



USAID
FROM THE AMERICAN PEOPLE

**BUREAU DE L'USAID POUR LES SECOURS
D'URGENCE EN CAS DE CATASTROPHE À
L'ÉTRANGER (USAID/OFDA)**

**LIGNES DIRECTRICES POUR LES
PROPOSITIONS NON SOLLICITÉES
ET LES RAPPORTS D'INFORMATION**

Octobre 2008

REMARQUE

- **Les présentes lignes directrices s'appliquent aux propositions non sollicitées et ne sauraient se substituer aux instructions contenues dans un appel d'offre (AO) ou une Déclaration de programme annuelle (DPA). Les candidats sont invités à suivre les instructions particulières, fournies dans un AO ou une DPA, afin de garantir l'examen leur proposition.**
- Sauf indication contraire, ces *Lignes directrices* ne s'appliquent pas aux organisations publiques internationales (OPI), y compris les agences de l'ONU, à moins que l'USAID/OFDA ne soit le seul contributeur.
- Ce document est un document vivant. Préalablement à toute soumission de proposition, nous encourageons vivement les candidats à consulter le site de l'USAID/OFDA pour une mise à jour des présentes *Lignes directrices*:
http://www.usaid.gov/our_work/humanitarian_assistance/disaster_assistance/resources/#grants
- **Les dépôts électroniques de proposition sont conseillés et privilégiés ; l'envoi des versions papier par courrier postal n'est plus une condition.** Les propositions doivent être adressées à l'attention du point de contact de l'OFDA/W. La liste actuelle des représentants des équipes régionales est disponible à l'adresse suivante :
http://www.usaid.gov/our_work/humanitarian_assistance/disaster_assistance/directory/regional_teams_new.html. En cas de soumission de la version papier, l'USAID/OFDA ne demande, ni n'exige des couvertures travaillées ou reliures. L'utilisation de services de courrier express est vivement découragée car pouvant causer un retard de réception du dossier. Il doit être indiqué de manière évidente que l'ensemble des documents, versions électroniques et papiers, ont été expédiés à partir du siège du candidat.
- La réglementation américaine dispose qu'aucun financement, accordé par l'USAID/OFDA, ne doit être alloué à une organisation n'ayant pas adopté un code de déontologie garantissant la protection des bénéficiaires de l'assistance contre toute exploitation et violence sexuelle dans le cadre des opérations de secours humanitaire. Un tel code de déontologie doit se conformer aux règles, observées par *l'Équipe spéciale sur la protection contre l'exploitation et la violence sexuelle* pendant les crises humanitaires du *Comité permanent inter organisation des Nations Unies (IASC)*. Il comprend les principes fondamentaux suivants :
 - Tout acte d'exploitation et de violence sexuelle, perpétré par le personnel humanitaire, constitue une faute grave et est donc passible de licenciement.
 - Tout acte sexuel avec des enfants (personnes âgées de moins de 18 ans) est formellement interdit quelque soit l'âge de majorité ou l'âge de consentement autorisé au niveau local. L'erreur de jugement concernant l'âge de l'enfant ne peut constituer une base de défense.
 - L'échange d'argent, de travail, de biens ou de services contre du sexe ou des faveurs sexuelles ou toute autre forme de comportement humiliant, dégradant, ou exploitant est formellement interdit. Ceci comprend l'échange d'assistance à laquelle les bénéficiaires ont droit.
 - Les relations sexuelles entre le personnel humanitaire et les bénéficiaires sont fortement découragées, étant donné qu'elles sont fondées sur des rapports de force par nature inégaux. De telles relations portent atteinte à la crédibilité et à l'intégrité du travail d'aide humanitaire.
 - En cas d'inquiétude ou de soupçon de violence sexuelle par un agent humanitaire à l'égard d'un de ses collègues, au sein de la même agence d'aide humanitaire ou non, cet agent est tenu (e)

LIGNES DIRECTRICES DE L'USAID/OFDA POUR LES PROPOSITIONS NON SOLLICITÉES ET LA PRÉSENTATION DES RAPPORTS D'INFORMATION

d'en aviser les responsables par le biais de mécanismes de signalement mis en place au niveau de l'agence.

- Les agents humanitaires sont tenus de créer et de maintenir un environnement qui décourage l'exploitation et la violence sexuelle et favorise l'application de leur code de déontologie. La responsabilité particulière d'encourager et de développer des systèmes qui maintiennent cet environnement, incombe au personnel de direction, à tous les niveaux.

TABLES DES MATIÈRES

REMARQUE	2
I. INTRODUCTION	7
A. Rôle de l'USAID/OFDA dans l'assistance humanitaire	7
B. Organigramme de l'USAID/OFDA	8
II. INSTRUCTIONS GÉNÉRALES DE SOUMISSION	9
A. Examen des propositions et procédure d'attribution	9
B. Modalités de soumission des nouvelles demandes	11
III. FORMAT RECOMMANDÉ DE LA PROPOSITION DE PROJET	12
A. Modèle de résumé de proposition	12
B. Lignes directrices relatives au programme, élaboration du budget et documents justificatifs	15
C. Tableau des secteurs, sous-secteurs, indicateurs & liste des mots clés approuvés	17
1. Tableau des secteurs, sous-secteurs et indicateurs.....	17
2. Liste des mots clés	23
IV. LIGNES DIRECTRICES POUR L'ÉLABORATION DU PROGRAMME	24
A. Justification	24
1. Formulation du problème.....	24
2. Synthèse de l'évaluation des besoins.....	24
3. Justification de l'intervention	25
B. Présentation technique	26
1. Au niveau du programme	26
C. Stratégie de transition ou de sortie	31
D. Suivi et évaluation	31
1. Stratégies de suivi	31
2. Stratégies d'évaluation	32
V. LIGNES DIRECTRICES RELATIVES À L'ÉLABORATION DU BUDGET DE FINANCEMENT .	33
A. Budget détaillé/ventilé	33
B. Exposé budgétaire	34
C. SF-424	35
D. Conditions préalables pour les nouvelles demandes	35
1. L'organisation n'a jamais reçu de financement de la part du gouvernement des États-Unis	35
2. L'organisation a obtenu des financements de la part du gouvernement de États- Unis, mais jamais de l'USAID.....	36
E. Modifications de budget et de programme nécessitant un accord préalable	37
F. Biens, services et pays inéligibles ou faisant l'objet de mesures de restrictions	38
1. Biens et services inéligibles.....	38
2. Fournisseurs inéligibles	39
3. Produits faisant l'objet de mesures de restrictions	39
4. Pays faisant l'objet de mesures restrictives dans la politiques étrangère américaine et pays inéligibles, sanctions économiques américaines et restrictions américaines à l'exportation.....	42
G. Stratégie de marque et utilisation des identités visuelles/logos (SMIL)	43
1. Stratégie de marque et utilisation des identités visuelles/logos (SMIL).....	43
2. Exception par inférence.....	44
3. Exonérations.....	45
H. Attestations et déclarations	46
I. Documents justificatifs	46

LIGNES DIRECTRICES DE L'USAID/OFDA POUR LES PROPOSITIONS NON SOLLICITÉES ET LA PRÉSENTATION DES RAPPORTS D'INFORMATION

1.	Partage des coûts et contributions en nature	46
2.	Dispositions relatives aux sous allocations (<i>sub-award</i>)	46
3.	« USG Negotiated Indirect Cost Rate », Accord de négociation du taux indirect avec le gouvernement des États-Unis (NICRA).....	46
4.	Revenus de programme	46
5.	Analyse de la réserve financière (pour les modifications d'attribution de financement uniquement).....	47
6.	Déclaration de conformité des ONG des États-Unis aux règles et aux procédures de l'USAID	47
J.	Stratégie de sûreté et de sécurité	48
A.	Normes d'accessibilité des personnes handicapées.....	50
1.	Règles de l'USAID relatives à l'accessibilité des personnes handicapées	50
2.	Normes d'accessibilité des personnes handicapées dans les programmes financés par l'USAID impliquant des activités de construction.....	50
B.	Assistance aux victimes de trafic de personnes (TIP).....	51
C.	Enquête volontaire sur les organisations religieuses et communautaires.....	53
D.	Documents justificatifs	53
1.	Structure organisationnelle	53
2.	Responsabilité	53
3.	Références aux performances passées	53
4.	Formulaire d'information destiné aux nouveaux fournisseurs	53
VII.	LIGNES DIRECTRICES POUR L'APRÈS-FINANCEMENT ET LES RAPPORTS	54
A.	Données de référence sur les performances du projet.....	54
B.	Rapports trimestriels de performance du programme.....	54
C.	Rapport d'information informelle et collecte de données quantitatives	54
D.	Rapports financiers	55
E.	Rapport annuel et rapport final sur les résultats du programme.....	55
F.	Notifications	55
G.	Clôture du projet.....	55
H.	Audits.....	55
I.	Certificat OFAC, présentation des rapports et archivage	56
VIII.	EXIGENCES ADDITIONNELLES DE DESCRIPTION DE PROGRAMME (ADPR).....	57
A.	Secteur.....	58
1.	Agriculture et sécurité alimentaire	58
2.	Redressement économique et systèmes commerciaux (RESC).....	69
3.	Santé	78
4.	Coordination humanitaire et gestion de l'information.....	93
5.	Études, analyses ou applications humanitaires.....	96
6.	Soutien logistique, dispositifs d'assistance.....	98
7.	Risques naturels et technologiques.....	105
8.	Nutrition	112
9.	Protection.....	126
10.	Abris et établissements humains (AEH)	133
11.	Eau, assainissement et hygiène (WASH).....	140
B.	Mots clés	147
1.	Renforcement des capacités/formation	147
2.	Distribution d'argent liquide	147
3.	Travail contre rémunération (CFW)	148
4.	Enfants.....	149
5.	Personnes handicapées	149

LIGNES DIRECTRICES DE L'USAID/OFDA POUR LES PROPOSITIONS NON SOLLICITÉES ET LA PRÉSENTATION DES RAPPORTS D'INFORMATION

6. Réduction des risques de catastrophe (DRR)	150
7. Gestion de l'environnement	150
8. Relations entre les sexes	151
9. VIH/SIDA	151
10. Communautés hôtes.....	152
11. Gouvernement hôte	152
12. Systèmes d'information/systèmes d'information géographiques (SIG)	152
13. Réhabilitation des infrastructures	153
14. Personnes déplacées à l'intérieur des territoires (PDI)	153
15. Moyens de subsistance/génération de revenus	153
16. Réhabilitation de marchés	154
17. Le microcrédit	155
18. Microfinance	156
19. Gestion des ressources naturelles	156
20. Nomades/éleveurs de bétail	157
21. Initiatives de protection	157
22. Rapatriés	160
23. Sécurité.....	161
24. Esclavage/trafic de personnes.....	161
25. Lutte contre les vecteurs de maladie	162
26. Coupons	162
27. Jeunesse	162
Glossaire terminologique.....	164
Références générales.....	172
Annexe I : Liste de vérification pour la préparation de la stratégie de marque et l'utilisation des identités visuelles et logos	175

I. INTRODUCTION

Les Lignes directrices pour les propositions non sollicitées et la présentation des rapports d'information de l'année 2008 du bureau de l'USAID pour les secours d'urgence en cas de catastrophe à l'étranger (OFDA) ont fait l'objet d'une révision, conformément aux nouvelles exigences de l'USAID et en tenant compte du contexte humanitaire mondial en pleine mutation. Ces Lignes directrices s'appliquent tant aux nouvelles attributions de financements qu'aux attributions en cours et ont été élaborées afin de :

- fournir des informations pertinentes pour le processus d'examen et d'attribution des offres ;
- définir les composantes essentielles d'une proposition non sollicitée de projet à soumettre à l'USAID/OFDA ;
- décrire en détail les exigences additionnelles de description de programme (APDR, Additional Program Description Requirements) et autres spécificités destinées à faciliter le processus de rédaction de la proposition ;
- fournir des formulaires administratifs et financiers devant accompagner chaque soumission de proposition.

L'USAID/OFDA poursuivra son travail d'amélioration des présentes *Lignes directrices*. Le contenu est formulé dans l'objectif de recueillir un ensemble d'informations essentielles qui permettront à l'USAID/OFDA de prendre des décisions de financement efficaces et efficaces.

Par conséquent, afin d'accélérer la procédure d'examen des propositions et de financement, les candidats sont invités à utiliser les formats suggérés dans les *Lignes directrices*. Les propositions qui ne fournissent pas les informations requises identifiées dans les *Lignes directrices* ne seront pas examinées par l'USAID/OFDA.

Les Lignes directrices et la liste de contrôle des éléments requis sont également disponibles à l'adresse suivante :

http://www.usaid.gov/our_work/humanitarian_assistance/disaster_assistance/resources/#grants

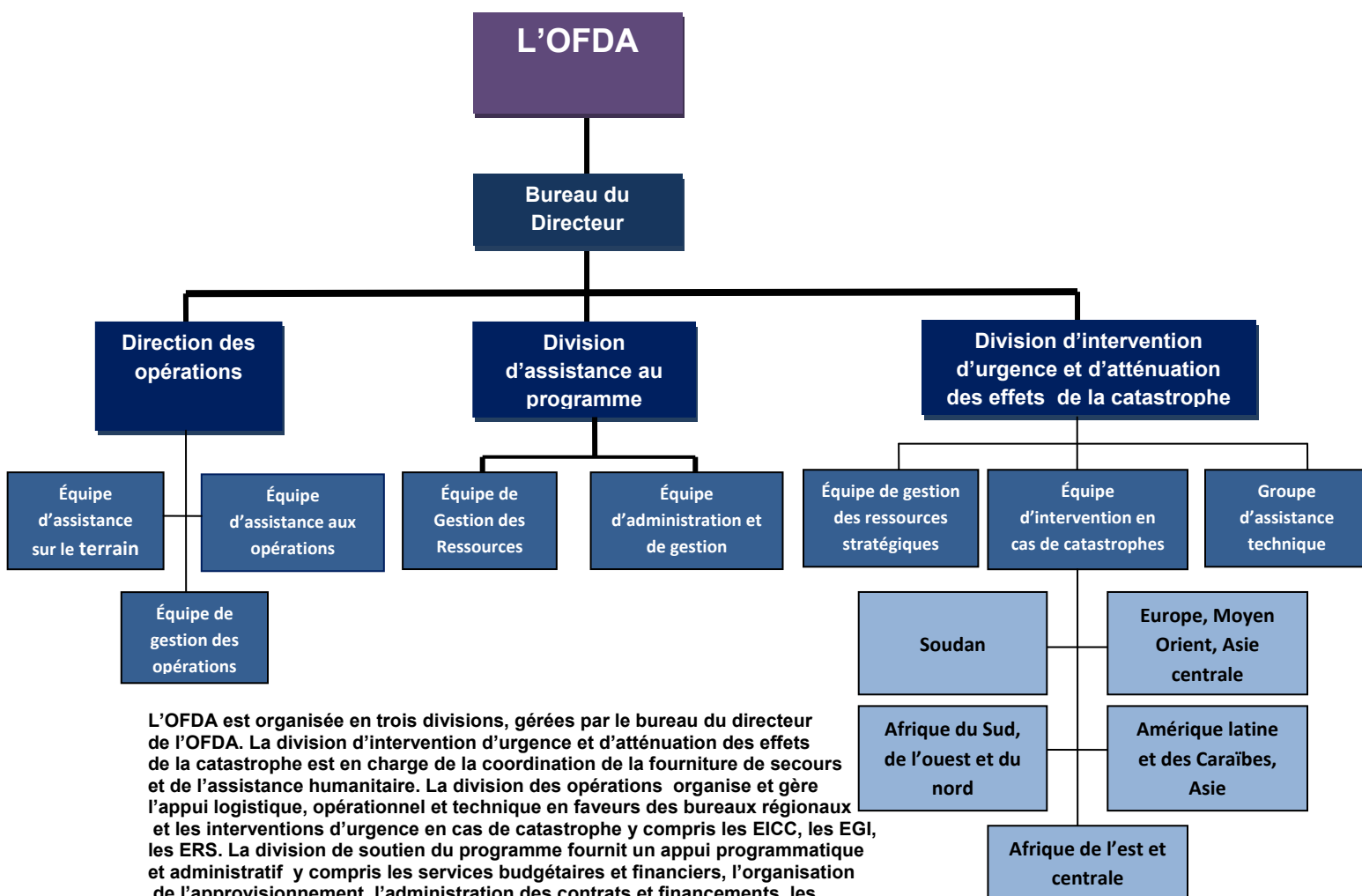
A. Rôle de l'USAID/OFDA dans l'assistance humanitaire

Domiciliée au bureau d'assistance en matière de démocratie, de conflits et de crise humanitaire de l'USAID, l'USAID/OFDA est organisée en trois divisions gérées par le bureau du directeur de l'OFDA. La division d'intervention d'urgence et d'atténuation des effets de la catastrophe est en charge de la coordination de la fourniture de secours et de l'assistance humanitaire. La division des opérations organise et gère l'appui logistique, opérationnel et technique pour les bureaux régionaux et les interventions d'urgence en cas de catastrophe y compris les équipes d'intervention en cas de catastrophe, les équipes de gestion de l'intervention, les équipes de recherche et de sauvetage. La division de soutien de programme fournit un appui programmatique et administratif, y compris les services budgétaires et financiers, l'organisation de l'approvisionnement, l'administration des contrats et financements, les technologies de l'information, la communication, la formation, la cartographie et les services d'information.

L'USAID/OFDA a pour mission de sauver des vies, d'alléger la souffrance humaine et de réduire l'impact économique des catastrophes. En tant que principal service du gouvernement des États-Unis en charge d'intervenir en cas de catastrophe naturelle et humaine à l'étranger, l'USAID/OFDA a également pour responsabilité essentielle de satisfaire les besoins des personnes déplacées à

l'intérieur des territoires nationaux (PDI) dans de telles situations d'urgence. Afin de remplir son mandat, l'USAID/OFDA satisfait aux demandes d'assistance en fournissant des interventions d'urgence adéquates; renforce les capacités d'alerte précoce aux dangers naturels des entités locales, nationales, régionales et internationales et favorise l'autosuffisance des nations, sujettes aux catastrophes, en les aidant à atteindre un certain niveau de préparation. L'USAID/OFDA remplit son mandat en coordination avec les pays affectés, les autres agences et services du gouvernement des États-Unis, les autres gouvernements donateurs, les organisations internationales, les agences de secours des Nations Unies et les organisations non gouvernementales (ONG).

B. Organigramme de l'USAID/OFDA



II. INSTRUCTIONS GÉNÉRALES DE SOUMISSION

Ces *Lignes directrices* s'appliquent aux nouveaux accords et avenants aux accords en cours. L'USAID/OFDA maintient sa flexibilité dans ses interventions d'urgence et pourrait modifier les modalités de soumission actuelles pour une catastrophe donnée. En cas de mesures exceptionnelles concernant les présentes *Lignes directrices*, l'USAID/OFDA en avertira les candidats. **Dans tous les cas, le siège de l'USAID/OFDA à Washington, DC (OFDA/W) se réserve le droit de rejeter les propositions qui ne respectent pas les modalités de soumission.**

A. Examen des propositions et procédure d'attribution

1. L'OFDA/W accusera réception de la proposition. **L'examen de la proposition et la procédure d'attribution durent environ 45 jours. Les candidats sont tenus d'arrêter les dates de lancement de leurs projets en tenant compte de ce délai.**
2. Si la proposition est jugée acceptable, l'OFDA/W procédera à un examen formel afin de prendre en compte les questions programmatiques, techniques et financières conformément aux modalités indiquées dans les *Lignes directrices*.
3. Toute question, soulevée au cours de la procédure d'examen de la proposition, sera communiquée par écrit au candidat. Les candidats peuvent répondre à ces questions en fournissant des justifications supplémentaires, en clarifiant les détails techniques ou en fournissant d'autres informations sollicitées. L'OFDA/W n'est pas en mesure de faire des recommandations de financement d'une proposition donnée avant que toutes les questions soulevées n'aient été traitées.
4. S'il est convenu que toutes les questions ont été résolues, l'OFDA/W notifiera au candidat la recommandation de la proposition pour financement.
5. Si la proposition est rejetée, l'OFDA/W en avisera le candidat par écrit.
6. Pour les propositions recommandées pour financement, l'OFDA/W préparera et traitera les documents nécessaires pour l'attribution de financement et les transmettra au bureau d'acquisition et d'assistance de l'USAID (USAID/OAA). L'USAID/OAA est dans l'obligation de donner son accord final pour

Notes conceptuelles

L'USAID/OFDA encourage les candidats à présenter une note conceptuelle avant toute présentation de proposition complète. En proposant une note conceptuelle, les candidats peuvent obtenir une réponse rapide à la question suivante : « l'USAID/OFDA est-elle intéressée par ce programme ? » sans avoir à préparer une proposition complète.

Les notes conceptuelles ne doivent pas dépasser cinq pages ; doivent être organisées par secteur d'activité de l'USAID/OFDA, chacun avec son sous-secteur approprié ; et doivent comprendre un budget préliminaire. L'acceptation de la note conceptuelle ne garantit pas le financement de la proposition par l'USAID/OFDA.

En règle générale, les notes conceptuelles doivent être adressées à l'attention de l'équipe de l'USAID/OFDA. Le temps d'examen des notes conceptuelles n'est pas compris dans le délai de 45 jours minimum requis par l'USAID/OFDA pour l'examen des propositions complètes.

l'ensemble des attributions. Aucune communication en provenance de l'OFDA/W, qu'elle soit écrite ou verbale, ne constitue un accord final. Une fois le financement accordé, l'USAID/OAA enverra des copies de l'accord d'attribution à l'adresse du demandeur. La responsabilité de distribution interne du document, y compris au personnel de terrain, incombe au candidat.

7. À la demande du candidat, l'USAID pourrait accepter de fournir une lettre préalable à la soumission (pre-award letter, PAL) qui fait état des attentes de l'USAID/OFDA par rapport à l'attribution de financement. S'ils le désirent, les candidats doivent demander une PAL par courrier électronique à l'OFD/A au moment de la candidature, en fournissant un justificatif et en exprimant leur disponibilité pour démarrer le travail sur la base de la PAL. En principe, la PAL détermine la date de remboursement des coûts du programme au bénéficiaire, préalablement à la signature de l'attribution d'aide. La PAL constitue, généralement, le tiers du budget total du programme, mais peut dépasser ce montant. L'USAID/OFDA tient à avertir les candidats qu'en de rejet de la demande de financement, les coûts encourus ne seront pas remboursés.

Modifications de coûts

La modification de coûts est la méthode par laquelle un financement supplémentaire est alloué afin d'augmenter le montant total estimatif d'un financement ou d'un accord de coopération. Une lettre de modification préalable peut être utilisée pour les modifications d'attributions en cours d'exécution. Elle est identique à la PAL, à l'exception du fait qu'une PAL est utilisée pour les nouvelles attributions.

Les propositions de modifications de coûts doivent présenter une analyse de la réserve financière. Prière de se référer aux Lignes directrices relatives à l'élaboration du budget de financement pour de plus amples informations.

Les requêtes de modifications de coûts doivent également comprendre une version amendée de la description du programme ; un budget révisé ainsi qu'un exposé de budget ; un formulaire SF-424 dûment rempli et signé.

B. Modalités de soumission des nouvelles demandes

1. Ne pas dépasser la limite de 20 pages et 1 page par sous-secteur, à l'exception de la proposition de budget, du résumé du projet et des documents justificatifs. Par exemple, une proposition, composée de trois sous-sections, pourrait contenir 23 pages.
2. Rédiger le document en anglais ou fournir les traductions anglaises, enregistré(es) sous format Word 2000 et/ou Excel 2000 ou leurs versions ultérieures. L'OFDA n'accepte pas de fichiers compressés. Prière de fournir uniquement des fichiers PDF pour les documents signés.
3. Fournir un résumé de projet d'environ deux pages (voir : *Format recommandé de la proposition de projet*, remarque: le résumé peut dépasser deux pages).
4. Insérer les numéros de pages et des en-têtes et bas de page qui identifient clairement la date de soumission ou de révision. Tous les documents doivent porter la mention *proposition originale* ou *révision n°*.
5. Transmettre la proposition à l'OFDA/W à partir du siège du candidat (remarque : le siège fait référence au personnel habilité à viser la proposition).
6. Utiliser les secteurs, sous-secteurs, mots clés et indicateurs identifiés dans les Lignes directrices. Tous les secteurs approuvés sont énumérés dans le chapitre intitulé « *Tableau des secteurs, sous-secteurs et indicateurs & liste des mots clés approuvés* » et font l'objet d'une description détaillée dans les exigences additionnelles de description de programme (APDR).
7. Tenter de répondre aux APDR dans les chapitres appropriés en traitant chacune des questions techniques posées.
8. Identifier clairement les biens ou provisions faisant l'objet de mesure de restrictions et fournir les documents justificatifs pertinents tels que décrits dans les APDR.
9. Présenter une stratégie de marque et un plan d'utilisation des identités visuelles/logos, quel que soit le type de proposition de projet, sollicitée ou non, même en cas d'exonération spéciale (cf. Lignes directrices pour l'élaboration du budget de financement).
10. Proposer une stratégie de sûreté et sécurité spécifique pour les différents sites proposés pour l'exécution du programme (cf. Lignes directrices pour l'élaboration du budget de financement).
11. Imputer les coûts sur des lignes budgétaires spécifiques plutôt que les intégrer comme « coûts partagés » (cf. Lignes directrices pour l'élaboration du budget de financement).
12. Fournir un budget détaillé, ventilé, exprimé en dollars US (USD) et présenté en format Excel, un exposé budgétaire correspondant et un formulaire SF-424 dûment rempli et signé (cf. Lignes directrices pour l'élaboration du budget de financement).
13. Joindre toutes les attestations et déclarations (cf. documents justificatifs).

III. FORMAT RECOMMANDÉ DE LA PROPOSITION DE PROJET

Ce chapitre comprend un modèle de résumé de proposition ; les schémas de présentation du programme, de la proposition de budget et autres documents justificatifs ; un tableau des secteurs, sous-secteurs et des indicateurs et liste des mots clés.

A. Modèle de résumé de proposition

Chaque demande doit être accompagnée d'un résumé de la proposition de projet d'environ deux pages. Ce résumé doit fournir un bref aperçu des données programmatiques et financières. **Les propositions ne contenant pas de résumé de proposition ne seront pas examinées.** L'utilisation du modèle de résumé suivant est vivement recommandée. Une version vierge et modifiable comprenant le plan de présentation proposé est disponible à l'adresse suivante :

http://www.usaid.gov/our_work/humanitarian_assistance/disaster_assistance/resources/#grants

Demande de nouvelle attribution de financement ou de modification d'une attribution de financement en cours auprès de l'USAID/OFDA(#)

(Sélectionner nouvelle ou modification, si modification, fournir le numéro de référence de l'attribution de financement)

Nom du demandeur :

Adresse du siège

Nom du contact :

Adresse postale :

Téléphone :

Fax :

E-mail :

Coordonnées régionales

Nom du contact :

Adresse postale :

Téléphone :

Fax :

E-mail :

Pays/Région du pays :

Date de soumission/révision :

Titre du programme :

Date de lancement proposée:

Durée du programme/de l'extension :

Pour les modifications d'accords de financement en cours, veuillez fournir les informations suivantes :

Dates de démarrage et de clôture du programme intégral et terme de l'attribution de financement en cours:

La proposition de projet comprend les catégories de biens faisant l'objet de mesures de restrictions suivantes :

LIGNES DIRECTRICES DE L'USAID/OFDA POUR LES PROPOSITIONS NON SOLLICITÉES ET LA PRÉSENTATION DES RAPPORTS D'INFORMATION

Liste des biens faisant l'objet de restriction	Cocher la case, si nécessaire
Produits agricoles	
Engrais	
Pesticides	
Produits pharmaceutiques, à usage humain et vétérinaire	
Équipement usagé	
Équipement de surplus appartenant au gouvernement des États-Unis	
Véhicules non fabriqués aux États-Unis	

Montant en dollars du financement sollicité auprès de l'OFDA	_____	\$
Montant en dollars sollicité auprès d'autres sources	_____	\$
Montant en dollars des contributions en nature	_____	\$
Coût total du programme	_____	\$

Objectif du programme :

Nombre total de personnes affectées dans la zone cible :

Nombre total de bénéficiaires cibles (personnes) :

Nombre total de PDI bénéficiaires cibles (personnes) comprises dans le nombre total précédent :

Résumé synthétique :

Dans cette partie, les partenaires doivent fournir, en un paragraphe, un résumé du programme qui présente les points forts, qui indique si le programme est un prolongement, un suivi ou une extension d'un programme en cours et si de nouvelles innovations ou méthodologies sont appliquées.

Tableau des secteurs :

Les candidats doivent compléter un tableau de secteur séparé pour chaque secteur proposé dans la proposition de projet. Les tableaux de secteur résument quelques informations fournies dans les sections « Description du programme » et « Élaboration du budget de financement ». Les précisions sur la manière de remplir ce tableau sont fournies dans la section des APDR et dans le tableau des secteurs, sous-secteurs et indicateurs et la liste des mots clé (dans la partie intitulée « Formats recommandés de la proposition ») Les candidats doivent fournir l'ensemble des indicateurs pour chaque sous-secteur sauf indication contraire. Les demandeurs doivent justifier, avec pertinence, de tout manque de communication d'informations sur un indicateur particulier (par exemple si l'activité proposée n'a pas de composantes correspondant à cet indicateur). Les justifications feront l'objet d'une discussion au cours de la procédure d'examen de la demande.

LIGNES DIRECTRICES DE L'USAID/OFDA POUR LES PROPOSITIONS NON SOLLICITÉES ET LA PRÉSENTATION DES RAPPORTS D'INFORMATION

Nom du secteur:	<i>Parmi les 11 secteurs possibles (cf. APDR ou tableau de synthèse), indiquer le premier secteur de l'intervention proposée. Remplir un tableau séparé pour <u>chaque secteur</u> indiqué dans la proposition</i>
Objectif	<i>Décrire l'objectif des activités proposées dans ce secteur.</i>
Montant de la requête en dollars	<i>Indiquer le montant sollicité pour la couverture des activités prévues dans ce secteur.</i>
Nombre de bénéficiaires cibles	<i>Indiquer le nombre total de bénéficiaires cibles pour les activités prévues dans ce secteur, y compris les PDI.</i>
Nombre de bénéficiaires cibles	<i>Indiquer le nombre total de bénéficiaires cibles pour les activités prévues dans ce secteur, noter le nombre de PDI. Les catastrophes d'origine naturelle et humaine peuvent entraîner des PDI.</i>
Zone(s) géographique(s)	<i>Identifier la ou les zone(s) géographique(s) où se dérouleront les activités prévues dans ce secteur</i>
Mot(s)-clé(s)	<i>Indiquer l'ensemble des mots clés (cf. « liste des mots clé » ou section « mots clé ») qui s'appliquent aux activités proposées.</i>
Nom du sous-secteur	<i>Parmi les secteurs possibles dans <u>ce</u> secteur (cf. APDR ou tableau de synthèse), indiquer le premier sous-secteur de l'intervention proposée.</i>
Indicateur 1	<i>Copier le premier indicateur de <u>ce</u> sous- secteur (cf. APDR ou tableau de synthèse) pour mesurer le taux de réussite des activités prévues.</i>
Indicateur 2	<i>Copier le deuxième indicateur de <u>ce</u> sous-secteur (cf. APDR ou tableau de synthèse) pour mesurer le taux de réussite des activités prévues.</i>
Indicateur 3	<i>Copier le troisième indicateur de <u>ce</u> sous-secteur (cf. APDR ou tableau de synthèse) pour mesurer le niveau de réussite des activités prévues.</i>
Nom du sous-secteur	<i>Les interventions proposées doivent pouvoir être mises en œuvre dans au moins un des sous-secteurs et peuvent convenir pour plusieurs. S'il existe un deuxième sous-secteur, veuillez l'indiquer ici. <i>Rajouter les lignes nécessaires pour les sous-secteurs supplémentaires.</i></i>
Indicateur 1	<i>Copier le premier indicateur de <u>ce</u> sous-secteur (cf. APDR ou tableau de synthèse) pour mesurer le niveau de réussite des activités prévues.</i>
Indicateur 2	<i>Copier le deuxième indicateur de <u>ce</u> sous-secteur (cf. APDR ou tableau de synthèse) pour mesurer le niveau de réussite des activités prévues.</i>
Indicateur 3	<i>Copier le troisième indicateur de <u>ce</u> sous-secteur (cf. APDR ou tableau de synthèse) pour mesurer le taux de réussite des activités prévues.</i>

B. Lignes directrices relatives au programme, élaboration du budget et documents justificatifs

Des informations détaillées sur chaque section sont disponibles dans la partie intitulée « Lignes directrices relatives au programme, élaboration du budget et documents justificatifs ». Des informations détaillées sur chaque secteur, sous-secteur du programme et mots clés sont fournies dans la section des ADPR. Conformément au tableau de secteur (ci-dessus), les candidats doivent présenter chaque secteur en indiquant parallèlement les informations relatives à ses sous-secteurs avant de passer aux secteurs suivants.

**PRÉSENTATION DES LIGNES DIRECTRICES
RELATIVES AU PROGRAMME**

- A) Justification
 - 1. Formulation du problème
 - 2. Synthèse de l'évaluation des besoins
 - 3. Justification de l'intervention
- B) Présentation technique
 - 1. Étendue du programme:
 - a. Objectif
 - b. Nombre de bénéficiaires
 - c. Hypothèses critiques
 - d. Stratégie de programme
 - e. Secteurs
 - (Répétez pour chaque secteur)
 - (1). Nom du secteur et objectif
 - (2) Montant en dollars
 - (3) Chiffres concernant le nombre de bénéficiaires
 - (4). Zone(s) géographique(s)
 - (5). Coordination au niveau du secteur
 - (6). Mot(s)-clé
 - (a) Intitulé du mot-clé
 - (b) Intégration du mot-clé
 - (7). Sous-secteurs
 - (a) Nom du sous-secteur
 - (b) Conception technique
 - (c) Indicateurs
- C) Stratégie de transition ou sortie
- D) Suivi et évaluation
 - 1. Stratégies de suivi
 - 2. Stratégies d'évaluation

**LIGNES DIRECTRICES RELATIVES À L'ESTIMATION
DES COÛTS/BUDGET DE FINANCEMENT**

- A) Budget détaillé/ventilé
- B) Exposé budgétaire
- C) SF-424
- D) Conditions préalables pour les nouveaux demandeurs
 - 1. L'organisation n'a jamais reçu de financement de la part du gouvernement des États-Unis
 - 2. L'organisation a déjà obtenu un financement de la part du gouvernement des États-Unis, mais jamais de l'USAID
- E) Révisions de budget et de programme nécessitant un accord préalable
- F) Biens, services et pays inéligibles ou faisant l'objet de mesures de restriction
 - 1. Biens et services inéligibles
 - 2. Fournisseurs inéligibles
 - 3. Biens faisant l'objet de mesures de restriction
 - 4. Pays faisant l'objet de mesures restrictives dans la politique étrangère américaine
- G) Stratégie de marque et utilisation des identités visuelles/logos
 - 1. Stratégie de marque et utilisation des identités visuelles/logos
 - 2. Exception par inférence
 - 3. Exonérations spéciales
 - 4. Liste de vérification
- H) Attestations et déclarations
- I) Documents justificatifs
 - 1. Partage des coûts et contributions en nature
 - 2. Dispositions relatives aux sous allocations
 - 3. Negotiated Indirect Cost Rate Agreement (accord de négociation du taux indirect) avec le gouvernement des États-Unis (NICRA)
 - 4. Revenus de programme
 - 5. Analyse de la réserve (pour les modifications d'attribution de financement uniquement)
 - 6. Déclaration de respect par les ONG américaines des règles et procédures de l'USAID
- J) Stratégie de sûreté et sécurité

**PRÉSENTATION DES
DOCUMENTS JUSTIFICATIFS**

- A) Normes d'accessibilité des personnes handicapées
- B) Assistance aux victimes de trafic de personnes (TIP)
- C) Enquête volontaire sur les organisations religieuses et communautaires
- D) Documents justificatifs
 - 1. Structure organisationnelle
 - 2. Responsabilité
 - 3. Références aux expériences passées
 - 4. Formulaire d'information destiné aux nouveaux fournisseurs (New Vendor Form)

C. Tableau des secteurs, sous-secteurs, indicateurs & liste des mots clés approuvés

1. Tableau des secteurs, sous-secteurs et indicateurs

Ce tableau énumère les secteurs, sous-secteurs, indicateurs et mots clés approuvés, qui doivent servir de support à l'élaboration, par les candidats, de leurs activités d'intervention proposées. Des informations détaillées sont disponibles dans la section des lignes directrices intitulée « *Exigences additionnelles de description de programme* » (ADPR). Les normes Sphères doivent être appliquées sur l'ensemble des activités. Un accent particulier est mis sur les normes régissant certains indicateurs particuliers ci-dessous mentionnés pour lesquels l'USAID/OFDA a relevé des problèmes dans l'application desdites normes. Le non-respect de ces normes doit faire l'objet d'une justification pertinente dans la proposition.

SECTEUR	SOUS-SECTEUR	INDICATEURS
Agriculture et sécurité alimentaire	Pêche	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes formées dans le domaine de la pêche - Nombre de personnes bénéficiant d'activités liées à la pêche - Kilogrammes de poissons capturés/pêcheur/mois (pêche de capture) ou kilogrammes de poissons élevés/aquaculteur/période de six mois (aquaculture)
	Élevage	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'animaux bénéficiant d'activités d'élevage ou affectés par elles - Nombre de personnes bénéficiant d'activités liées à l'élevage
	Ravageurs et pesticides	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes formées en gestion des ravageurs et pesticides - Nombre de bénéficiaires appliquant des procédés appropriés de protection des cultures - Nombre (estimatif) d'hectares protégés contre les ravageurs/maladies
	Systèmes semenciers et ressources agricoles	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation (prévue) en nombre de mois de l'autosuffisance alimentaire grâce à la distribution de semences et de ressources agricoles en faveur des bénéficiaires - Nombre de personnes bénéficiant d'activités touchant aux systèmes semenciers et ressources agricoles
	Médicaments et vaccins vétérinaires	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'activités d'intervention, de traitements effectués et de vaccins vétérinaires administrés - Nombre d'animaux traités ou vaccinés
Redressement économique et systèmes commerciaux (RESC)	Mise en valeur de ressources économiques	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes bénéficiant d'un appui à travers des activités de mise en valeur de ressources - Nombre et pourcentage de personnes utilisant les ressources économiques comme soutien à leur système de subsistance
	Restauration des ressources économiques	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes bénéficiant d'un appui par le biais d'activités de restauration - Montant total en USD injecté dans l'économie locale (par le biais de dons en espèces, coupons, foires communautaires, etc.)

LIGNES DIRECTRICES DE L'USAID/OFDA POUR LES PROPOSITIONS NON SOLLICITÉES ET LA PRÉSENTATION DES RAPPORTS D'INFORMATION

SECTEUR	SOUS-SECTEUR	INDICATEURS
	Réhabilitation des infrastructures commerciales	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'infrastructures commerciales réhabilitées (kms de route, nombre de ponts, etc.) - Nombre de dons en espèces accordés aux petites et très petites entreprises (PE et TPE) - Montant total de dons en espèces accordés aux petites et très petites entreprises (PE et TPE)
	Microcrédit	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes/petites et très petites entreprises (PE et TPE) bénéficiaires de prêts - Nombre et pourcentage de versements de microcrédits remboursés à terme
	Institutions de microfinance (IMF)	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de subventions en espèces accordées aux institutions de microfinance (IMF) - Montant total de subventions en espèces accordées aux institutions de micro-finance (IMF)
	Travail intérimaire	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes engagées dans des activités de travail contre rémunération (cash for work - CFW) - Montant en USD du salaire par personne, obtenu dans des activités de travail contre rémunération (CFW) - Nombre et pourcentage de femmes engagées dans des activités de travail contre rémunération (CFW)
Santé	Maladies transmissibles	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre et pourcentage de la population totale, de femmes enceintes et d'enfants âgés de < 5ans ayant bénéficié de traitement efficace contre les maladies cibles par type (paludisme, pneumonie, diarrhées) - Nombre de moustiquaires imprégnés à longue durée (MILD) distribués aux populations cibles par type de population (total, enfants âgés <5 ans, femmes enceintes) - Couverture de vaccination contre la rougeole, tranche d'âge : 6 mois à 15 ans (ou de 6 mois à 5 ans si les ressources ne sont pas disponibles)
	Éducation à la santé/changement de comportements	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de membres de la communauté ciblés par des messages de sensibilisation sur la santé - Nombre et pourcentage de membres de la communauté ayant adopté des pratiques recommandées par les messages de sensibilisation sur la santé
	Structures sanitaires et santé générale	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de centres de soins médicaux primaires, de programmes de santé ou de cliniques mobiles opérationnels ayant bénéficié d'un appui ou ayant été réhabilités - Nombre de professionnels de la santé formés (par type de formation et de profession) - Nombre et pourcentage de structures sanitaires qui présentent des rapports de suivi hebdomadaires
	Produits médicaux et pharmaceutiques sanitaires	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de kits, d'équipement et consommables médicaux distribués (par type) - Nombre de personnes formées dans l'utilisation et la destruction des équipements et consommables médicaux

LIGNES DIRECTRICES DE L'USAID/OFDA POUR LES PROPOSITIONS NON SOLLICITÉES ET LA PRÉSENTATION DES RAPPORTS D'INFORMATION

SECTEUR	SOUS-SECTEUR	INDICATEURS
	Maladies non transmissibles	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre et pourcentage de personnes parmi la population cible ayant reçu un traitement contre les maladies chroniques - Nombre et pourcentage de personnes ayant bénéficié d'un traitement contre les blessures de masse ou causées par des actes de violence
	Santé reproductive	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre et pourcentage de femmes enceintes ayant été admises dans au moins deux cliniques prénatales (CP) - Nombre et pourcentage de femmes enceintes ayant reçu un kit d'accouchement hygiénique - Nombre et pourcentage de femmes enceintes ayant bénéficié de l'assistance d'un agent de santé compétent par type (sage-femme, docteur, infirmière, pas des accoucheuses traditionnelles)
Coordination humanitaire & gestion de l'information	Coordination	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'organisations impliquées dans la coordination
	Gestion de l'information	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'organisations ayant recours aux services de gestion de l'information - Nombre de produits mis à la disposition des clients par les services de gestion de l'information
Études, analyses ou applications humanitaires	Études appliquées, analyses ou applications	<i>*Ce sous-secteur est trop vaste pour permettre l'identification des indicateurs obligatoires qui s'appliqueraient à l'ensemble des activités. Les candidats peuvent se servir des indicateurs de résultats et d'impact pour les activités proposées</i>
Soutien logistique, dispositifs d'assistance	Produits non alimentaires (PNA)	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre total de produits non alimentaires (PNA) distribués, par type - Coût total des produits non alimentaires (PNA) par type - Nombre total de bénéficiaires de produits non alimentaires (PNA), par type dans le respect des normes Sphères
	Transport (aérien/terrestre/maritime)	<ul style="list-style-type: none"> - Coût total (en dollars) du transport par type (provisions ou personnel) - Nombre de personnes ou de kg de provisions (par type de produit) ayant été transportés (par voie terrestre, maritime, aérienne) - Nombre total de vols/déplacements organisés pour le transport des provisions/du personnel
	Approvisionnement local et régional en denrées alimentaires (LRP)	<ul style="list-style-type: none"> - Coût total en USD des dépenses en nourriture au niveau local ou régional - Nombre de ménages bénéficiaires de denrées alimentaires achetées au niveau local et régional - Coût par bénéficiaire et par ration journalière
	Préparation, gestion des catastrophes et atténuation de leurs effets	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes formées à la préparation aux catastrophes, à la gestion des catastrophes et à l'atténuation de leurs effets - Nombre et pourcentage de bénéficiaires disposant de connaissances sur la préparation aux catastrophes, la gestion des catastrophes et l'atténuation de leurs effets deux mois après la formation - Nombre de plans, de mesures ou de programmes de réduction des risques ayant été élaborés

LIGNES DIRECTRICES DE L'USAID/OFDA POUR LES PROPOSITIONS NON SOLLICITÉES ET LA PRÉSENTATION DES RAPPORTS D'INFORMATION

SECTEUR	SOUS-SECTEUR	INDICATEURS
	Risques géologiques	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes bénéficiant d'activités relatives aux risques géologiques - Nombre de règles ou procédures modifiées à la suite de ces activités afin d'améliorer la préparation aux catastrophes géologiques - Nombre de personnes ayant été formées à la réduction de l'impact des catastrophes géologiques
Risques naturels et technologiques	Dangers hydrométéorologiques	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes qui bénéficieront d'activités hydrométéorologiques proposées - Nombre de mesures/procédures modifiées à la suite des activités afin d'améliorer la préparation aux catastrophes hydrométéorologiques - Nombre et pourcentage de personnes formées en hydrométéorologie disposant de connaissances deux mois après la formation
	Catastrophes technologiques	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes bénéficiant d'activités relatives aux catastrophes technologiques - Nombre de mesures/procédures modifiées en vue de réduire les risques de catastrophes technologiques - Nombre de personnes formées à l'intervention et à la prévention des catastrophes technologiques
Nutrition	Alimentation des nourrissons et des jeunes enfants (IYCF)	<ul style="list-style-type: none"> - Des règles concernant l'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants dans des situations d'urgence, existent-elles ? Oui/Non - Nombre et pourcentage d'enfants âgés de 0<6 mois allaités exclusivement au lait maternel - Nombre et pourcentage d'enfants âgés de 6<24 mois qui consomment des aliments appartenant à 4 des différents groupes d'aliments au moins (afin d'assurer un niveau minimum de diversité diététique)
	Gestion de la malnutrition aiguë modérée (MAM)	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de sites de gestion de la malnutrition aiguë modérée - Nombre de bénéficiaires admis dans les services de traitement de la malnutrition aiguë modérée par type de bénéficiaires (enfants âgés de <5ans et adultes) - Nombre de professionnels de la santé et de bénévoles formés en prévention et en gestion de la malnutrition aiguë modérée (MAM)
	Gestion de la malnutrition aiguë et sévère (MAS)	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de professionnels de la santé et de bénévoles formés en prévention et en gestion de la malnutrition aiguë sévère (MAS) - Nombre de sites aménagés/réhabilités pour la fourniture de soins hospitaliers et externes - Nombre de bénéficiaires ayant reçu un traitement contre la malnutrition aigüe et sévère (MAS)
	Éducation nutritionnelle et changement de comportement	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de bénéficiaires ayant reçu une éducation nutritionnelle - Changement en pourcentage des pratiques et/ou connaissances en matière d'éducation nutritionnelle - Nombre de professionnels (de la santé et ou de bénévoles communautaires) formés aux méthodes de sensibilisation sur la malnutrition

LIGNES DIRECTRICES DE L'USAID/OFDA POUR LES PROPOSITIONS NON SOLLICITÉES ET LA PRÉSENTATION DES RAPPORTS D'INFORMATION

SECTEUR	SOUS-SECTEUR	INDICATEURS
	Méthodes nutritionnelles	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre et pourcentage de professionnels/agents de santé ayant bénéficié d'une formation aux lignes directrices/mesures/méthodes nutritionnelles, mises en place/renforcées pour la prévention et le traitement de la malnutrition aiguë - Nombre de systèmes d'information sur la nutrition mis en place et opérationnels - Un système d'approvisionnement nutritionnel est-il en place ? (Oui/Non)
Protection	Protection des enfants	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes formées en matière de protection des enfants - Valeur et pourcentage de l'augmentation du nombre de mécanismes/systèmes d'information et de notification des problèmes de protection des enfants - Nombre et pourcentage d'enfants ciblés ayant signalé une amélioration de leur condition de sécurité et de bien-être.
	Prévention de la violence basée sur le genre (VBG) et intervention	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre et pourcentage des membres de la communauté qui peuvent identifier aux moins deux effets négatifs de la VBG sur leur propre communauté - Nombre et pourcentage de la population ciblée ayant signalé une amélioration de l'accès aux services de lutte contre la violence basée sur le genre (VBG) - Nombre d'hommes sensibilisés sur les questions de violence basée sur le genre (VBG)
	Coordination et soutien en matière de protection	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'agents/personnel de protection fournis dans le cadre des activités de coordination en matière de protection - Nombre de mesures/procédures/pratiques modifiées conformément aux principes de protection (par ex. principes directeurs relatifs aux personnes déplacées ; droits de l'homme; droit international humanitaire)
	Services psychosociaux	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre et pourcentage de la population cible participant à des activités psychosociales - Nombre et pourcentage de bénéficiaires ayant signalé une amélioration de leur capacité à assumer des responsabilités/rôles familiaux /communautaires productifs - Nombre et pourcentage de bénéficiaires ayant signalé une amélioration de leur sensation de bien-être ou de leur capacité d'adaptation
Abris et établissements humains (AEH)	Plan et gestion des camps	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de ménages ayant trouvé refuge dans des camps conformément aux normes Sphère et au guide des opérations sur le terrain pour l'évaluation et l'intervention en cas de catastrophe (FOG, Field Operations Guide for Disaster Assessment and Response) - Pourcentage de la population totale ayant bénéficié d'une assistance dans les camps de réfugiés. - Montant total en USD et pourcentage des budgets de financement de projets autorisés pour les camps la gestion dépensés dans l'économie locale affectée
	Abri d'urgence/temporaire	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de ménages bénéficiant d'un refuge d'urgence/temporaire conformément aux normes Sphères et FOG - Pourcentage de la population totale ayant bénéficié d'un refuge d'urgence/temporaire - Montant total en USD et pourcentage des budgets de financement de projets autorisés pour les camps la gestion dépensés dans l'économie locale affectée

LIGNES DIRECTRICES DE L'USAID/OFDA POUR LES PROPOSITIONS NON SOLLICITÉES ET LA PRÉSENTATION DES RAPPORTS D'INFORMATION

SECTEUR	SOUS-SECTEUR	INDICATEURS
	Mesures de sécurité dans les abris	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'abris ayant adopté des mesures de sécurité - Nombre d'établissements humains ayant adopté des mesures de sécurité - Nombre et pourcentage de personnes disposant de connaissances en mesures de sécurité deux mois après la formation
Eau, assainissement et hygiène (WASH)	Santé environnementale	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'activités de nettoyage/déblayage réalisées - Nombre d'activités de prévention de risque sanitaire et environnemental - Nombre de salles de bain réalisées
	Promotion de l'hygiène et des comportements hygiéniques	<ul style="list-style-type: none"> - Pourcentage de la population cible ayant adopté de bonnes habitudes de lavage des mains - Pourcentage de la population cible faisant un bon usage et stockage de l'eau - Nombre et pourcentage de points d'eau pure opérationnels trois mois après la fin des activités
	Assainissement	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre et pourcentage de latrines domestiques fabriquées, hygiéniques et conformes aux normes Sphères. - Nombre et pourcentage d'installations pour le lavage des mains ayant été réalisées et actuellement utilisées - Nombre et pourcentage de ménages procédant à une bonne évacuation des ordures
	Approvisionnement en eau	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre et pourcentage d'installations d'eau à usage domestique ne contenant aucune bactérie coliforme par 100 ml d'eau - Moyenne d'utilisation d'eau par la population cible en litres, par personne et par jour avant et après les interventions - Nombre et pourcentage de points d'eau contenant une quantité mesurable de chlore ne dépassant pas 0,2 mg/l

2. Liste des mots clés

Renforcement des capacités/formation

Distribution d'argent

Travail contre rémunération (CFW)

Enfants

Personnes handicapées

Réduction des risques de catastrophe (DDR)

Gestion environnementale

Relations entre les sexes

VIH/SIDA

Communautés hôtes

Gouvernement hôte

Systèmes d'information/systèmes d'information

géographique (SIG)

Réhabilitation des infrastructures

Personnes déplacées à l'intérieur des territoires

nationaux (PDI)

Moyens de subsistance/génération de revenus

Réhabilitation de marché

Microcrédit

Microfinance

Gestion des ressources naturelles

Nomades/Éleveurs de bétail

Initiatives de protection

Rapatriés

Sécurité

Esclavage/trafic de personnes

Stratégie de prévention des risques sanitaires

Coupons

Jeunesse

IV. LIGNES DIRECTRICES POUR L'ÉLABORATION DU PROGRAMME

Les candidats doivent étudier avec attention les modalités indiquées dans cette partie ainsi que les APDR pertinents. Les APDR fournissent des informations détaillées sur les secteurs, sous-secteurs et mots clés dont certains seront utiles aux candidats et leur permettront de compléter les informations requises dans cette partie. Les ADPR font partie de la conception du programme et ont été placées vers la fin de ce document en raison de leur longueur uniquement.

Durée du programme

Les programmes d'intervention d'urgence ne peuvent être financés que pour une période **d'un an**. Les propositions doivent comprendre un exposé sur tout besoin de planification à long terme.

Les programmes de prévention, de réduction des effets, de planification et de préparation peuvent être approuvés pour des périodes de plusieurs années avec des versements annuels.

A. Justification

1. Formulation du problème

Fournir une description de la catastrophe, des principales causes du problème à traiter et des populations sinistrées tout en indiquant la source et la date de publication de ces informations ainsi que toute autre donnée générale pertinente. Présenter le contexte du programme proposé sans tenter de faire l'historique complet du pays ou de la région.

2. Synthèse de l'évaluation des besoins

Une synthèse de l'évaluation des besoins doit être présentée pour chaque secteur. Les activités proposées doivent s'appuyer sur les besoins évalués et non sur les besoins supposés. La liste suivante présente l'ensemble des éléments qui doivent être évalués afin de déterminer et de classer par ordre de priorité les interventions proposées. Les candidats sont priés de consulter les parties afférentes à l'évaluation des besoins des sous-secteurs des APDR afin d'obtenir des instructions sur les informations à fournir.

Hormis le synthèse de l'évaluation des besoins, présenté dans le corps du document, **une copie de l'évaluation des besoins complète, justifiant les activités proposées, doit être jointe en annexe à la proposition** et doit comprendre, dans la mesure du possible, les informations suivantes :

- une synthèse des enquêtes, évaluations et autres travaux descriptifs et analytiques, réalisés ou examinés, en vue de déterminer la nature du problème et la nécessité de l'intervention proposée ;
- une comparaison des données disponibles avec les normes minimales Sphères d'intervention en cas de catastrophe (Sphere minimum standards in Disaster Response cf. <http://www.sphereproject.org>) si nécessaire. Si des données de référence ne peuvent pas être fournies dans la proposition, elles doivent être présentées dans un délai de 90 jours après la date de lancement convenu, si l'attribution de financement est accordée pour une durée dépassant 6 mois. Si la contribution est accordée pour une durée inférieure à six mois, les données de référence doivent être présentées dans un délai de 30 jours après la date de lancement.

- des informations provenant d'enquêtes, d'évaluations et d'autres documents qui fournissent une description de la zone cible et des conditions des bénéficiaires cibles y compris des PDI parmi la population ; si nécessaire, le sexe, l'âge, l'appartenance ethnique et le statut socio-économique des personnes affectées.
- une description des effets des catastrophes sur les services et les infrastructures, les réseaux socioéconomiques et les structures organisationnelles ou affiliations socioculturelles des populations sinistrées, c'est-à-dire les cadres pouvant servir de support aux mécanismes d'adaptation des bénéficiaires ;
- des informations détaillées sur les relations entre les bénéficiaires directs et indirects, si nécessaire ;
- les impacts de la catastrophe sur l'écosystème local et la capacité d'accès et d'utilisation des ressources naturelles des populations sinistrées ;
- notes sur l'ensemble des sources, méthodologies de collecte, lieux et dates des collectes de données ;
- les demandes de modification de l'attribution de financement doivent inclure des informations mises à jour sur l'évaluation et leurs implications pour les révisions programmatiques sollicitées (voir révisions de budget et de programme requérant accord préalable dans la section intitulée « *Lignes directrices relatives à l'élaboration du budget* ») ;
- la préparation, la stratégie de réduction d'impact, la prévention, et/ou l'initiative de planification doivent inclure des informations sur les forces et faiblesses des activités courantes aux niveaux local, régional et national ainsi que sur les carences dans les services.

Les candidats peuvent présenter des évaluations des besoins, réalisées par leur propre organisation, en collaboration avec d'autres, ou par des sources, reconnues au plan international, qui sont habituées à gérer ce type de situation, telles que l'ONU. Sauf circonstances exceptionnelles, l'USAID/OFDA n'est pas en mesure de financer des évaluations des besoins d'organisations individuelles. Il est attendu de l'organisation qu'elle contribue au programme proposé en finançant ces coûts par ses fonds propres et que cette demande soit justifiée. Pour certaines catastrophes à déclenchement rapide, une évaluation de besoins complète pourrait être impossible ; dans ces cas, les candidats doivent demander l'avis du personnel de l'USAID/OFDA.

3. Justification de l'intervention

Le programme proposé doit clairement correspondre aux besoins évalués. Sur la base des conclusions de l'évaluation, la justification de l'intervention doit expliquer pourquoi la situation actuelle nécessite une intervention humanitaire ou une intervention de réduction des risques de catastrophe, pourquoi les interventions particulières proposées constituent les activités les plus appropriées pour satisfaire ces besoins et pourquoi le(s) bénéficiaire(s), le(s) secteur(s) et le(s) sous-secteur(s) identifiées sont pour l'instant prioritaires.

Les candidats doivent consulter les sections afférentes aux justifications des secteurs des APDR pertinentes pour des instructions détaillées sur les informations à

Une justification pertinente doit répondre clairement aux questions suivantes:

Pourquoi à cet endroit ?

—> Pourquoi maintenant ?

—> Pourquoi cette intervention ?

—> Pourquoi ce candidat ?

—> Pourquoi l'USAID/OFDA ?

fournir. Afin de relier clairement les activités proposées aux besoins identifiés, les candidats doivent organiser la justification de l'intervention par secteur individuel et sous-secteurs proposés à l'USAID/OFDA.

Cette section doit également présenter le candidat, ses compétences et expériences spécifiques dans les secteurs et sous-secteurs proposés, dans le pays affecté, avec la population cible proposée ou, le cas échéant, dans le domaine de l'intervention. Les candidats doivent, précisément, fournir les données de référence et données cibles qui reflètent les résultats de programmes pertinents, réalisés par l'organisation, qu'ils soient financés par l'USAID/OFDA ou par un autre bailleur de fonds, en faisant mention des progrès réalisés et des conditions ayant entravé le progrès vers des résultats positifs. L'éventail de compétences ou capacités locales, qui pourraient être utilisées dans les plans d'intervention et de sortie de crise, doit faire l'objet d'une discussion, ainsi que les leçons tirées des expériences passées, les programmes de transition ou de développement qui ont été appliqués aux activités proposées. Les informations peuvent être résumées dans la justification de l'intervention en joignant les détails en annexe.

B. Présentation technique

1. Au niveau du programme

Les informations suivantes doivent être fournies au niveau du programme et doivent présenter une description de l'intervention dans son ensemble.

a) Objectif

Il s'agit de l'objectif de l'intervention en cas de catastrophe et de l'impact humanitaire recherché par l'organisation. Il ne doit y avoir qu'un objectif par programme.

b) Nombre de bénéficiaires

Indiquer le nombre de personnes qui seront ciblées par ce programme :

- nombre total de bénéficiaires cibles
- nombre total de PDI bénéficiaires cibles

Il est acceptable d'indiquer tout simplement un nombre pour chaque catégorie susmentionnée. Des informations détaillées sur les bénéficiaires, leur identité et la méthode par laquelle ils ont été sélectionnés, par exemple, doivent être indiquées au niveau du sous-secteur.

c) Hypothèses critiques

Les hypothèses critiques constituent la meilleure appréciation, par le candidat, des conditions générales qui prévaudront pendant l'exécution du programme. Les hypothèses sont fondées sur des facteurs tels que le contexte local, la sécurité, l'accessibilité, le personnel et la disponibilité des ressources. Un changement significatif dans l'hypothèse clé peut affecter les résultats et doit, par conséquent, être identifié et évalué avant toute exécution. Dans certains cas, les organisations peuvent avoir besoin de mettre en place des plans d'urgence afin de

gérer de tels changements ; ces plans doivent être présentés dans la conception technique (cf. description du programme par sous-secteur, ci-dessous).

d) Stratégie du programme

Dans le contexte du programme d'intervention en question ou de programmes nationaux, le candidat doit expliquer comment les activités proposées entrent dans le cadre de son propre programme ou des programmes des agences de l'ONU, d'autres ONG, d'autres agences du gouvernement des États-Unis, d'autres bailleurs de fonds, groupes locaux, et collectivités locales et agences gouvernementales nationales pendant la conception et l'exécution du projet, y compris :

- indiquer si le programme envisagé est un programme autonome ou s'il est destiné à appuyer une stratégie plus vaste, mise en œuvre soit par le candidat, soit par le pays hôte soit par la communauté internationale ;
- expliquer comment ce programme permettra de renforcer les capacités du gouvernement ou de la communauté locale ou d'améliorer les stratégies d'intervention face aux catastrophes actuelles ou la gestion de catastrophes éventuelles ;
- expliquer comment les résultats obtenus pourront étayer d'autres programmes à plus long terme ou des projets initiés par d'autres organisations ou entités ;
- décrire le travail de coordination au niveau des secteurs dans cette section, comme indiqué ci-dessous.

e) Secteurs

Les activités du programme proposées doivent appartenir à l'un ou plusieurs des secteurs approuvés par l'USAID/OFDA. Ces secteurs sont présentés dans la partie intitulée « *Tableau des secteurs, sous-secteurs, indicateurs et liste des mots clés* » et font l'objet d'une description détaillée dans les APDR. Les candidats doivent contacter l'équipe de l'USAID/OFDA, chargée de la coordination du programme, si les activités envisagées ne correspondent pas au secteur, sous-secteur, indicateur ou mot clé défini dans les Lignes directrices.

Toutes les informations requises doivent être fournies pour chaque secteur proposé qui doit faire l'objet d'une description accompagnée d'informations sur le sous-secteur correspondant avant de passer à un autre secteur.

(1) Nom et objectif du secteur

Parmi les 11 secteurs possibles (cf. ADPR ou *Tableau de synthèse*), spécifier un secteur de l'intervention proposée. Indiquer le nom du secteur approuvé par l'USAID/OFDA et l'objectif principal du secteur ou le résultat prévu. Chaque secteur proposé ne doit fournir qu'un objectif.

Par exemple :

Nom du secteur : santé
Objectif : amélioration de la santé des PDI

L'USAID/OFDA déconseille toute description trop détaillée des objectifs tels que les endroits précis, les chiffres concernant le nombre de bénéficiaires étant donné que ces informations

seront fournies dans d'autres parties. Le fait de fournir de telles précisions dans l'objectif pourrait entraver la flexibilité de l'organisation à réagir rapidement à tout changement de conditions ou de priorités.

(2) Montant en dollars

Indiquer le montant en dollars requis pour les activités de ce secteur. Pour de plus amples informations, se référer aux *Lignes directrices relatives à l'élaboration du budget*.

(3) Chiffres concernant le nombre de bénéficiaires

Indiquer le nombre de personnes ciblées qui bénéficieront d'une assistance dans ce secteur :

- nombre total de bénéficiaires cibles (par exemple 5000)
- nombre total de PDI bénéficiaires cibles (par exemple 250)

Remarque : si l'intervention proposée ne comprend qu'un secteur, ces chiffres seront les mêmes que ceux indiqués dans la partie relative à l'ensemble du programme. Des informations détaillées sur les bénéficiaires, telles que leur identité et la méthode par laquelle ils ont été sélectionnés, doivent être indiquées au niveau du sous-secteur.

(4) Zones géographiques

Préciser au moins le premier niveau d'organisation administrative, à savoir le nom de l'état ou de la province, pour la zone ou les zones géographiques où se dérouleront les activités prévues pour ce secteur. Énumérer le nombre de niveaux possibles, par exemple, l'état ou la province, la localité et la ville. Les codes de recensement ou postal sont également les bienvenus. Les candidats doivent fournir des cartes et données géographiques telles que les coordonnées GPS de l'endroit

L'USAID/OFDA ne perd pas de vue que la mise en œuvre du programme n'est pas liée à l'emplacement géographique défini dans cette partie mais plutôt aux objectifs du programme. Pour des instructions plus détaillées, veuillez contacter l'équipe de l'USAID/OFDA chargée de la coordination du programme.

(5) Coordination au niveau des secteurs

Pour le secteur proposé, expliquer comment le candidat envisage de coordonner, d'échanger des informations et de collaborer étroitement avec les agences de l'ONU, d'autres ONG et agences du gouvernement des États-Unis, autres bailleurs de fonds, groupes locaux et collectivités locales et agences gouvernementales nationales dans la conception du projet et la réalisation des activités en indiquant les informations suivantes :

- le travail réalisé par les organisations internationales et ONG dans le même secteur. Identifier les liens entre les différents programmes et expliquer comment le travail proposé permettra, le cas échéant, de compléter ces programmes
- la méthode de coordination pour ce secteur, par exemple, la fréquence des réunions, la manière dont les problèmes sont identifiés et traités, comment les informations sont collectées et diffusées et comment les normes sont établies et leur application contrôlée.

(6) Mots clés

(a) Désignation du mot clé

Parmi les mots clés disponibles (cf. *liste des mots clé*) pour le secteur décrit, énumérer la liste de tous les mots clés pour l'intervention proposée.

(b) Intégration des mots clés

Un mot clé désigne une méthode, un centre d'intérêt ou une population donnée qui pourrait être concernée par les activités proposées pour tout sous-secteur. Les mots clés correspondent à des thèmes qui font l'objet d'un contrôle/suivi systématique par l'USAID/OFDA, à travers tous les programmes, à des fins de rapport ou autres.

Les candidats doivent indiquer comment l'un ou l'ensemble de ces mots clés s'appliquent aux activités proposées pour chaque sous-secteur et comment les besoins évalués justifient ce projet. Tous les mots clé sont disponibles pour l'ensemble des sous-secteurs (cf. les initiatives de protection, exemple qui illustre comment un mot clé peut s'appliquer à l'ensemble des secteurs).

Plutôt que de répéter les informations lorsque ce lien est expliqué dans la conception technique, prière d'utiliser des références, c'est à dire '*cf. conception technique*' dans la zone d'insertion du mot clé. Au cas où un ou plusieurs mots clés et leur lien seraient identiques, d'un sous-secteur à l'autre, les candidats doivent fournir cette information dans le premier cas et utiliser des références, c'est à dire '*cf. sous-secteur précédent*' dans la description des autres sous-secteurs.

L'USAID/OFDA entend que, pour tout contexte de catastrophe, caractérisé par l'insécurité et les problèmes de protection, les relations entre les sexes et les initiatives de protection soient identifiées comme mots clés, reflétant ainsi leur intégration comme composantes de l'intervention proposée.

(7) Sous-secteurs

Les interventions de secteur proposées doivent appartenir à un ou plusieurs sous-secteurs approuvés par l'USAID/OFDA. Ces secteurs sont présentés dans la partie intitulée « tableau des secteurs, sous-secteurs, indicateurs et liste des mots clés » et font l'objet d'une description détaillée dans les APDR. Les candidats doivent contacter l'équipe de l'USAID/OFDA, chargée de la coordination du programme, si les activités envisagées ne correspondent pas au secteur, sous-secteur, indicateur ou mot clé défini dans les lignes directrices. Toute demande de ne pas fournir d'informations pour un indicateur précis doit faire l'objet d'une justification pertinente (par exemple, si l'indicateur ne s'applique à aucune des activités proposées).

Juste après la description appropriée du secteur, fournir toutes les informations requises pour chacun de ses sous-secteurs proposés.

(a) Désignation du sous-secteur

Parmi les sous-secteurs disponibles (cf. APDR ou tableau de synthèse) pour le secteur présenté, indiquer l'un des sous-secteurs de l'intervention proposée.

(b) Conception technique

Cette section doit comprendre la majorité des informations fournies pour le sous-secteur. Des instructions sur les renseignements à fournir dans la conception technique sont disponibles dans la partie consacrée au sous-secteur des APDR. En règle générale, les conceptions techniques doivent comprendre les méthodologies, les démarches envisagées par le candidat pour la réalisation de l'activité proposée dans le délai exigé.

Des stratégies de distribution et stratégies logistiques doivent également être présentées. Dans les cas où l'intervention proposée dépasserait le cadre d'une intervention à court terme, il convient d'ajouter des indications sur la durabilité de l'intervention. Tout plan d'urgence qui permettrait de gérer les changements d'hypothèses essentielles doit également faire l'objet d'une présentation. Les candidats sont invités, s'ils le souhaitent, à fournir des chronogrammes, diagrammes, ou tout autre graphique à des fins d'illustration.

(c) Indicateurs

Des indicateurs sont utilisés pour présenter les changements prévus, suivre les progrès réalisés et mesurer les résultats réels par rapport aux résultats attendus. Afin de déterminer les progrès réalisés ou les changements observés au niveau des indicateurs ciblés, les données de référence collectées par l'organisation chargée de la mise en œuvre et/ou par d'autres sources existantes, doivent être utilisées comme point de départ. Les données de référence reflètent l'état de ces indicateurs avant le lancement de l'intervention proposée.

Les programmes de l'USAID/OFDA s'intéressent principalement à deux types d'indicateurs : l'extrait et l'impact. **Les indicateurs d'extrait** mesurent la réalisation complète du programme (par exemple, le nombre et pourcentage de latrines domestiques, hygiéniques et opérationnelles réalisées, conformément aux normes Sphères). **Les indicateurs d'impact** mesurent les changements, à moyen ou long terme, résultant du programme et ayant une incidence sur le développement, (par exemple, le nombre (estimatif) d'hectares protégés contre les parasites/maladies.

Les candidats doivent énumérer les indicateurs et indiquer une valeur cible mesurable pour chaque indicateur dans la stratégie de suivi.

Les indicateurs appliqués par l'USAID/OFDA

Chaque sous-secteur des APDR s'achève par un paragraphe sur les indicateurs. La plupart des sous-secteurs mentionnent un à trois indicateurs obligatoires (cf. tableau de synthèse des APDR).

Sauf indication contraire, les candidats doivent sélectionner tous les indicateurs à traiter pour chaque sous-secteur proposé. Les candidats qui ne souhaitent pas fournir d'informations sur un indicateur particulier, doivent justifier leur requête avec pertinence dans la proposition de projet.

Les candidats doivent reproduire la formulation de l'indicateur utilisée dans l'APDR.

Les demandes de modification d'attribution et les nouvelles demandes de financement de programme de suivi doivent appliquer les taux de réalisation mentionnés dans les rapports de compte-rendu des programmes antérieurs, comme point de référence cible pour la nouvelle proposition de projet. Les demandes de modification et les nouvelles demandes de financement de programme de suivi doivent également comprendre les indicateurs des sous-secteurs obligatoires, même s'ils n'étaient pas indiqués dans l'attribution initiale.

Indicateurs proposés par le candidat

Hormis les indicateurs de l'USAID/OFDA, il est vivement conseillé aux candidats d'élaborer, d'utiliser et de rendre compte d'autres indicateurs d'extrants et d'impact de leur choix. La plupart des indicateurs de l'USAID/OFDA sont des indicateurs d'extrants. Il est recommandé aux candidats de développer des indicateurs d'impact pouvant témoigner de leurs activités proposées. Les indicateurs d'extrants et d'impact sont nécessaires pour améliorer le suivi technique et mesurer les résultats du programme.

C. Stratégie de transition ou de sortie

Les candidats doivent proposer une stratégie de transition qui décrit l'état final recherché du projet proposé, à savoir les conditions qui permettront de garantir la durabilité des résultats du programme ou les progrès mesurables vers une future durabilité. Si cela est plus opportun, il est recommandé de présenter une stratégie de sortie à appliquer à la fin d'activités financées par l'USAID telles que les services de secours.

Les stratégies de transition doivent couvrir l'implication du bénéficiaire, le cas échéant, et indiquer les actions supplémentaires qui seront nécessaires ou mises en œuvre pour garantir une certaine durabilité du programme ; préciser le délai, et l'entité à qui le candidat entend confier la gestion des activités après la transition; indiquer comment la transition sera négociée avec l'ensemble des parties prenantes et présenter les démarches envisagées par le candidat pour la poursuite du programme lorsque le financement accordé par l'USAID/OFDA arrivera à terme.

D. Suivi et évaluation

1. Stratégies de suivi

Présenter une stratégie de suivi des progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme. La stratégie de suivi doit directement se baser sur les informations générales spécifiques au secteur, fournies dans la section *Description du programme*, ainsi que sur les objectifs, activités et indicateurs prévus. L'USAID/OFDA encourage vivement les stratégies de suivi solides qui permettent d'élaborer un rapport diligent et précis sur les données quantitatives et qualitatives. L'USAID/OFDA aura recours à ces informations afin de déterminer si les ressources sont utilisées de manière efficace.

La stratégie de suivi doit préciser les informations suivantes:

- la source, la méthode et le délai de collecte des données ;
- le bureau, l'équipe ou la personne identifiée pour entreprendre les activités de suivi ;
- les procédures d'évaluation de la qualité qui seront utilisées pour vérifier et valider les performances réelles ;
- les limites connues de la procédure de suivi, l'impact que ces limites peuvent avoir sur l'exécution du programme et les stratégies mises en place pour pallier ces limites, si nécessaire ;
- les stratégies d'analyse, de présentation, d'examen et d'utilisation des données ;
- une énumération de tous les indicateurs proposés, assortis d'un objectif mesurable pour chacun d'eux.

2. Stratégies d'évaluation

L'USAID/OFDA connaît l'importance des évaluations à la fois internes et indépendantes comme moyen d'identification des résultats et de l'impact du programme, du savoir acquis et des bonnes pratiques. Ainsi, l'USAID/OFDA encourage les évaluations indépendantes de programmes et envisage de les financer au cas par cas. Prière de fournir un justificatif qui présente les détails des résultats attendus du processus d'évaluation ainsi que le budget prévu. Par ailleurs, le candidat doit décrire toute évaluation prévue en rapport avec ce programme, sa portée et les méthodes qui seront appliquées, sa durée et la source de financement disponible ou anticipée.

V. LIGNES DIRECTRICES RELATIVES À L'ÉLABORATION DU BUDGET DE FINANCEMENT

Le budget proposé doit être présenté dans une section séparée et n'est pas soumis à une limite du nombre de pages comme la proposition de programme. Le budget proposé doit être exprimé en dollars américains uniquement. L'USAID/OFDA procédera à une comparaison du projet de budget avec le programme proposé afin de déterminer si les projections budgétaires sont réalistes. Le réalisme budgétaire est une relation entre le niveau des ressources et le coût relatif de réalisation des objectifs du programme.

Hormis le réalisme budgétaire, l'USAID/OFDA appliquera au budget proposé les critères d'évaluation suivants :

- Les coûts sont-ils admissibles ?
- Les coûts sont-ils affectables ?
- Les coûts sont-ils raisonnables et efficaces ?
- Niveaux de partage des coûts ou de contributions en nature
- Contributions d'autres bailleurs de fonds
- Revenus du programme
- Pertinence des justifications pour tout approvisionnement en biens faisant l'objet de mesures de restriction

Pour de plus amples informations sur les coûts considérés comme admissibles, affectables et raisonnables, prière de vous référer au document 22 CFR 230, intitulé « *Cost Principles for Non-Profit Organizations* », préalablement libellé OMB Circular A-122 disponible à l'adresse suivante: <http://www.whitehouse.gov/omb/circulars/index.html>

Pour plus d'informations sur le revenu du programme, se référer au document 22 CFR 226.24 intitulé « *Administration of Assistance Awards to U.S. Organizations* » disponible à l'adresse suivante : http://www.access.gpo.gov/nara/cfr/waisidx_06/22cfr226_06.html

A. Budget détaillé/ventilé

Le budget doit énumérer et comptabiliser les dépenses individuelles dans chaque poste budgétaire pour chaque objectif sectoriel. Les postes budgétaires sont des regroupements logiques de coûts, tels que les salaires, les charges de personnel, les déplacements, l'équipement permanent, les fournitures et les coûts indirects. Des exemples de budgets détaillés/ventilés et répartis par objectif sectoriel sont disponibles à l'adresse suivante : http://www.usaid.gov/our_work/humanitarian_assistance/disaster_assistance/resources/#grants

(cf. *exemple de budget détaillé/ventilé pour le bénéficiaire principal du financement et exemple de budget détaillé/ventilé pour le sous bénéficiaire du financement*). Ces exemples de budgets sont fournis strictement à titre illustratif ; les candidats doivent énoncer leurs propres chiffres en dollar, et appliquer leurs propres taux et méthodes d'affectation de coûts. L'USAID/OFDA préfère que les budgets soient présentés en format Excel.

Les coûts partagés, à savoir les coûts qui ne peuvent pas exactement être affectés à un objectif spécifique, peuvent ne plus être budgétisés comme catégorie séparée, étant donné que cela tend à sous-estimer le compte rendu des objectifs sectoriels. Les coûts de cette nature devraient plutôt être affectés à chaque objectif sur la base d'une utilisation prévisionnelle. Par exemple, plutôt que d'indiquer les frais de location de bureau comme un montant forfaitaire, les candidats doivent estimer l'utilisation du bureau par rapport à la réalisation des activités de chaque secteur et, sur cette base, imputer les différents coûts à chaque objectif.

Après l'octroi de l'attribution, conformément au règlement 22 CFR 226.25 (c), les ONG américaines sont autorisées à permuter les fonds entre les objectifs sans accord préalable, mais une notification de changement est obligatoire. Pour les organisations non américaines, la clause sur la révision de budget d'attribution de financement intitulée « *Revision of Award Budget* », requiert l'aval de l'officier pour permuter les fonds entre les objectifs. Cependant, depuis août 2005, toutes les nouvelles attributions de subventions aux ONG non américaines permettent un transfert des fonds entre les objectifs sans l'accord du responsable de l'USAID signataire de l'accord, sous réserve de l'aval du responsable technique (Cognizant Technical Officer, CTO) de l'OFDA/W. L'USAID/OFDA se réserve le droit d'imposer, à tous les récipiendaires, une limite de 10 pour cent sur les transferts de fonds entre objectifs. Cette restriction est, cependant, rarement invoquée.

B. Exposé budgétaire

L'exposé budgétaire justifie les dépenses proposées et explique la méthode de projection des coûts. Les candidats doivent justifier leur projection budgétaire en indiquant par exemple la méthodologie et les hypothèses utilisées pour déterminer les dépenses individuelles, à savoir les estimations de coûts techniques, les coûts réels actuels, les coûts afférents à des appels d'offres, les prix indiqués au catalogue ou les barèmes salariaux. Un exposé budgétaire minutieux permettra un examen diligent de la proposition de budget et évitera à l'équipe régionale de l'ONG d'avoir à réviser la proposition et à fournir des justifications après la soumission de la proposition. *Les exposés budgétaires doivent suivre l'ordre de répartition des différents coûts du budget détaillé (de haut en bas), plutôt que de les énumérer par objectif (de gauche à droite)*. Un exemple d'exposé budgétaire, à l'attention des bénéficiaires principaux et sous bénéficiaires, est disponible à l'adresse suivante :

Proposition de budget

Une proposition de budget est l'expression financière du plan d'exécution d'un programme proposé par le candidat à l'USAID/OFDA soit en réponse à une sollicitation telle qu'un AO ou DPA ou dans le cadre d'une proposition non sollicitée ne faisant pas l'objet d'une procédure de demande formelle de la part de l'USAID/OFDA.

Une proposition de budget est constituée des éléments de base suivants : un budget détaillé, un exposé budgétaire et un formulaire standard (SF)-424, qui constitue la demande *d'assistance auprès du gouvernement fédéral (Application for federal assistance)*, une stratégie de marque et un plan d'utilisation des identités visuelles/logos, et d'autres documents administratifs requis.

http://www.usaid.gov/our_work/humanitarian_assistance/disaster_assistance/resources/#grants

Ces exposés budgétaires sont strictement fournis à titre indicatif et sont basés sur des exemples de budget détaillés. Les candidats doivent utiliser leurs propres justificatifs en s'appuyant sur la conception du programme, les intrants associés au programme et le budget détaillé.

C. SF-424

Le Bureau américain de gestion du budget (OMB) exige le formulaire SF-424, de demande d'assistance auprès du gouvernement fédéral (*Application for federal assistance*), dûment rempli et signé, pour toutes les propositions. Le SF-424 peut être téléchargé à l'adresse suivante :

http://www.usaid.gov/our_work/humanitarian_assistance/disaster_assistance/resources/#grants

D. Conditions préalables pour les nouvelles demandes

Cette section décrit les conditions préalables à remplir pour les nouvelles demandes avant la soumission de la proposition. Les organisations n'ayant jamais obtenu de financement de la part du gouvernement des États-Unis doivent remplir les sections *un* et *deux*. Si le candidat a déjà obtenu un financement du gouvernement des États-Unis, mais pas de l'USAID, remplir la section *deux* uniquement. Si le candidat a déjà obtenu des financements de la part de l'USAID/OFDA, indiquer la mention « néant » dans cette section.

1. L'organisation n'a jamais reçu de financement de la part du gouvernement des États-Unis

- L'USAID/OFDA doit procéder à une évaluation préalable de l'éligibilité de l'organisation au financement. Cette évaluation peut durer 60 à 90 jours. Les candidats doivent donc planifier le dépôt de leurs dossiers et la date de lancement en fonction de ce paramètre. Prière de contacter le représentant de l'USAID/OFDA pour des instructions supplémentaires. Une liste des représentants régionaux de l'USAID/OFDA est disponible à l'adresse suivante:
http://www.usaid.gov/our_work/humanitarian_assistance/disaster_assistance/directory/regional_teams_new.html
- Les candidats doivent fournir les états financiers audités des trois derniers exercices, un organigramme de l'organisation, les copies des règles et procédures applicables, par exemple, de comptabilité et gestion financière, d'achat, de gestion du matériel, de déplacement et de gestion du personnel.
- Tous les candidats doivent disposer d'un seul numéro DUNS (système de numérotation universelle unique) à neuf chiffres. Les procédures d'obtention du numéro DUNS sont présentées dans le dossier « *Certifications and representations* », (Attestations et déclarations) qui peut être consulté à l'adresse suivante :
http://www.usaid.gov/our_work/humanitarian_assistance/disaster_assistance/resources/#grants

2. L'organisation a obtenu des financements de la part du gouvernement des États-Unis, mais jamais de l'USAID.

- Les candidats doivent fournir les informations attestant que l'organisation remplit les conditions d'éligibilité au financement :
 - des systèmes de gestion financière et de gestion de programme conformes au règlement 22 CFR 226.20-28
 - un système d'achat et des procédures d'attribution de contrat conformes au règlement 22 CFR 226.40-49
 - un système de gestion du matériel conforme au règlement 22 CFR 226.30-37
 - des procédures de gestion du personnel qui respectent les principes de détermination des coûts, appliqués par le gouvernement des États-Unis, et dont il résulte des coûts salariaux raisonnables et affectables.
 - des règles régissant les déplacements, conformes à la clause intitulée « *International Air Travel and Transportation* » (vols aériens internationaux et transport) et alignées sur les principes de détermination de coûts du gouvernement des États-Unis.
 - un système de gestion et de suivi des sous allocations comme l'exige la Circulaire A-133 de l'OMB destinée aux organisations internationales ou les lignes directrices relatives aux audits financiers commissionnés par les bénéficiaires étrangers, « *Guidelines for Financial Audits Contracted by Foreign Recipients* », du Bureau de l'inspecteur général de l'USAID, destinées aux organisations non américaines,
 - des rapports et documents conformes au règlement 22 CFR 226.50-53
 - une capacité d'absorption suffisante
- Les candidats doivent également fournir les éléments suivants :
 - des documents attestant que l'organisation dispose des ressources financières nécessaires pour la mise en œuvre du programme ou peut les obtenir.
 - des documents attestant que l'organisation dispose d'une expérience satisfaisante, y compris de références sur les performances passées
 - des informations attestant que l'organisation fait preuve d'une intégrité satisfaisante et de respect de l'éthique des affaires
 - des documents attestant que l'organisation est éligible au financement, selon les textes législatifs et réglementaires applicables.
 - les coordonnées du représentant, chargé de la passation des marchés, de chaque agence du gouvernement des États-Unis auprès de laquelle le candidat a obtenu un financement
- Les candidats doivent disposer d'un compte bancaire en dollars américains pour le versement des paiements par l'USAID. Le formulaire d'information destiné aux nouveaux fournisseurs (New Vendor Information Form) doit être complété et joint à la proposition
http://www.usaid.gov/our_work/humanitarian_assistance/disaster_assistance/resources/#grants

E. Modifications de budget et de programme nécessitant un accord préalable

Suite à l'octroi de l'attribution de financement, les bénéficiaires sont priés de signaler tout changement effectué dans le budget ou le plan d'exécution du programme et doivent soumettre, par écrit, une requête de modification de budget ou de programme. Hormis les clauses supplémentaires qui pourraient être indiquées dans les contrats individuels, conformément au règlement 22 CFR 226.25 (c)(1) applicable aux ONG américaines, ou la clause intitulée « *Revision of Award Budget* » pour les ONG non américaines, les modifications suivantes nécessitent l'accord préalable écrit de l'USAID :

- Un changement dans l'étendue ou les objectifs du programme, y compris une prorogation de la subvention ou de l'accord de coopération, même sans modification de budget nécessitant un accord préalable.
- Pour les ONG non américaines, un changement d'affectation de fonds au niveau des objectifs. Toutes les nouvelles attributions de financement accordées depuis le mois d'août 2005 autorisent les ONG non américaines à effectuer des transferts de fonds entre les différents objectifs du programme avec l'aval du CTO.
- Tout départ ou remplacement d'un membre important de l'équipe, identifié dans la demande ou le dossier de financement.
- L'absence du directeur de programme pour une durée de plus de trois mois ou une réduction de 25% du temps que le directeur de programme envisage de consacrer au programme.
- Le besoin de financement supplémentaire de la part du gouvernement américain.
- Le transfert de fonds, budgétisés pour la couverture des coûts indirects et destinés à absorber les augmentations de coûts directs ou vice versa.
- Le transfert de financements affectés à la couverture des frais de formation, à savoir les paiements directs aux bénéficiaires de la formation, vers d'autres catégories de dépense.
- Toute sous allocation, tout transfert ou toute sous-traitance d'activité prévus dans le cadre de ce financement, à moins que cette activité ne soit décrite dans la demande et prévue dans le budget de financement approuvé. Cette clause ne s'applique pas à l'achat d'équipement, de matériel, de fournitures ou tout autre service de soutien général.
- L'intégration de coûts qui nécessitent un accord préalable, conformément au règlement 22 CFR 230, *Cost principles for non-profit organizations* (principes de détermination de coûts pour les organisations non gouvernementales), autrefois libellé Circulaire de l'OMB A-122 <http://www.whitehouse.gov/omb/circulars/index.html>, à moins que cette condition ne fasse l'objet d'une exonération spéciale dans l'attribution de financement de l'USAID/OFDA. Les deux types de coûts les plus courants qui nécessitent un accord préalable sont les suivants :
 - l'équipement, défini comme tout article de propriété tangible, non consommable à durée de vie supérieure à un an et dont le prix d'achat par unité est de 5 000 USD ou plus, et
 - les missions internationales (définies comme un déplacement entre deux pays)

La compréhension de ces conditions préalables à la soumission de la demande de financement, pendant la phase de préparation de la proposition de projet, peut réduire significativement la charge administrative de la demande de la subvention. Dans la mesure où ces éléments ont été identifiés dans la proposition et le budget, et intégrés dans le programme de financement, un accord préalable est supposé avoir été donné. Les missions à l'étranger sont considérées comme « ayant été identifiées » dans la proposition lorsque les informations suivantes ont été fournies : le nombre de voyages, le nombre de voyageurs par mission, la destination et l'objectif de chaque voyage. **Dans cette section, les candidats doivent fournir une liste du matériel, des missions à l'étranger, et des autres coûts pour lesquels un accord préalable est requis.**

Une fois la proposition examinée et approuvée, le financement est accordé à travers un accord de subvention ou coopération ou un avenant à ce dernier. **Il est très important que le bénéficiaire fasse lecture de l'accord et se familiarise avec les conditions générales d'utilisation des financements de l'USAID.**

Bien que ces modifications de budget et de programme doivent faire l'objet d'un accord préalable, par écrit, du représentant chargé de la passation des marchés, sauf pour les attributions de financement indiquant de manière explicite que le CTO est habilité à donner son autorisation, les demandes doivent être adressées à l'attention du CTO nommément indiqué dans l'accord. Les requêtes doivent être transmises séparément des correspondances de routine telles que les compte rendus ou rapports de programme.

Les requêtes transmises après la fin de l'accord de financement doivent décrire l'objectif de la modification et expliquer en détail l'impact que le changement aura sur le programme, tel que proposé au départ. Elles doivent être transmises dès que les modifications nécessaires ont été effectuées, étant donné que l'USAID/OFDA aura besoin de temps pour fournir son accord par écrit. L'USAID/OFDA encourage les organisations à accorder un délai minimum de 10 jours pour les modifications ne faisant l'objet d'aucun financement et un minimum de 45 jours pour les modifications faisant l'objet de financement.

Les modifications approuvées peuvent être notifiées par lettre ou par une modification formelle de l'accord de financement. Les attributions de financement supplémentaires seront toujours confirmées par modification formelle.

F. Biens, services et pays inéligibles ou faisant l'objet de mesures de restrictions

Pour de plus amples informations sur le sujet, autres que les résumés fournis ci-dessous, prière de se référer à l'ouvrage intitulé « USAID Automated Directives System (ADS) Major Functional Series 300: Acquisition and Assistance, Chapter 312 - Eligibility of Commodities » disponible à l'adresse suivante : <http://usaid.gov/policy/ads/300/312.pdf>

1. Biens et services inéligibles

Les budgets ne doivent pas comprendre, et les bénéficiaires ne peuvent pas acquérir, les articles suivants avec des financements de l'USAID/OFDA :

- Équipement militaire
- Équipement de surveillance
- Produits et services destinés à soutenir des activités policières et autres activités de prévention et de répression
- Équipement et services d'avortement
- Produits de luxe et équipements de jeux de hasard
- Équipement de modification des conditions climatiques

2. Fournisseurs inéligibles

Le bénéficiaire n'est pas autorisé à acquérir des biens et services auprès de compagnies ou de personnes dont les noms apparaissent sur la liste intitulée « List of Parties Excluded from Federal Procurement and Nonprocurement Programs » (cf. <http://epls.arnet.gov>). Les candidats doivent également consulter le Bureau américain de contrôle des biens étrangers (OFAC) du Département du Trésor afin de consulter les listes des personnes connues sur le plan national et bloquées.

3. Biens faisant l'objet de mesures de restriction

L'acquisition des articles suivants doit faire l'objet d'une autorisation lors de l'attribution du financement ou avant tout achat :

- Produits agricoles, y compris les aliments et semences
- Engrais
- Pesticides
- Produits pharmaceutiques, vétérinaires et humains, y compris les sels de réhydratation orale et les contraceptifs
- Véhicules à moteur non fabriqués aux USA, y compris les crédits-bails automobiles de six mois ou plus
- Équipements usagés
- Surplus de matériel appartenant au gouvernement des États-Unis

Afin de faciliter l'exécution du financement et du programme et de réduire les charges administratives, les informations supplémentaires suivantes sont requises au moment du dépôt de la demande. Les budgets prévisionnels ainsi que les justificatifs doivent être fournis.

a) Produits agricoles

Les produits alimentaires, autres que ceux utilisés pour des raisons nutritionnelles ou raisons de santé, ne sont généralement pas financés par l'USAID/OFDA. Les semences doivent faire l'objet d'un Certificat de producteur de semence (*Seed Grower Certification Requirement* cf. encadré). Si un certificat de producteur de semences n'est pas disponible, par exemple à l'occasion d'une foire, le bénéficiaire doit noter les garanties de qualité qui ont été appliquées à la place du certificat.

CERTIFICAT DE PRODUCTEUR DE SEMENCE

Semences. Le bénéficiaire se fera remettre par les fournisseurs de toutes les semences obtenues dans le cadre de cet Accord, un « CERTIFICAT DE PRODUCTEUR DE SEMENCES », qui atteste de ce qui suit :

- a) La semence a été produite en/à/au (Nom du pays) _____
- b) Un échantillon de la semence a été prélevé et testé par un responsable d'un laboratoire de (Nom du pays et de la ville) _____
- c) La semence a été placée dans des emballages utilisés par les utilisateurs finaux, étiquetés comme suit :
 - (1) Numéro du lot de semences
 - (2) Type, ou type et variété
 - (3) Graines de mauvaises herbes
 - (4) Matière inerte
 - (5) Germination et graine dure
 - (6) Noms et taux d'incidence de graines de mauvaises herbes nuisibles (devant respecter les textes en vigueur dans le pays importateur)
 - (7) Mois/année pendant lesquels les tests de pureté et de germination ont été effectués; et
 - (8) Si la semence a été traitée, les produits chimiques appliqués pour le traitement et les avertissements, si nécessaire.
- d) Une période de moins de douze (12) mois calendaires s'est écoulée depuis le dernier test de germination (lorsque la semence est emballée et scellée de façon hermétique dans des bacs).
- e) Des échantillons du lot d'envoi seront conservés pendant un (1) an par (le producteur), et une copie de l'analyse de test de pureté et de germination sera conservée par le laboratoire pendant une durée minimum de trois (3) ans.

Le rapport de laboratoire sera rédigé sur papier en-tête du laboratoire, daté et signé par la personne qui a procédé à l'analyse, un expert en technologie des semences par exemple, et sera joint au « CERTIFICAT DE PRODUCTEURS DE SEMENCE ».

Le « CERTIFICAT DE PRODUCTEURS DE SEMENCE » sera établi sur papier en-tête du producteur. Il identifiera la transaction du Fournisseur par le numéro de la lettre de crédit et par la banque de même que le lot concerné. Le Certificat sera daté et signé par une personne autorisée à engager le producteur et sera délivré au Fournisseur.

Les documents fournis aux termes de cette clause seront disponibles en version anglaise pour des raisons de vérification comptable.

Si le bénéficiaire n'est pas en mesure d'obtenir un Certificat de producteur de semence, il est tenu de conserver dans ses archives tout document pouvant préciser les garanties de la qualité qui ont été appliquées à la place de la certification.

b) Les engrais

Bien que les engrais soient considérés comme des fournitures faisant l'objet de mesures de restrictions selon les règles de l'USAID, l'USAID/OFDA accorde des financements pour l'achat d'engrais dans des circonstances particulières. Concernant les restrictions de l'USAID portant sur les achats d'engrais :

1. Les restrictions sont fixées dans le cadre de la politique américaine qui consiste à consommer américain (« Buy America »), en tenant compte du prix de parité et de l'impact potentiel d'importants volumes d'achat sur la disponibilité. Cependant, la quantité d'engrais qui peut être achetée, au niveau local, ne fait l'objet d'aucune restriction. Les procédures de l'USAID concernant les engrais et les modalités d'autorisation spéciale ne s'appliquent pas aux engrais achetés au niveau local, mais uniquement aux engrais achetés ailleurs. Ces règles se basent sur le lieu de l'achat et non de production.
2. Quelque soit le lieu d'origine, les critères doivent être respectés comme indiqués dans la *liste des provisions éligibles (Commodity Eligibility Listing)* disponible à l'adresse suivante : (cf. <http://www.usaid.gov/policy/ads/300/31251m.pdf>) Cependant, ces critères n'ont pour objet que de confirmer la qualité des engrais non organiques. Aucun critère n'a été établi pour les engrais organiques.
3. Tout achat non local d'engrais nécessite une autorisation spéciale qui pourrait s'avérer difficile à obtenir en raison du temps que cela demande.

Lorsque l'USAID/OFDA finance une proposition de projet qui comprend des engrais, une clause spéciale est ajoutée afin d'autoriser les achats locaux et oblige le bénéficiaire à respecter les critères de la liste des provisions éligibles de l'USAID (*Commodity Eligibility Listing*) tant que des modalités ont été définies pour le type d'engrais recherché.

c) Les pesticides

L'USAID/OFDA ne finance habituellement pas l'achat de pesticides et n'envisagera, généralement, de tels achats qu'en cas d'attaques de ravageurs et d'urgence de santé publique. L'obtention d'une autorisation interne de l'USAID pour les achats de pesticides est généralement longue et s'oppose au concept d'intervention rapide ; par conséquent, les pesticides ne devraient pas être proposés pour financement par l'USAID/OFDA.

d) Les produits pharmaceutiques

Les propositions sollicitant des produits pharmaceutiques ou médicaments vétérinaires doivent fournir une « liste de médicaments » dans la proposition de programme en indiquant : le nom générique et la marque, la force et la concentration, la forme de dosage, la quantité, la taille de l'emballage unitaire, les utilisations thérapeutiques prévues et les sources anticipées [cf. *USAID/OFDA Checklist for Reviewing/Approving Purchases of Essential Medications* (Liste de révision/autorisation des achats de médicaments de base de l'USAID/OFDA). Cf. l'ADPR sur la *santé/sous-secteur fournitures médicales/pharmaceutiques*].

Tous les achats doivent faire l'objet d'une clause spéciale d'achat de médicaments et de produits pharmaceutiques qui (i) limite de tels achats aux produits et sources approuvés par l'administration américaine chargée des aliments et des médicaments (FDA) sauf autorisation spéciale, (ii) incite le bénéficiaire à assumer les risques encourus par l'achat de produits non approuvés par la FDA, (iii) exige la présentation d'informations sur la sécurité et l'efficacité de ces produits. Les financements de l'USAID/OFDA ne sont pas autorisés à être utilisés pour l'achat de produits pharmaceutiques non américains constituant des contrefaçons de brevets américains.

e) Les véhicules à moteur

Les propositions qui envisagent l'achat de véhicules non américains doivent fournir une justification de cet achat ou du crédit-bail automobile. Si des véhicules non américains sont autorisés, l'ensemble des véhicules doivent respecter les modalités d'ordre de préférence et de justification de documents à verser au dossier, du paragraphe (b)(1) de la clause intitulée « *USAID Eligibility Rules for Goods and Services* » (règles d'éligibilité de biens et services) dans un ordre descendant décrit comme suit : les véhicules fabriqués aux USA, les véhicules montés dans un pays partenaire ou un pays classé code 941, qui utilise un nombre substantiel de pièces et de sous-ensembles fabriqués aux USA ; les véhicules fabriqués dans un pays dont le code est 935 par une filiale d'une usine américaine et les véhicules fabriqués dans un pays classé code est 935 par d'autres fabricants que des filiales d'usines américaines (cf. <http://www.usaid.gov/policy/ads/200/260.pdf> pour les codes géographiques).

f) L'équipement usagé

L'USAID/OFDA ne finance généralement pas l'achat d'équipement usagé et toute autorisation d'achat d'équipement usagé nécessitera, selon les normes, des garanties selon lesquelles les besoins du programme seront satisfaits si le matériel acquis est usagé, rénové ou reconditionné, si les considérations économiques justifient l'achat d'équipement usagé, retapé ou réparé et si le prix est raisonnable. Si l'équipement est usagé, la justification doit expliquer pourquoi il n'est pas rénové ou reconditionné. Par ailleurs, le candidat doit prendre des dispositions pour l'inspection et l'estimation de l'équipement par un inspecteur autorisé par l'USAID, étant entendu que ce coût ne sera éligible pour remboursement que lorsque le financement de l'équipement usagé, par l'USAID, sera ultérieurement approuvé. Cette procédure est longue et risquée, par conséquent, le financement d'un équipement usagé, par l'USAID, ne devrait pas être proposé.

g) L'équipement de surplus appartenant au gouvernement des USA

L'achat d'équipement de surplus appartenant au gouvernement des États-Unis n'est pas prévu.

4. Pays faisant l'objet de mesures restrictives dans la politiques étrangère américaine et pays inéligibles, sanctions économiques américaines et restrictions américaines à l'exportation

« Les pays faisant l'objet de mesures restrictives dans la politique étrangère américaine » sont les pays ne relevant pas du code géographique 935. Les codes géographiques concernent les approvisionnements de biens et services et sont décrits dans la clause général intitulée « *USAID Eligibility Rules for Goods and Services* » et dans le règlement 22 CFR 228 disponible à l'adresse suivante :

http://www.access.gpo.gov/nara/cfr/waisidx_08/22cfr228_08.html. Les codes géographiques peuvent être consultés à l'adresse suivante: <http://www.usaid.gov/policy/ads/200/260.pdf>

Par ailleurs, l'OFAC gère des sanctions économiques contre certains pays, entités et individus qui figurent sur la liste suivante : <http://www.treas.gov/offices/enforcement/ofac>

Dans certains cas, l'obtention d'une licence OFAC pourrait être nécessaire pour l'USAID et/ou le candidat. Il est rappelé aux candidats que les décrets présidentiels et législations américaines interdisent formellement les transactions avec les personnes et organisations terroristes et toute fourniture de ressources et tout type d'appui à ces derniers. La responsabilité incombe au candidat de garantir le respect de ces décrets présidentiels et législations.

D'autre part, le Département du Commerce américain est en charge de la gestion des réglementations en matière d'exportation indiquées dans le règlement 15 CFR 730, et seq. Pour de plus amples informations sur les restrictions d'exportation, prière de consulter le site suivant : <http://www.gpo.gov/bis/index.html> et http://www.gpo.gov/bis/ear/ear_data.html. La responsabilité incombe au candidat de veiller au respect de ces réglementations.

Enfin, certains pays pourraient être inéligibles à l'assistance, conformément à la Loi de 1961 relative à l'assistance à l'étranger (Foreign Assistance Act), dans sa version amendée, ou aux lois affectant les financements destinés à l'assistance à l'étranger. Il s'agit par exemple, des pays défaillants dans le remboursement de prêts (section 620[q] de la FAA et l'amendement Brooke), sujets à des coups d'état militaires (section 508 de la FAA), coupables d'assistance aux militaires, à la police ou aux forces de sécurité carcérales (section 660 FAA), des pays n'entretenant pas de relations diplomatiques avec les USA et dont le gouvernement hôte fait l'objet de mesures de sanctions (section 620[t] de la FAA, des gouvernements hôtes qui ont à maintes reprises soutenu des actes de terrorisme international (section 620[a] de la FAA), ou la prolifération nucléaire (loi sur le contrôle de l'exportation des armes, sections 101 et 102). Cette liste n'est pas exhaustive. Cependant, l'USAID/OFDA dispose d'un « pouvoir de dérogation » qui lui permet de lever ces restrictions. Les candidats doivent confirmer l'éligibilité de leur pays avant la soumission de la proposition intégrale.

G. Stratégie de marque et utilisation des identités visuelles/logos (SMIL)

L'USAID exige que tous les programmes, projets, activités, communications publiques et provisions, qui sont partiellement ou totalement financés par l'USAID, portent un logo de l'USAID dont la taille et la présentation sera identique ou supérieure, dans les cas où l'USAID est le principal bailleur de fonds, à celui du bénéficiaire ou aux logos ou identités visuelles d'autres bailleurs de fonds. Des informations supplémentaires sont disponibles à l'adresse suivante: <http://www.usaid.gov/branding>

1. Stratégie de marque et utilisation des identités visuelles/logos (SMIL)

L'USAID exige également que les candidats aux subventions ou accords de partenariat présentent une SMIL. La stratégie de marque explique l'appellation et le positionnement du programme, projet ou activité proposé et explique sa stratégie de promotion et de communication aux bénéficiaires et citoyens du pays hôte. La stratégie d'utilisation des identités visuelles/logos explique en détail les communications publiques, les activités, les brochures relatives au programme et autres éléments qui porteront visiblement le logo de l'USAID.

- **Nouvelles demandes d'attributions de financement**

Tous les candidats qui soumettent une proposition pour une nouvelle attribution de financement doivent fournir une SMIL avec la proposition initiale. Les candidats doivent également inclure, dans le budget total de la subvention ou de l'accord de coopération, tous les coûts liés à la stratégie de marque tels que les conférences de presse, les brochures promotionnelles et brochures pour les médias, les photos, les visites de terrain, les exemples de réussite ; et tous les coûts de marquage tels que les plaques, les bannières, les panneaux et autocollants.

L'USAID/OFDA n'évaluera pas les SMIL de manière compétitive : les SMIL seront plutôt négociées avant la procédure de préparation de la demande de financement et seront intégrées dans l'attribution. Il est recommandé de ne pas quantifier les articles qui ne porteront pas de identités visuelles ou logos.

- **Modifications d'accords de financement**

Une stratégie de marque et d'utilisation des identités visuelles/logos n'est pas requise pour les demandes de modification d'accord de financement, à moins que des changements de SMIL soient envisagés ou que les SMIL n'aient pas été intégrées dans l'accord de financement.

2. Exception par inférence

Le candidat peut demander, et le responsable de la passation de marché de l'USAID peut autoriser, une *exception par inférence* qui dispense le candidat des modalités d'utilisation des identités visuelles et des logos établies pour les communications publiques, les provisions, les matériels du programme ou tout autre livrable *particulier* financé par l'USAID ou pour une catégorie donnée de communication publique, de provisions, de matériels du programme ou autres livrables qui nécessiteraient normalement l'apposition du logo de l'USAID.

Les candidats peuvent être dispensés des modalités d'utilisation des identités visuelles et des logos de l'USAID au cas où elles pourraient avoir les conséquences non souhaitables suivantes :

- compromettre l'indépendance intrinsèque ou la neutralité d'un programme ou des matériels utilisés lorsque l'indépendance ou la neutralité est essentielle au programme et aux matériels, tels que l'observation électorale ou la supervision d'urnes et les brochures d'information destinées aux électeurs; le soutien à un parti politique ou la défense ou réforme de la politique publique ; les médias indépendants tels que les stations de radiotélévision, les articles et les éditoriaux de journaux et les annonces de service public ou sondages et enquêtes d'opinion (*exception par inférence [i]*).
- affecter la crédibilité des audits, rapports, analyses, études ou recommandations politiques dont les données ou les résultats sont sensés être neutres (*exception par inférence [ii]*).
- contrarier « la propriété », par le gouvernements des pays hôtes, des constitutions, textes législatifs, réglementations, politiques, études, évaluations, rapports, publications, enquêtes ou audits, annonces de service public ou toute autre communication perçus comme étant « initiés par » ou « élaborés par » un

département ministériel ou représentant du gouvernement du pays partenaire (*exception à l'inférence [iii]*).

- affecter le bon fonctionnement d'un article tel que l'équipement stérilisé ou les pièces de rechange (*exception par inférence [iv]*).
- entraîner des coûts élevés ou faire preuve d'inefficacité, comme par exemple, les articles dont la taille est trop petite ou alors ne pouvant être marqués, y compris les produits alimentaires en vrac (*exception par inférence [v]*).
- heurter les pratiques culturelles ou normes sociales locales ou être considérés comme inappropriés sur des produits tels que les préservatifs, les toilettes, les bassins de lit ou tout autre article similaire (*exception par inférence [vi]*).
- violer le droit international (*exception par inférence [vii]*).

Les candidats doivent fournir une justification détaillée ainsi que les informations requises pour toute requête d'exception par inférence. La proposition de projet doit également indiquer si le candidat acceptera l'accord de financement dans l'éventualité où le représentant de l'USAID chargé de la passation du marché, n'autoriserait pas l'exception par inférence.

3. Exonérations

Le candidat ou bénéficiaire peut solliciter, à tout moment, avant et après l'attribution du financement, une exonération partielle ou totale, qui sera approuvée par le directeur de l'USAID/OFDA, des modalités d'utilisation des identités visuelles et logos sur les produits pour des raisons politiques, de sûreté ou de sécurité pertinentes ou si l'apposition des identités et logos pourrait avoir des conséquences négatives dans le pays hôte. Les partenaires du bénéficiaire, peuvent déposer des demandes d'exonération auprès du représentant de l'USAID/OFDA/W chargé de la coordination du programme dans leur région. La demande doit faire état des préoccupations politiques et de sûreté ou de sécurité pertinentes ou des conséquences néfastes qui justifient la nécessité d'une exonération spéciale, expliquer les circonstances et fournir une justification de la demande d'exonération, indiquer les modalités particulières, le volet spécifique de la stratégie d'utilisation des identités visuelles et logos pour lequel une exonération est requise, et indiquer comment et si le matériel du programme portera un autre logo que celui de l'USAID.

La demande doit également fournir une justification pour toute utilisation de l'identité visuelle ou du logo du bénéficiaire, ou d'un tiers, sur le matériel faisant l'objet d'une demande d'exonération. Les exonérations approuvées ne sont pas limitées dans le temps mais peuvent être revues à tout moment par le Directeur de l'USAID/OFDA, en cas de changement de circonstances. Les SMIL doivent être préparées même si une exonération existe ou a fait l'objet d'une requête. Les exonérations approuvées s'appliquent aux bénéficiaires principaux tout comme aux sous bénéficiaires. L'exonération peut également porter sur le retrait des logos de l'USAID déjà apposés, si les circonstances le justifient. Les décisions concernant les demandes d'exonération peuvent faire l'objet d'une procédure d'appel auprès de l'administrateur assistant du DCHA. Pour ce faire, le bénéficiaire peut déposer une requête écrite auprès de l'administrateur assistant pour un nouvel examen de la décision du directeur de l'USAID/OFDA concernant l'exonération. La proposition de projet doit également indiquer si le candidat acceptera l'attribution de financement dans le cas où la demande d'exonération serait rejetée.

Remarque : des listes de vérification des stratégies de marque, stratégie d'utilisation des identités visuelles et logos, exceptions par inférence et exonérations sont disponibles dans l'annexe I. Ces listes de vérification sont des outils destinés à assister les ONG dans la préparation de leurs stratégies de marque et d'utilisation des identités visuelles et logos ainsi que leurs demandes d'exception par inférence et d'exonération mais ne doivent, en aucun cas, être considérées comme des stratégies de marque ou des demande d'exception par inférence ou d'exonération du candidat ; elles ne sauraient non plus se substituer aux procédures et règles de l'USAID concernant la stratégie de marque et l'utilisation des identités visuelles et logos.

H. Attestations et déclarations

Toutes les propositions de projet doivent fournir l'ensemble des attestations et déclarations actualisées, dûment remplies et signées disponibles à l'adresse suivante :
http://www.usaid.gov/our_work/humanitarian_assistance/disaster_assistance/resources/#grants

I. Documents justificatifs

1. Partage des coûts et contributions en nature

Fournir si nécessaire, les informations détaillées sur le partage des coûts, à savoir les fonds de contrepartie et les contributions en nature. Les contributions en nature constituent un point positif pour l'USAID/OFDA pendant l'examen de la proposition de budget.

2. Dispositions relatives aux sous allocations (*sub-award*)

Fournir des précisions sur les sous allocations prévues si ces informations sont disponibles pendant la phase de préparation de la proposition du projet. Pour les attributions de financement à des sous bénéficiaires, non prévues dans la proposition de projet initiale, il conviendra d'obtenir l'accord du représentant chargé de la passation des marchés.

3. « USG Negotiated Indirect Cost Rate », Accord de négociation du taux indirect avec le gouvernement des États-Unis (NICRA)

Fournir, si nécessaire, une copie de l'Accord de négociation du taux indirect négocié avec le gouvernement des États-Unis (NICRA).

4. Revenus de programme

Les revenus du programme font référence aux coûts recouverts ou autres revenus générés par le projet à l'exception des intérêts accumulés sur les avances effectuées par l'USAID. Si un revenu du programme est anticipé, le montant estimatif doit être indiqué dans le budget. L'exposé budgétaire doit décrire comment le revenu de programme sera traité, par exemple, comme un supplément de financement du programme, un partage des coûts ou un montant à déduire ou la combinaison de tous ces éléments (voir 22 CFR 226.24, Administration of Assistance Awards to U.S. Non-governmental Organizations).
http://www.access.gpo.gov/nara/cfr/waisidx_06/22cfr226_06.html

5. Analyse de la réserve financière (pour les modifications d'attribution de financement uniquement)

Les propositions de rallonge financière doivent fournir une analyse de la réserve financière qui montre par objectif :

- les coûts réels encourus jusqu'à la fin de la période la plus récente de présentation d'un rapport financier
- les estimations de dépenses prévues d'ici la fin du présent accord de financement.
- le reliquat de fonds non dépensés lorsque l'accord arrivera à terme.

Comme les fonds non dépensés seront reportés à la période d'extension, ils devront être déduits du budget de ladite période. Les modifications de coûts doivent comprendre un exposé budgétaire amendé et un SF-424 dûment rempli et signé. Le budget corrigé et l'exposé budgétaire amendé doivent compléter la description de programme, si nécessaire.

6. Déclaration de conformité des ONG des États-Unis aux règles et aux procédures de l'USAID

Pour les organisations américaines uniquement, fournir une copie dûment remplie de la déclaration de conformité avec les règles et procédures concernant le personnel, les achats, la gestion de l'équipement et les déplacements de l'USAID. Pour obtenir un formulaire de déclaration de conformité, contacter le chef de la division *Cost Audit and Support* du Bureau des acquisitions et de l'assistance l'USAID (USAID/M/OAA/CAS) au numéro de téléphone suivant (202) 712-5321. Pour de plus amples informations, prière de consulter le document suivant *ADS 303.5.b. Procurement Reform Documentation Requirement for Non-Profit Recipients {self-certification}*.

J. Stratégie de sûreté et de sécurité

L'exposition du personnel humanitaire à des risques excessifs ou évitables, dans leurs zones de déploiement, constitue l'une des plus grandes préoccupations programmatiques de l'USAID/OFDA. La sûreté et la sécurité du programme et du personnel de terrain font partie intégrante de toute stratégie opérationnelle ou programmatique, financée par l'USAID/OFDA. Par conséquent, toutes les propositions de projet doivent comprendre des mesures de sûreté et de sécurité adéquates et particulières.

L'USAID/OFDA exige des candidats qu'ils élaborent une stratégie de sûreté et de sécurité, pour les zones d'opération proposées, qui sera adaptée à l'environnement et à l'organisation et qui permettra de prendre en compte les questions de sûreté et de sécurité.

Les candidats doivent fournir une stratégie de sûreté et de sécurité pour le programme en question ou des protocoles de sécurité établis appliqués sur le terrain, et doivent justifier les dépenses de sécurité budgétisées. Si la stratégie de sûreté et de sécurité est rédigée dans une langue autre que l'anglais, les candidats doivent fournir un résumé en anglais qui présente l'applicabilité particulière de la stratégie à la zone d'intervention et des indications sur les coûts de sécurité ou les considérations budgétaires. **L'USAID/OFDA ne procédera pas à l'évaluation explicite ou implicite ou à l'approbation du contenu des documents relatifs à la sûreté et à la sécurité présentés.**

Il est vivement conseillé aux candidats d'envisager l'application des normes de *sécurité minimum pour les opérations de l'organisation InterAction* [*InterAction Minimum Operating Security Standards*] disponibles à l'adresse suivante :

http://www.interaction.org/files.cgi/5173_MOSS_May_2006.pdf

Des informations supplémentaires sont disponibles dans le document intitulé « *Suggested Guidance for Implementing InterAction's Minimum Operating Security Standards* » disponible à l'adresse suivante :

http://www.interaction.org/files.cgi/5174_MOSS_Implementation_May_2006.pdf

Les manuels suivants constituent des ressources supplémentaires sur les questions de sécurité :

- *InterAction Security Planning Guidelines* disponible à l'adresse suivante: http://www.interaction.org/files.cgi/687_Security_Planning_Guidelines.pdf
- les lignes directrices en matière de sécurité des Nations Unies.
- Notes d'avertissement du Département d'État à l'attention des voyageurs <http://www.travel.state.gov>

L'USAID/OFDA recommande que le personnel des ONG, déployé sur le terrain, suive une formation en gestion de sécurité la personnelle qui soit adaptée au programme, à l'organisation et à la zone d'intervention.

Les études récentes indiquent que 79 pour cent des incidents de sécurité humanitaire, dans le monde, impliquent des membres du personnel local et ce nombre est en augmentation.¹

¹ Stoddard, Harmer & Haver: « Providing aid in insecure environments: Trends in policy and Operations », Humanitarian Policy Group, Overseas Development Institute, Londres, 2006.

LIGNES DIRECTRICES DE L'USAID/OFDA POUR LES PROPOSITIONS NON SOLLICITÉES ET LA PRÉSENTATION DES RAPPORTS D'INFORMATION

Le « risque généralisé pour le personnel local ² » constitue l'une des préoccupations majeures de l'USAID/OFDA. Il est recommandé aux partenaires du programme d'accorder une attention particulière aux menaces spécifiques et aux conditions de vulnérabilité auxquelles le personnel national pourrait être confronté et de les intégrer directement dans leurs stratégies de sûreté et de sécurité.

Par ailleurs, l'USAID/OFDA encourage l'échange d'informations sur la sécurité entre les différentes organisations humanitaires et demande à ce que les incidents de sécurité ou menaces, impliquant tout personnel d'ONG, soient signalés au Bureau de coordination des affaires humanitaires de l'ONU (OCHA).

² Fast, L: « Characteristics, context and risk: NGO insecurity in conflict zones »; *Disasters* - Juin 2007 (Vol. 31, Numéro 2, Pages 130-54).

VI. DOCUMENTS JUSTIFICATIFS

A. Normes d'accessibilité des personnes handicapées

1. Règles de l'USAID relatives à l'accessibilité des personnes handicapées

Le texte intégral du document sur les règles de l'USAID concernant l'accessibilité des personnes handicapées, intitulé « *USAID Disability Policy Paper* », est disponible à l'adresse suivante : http://www.usaid.gov/about_usaid/disability. Ces règles ont quatre principaux objectifs :

- améliorer la réalisation des objectifs du programme d'assistance américaine à l'étranger en encourageant la participation et l'égalité des chances en faveur des personnes invalides, dans les politiques de l'USAID, les stratégies nationales et sectorielles, l'élaboration des activités et la mise en œuvre du programme ;
- sensibiliser les acteurs sur les questions concernant les handicapés aussi bien au niveau de l'USAID que dans les pays hôtes
- encourager les autres agences du gouvernement des États-Unis, leurs homologues du pays hôte, les organisations chargées de la mise en œuvre et les autres donateurs, à favoriser un climat de non-discrimination contre les personnes handicapées ;
- défendre, au plan international, les intérêts des personnes handicapées.

L'USAID/OFDA exige donc de ses partenaires que les personnes handicapées ne soient victimes d'aucune discrimination dans la mise en œuvre des programmes financés par l'USAID et qu'ils s'efforcent à respecter les objectifs de ces règles. À cet égard, et dans la mesure du possible, les partenaires doivent, dans le cadre des objectifs du programme, présenter une approche complète et cohérente qui permettra d'impliquer les femmes, hommes et enfants handicapés.

2. Normes d'accessibilité des personnes handicapées dans les programmes financés par l'USAID impliquant des activités de construction

L'un des objectifs des règles de l'USAID relatives à l'accessibilité des personnes handicapées est d'encourager les autres agences du gouvernement des États-Unis, leurs homologues du pays hôte, les organisations chargées de la mise en œuvre et les autres donateurs, à favoriser un climat de non-discrimination contre les personnes handicapées. Dans le cadre de cet effort, l'USAID a élaboré des normes pour les projets de nouvelle construction ou de rénovation financés par l'USAID afin de faciliter l'accès des personnes handicapées.

Le texte intégral des normes d'accessibilité pour les personnes handicapées dans les projets de construction financés par l'USAID, « *Accessibility for the Disabled in USAID-Financed Construction* », est disponible à l'adresse suivante : http://www.usaid.gov/about_usaid/disability

L'USAID et, par conséquent, l'USAID/OFDA exigent de ses partenaires le respect des normes d'accessibilité des personnes handicapées dans toutes les structures, bâtiments ou infrastructures réalisés dans le cadre de projets de rénovation, construction ou réhabilitation de structure existante.

Les partenaires doivent respecter les normes nationales ou régionales d'accessibilité relative à la construction lorsque ces dernières prévoient une accessibilité et fonctionnalité assez comparables aux normes de la loi sur les personnes handicapées aux États-Unis « *Americans with Disabilities Act (ADA)* » de l'année 1990 et les lignes directrices relatives à l'accessibilité aux bâtiments et infrastructures, « *Architectural Barriers Act (ABA) Accessibility Guidelines for Buildings and Facilities* », élaborées en juillet 2004. En l'absence de normes nationales ou régionales d'accès universel, ou lorsque les normes nationales ou régionales ne respectent pas les conditions minimales ADA/ABA, la norme prescrite dans l'ADA et l'ABA sera appliquée.

Toutes les nouvelles constructions doivent respecter ces normes d'accessibilité. Les modifications apportées aux structures existantes, qui affectent ou pourraient affecter l'utilisation facile de la structure, doivent respecter ces normes à moins que le partenaire n'obtienne un accord préalable du représentant de la passation des marchés lorsque le respect desdites normes est, soit techniquement impossible, soit constitue un obstacle inutile, ou les deux à la fois. Le respect des normes est techniquement impossible lorsque les conditions structurelles nécessitent le retrait ou la modification d'une ossature qui constitue un élément essentiel de la charpente en cadre ou lorsque des contraintes, physiques ou liées au site, empêchent la modification ou l'intégration d'éléments, d'espaces ou de paramètres dans le respect total et strict des exigences minimales. Le respect des normes constitue un obstacle inutile lorsqu'il entraîne soit une difficulté énorme soit une dépense substantielle ou les deux à la fois.

Les activités de construction suivantes sont exemptes de ces modalités :

- Les travaux de maintenance régulière, de réparation des toits, de peinture, de pose de papier peint ou de remplacement de systèmes mécaniques ou électriques, à moins qu'ils n'affectent l'accessibilité du bâtiment ou des installations.
- Les constructions d'urgence à vocation temporaire par nature, par exemple la fourniture de tentes en toiles ou en plastique, les réparations et revalorisations mineures de structures existantes, la reconstruction partielle de structures existantes ou l'aménagement de structures temporaires. Une partie des fonds d'assistance aux constructions d'urgence peut être accordée aux personnes handicapées au cours des actions ayant pour cible les populations vulnérables les plus affectées par les catastrophes (cf. également: le mot clé 'handicapé' dans la section des ADPR).

B. Assistance aux victimes de trafic de personnes (TIP)

ORGANISATIONS ÉLIGIBLES POUR L'ASSISTANCE TIP (MAI 2007) :

Le gouvernement des États-Unis est opposé aux activités de prostitution qui sont, par nature, nuisibles et dégradantes et contribuent au phénomène de trafic des personnes. Aucun financement, accordé par l'USAID/OFDA dans l'objectif de contrôler et de lutter contre le trafic de personnes, ne peut être utilisé pour promouvoir, soutenir ou défendre la légalisation ou la pratique de la prostitution. Ceci n'empêche pas l'assistance destinée à la lutte contre le

trafic de personnes, y compris les programmes de prévention, la protection des victimes et les poursuites judiciaires contre les trafiquants, l'allégement de la souffrance des victimes ou des risques sanitaires qu'elles encourent pendant qu'elles font l'objet de trafic ou après qu'elles soient sorties de cette situation.

Les organisations américaines et étrangères, les organisations internationales publiques et les partenaires d'accord de coopération non traditionnels, qu'ils soient les bénéficiaires principaux ou les sous bénéficiaires, qui perçoivent des financements de la part du gouvernement des États-Unis pour la réalisation de programmes ayant pour cible les victimes de formes aggravées de trafic de personnes, ne sauraient promouvoir, soutenir ou défendre la légalisation ou la pratique de la prostitution. Les formes aggravées de trafic de personnes comprennent le trafic sexuel dans lequel l'incitation à l'acte sexuel commercial se fait par l'usage de la force, par la fraude, par la contrainte ou dans lequel la personne incitée à commettre un tel acte est âgée de moins de 18 ans.

Ces règles ne s'appliquent pas aux organisations ou partenaires non traditionnels qui fournissent des services aux personnes uniquement une fois qu'elles ne sont plus victimes de trafic de personnes.

Conformément aux exigences d'échange d'information de la section 105(4) de la loi sur la protection des victimes de trafic de personnes, « *Trafficking Victims Protection Reauthorization Act* », de l'année 2003 et sous réserve de l'examen des procédures du *Senior Policy Operating Group (SPOG)*, un organe de coordination inter agence dont les statuts ont été établis par la loi de 2003, l'USAID est tenue, autant que le permet la loi et avant de financer tout programme portant sur la lutte contre le trafic des personnes ou intégrant une importante composante sur cette dernière, de partager les informations sur l'action qu'elle propose avec les principales agences de financement de projet, membres du SPOG : le Département d'État, le Département de la justice, le Département du travail, le Département de la santé et des services sociaux et le Département de la sécurité interne. Ces informations, communiquées par l'agence membre du SPOG qui accorde le financement, doivent comprendre le nom du bénéficiaire de financement, y compris les sous bénéficiaires, la zone d'intervention du programme, le montant du financement proposé et une ou deux phrases décrivant le projet.

Les agences membres du SPOG ont la possibilité de faire des observations sur les propositions de financement de projet de lutte contre le trafic de personnes, mais n'ont pas pour mandat de les approuver. Elles détermineront si l'action est identique à des activités de lutte contre le trafic des personnes déjà réalisées par d'autres agences membres, si l'intervention propose des opportunités de collaboration sur des activités de lutte contre les trafics de personnes initiées par d'autres agences membres ou si l'action proposée ou l'attribution de financement au bénéficiaire est conforme aux politiques du gouvernement des États-Unis en matière de lutte contre le trafic de personnes. La procédure d'examen et de commentaire peut durer 27 jours ouvrables ou plus.

C. Enquête volontaire sur les organisations religieuses et communautaires

Le décret présidentiel 13279 du 12 décembre 2002 intitulé, « *Equal Protection of the Laws for Faith-Based and Community Organizations* », requiert de certaines hautes agences fédérales, dont l'USAID, la collecte de données concernant la participation d'organisations religieuses et communautaires aux programmes de services sociaux qui reçoivent une assistance financière fédérale. La réalisation de cette enquête par le candidat au financement de l'USAID/OFDA est volontaire mais pas obligatoire.

L'absence d'une enquête dans une proposition de projet ne saurait constituer un motif de rejet de la proposition. Un exemple d'enquête intitulée « *Ensuring Equal Opportunity for Faith-Based and Community Organizations* » qui a été approuvée par l'OMB dans cet objectif, est disponible à l'adresse suivante:

http://www.usaid.gov/our_work/humanitarian_assistance/disaster_assistance/resources/#grants

D. Documents justificatifs

1. Structure organisationnelle

Les candidats doivent présenter la structure organisationnelle de leur siège et bureau(x) régional (aux) et expliquer comment leur coordination est assurée pour atteindre les objectifs.

2. Responsabilité

Les demandes doivent indiquer si l'organisation dispose d'un plan de gestion qui propose des systèmes qui garantissent le respect des lois humanitaires internationales, des codes de déontologie et des règles de pratique par les membres du personnel.

3. Références aux performances passées

Les candidats doivent fournir des exemples de performances passées et d'expertise dans le domaine concerné qui témoignent de la réussite de l'organisation dans la mise en œuvre de programmes similaires. Fournir des noms, numéros de téléphone et adresses électronique des références fournies.

4. Formulaire d'information destiné aux nouveaux fournisseurs

Si le candidat n'a jamais obtenu de financement de la part de l'USAID, la proposition de projet doit comprendre un formulaire d'information destiné aux nouveaux fournisseurs, « *New Vendor Information Form* », dûment rempli, disponible à l'adresse suivante :

http://www.usaid.gov/our_work/humanitarian_assistance/disaster_assistance/resources/#grants

VII. LIGNES DIRECTRICES POUR L'APRÈS-FINANCEMENT ET LES RAPPORTS DE PROJET

Les instructions suivantes portent sur les besoins d'informations de l'USAID/OFDA pendant l'exécution et à la clôture du projet. Hormis les rapports obligatoires cités, l'USAID/OFDA souhaite un échange régulier d'informations sur les activités du programme et les résultats, les défis et les exemples de réussite.

A. Données de référence sur les performances du projet

À moins que l'accord de financement n'exige la présentation d'un plan de suivi et d'évaluation ou que des données de références n'aient été fournies dans la proposition de projet, les bénéficiaires du financement doivent fournir des données de référence qui décrivent les conditions des populations bénéficiaires ou la situation après la catastrophe ou à la phase de lancement du programme, l'ampleur du problème et les besoins que le programme envisage de satisfaire. Les indicateurs de performance révisés et/ou des objectifs de réalisation chiffrés peuvent être présentés avec une justification pertinente, si nécessaire. Si l'attribution de financement porte sur une durée de six mois ou plus, les données de référence doivent être présentées dans un délai de 90 jours après la date de prise d'effet de l'accord. Si l'attribution de financement porte sur une durée de moins de six mois, les données de référence doivent être présentées dans un délai de 30 jours après la date de prise d'effet de l'accord.

B. Rapports trimestriels de performance du programme

Les rapports trimestriels de performance du programme sont considérés comme des outils très utiles pour l'USAID/OFDA et le partenaire chargé de la mise en œuvre du programme. Dans certains cas, la fréquence des rapports sera moindre. Prière de vous référer au calendrier de l'accord afin de déterminer la fréquence de présentation des rapports. L'USAID/OFDA demande que les rapports soient concis et qu'ils présentent les réalisations cumulatives et une comparaison des réalisations avec les objectifs et les indicateurs. Ces données (à la fois qualitatives et quantitatives) doivent être présentées en utilisant les indicateurs identifiés dans la proposition de projet et accompagnées d'un exposé. **Prière d'utiliser les termes exacts des indicateurs** fournis dans les APDR pour présenter un rapport sur les indicateurs. Dans les zones où des projets de santé et de nutrition sont mis en œuvre, l'USAID/OFDA exige que le partenaire, chargé de la mise en œuvre, procède à une recherche/collecte de données représentatives sur les taux de dépérissement et de mortalité bruts par âge et par sexe. L'USAID/OFDA utilise ces données afin d'examiner la santé et le profil nutritionnel général de la zone sinistrée.

C. Rapport d'information informelle et collecte de données quantitatives

Sont également appréciés les rapports informels et les données quantitatives sous la forme, par exemple, de mises à jour informelles périodiques sur les activités du programme. Lors d'une intervention de grande envergure, l'USAID/OFDA exige souvent des données quantitatives supplémentaires pour satisfaire des exigences de rapport internes et externes. Dans ces cas, l'USAID/OFDA peut exiger plus fréquemment la communication d'informations supplémentaires volontaires sur les réalisations. L'USAID/OFDA fournira, si nécessaire, des instructions sur le contenu, le format et les paramètres de présentation.

D. Rapports financiers

Hormis les modalités de présentation de rapports financiers, présentées dans l'accord de financement, l'USAID/OFDA exige une analyse de la réserve et des projections de trésorerie pour les demandes de modifications budgétaires ou de financements supplémentaires. Pour de plus amples informations sur l'analyse de la réserve et les propositions de rallonge financière, cf. *Lignes directrices sur l'élaboration du budget de financement*.

E. Rapport annuel et rapport final sur les résultats du programme

Les rapports sur les résultats doivent couvrir l'exercice fiscal du gouvernement des États-Unis (1^{er} octobre au 30 septembre). Si le contrat arrive à terme dans le courant de l'exercice fiscal, un rapport de résultats final doit être présenté dans un délai de 90 jours après la fin du contrat. Autrement, le rapport sur les résultats doit être présenté au plus tard le 31 décembre. Ce rapport doit mettre l'accent sur les données aussi bien quantitatives que qualitatives et doit démontrer l'impact du programme par une mesure des changements par rapport à la valeur cible de chaque indicateur en comparant les données de référence aux données de fin d'exercice ou de fin de projet.

F. Notifications

Les bénéficiaires doivent notifier à l'USAID/OFDA tout changement de circonstances qui peut avoir un impact important sur les activités financées par elle, ainsi que les problèmes, retards, ou conditions adverses pouvant réellement entraver la capacité du bénéficiaire à atteindre les objectifs de chaque secteur. Cette notification doit comprendre une déclaration décrivant les actions prises ou envisagées pour surmonter l'obstacle, toute assistance nécessaire pour résoudre le problème ou tout projet de demande de modification de budget et/ou de programme.

G. Clôture du projet

La clôture du projet requiert la présentation du rapport final sur les résultats, de l'inventaire des équipements, du rapport financier final et du plan de réforme du matériel proposé. Se référer au contrat pour les détails et l'adresse d'expédition du matériel restant.

H. Audits

En vertu de l'article 22 CFR 226.26, toutes les ONG qui dépensent, au cours d'un exercice fiscal, plus de 500.000 USD de fonds du gouvernement des États-Unis, tout financement et sous allocation compris, doivent procéder à un audit indépendant, conformément à la circulaire OMB A-133. Conformément à la clause concernant les ONG non américaines intitulée « *Accounting, Audit, and Records* », toutes les ONG non américaines qui dépensent, au cours d'un exercice fiscal, plus de 300.000 USD de fonds du gouvernement des États-Unis, tout financement et sous allocation compris, doivent procéder à un audit indépendant en respectant les lignes directrices pour les audits financiers commissionnés par des bénéficiaires étrangers du Bureau de l'inspecteur général de l'USAID (*Guidelines for Financial Audits Contracted by Foreign Recipients*).

I. Certificat OFAC, présentation des rapports et archivage

Au cas où une licence OFAC serait requise et délivrée pour une attribution de financement particulière (cf. les parties intitulées « *Pays faisant l'objet de mesures restrictives dans la politique étrangère américaine et pays inéligibles* », et « *Sanctions économiques et restrictions américaines à l'exportation* » dans le chapitre *Lignes directrices pour l'élaboration du budget de financement*).

VIII. EXIGENCES ADDITIONNELLES DE DESCRIPTION DE PROGRAMME (ADPR)

Cette section fournit des informations sur chaque secteur, sous-secteur, indicateur et mot clé. Elle est organisée par secteur. Si les domaines d'intervention du programme ne sont pas indiqués et ne correspondent donc pas à un secteur, sous-secteur ou mot clé approuvé par l'USAID/OFDA, prière de contacter le personnel de l'USAID/OFDA chargé de la coordination du programme.

Chaque description de secteur commence par une section sur les ressources d'informations de base, qui sont fournies au candidat à titre informatif. La justification de l'intervention donne des éléments que le candidat intègre à sa proposition pour mieux décrire le programme. Les candidats ne doivent traiter que les points pertinents pour l'intervention proposée. Les sous-secteurs disponibles et exemples d'activités sont indiqués afin de clarifier leur candidature pour chaque secteur et de présenter les sous-secteurs.

Chaque description de sous-secteur commence par des informations sur les biens faisant l'objet de mesures de restrictions, si nécessaire. La *synthèse de l'évaluation des besoins* doit être utilisée, dans la phase initiale de préparation de la proposition, pour décrire plus avant le programme. Les informations, indiquées dans les parties *Conception technique*, *Informations sur les bénéficiaires* et *Indicateurs*, doivent être utilisées pour la description du programme au niveau du sous-secteur. Encore une fois, les candidats ne doivent aborder que les points pertinents au regard de leur intervention.

Les candidats doivent fournir des informations sur tous les indicateurs mentionnés pour chaque sous-secteur. Les valeurs cibles pour chaque indicateur doivent être identifiées dans un délai de 30 jours après le lancement du programme. Si un candidat trouve qu'un indicateur particulier ne s'applique pas à ses activités, l'option de ne pas fournir des informations sur cet indicateur doit faire l'objet d'une discussion et être autorisée par l'OFDA/W. Il est possible d'attribuer la valeur « 0 » à un indicateur si les données n'ont pas encore été collectées.

Les descriptions de mots clés constituent la dernière partie de cette section. Sélectionner tous les mots clés qui s'appliquent aux activités proposées pour chaque sous-secteur.

A. Secteur

1. Agriculture et sécurité alimentaire

Contexte

Les initiatives portant sur l'agriculture et la sécurité alimentaire, financées par l'USAID/OFDA, sont censées être opportunes et profiter immédiatement aux populations vulnérables. Par ailleurs, toute intervention d'urgence ou de réduction des effets d'une catastrophe envisagée, doit être reliée directement aux programmes de développement en cours ou doit jeter les bases d'un programme de développement futur. Les activités de réduction des risques de catastrophe (DRR) de chaque sous-secteur doivent se concentrer sur la détermination des causes latentes des crises agricoles et/ou sur les efforts visant à renforcer la résilience des populations aux crises. Autant pour les interventions d'urgences que pour les activités de réductions des risques de catastrophes, l'USAID/OFDA finance des programmes dans les domaines de l'agriculture et de la sécurité alimentaire et s'engage à initier de nouvelles méthodologies, outils et techniques. Si les circonstances le permettent, les interventions doivent être durables et orientées vers les communautés.

Sources d'information

- « *Livestock Interventions: Important Principles for OFDA* » Fournit des informations détaillées sur les activités financées par l'USAID/OFDA et leurs circonstances.
http://www.usaid.gov/our_work/humanitarian_assistance/disaster_assistance/resources/pdf/livestock_guidances_11-19-02.pdf
- World Fish Center (une organisation de recherche internationale qui a pour mission d'améliorer la productivité et la gestion des ressources aquatiques en faveur des utilisateurs et consommateurs des pays en voie de développement)
<http://www.worldfishcenter.org/v2/index.html>
- Les lignes directrices et normes relatives aux interventions d'urgence dans le domaine de l'élevage, (Livestock Emergency Guidelines and Standards), à paraître en janvier 2009
<http://www.livestock-emergency.net>
- Assistance de l'USAID pour les interventions d'urgence de réduction des invasions de criquets/sauterelles
http://www.usaid.gov/our_work/humanitarian_assistance/disaster_assistance/locust
- Réglementation environnementale de l'USAID (22 CFR 216)
http://www.usaid.gov/our_work/environment/compliance/22cfr216.htm#216.3
- Sections des réglementations 216 applicables aux interventions d'urgence contre les invasions de ravageurs transfrontalières, décrites dans l'ouvrage intitulé: *USAID Emergency Transboundary Outbreak Pest Management in Africa and Asia: Revised Programmatic Environmental Assessment*. Service de l'inspection, de la santé des animaux et des plantes du Département américain de l'Agriculture, 2001
http://www.encapafrica.org/sea_&_pea.htm#
- Agence américaine pour la protection de l'environnement
<http://www.epa.gov/ebtpages/pesticides.html>

- *Code international de déontologie sur la distribution et l'utilisation de pesticides.* Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
<http://www.fao.org/ag/agp/agpp/Pesticid/Default.htm>
- *Pesticide User s Guide: Pesticide: A Handbook for African Extension Workers.* Assistance de l'USAID pour les interventions d'urgence de réduction des invasions de criquets/sauterelles. Versions papier disponibles en arabe, anglais, français et portugais.
- *Guidelines for Rapid Environmental Impact Assessment in Disasters* Charles Kelly. Benfield Hazard Research Center et CARE International, 2005.
http://www.benfieldhrc.org/disaster_studies/rea/rea_guidelines.htm
- *Agriculture System Interventions: Important Principles for OFDA*
http://www.usaid.gov/our_work/humanitarian_assistance/disaster_assistance/sectors/mods/docs/seed_guidance.pdf
- *Seed Aid for Seed Security: Advice for Practitioners Practice Briefs 1- 10.* International Center for Tropical Agriculture and Catholic Relief Services, Rome, 2001. Disponible en anglais, français et portugais.
http://www.ciat.cgiar.org/africa/practice_briefs.htm
- *When Disaster Strikes: "A Guide to Assessing Seed System Security".* International Center for Tropical Catholic Relief Services, Rome, 2008.
http://www.ciat.cgiar.org/africa/pdf/sssa_manual_ciat.pdf

Justification de l'intervention

Les activités proposées doivent être fondées sur les besoins évalués et non sur les besoins supposés. Expliquer le(s) choc(s) ayant entraîné la vulnérabilité de la population et pourquoi l'intervention humanitaire constitue actuellement une priorité pour ce secteur. Si des semences ou des intrants agricoles sont proposés, indiquer une période de cycle agricole. Si des intrants pour l'élevage sont proposés, expliquer les impacts environnementaux et prendre en compte la capacité de charge de la région. Pour les interventions concernant les ravageurs et/ou maladies, indiquer l'impact potentiel de ces ravageurs ou germes pathogènes sur la sécurité alimentaire et les biens de subsistance des populations vulnérables.

La justification doit indiquer précisément pourquoi les activités proposées sont adéquates pour les besoins évalués. Faire la distinction entre les besoins résultant d'un accès limité, par exemple l'éloignement des points d'approvisionnement des intrants et les prix élevés, et les besoins résultant du manque de disponibilité, c'est-à-dire l'épuisement des stocks. Par ailleurs, expliquer pourquoi la situation ne peut pas être résolue sans assistance extérieure.

Pour les projets en cours, analyser la phase de transition après l'intervention d'urgence ou, en cas d'absence de transition, expliquer pourquoi l'intervention d'urgence est toujours en cours. Pour les activités de DRR, expliquer comment le programme proposé permettra de réduire les effets d'un danger particulier ou comment il permettra de renforcer la résilience des communautés et des ménages.

Sous-secteurs disponibles et exemples d'activités

Pêche : capture ou aquaculture

- Fourniture de bateaux ou de matériel de pêche, ou d'équipement pour la pisciculture
- Formation et sensibilisation aux technologies de pêche de capture, à l'écosystème et à la gestion de la pêche

- Équipement et formation en traitement et commercialisation du poisson

Élevage

- Formation/équipement des agents communautaires de santé animale
- Réduction du cheptel
- Reconstitution du cheptel
- Fourniture d'aliments pour animaux
- Amélioration des terres de pâturages

Ravageurs et pesticides

- Réduction, prévention et traitement des ravageurs et des maladies
- Mise en place de systèmes de suivi/surveillance/contrôle des interventions de lutte contre les attaques transfrontalières de ravageurs
- Formation en utilisation et mise au rebut de pesticides
- Élaboration de normes de sécurité pour les interventions de lutte contre les ravageurs
- Production et utilisation de pesticides naturels ou biologiques

Systèmes semenciers et intrants agricoles

- Fourniture de semences/plants/outils/matériels d'irrigation
- Programmes de multiplication de semences
- Jardins potagers/jardins familiaux/agriculture urbaine
- Production d'engrais organiques
- Amélioration du stockage des semences
- Formation aux techniques de production agricoles

Médecines vétérinaires et vaccins

- Campagnes de vaccination vétérinaire
- Gestion et contrôles des maladies

Sous-secteur : Pêche

Synthèse de l'évaluation des besoins

- Expérience précédente de la population cible ou participation aux activités de pêche
- Estimation de l'élevage ou de production actuelle de poissons
- Estimation des pertes actuelles de poissons après la période d'élevage et de production
- Comment les avantages de l'activité proposée, tels que l'apport nutritionnel et l'augmentation de revenus, pourront-ils compenser les coûts potentiels tels que la dégradation de l'environnement, la surexploitation du poisson et les tensions sociales ?
- Pour la pêche de capture, quel pourrait être le pourcentage d'augmentation du poisson élevé pendant l'exécution du programme ?
- Pour l'aquaculture, quel serait le pourcentage d'augmentation de la production pendant l'exécution du programme ?
- Améliorations qui peuvent être apportées au système de transport, de commercialisation et de traitement du poisson (séchage, fumage, salage)
- Comment la capacité technique des pêcheurs pourrait-elle être améliorée ?

Conception technique

- Comment les activités proposées seront-elles réalisées, en indiquant les considérations techniques, l'équipement et les activités de formation?
- Indiquer si les participants au projet sont propriétaires des terres sur lesquelles le ou les bassins seront aménagés ou s'ils ont accès aux eaux où l'enclos ou les enclos seront aménagés.
- Indiquer si les participants disposent de droits d'usage, et les mécanismes de droits d'usage qui seront mis en place pour cette intervention ; comment les bassins ou enclos seront-ils protégés contre les vols?
- Comment les activités proposées permettront-elles de renforcer la résilience et le bien-être de la population cible et comment le programme pourra-t-il s'insérer dans une transition à long terme et trouver sa place dans des initiatives de redressement du secteur de la pêche? Toutes les interventions proposées doivent tenir compte des impacts potentiels négatifs sur les stocks de poisson et sur les écosystèmes aquatiques connexes.
- La plupart des systèmes de pêche sont caractérisés par des pertes importantes après la période de culture qui pourraient être évitées. Comment une meilleure commercialisation et des activités de traitement améliorées seront-elles réalisées ou pourquoi sont-elles importantes pour le programme?
- Quelles dispositions seront prises pour une prévention de la diffusion des maladies par les systèmes d'aquaculture?
- Un personnel bien formé, notamment en science ou en gestion de la pêche, est la clé de la réussite des programmes axés sur la pêche ; énumérer le personnel de pêche qui sera embauché pour coordonner le programme et décrire comment il collaborera avec les agents et spécialistes de la pêche locaux, régionaux et nationaux.

Informations sur les bénéficiaires

- Les pêcheurs locaux doivent constituer le centre d'intérêt de toutes les initiatives sur la pêche ; comment se fera la sélection des participants? Comment les pêcheurs seront-ils protégés contre les mesures de déplacements initiées par les entrepreneurs, hommes d'affaires et personnalités influentes?

Pêche de capture

- Comment les femmes, impliquées dans les activités de pêche, de traitement et de vente du poisson, pourront-elles maintenir et renforcer leurs rôles dans le programme?
- Comment les tensions sociales et économiques, liées à la distribution des facteurs de production à valeur élevée, tels que les moteurs, bateaux, grands filets, seront-elles atténuées?

Aquaculture

- Comment les femmes et adolescents seront-ils en mesure d'intégrer les activités de pêche dans leur emploi du temps et comment en bénéficieront-ils?

Indicateurs (requis)

- Nombre de personnes formées dans des pêcheries
- Nombre de personnes qui bénéficient des activités liées à la pêche

- Kilogrammes de poisson capturés/pêcheur/mois (pêche de capture) ou kilogrammes de poisson élevés/aquaculteur/période de six mois (aquaculture)

Sous-secteur : Élevage

Synthèse de l'évaluation des besoins

- Rédiger une synthèse pour chaque communauté dans laquelle l'élevage constitue un moyen de subsistance important. Indiquer la taille de la communauté, le nombre de têtes et le type de bétail et les autres activités de subsistance. Séparer les communautés en groupes ruraux, par exemple, nomades, éleveurs communautaires, propriétaires individuels, agriculteurs propriétaires de bétail et propriétaires de bétail ne pratiquant pas l'agriculture.
- Conséquences de la catastrophe sur ces communautés, leurs ressources en eau, leurs cultures et activités d'élevage. Des personnes ont-elles été déplacées et quel est l'état du bétail et des ressources agricoles : perte, élimination de bétail et de biens agricoles comme conséquence de la catastrophe et/ou déplacement ?
- Évaluation des besoins nutritionnels du bétail et aliments pour animaux disponibles tels que le fourrage pour les animaux de pâturage, le foin récolté ou le fourrage pour les petits troupeaux.
- Marchés de bétail disponibles auparavant et maintenant ; changements de la structure du marché et potentiel de réhabilitation des marchés
- Importantes maladies affectant le bétail dans la région qui contribuent à la catastrophe, conséquences actuelles et prévues de ces maladies sur les animaux, ceux atteints de zoonose s'il y a lieu, ressources vétérinaires disponibles, fréquence des ces maladies dans la zone d'intervention.
- Les propositions de reconstitution des cheptels doivent être accompagnées d'une analyse détaillée des mécanismes de reconstitution des cheptels traditionnels, ainsi que de données sur le fonctionnement actuel de ces mécanismes et une explication pertinente de la nécessité de modifier ou de renforcer ces mécanismes. Dans plusieurs cas, la nature impose les niveaux de cheptel en ne produisant qu'un volume minimum de fourrage ; dans les situations où le peuplement maximum a été dépassé et/ ou le système pastoral ne constitue plus un moyen de subsistance viable, l'introduction d'autres moyens de subsistance est elle possible? Dans le cas d'approvisionnement en animaux, d'où proviendront les animaux, comment des soins vétérinaires peuvent-ils être fournis et quelle est la disponibilité des aliments pour animaux et de l'eau pour du bétail supplémentaire dans la zone ?

Conception technique

- Pour toutes les interventions proposées dans ce sous secteur, faire référence à la capacité de charge et au cheptel de la région.
- Comment l'intervention proposée permettra-t-elle de bâtir une communauté plus durable et comment le programme rentrera-t-il dans le cadre de stratégies générales de reprise après sinistre et de stabilité ?
- La plupart des catastrophes entraînent une réduction des ressources alimentaires pour le bétail. Quel est le degré de gravité de la pénurie d'aliments pour animaux et de l'épuisement des réserves ? Quelles sont les stratégies de reconstitution ou de création de réserves alimentaires pour animaux? Ceci impliquera souvent un plan

d'aménagement des pâturages. Comment la durabilité et les moyens de subsistance communautaires sont-ils intégrés dans la stratégie?

- Les stratégies d'intervention contre les maladies peuvent nécessiter la mise en quarantaine ou la vaccination des animaux, et l'éducation ou la formation des personnes. Décrire chaque composante et fournir une justification en expliquant le lien avec le programme général. Les médicaments vétérinaires et les vaccins sont des biens faisant l'objet de mesures de restriction (cf. ci-dessous, sous-section *Médicaments vétérinaires et vaccins*) Ce sous-secteur doit être utilisé chaque fois que l'achat de vaccins ou de médicaments vétérinaires est proposé. Toutes les autres interventions portant sur la santé animale doivent être présentées dans le sous-secteur du bétail.
- Pour les interventions axées sur les maladies très contagieuses, les maladies zoonotiques et quelques maladies qui limitent les mouvements transfrontaliers et la commercialisation des produits, des plans d'urgence sont nécessaires pour les cas d'urgence. Ces maladies comprennent la grippe aviaire, la fièvre aphteuse et la fièvre de la vallée du Rift ; quels sont les plans d'urgence pour ces maladies pendant la durée de la catastrophe et de futures catastrophes?
- Les approches d'accompagnement, par les vulgarisateurs, les agents de la santé ou le secteur privé sont souvent un élément important de la reconstitution du bétail miné par la catastrophe. Comment la formation sera-t-elle intégrée dans les différentes activités prévues?

Informations sur les bénéficiaires

- Communautés et personnes qui seront les principaux bénéficiaires et leurs critères de sélection.
- Comment la conception technique profitera-t-elle aux populations les plus vulnérables, y compris les femmes et les enfants ? Quelques recommandations qui permettent de surmonter les principaux obstacles, avec des méthodes alternatives possibles ?
- Comment le candidat se positionne-t-il pour mettre en œuvre le programme proposé, en précisant les relations et partenariats qui permettront une interaction directe avec les bénéficiaires?

Indicateurs (requis)

- Nombre d'animaux bénéficiant d'activités relatives à l'élevage ou affectés par celles-ci.
- Nombre de personnes bénéficiant des activités liées à l'élevage.

Sous-secteur : ravageurs et pesticides

Produits faisant l'objet de restriction

Les pesticides sont des produits qui font l'objet de mesures de restriction. L'USAID/OFDA ne finance habituellement pas l'achat de pesticides et n'envisagera, généralement, de tels achats qu'en cas d'attaques de ravageurs agricoles et d'urgence de santé publique. (cf. partie sur les Biens, services et pays inéligibles ou faisant l'objet de mesures de restrictions dans le chapitre Lignes directrices pour l'élaboration du budget.)

Synthèse de l'évaluation des besoins

- Types et cycle de vie des ravageurs ou maladies affectant les cultures, les pâtures ou les rendements. Types et quantités de cultures, pâturages ou produits agricoles qui ont été ou dont on prévoit qu'ils seront détruits, souillés ou ruinés.
- Zones où se situent les cultures ou produits agricoles, par exemple dans les champs ou dans les salles de stockage. S'ils sont situés dans les champs, combien d'hectares ont été infestés ou contaminés ?
- Quel est l'impact des attaques de ravageurs ou des éruptions de maladies sur la sécurité alimentaire et les moyens de subsistances des populations et des communautés vulnérables ; quel est le nombre de personnes affectées ?
- Si la destruction de pesticides obsolètes est envisagée, décrire la quantité de pesticides en question et les menaces que ces matériaux peuvent poser pour les communautés et l'environnement.

Conception technique

- Si des outils de contrôle non chimiques des ravageurs sont proposés, expliquer pourquoi, comment s'assurer qu'ils ne posent pas de risques pour les hommes et comment préserver les organismes bénéficiaires et l'environnement. Si des outils ou méthodes traditionnelles sont proposées pour le traitement des ravageurs et des maladies, décrire comment ils seront promus, favorisés, améliorés et diffusés.
- L'USAID/OFDA décourage l'implication directe d'agriculteurs ou d'éleveurs dans la manipulation et l'utilisation de pesticides. Cependant, si l'utilisation de pesticides est vitale pour la réussite du programme, la proposition doit clairement expliquer comment les réglementations environnementales de l'USAID, « *USAID Environmental Regulations* » (22 CFR 216) seront prises en compte, notamment celles présentées dans la section sur les procédures d'utilisation des pesticides 216.3 (b) (voir ci-dessus « Ressources d'information sur l'agriculture et la sécurité alimentaire »).
- Si les pesticides sont mal utilisés, mal manipulés ou transportés ou stockés sans précautions, ils peuvent avoir des conséquences sérieuses sur la santé humaine et sur la sécurité environnementale. Toutes les propositions de projet impliquant l'utilisation de pesticides doivent fournir une bonne description des procédures qui seront appliquées pour assurer la sécurité des hommes, de l'environnement, des organismes non ciblés et utiles (cf. ci-dessus *Ressources d'informations sur l'agriculture et la sécurité alimentaire*, les réglementations 216 et le *Code international de déontologie sur la distribution et l'utilisation de pesticides de l'ONU/FAO*).
- Le stockage, le retrait ou la destruction de pesticides obsolètes, inutilisables et dangereux et d'emballages de pesticides usagés nécessite un personnel qualifié, compétent et expérimenté. Si la destruction des emballages de pesticides est proposée, quelles sont les mesures de sécurité qui seront appliquées? Les emballages de pesticides ne peuvent, dans aucune circonstance, être utilisés pour le stockage d'aliments, d'eau ou d'aliments pour animaux. Ils doivent plutôt être retirés, rincés trois fois, ponctionnés ou broyés et stockés dans un endroit sécurisé jusqu'à leur enlèvement par des personnes qualifiées et autorisées pour destruction totale et sans risque.
- Les opportunités d'échanges d'information sur les maladies des plantes, les ravageurs et les pesticides obsolètes avec les communautés locales, à savoir les agriculteurs, les éleveurs, les agents vulgarisateurs, le personnel de protection des

plantes et d'autres acteurs qui opèrent dans la région tels que les ONG, la FAO et d'autres agences de l'ONU.

Informations sur les bénéficiaires

- Nombre de bénéficiaires ou de ménages qui recevront une assistance et/ou du matériel technique pour le traitement des ravageurs ou des maladies ou qui bénéficieront des activités proposées.
- Critères de sélection des bénéficiaires ; comment la question de l'égalité des sexes sera-t-elle prise en compte ?
- Comment les bénéficiaires seront-ils sensibilisés et leur niveau de compétence amélioré pour une compréhension de l'importance du traitement des ravageurs et de la manipulation et de l'utilisation sans risque des pesticides ?
- Dans quelles circonstances les bénéficiaires seront-ils autorisés à manipuler ou à utiliser les pesticides et comment cette activité sera-t-elle ciblée, contrôlée et surveillée ?
- Comment les communautés vulnérables et leurs biens seront-ils protégés pendant le traitement des ravageurs et des maladies et pendant la destruction des pesticides obsolètes ?
- Précisément comment toute destruction de pesticides obsolètes et d'emballages de pesticides bénéficiera-t-elle aux populations et aux communautés cibles ?

Indicateurs (requis)

- Nombre de personnes formées à la gestion des ravageurs et des pesticides
- Nombre de bénéficiaires appliquant des procédés de protection des cultures appropriés
- Nombre (estimatif) d'hectares protégés contre les ravageurs/maladies

Sous-secteur : Systèmes semenciers et intrants agricoles

Biens faisant l'objet de restriction

Les partenaires, chargés de la mise en œuvre du programme, ont la responsabilité d'utiliser des intrants agricoles de qualité. Les semences, plants et autres produits agricoles sont des produits faisant l'objet de mesures de restriction et nécessitent une autorisation dans la phase d'attribution du financement ou avant tout achat. Bien que les engrais soient considérés comme des provisions faisant l'objet de mesures de restrictions, selon les règles de l'USAID, l'USAID/OFDA accorde des financements pour l'achat d'engrais dans des circonstances particulières. Pour de plus amples informations sur les semences, les produits agricoles et les modalités concernant l'utilisation d'engrais, cf. *Documents sur les biens, services et pays inéligibles et faisant l'objet de restrictions* dans les *Lignes directrices pour l'élaboration de budget*.

Synthèse de l'évaluation des besoins

- Les propositions d'utilisation de semences nécessitent une évaluation des besoins en semences séparément des besoins immédiats d'aliments.
- Les propositions de fourniture de semences doivent se baser sur les besoins évalués
- Facteurs qui constituent un frein à la productivité agricole ou au stockage de produits agricoles dans l'ensemble de la région et pour la population cible.

- Pression actuelle que subit le système agricole comparée à la situation en temps normal.
- Quantité de terres disponibles pour chaque agriculteur, distance des terres par rapport à leurs domiciles et description de tout potentiel de conflit.
- Pour les programmes d'irrigation, les effets des interventions proposées sur les nappes phréatiques et les rivalités potentielles avec d'autres populations pour l'accès aux ressources en eau qui se raréfient.

Conception technique

Fourniture de semences

- Justification du choix des cultures, données sur l'accès au marché et la disponibilité de semences adéquates et sources des semences qui seront fournies
- Comment le choix du producteur jouera-t-il un rôle dans la conception du programme et les interventions ?
- Conséquences de la distribution des semences sur les marchés locaux et sur l'approvisionnement en semences pour les non bénéficiaires.
- Comment les méthodes de distribution sont-elles reliées aux systèmes semenciers ou aux évaluations des besoins ?
- Justification pertinente pour tout achat de semences non locales ou hybrides ; Toute proposition impliquant la distribution de semences hybrides nécessite l'accord préalable du personnel technique de l'OFDA/W.
- L'USAID/OFDA ne considère pas les catastrophes comme les situations idéales pour l'introduction de nouvelles cultures ou de variétés inconnues aux agriculteurs. L'introduction, à petite échelle, de variétés améliorées est encouragée afin de permettre aux agriculteurs de tester les nouvelles variétés et de réduire ainsi les risques.

Fourniture d'autres intrants agricoles

- Justification expliquant la durabilité et l'impact du programme à long terme.
- Les distributions d'outils devraient être envisagées avec prudence et feront l'objet d'une justification dans des situations de conflits.
- La fourniture de matériels d'irrigation doit comprendre des informations sur la conception technique (cf. point sur les systèmes d'irrigation, ci-dessous) et tenir compte des questions de protection, spécialement dans les zones où les ressources en eau sont rares.

Multiplification de semences

- Conséquences éventuelles du programme sur le marché et comment les agriculteurs vulnérables seront-ils affectés ?
- Qui sera impliqué dans les activités et qui, parmi ces personnes, en bénéficiera ?
- Comment garantir la qualité des semences et une durabilité à long terme ?

Jardins familiaux/jardins potagers/agriculture urbaine

- Compte tenu du fait que les jardins potagers sont souvent proposés dans l'objectif d'augmenter la production tout en améliorant l'alimentation des ménages et assurant un équilibre diététique, prière de se référer à la section portant sur la nutrition (ci-dessous) pour les caractéristiques techniques.

Engrais

LIGNES DIRECTRICES DE L'USAID/OFDA POUR LES PROPOSITIONS NON SOLLICITÉES ET LA PRÉSENTATION DES RAPPORTS D'INFORMATION

- La production par les agriculteurs d'engrais organiques, par des moyens tels que le compostage et le fumier animal, est vivement encouragée. Les engrais non organiques doivent respecter les critères de l'USAID (cf. *Biens restreints aux systèmes semenciers et intrants agricoles*, ci-dessus).
- Pour toute fourniture d'engrais, décrire la durabilité et l'impact environnemental.

Stockage communautaire de semences

- La construction de banques de céréales est découragée, en raison du manque de durabilité qui leur est propre une fois que l'agence en charge de la mise en œuvre du programme quitte la région. Si les banques de céréales sont envisagées, quelle est la stratégie à long terme qui est proposée pour une durabilité et une gestion à long terme ?

Formation en techniques de production agricole ou amélioration de la diversité agricole

- Quels sont les programmes de formation proposés ? Qui sera impliqué et pourquoi la formation est-elle nécessaire spécialement si les techniques agricoles de base doivent être intégrées ?

Systèmes d'irrigation

- Stratégie à long terme qui garantit la durabilité des systèmes y compris la disponibilité des pièces de rechange sur les marchés locaux, la formation en réparation et en entretien et la capacité d'autres agriculteurs à adopter la technologie sans assistance supplémentaire.
- Les programmes d'irrigation doivent être réalisés à petite échelle, être durables et faire l'objet d'une justification pertinente en tant qu'intervention d'urgence.

Pour les propositions de travaux en champs, d'entretien des pâturages, et de stockage des semences et des produits agricoles, décrire comment les ravageurs et les maladies qui apparaissent avant et après la récolte, peuvent-ils être identifiés et traités et comment assurer leur prévention et limiter leurs effets sur les cultures ?

Informations sur les bénéficiaires

- Comment les bénéficiaires ont-ils été sélectionnés ? Si des ménages dont le chef de famille est une femme, sont ciblés, comment la disponibilité de la main d'œuvre sera-t-elle assurée ? Dans les régions dont la sécurité est faible, comment gérer le problème de la protection ?
- Analyse montrant que les terres et la main d'œuvre appropriée seront disponibles pour les bénéficiaires cibles avant toute distribution d'intrants.
- Préoccupations concernant la sécurité des bénéficiaires, s'agissant de leur accès aux terres agricoles et les sources de conflit potentielles.
- Comment les activités proposées affecteront-elles la capacité des bénéficiaires et des non bénéficiaires à obtenir des intrants ?
- Indiquer si les combinaisons terres/semences proposées permettront de produire suffisamment pour nourrir une famille. Si non, comment les écarts seront-ils comblés ?

Indicateurs (requis)

- Augmentation (prévue) en nombre de mois de l'autosuffisance alimentaire grâce aux systèmes de distribution de semences et intrants agricoles en faveur des familles bénéficiaires

- Nombre de personnes bénéficiant des activités touchant aux systèmes semenciers et intrants agricoles

Sous-secteur : Médicaments ou vaccins vétérinaires

Les médicaments et vaccins vétérinaires sont des produits faisant l'objet de restrictions. Les bénéficiaires sont tenus de respecter la réglementation de l'USAID sur l'achat de vaccins et médicaments vétérinaires (cf. *Lignes directrices pour l'achat de produits pharmaceutiques* de l'USAID/OFDA ; cf. *paragraphes sur les produits, services et pays inéligibles et faisant l'objet de mesures de restrictions* dans la section *Lignes directrices sur l'élaboration du budget*).

Le sous-secteur *Élevage* fournit des instructions sur l'évaluation des besoins, la conception technique et des informations sur les bénéficiaires concernant ce sous-secteur. Le sous-secteur des *Médicaments et vaccins vétérinaires* doit être utilisé lorsque l'achat de vaccins ou médicaments vétérinaires est proposé. Toutes les autres interventions portant sur la santé animale doivent être présentées dans la partie consacrée au sous-secteur de l'élevage.

Indicateurs (requis)

- Nombre d'activités d'intervention, de traitements ou de vaccins vétérinaires administrés.
- Nombre d'animaux traités ou vaccinés.

2. Redressement économique et systèmes commerciaux (RESC)

Contexte

Les catastrophes naturelles et d'origine humaine peuvent gravement déstabiliser l'économie des zones qu'elles affectent. Ces catastrophes perturbent sérieusement les systèmes de subsistance des populations en les privant de leurs ressources, en détruisant leurs marchés traditionnels et leurs maisons qui, le plus souvent, abritent également leur petit commerce. Les catastrophes peuvent également détruire les réseaux de transport, perturbant ainsi les chaînes d'approvisionnement et l'économie locale. Les catastrophes pouvant, brusquement, interrompre les économies locales des communautés, les populations affectées par ces catastrophes peuvent voir leur pouvoir d'achat baisser et se retrouver ainsi, dans une situation de vulnérabilité économique qui, sans assistance économique, peut perdurer.

Le troisième volet du mandat de l'USAID/OFDA vise à réduire l'impact économique des catastrophes.

En œuvrant au niveau des ménages ainsi qu'aux niveaux local et régional, les interventions RESC aident les populations cibles à restaurer leurs moyens de subsistance, à augmenter leur pouvoir d'achat et à favoriser la reprise de leurs activités commerciales. Tous les programmes du secteur de la RECS doivent s'appuyer sur une compréhension complète des systèmes de subsistance avant la catastrophe et des structures économiques dans la zone d'intervention. Les activités doivent s'appuyer sur les compétences et capacités locales et réduire les dégâts causés à l'environnement.

L'USAID/OFDA est favorable aux actions de distribution d'argent liquide comme alternative aux distributions directes de provisions, lorsque cela est possible. Les distributions traditionnelles de provisions contournent souvent les marchés locaux, marginalisant ainsi les commerçants de la zone et perturbant considérablement les économies locales. Les actions de distribution d'argent liquide telles que les subventions en espèces, le travail contre rémunération (CFW) et les programmes de distribution de bons, ont pour objectif d'augmenter le pouvoir d'achat des personnes affectées par les catastrophes qui peuvent alors recourir aux marchés locaux pour s'approvisionner en denrées nécessaires. Cette approche crée des bénéfices économiques au profit d'une population plus large que celle ciblée au départ. Les actions de distribution d'argent liquide sont généralement considérées comme idéales lorsque les stocks de produits de subsistance sont suffisants dans la région et que les marchés fonctionnent bien mais que le pouvoir d'achat des personnes affectées est faible. Lorsque les provisions ne sont pas disponibles localement ou lorsque les marchés ne fonctionnent pas et ne peuvent pas être restaurés rapidement, les distributions directes de provisions peuvent alors se justifier.

Ressources d'information

- *The Economic Life of Refugees* de Karen Jacobsen.
- *Rural Resources & Local Livelihoods in Africa* de Katherine Homewood. Palmgrave MacMillan, Oxford 2005.

- *Livelihoods Connect: creating sustainable livelihoods to eliminate poverty*. The Institute of Development Studies, University of Sussex <http://www.livelihoods.org>
- *The Household Economy Approach: A Resource Manual for Practitioners* de J. Seaman, et al. Save the Children Fund, Londres. 2000.
- The Small Enterprise Education and Promotion Network.
<http://www.seepnetwork.org>
- *Sustainable livelihoods Guidance Sheets*, U.K. The Department for International Development (DFID). Disponible en anglais, français, espagnol, portugais, chinois, tamil et arabe.
- *Cash-Transfer Programming in Emergencies: A Practical Guide* de Pantaleo Creti et Susanne Jaspers. Oxfam, 2006.
<http://publications.oxfam.org.uk/oxfam/display.asp?isbn=0855985631>

Justification de l'intervention

- Comment la catastrophe affecte-t-elle les économies locales et l'environnement économique ? Systèmes de subsistance et activités prédominantes avant la catastrophe ; comment ont-ils été interrompus et comment s'adaptent les populations ?
- L'USAID/OFDA entend fournir son appui dans le cadre de la restauration des ressources économiques dans les localités où les structures traditionnelles ont été perturbées et ne peuvent pas être restaurées rapidement sans assistance extérieure. Lorsque les populations affectées par la catastrophe sont dynamiques dans la restauration de leurs économies locales, l'assistance peut ne pas être nécessaire. Quel type d'assistance s'impose pour la restauration des systèmes de subsistance ?
- Comment les populations affectées par la catastrophe se montrent-elles dynamiques dans la reconstruction de leurs économies locales et comment l'assistance de l'USAID/OFDA peut-elle à la rigueur renforcer ces efforts plutôt que de les substituer par d'autres ?
- Comment l'environnement économique a-t-il été affecté au niveau du foyer, aux niveaux local et régional et comment l'assistance proposée peut-elle permettre de relancer l'activité économique ?

Sous-secteurs disponibles et exemples d'activités

Développement de ressources économiques

- Développement de ressources productives essentielles à travers une distribution directe soit de subventions en argent soit de bons ou par des foires communautaires
- Renforcement des capacités
- Formation professionnelle

Restauration des ressources économiques

- Remplacement des ressources essentielles à travers une distribution directe soit de subventions en espèces soit de bons ou par des foires communautaires
- Nombre de subventions en espèces accordées aux petites et très petites entreprises (PE et TPE)

Réhabilitation des infrastructures commerciales

- Microcrédit
- Association rotative d'épargne et de crédit (AREC)
- Petits prêts accordés aux particuliers
- Petits prêts accordés aux PE et TPE

Institutions de microfinance (IMF)

- Subventions en espèces
- Assistance technique

Travail intérimaire

- Travail contre rémunération (CFW)

Sous-secteur : Développement de ressources économiques

Aperçu

Dans certaines circonstances, les populations affectées par la catastrophe, ne sont pas en mesure de rétablir leurs systèmes de subsistance qui fonctionnaient avant la catastrophe, et cela en raison de l'insécurité, de la dégradation environnementale ou des migrations forcées. Les activités de ce sous-secteur ont pour objectif d'assister les populations dans le développement de ressources économiques comme support à leurs moyens de subsistance alternatifs. Le développement de moyens de subsistance alternatifs, bien qu'étant nécessaire dans certains contextes, représente généralement une activité de développement à long terme mais non pas une intervention d'urgence. Les programmes d'intervention d'urgence de l'USAID/OFDA étant prévus pour une période de 12 mois, les propositions de projet doivent fournir une justification de la méthode de mise en place de moyens de subsistance en indiquant comment ils pourraient être durables une fois l'intervention terminée.

Synthèse de l'évaluation des besoins

- Système de subsistance prédominant avant la catastrophe et comment il a été interrompu
- Un programme alternatif de développement des moyens de subsistance doit avoir comme fondement une situation désastreuse qui exclut les moyens de subsistance existants avant la catastrophe. Pourquoi les systèmes de subsistance traditionnels ne peuvent-ils pas être restaurés à court ou à moyen terme ?

Conception technique

- Justification du moyen de subsistance alternatif proposé : comment a-t-il été sélectionné et pourquoi est-il la meilleure option dans le contexte actuel ?
- Comment assurer le développement viable d'un moyen de subsistance pendant la durée du projet et comment sera-t-il soutenu ?
- Précisions sur la manière dont les activités de formation et de renforcement des capacités peuvent préparer les bénéficiaires à l'adoption de moyens de subsistance alternatifs au-delà de la durée du programme.
- Précisions sur la manière dont les moyens de subsistance alternatifs s'inséreront dans l'économie de la région et la demande de marché actuelle.

Informations sur les bénéficiaires

- Bénéficiaires et processus de sélection

Indicateurs (requis)

- Nombre de personnes bénéficiant d'un appui par le biais d'activités de développement des ressources
- Nombre et pourcentage de personnes utilisant les ressources économiques comme support à leur système de subsistance

Sous-secteur : Restauration des ressources économiques

Aperçu

Lorsque les catastrophes perturbent les systèmes de subsistance, les populations affectées ne disposent souvent pas de revenus suffisants pour remplacer les principales ressources sur lesquelles leurs moyens de subsistance ont été bâtis. [Les ressources de subsistance représentent les articles qui contribuent aux activités de subsistance (métier à tisser, outils agricoles, filets de pêche, etc. et non pas les produits non alimentaires (PNA)]. Les activités de restauration des ressources économiques permettent aux bénéficiaires de rétablir leurs ressources productives et leurs moyens de subsistance.

Alors que la restauration des ressources économiques a pour objectif de rétablir les ressources économiques qui ont permis de soutenir les moyens de subsistance existant avant la catastrophe, le développement des ressources économiques (cf. sous-secteur suivant) vise à en développer de nouvelles qui serviront de base aux moyens de subsistance alternatifs.

Synthèse de l'évaluation des besoins

- Systèmes de subsistance de la population cible prédominants avant la catastrophe ?
- Comment la catastrophe a-t-elle perturbé ces moyens de subsistance ?
- Activités menées actuellement par les bénéficiaires afin de restaurer leurs propres moyens de subsistance ?
- Comment les activités du programme proposées permettront-elles de d'appuyer les initiatives d'auto assistance ?

Conception technique

- Précisions sur la manière dont les activités proposées permettront d'appuyer le rétablissement des moyens de subsistance locaux.
- Principales ressources identifiées comme étant essentielles pour la restauration des moyens de subsistance.
- Comment ces ressources seront-elles mises à la disposition des bénéficiaires, par exemple, à travers des distributions directes, des distributions de bons ou des foires de subsistance pendant lesquelles des bons peuvent être remis aux commerçants en échange d'un certain nombre de produits ?
- En cas de distribution directe, pourquoi une intervention fondée sur le marché n'est-elle pas viable ? Indiquer si les provisions nécessaires peuvent être achetées localement et dans les quantités nécessaires.

Informations sur les bénéficiaires

- Bénéficiaires et processus de sélection

Indicateurs (requis)

- Nombre de personnes bénéficiant d'un appui par le biais d'activités de restauration de ressources économiques
- Montant total, en dollars américains, injecté dans l'économie locale (à travers des subventions en espèce, bons, foires communautaire, etc.)

Sous-secteur : Réhabilitation des infrastructures commerciales

Aperçu

Les catastrophes peuvent détruire les infrastructures commerciales d'une zone, paralysant ainsi l'activité économique. Des réseaux de distribution peuvent être perturbés, des marchés détruits, des routes reliant les fermes agricoles aux marchés ou les marchés entre eux impraticables. L'USAID/OFDA fournit un appui aux activités économiques locales et régionales à travers une réhabilitation de ces infrastructures commerciales.

Synthèse de l'évaluation des besoins

- Dégâts causés aux infrastructures commerciales et niveau de gel de l'activité économique
- Comment les populations locales tentent-elles de maîtriser les dégâts et quelles solutions créatives appliquent-elles ?
- Importance des infrastructures commerciales détruites pour l'activité économique de la zone dans son ensemble.

Conception technique

- Comment les activités de réhabilitation seront-elles réalisées : par le recours à la main d'œuvre locale, aux sous-traitants ou au CFW ?
- Indiquer si l'état d'origine des infrastructures de marché, avant la catastrophe, sera restauré ou amélioré, comme c'est souvent le cas pour les routes.
- Comment les communautés locales assureront-elles la gestion et le maintien des infrastructures commerciales restaurées ?

Informations sur les bénéficiaires

- Indications sur les infrastructures. Pourquoi ont-elles été sélectionnées pour être réhabilitées ?

Indicateurs (requis)

- Nombre d'infrastructures commerciales réhabilitées (km de route, nombre de ponts, etc.)
- Nombre de subventions accordées aux petites et très petites entreprises (PE et TPE)
- Montant total des subventions en espèces accordées aux petites et très petites entreprises (PE et TPE)

Sous-secteur : Microcrédit

Aperçu

Les activités de microcrédit peuvent jouer un rôle essentiel dans la réhabilitation des moyens de subsistance. Cependant, des travaux de recherche montrent que les programmes de microcrédit ne portent leurs fruits qu'au bout de 18 mois. Pour ce qui est des interventions consécutives aux catastrophes, l'USAID/OFDA n'est pas en mesure de financer les programmes dont la durée dépasse 12 mois. Par conséquent, le financement des activités de microcrédit ne sera envisagé que dans des circonstances exceptionnelles. Il en est de même pour les AREC. L'USAID/OFDA encourage les partenaires intéressés par ce type d'activités, à proposer un programme d'assistance à une IMF locale à travers, par exemple, des subventions en espèces ou une assistance technique. L'IMF peut, en retour, élargir ses programmes de microcrédits en cours ou ses activités d'AREC. Ce genre d'assistance rentrerait dans le cadre des activités entreprises dans les sous-secteurs des IMF (cf. dernier sous-secteur des RESC).

Synthèse de l'évaluation des besoins

- Comment l'accès aux capitaux a-t-il été interrompu par la catastrophe et quel impact le microcrédit peut-il avoir pendant la période de mise en route du programme ?
- Que font les autres donateurs pour soutenir les activités de microcrédit et pourquoi L'USAID/OFDA devrait financer cette activité plutôt qu'un autre donateur ou bureau de l'USAID
- Des IMF sont-elles opérationnelles dans la zone d'intervention proposée ? Pourquoi ne sont-elles pas en mesure de proposer des services de microcrédit ?
- Quel est le climat de sécurité et est-il propice aux activités de microcrédit ?
- Historique des programmes de microcrédit dans la zone, y compris les résultats et quelques indications sur la manière dont le programme de microcrédit peut produire des résultats escomptés pendant la durée du programme.

Conception technique

- Bénéficiaires, crédits accordés aux particuliers ou aux PE et TPE, mécanismes de distribution des prêts et périodes de remboursement prévues.
- Garantie de remboursement, c'est à dire, collatéral ou groupes de pairs.
- Comment le programme compte-t-il recycler les fonds remboursés, par exemple, seront-ils restitués à l'USAID/OFDA ou utilisés pour soutenir des activités de microcrédit supplémentaires pendant la durée du programme ?
- Comment le revenu de programme, généré par les remboursements de prêts, sera-t-il utilisé pour la mise en place d'AREC ? Indiquer si la méthode a déjà été testée dans une zone d'intervention. Pourquoi cette approche est-elle préférable à l'octroi de microcrédits ? Comment les groupes seront-ils sélectionnés ? Quel est le montant payé au groupe par chaque personne ? Comment fonctionnera le processus et quel sera le cycle de rotation ? Comment le climat de sécurité permettra-t-il la réussite d'une AREC ?

Informations sur les bénéficiaires

- Sélection des bénéficiaires et justification

Indicateurs (requis)

- Nombre de particuliers/petites et très petites entreprises (PE et TPE) bénéficiaires de prêts
- Nombre et pourcentage de versements de microcrédits remboursés à temps

Sous-secteur : Institutions de microfinance (IMF)

Aperçu

Des services d'assistance économique d'urgence sont souvent proposés par des IMF locales et régionales. Ces services peuvent englober des microcrédits, des AREC, des comptes d'épargne et des assurances.

Les liquidités des IMF peuvent s'épuiser brusquement en raison d'un certain nombre de conséquences de la catastrophe. Par exemple, les clients pourraient avoir besoin de leurs épargnes pour financer des réparations ; des entreprises commerciales pourraient être détruites, entraînant ainsi l'incapacité des débiteurs à effectuer leurs remboursements à temps ; les compagnies d'assurance pourraient devoir des remboursements de frais liés à la catastrophe ou l'IMF pourrait annuler des dettes dans le cadre d'une intervention d'urgence. Les problèmes de liquidités qui en résultent pourraient obliger l'IMF à mettre la clé sous la porte ou à limiter son portefeuille de services.

L'USAID/OFDA hésite à financer les activités d'assistance aux IMF proposées par des ONG. Cependant, compte tenu de l'importance de ces services pour les moyens de subsistance des populations et pour le redressement général de l'économie, l'USAID/OFDA encourage les partenaires à identifier et cibler les IMF, bien établies dans la zone, qui pourraient avoir des problèmes de liquidités et pourraient donc bénéficier d'une assistance économique, soit sous forme d'argent liquide soit sous forme d'appui technique. Dans les zones où les subventions en espèces sont accordées, les fonds devraient être utilisés pour renflouer les comptes de l'IMF afin qu'elle puisse proposer des services, et non pas pour couvrir les dépenses de fonctionnement régulières.

Synthèse de l'évaluation des besoins

- Importance des services de l'IMF pour l'économie de la zone
- Comment la catastrophe a-t-elle affecté les flux de trésorerie de l'IMF et comment la baisse de flux de trésoreries pourrait-elle entraîner une réduction des services proposés ?
- Historique du fonctionnement de l'IMF et sa capacité à proposer des services avec des ressources supplémentaires

Conception technique

- Comment les subventions en argent liquide permettront-elles à l'IMF de maintenir ou de proposer le niveau de services offert avant la catastrophe ?
- Plan de suivi qui permet de garantir l'utilisation des fonds à bon escient par l'IMF.
- Quelle est la nature des relations qu'entretient le partenaire, chargé de l'exécution, avec l'IMF, s'agit-il d'une relation de longue date avec un appui fourni sur une période assez longue ou une relation à court terme dans laquelle la subvention en espèces constituera un appui isolé ?

Informations sur les bénéficiaires

- Information sur l'IMF et raisons pour lesquelles elle a été sélectionnée. Est-elle la seule dans la zone ? Offre-t-elle des services substantiellement différents des services proposés par d'autres IMF existantes ?

Indicateurs (requis)

- Nombre de subventions en espèces accordées aux institutions de microfinance (IMF)
- Montant total de subventions en espèces accordées aux institutions de microfinance (IMF)

Sous-secteur : Travail intérimaire

Aperçu

L'un des principaux objectifs de l'USAID/OFDA dans les économies locales et les systèmes commerciaux est d'augmenter le pouvoir d'achat des personnes. Les activités génératrices de revenus permettent aux populations victimes de la catastrophe de gagner de l'argent afin d'acquérir des denrées essentielles. Le travail intérimaire génère des bénéfices qui affectent d'autres acteurs de l'économie locale, allant donc au-delà des populations bénéficiaires directes. L'augmentation du pouvoir d'achat peut relancer l'activité économique dans la zone.

Le travail intérimaire, par définition, n'est pas une activité durable. Cette activité se distingue des activités de restauration et de développement des ressources qui ont pour objectif de générer des résultats durables. L'objectif du travail intérimaire est une augmentation à court terme du pouvoir d'achat, à travers la création d'activités génératrices de revenus.

Les projets de « travail contre rémunération » doivent profiter à l'ensemble des communautés et pas seulement aux familles individuelles. Par conséquent, l'USAID/OFDA ne financera pas d'activités CFW qui rémunèrent les bénéficiaires pour des travaux qu'ils effectueraient normalement à leur propre compte telles que leurs activités agricoles ou la reconstruction de leurs maisons. Les projets CFW devraient être élaborés dans le cadre de la réhabilitation des ressources communautaires et devraient cibler les biens communs.

Le CFW est une méthode qui permet d'atteindre un ensemble d'objectifs.

Si le CFW est utilisé principalement pour augmenter le pouvoir d'achat, les activités doivent être énumérées dans le sous-secteur du *travail intérimaire*. Mais si, par exemple, le CFW est utilisé pour réhabiliter des canaux d'irrigation, il devrait être indiqué en tant que mot clé dans le sous secteur de *l'agriculture et de la sécurité alimentaire*.

Mot clé « travail contre rémunération » (CFW):

Lorsqu'un CFW est proposé, le mot-clé CFW doit être utilisé. L'utilisation du sous-secteur du *travail intérimaire* ou tout autre sous-secteur (soit dans le RESC soit dans un autre secteur) dépendra de l'objectif général du programme. Le CFW devrait être considéré comme une méthode qui permet de réaliser un objectif plus large. Cet objectif déterminera le sous-secteur à utiliser. Quelques exemples fournis ci-après illustrent ce point :

- Objectif : améliorer l'irrigation en tant qu'intervention agricole. Activité proposée : CFW pour construire des canaux d'irrigation. Dans cet exemple, le CFW constituerait le mot-clé dans le secteur de *l'Agriculture et de la sécurité alimentaire*.

- Objectif : rétablissement des activités commerciales entre les villages. Activité proposée : le CFW pour réhabiliter un pont sur une route commerciale principale qui a été endommagée par la catastrophe. Dans cet exemple, le CFW constituerait le mot clé dans le sous-secteur RESC (sous-secteur: *réhabilitation des infrastructures commerciales*).
- Objectif : augmentation du pouvoir d'achat des populations affectées afin que les bénéficiaires puissent acquérir des articles de première nécessité dans les marchés locaux. Activité proposée : le CFW pour déblayer les débris causés par la catastrophe. Dans cet exemple, le CFW serait le mot clé dans le sous-secteur RESC (sous-secteur: *travail intérimaire*).

Synthèse de l'évaluation des besoins

- Comment le travail intérimaire peut-il permettre d'accélérer la phase de reprise après sinistre pour les populations victimes de la catastrophe ?
- Salaires des travailleurs qualifiés et non qualifiés avant la catastrophe

Conception technique

- Pourquoi le travail proposé est-il de nature temporaire et quel en sera le résultat ?
- Afin de prévenir la distorsion des marchés du travail locaux, l'USAID/OFDA encourage les partenaires à appliquer des niveaux de salaire légèrement plus bas que les barèmes appliqués dans la zone. Quels sont les niveaux proposés, sur la base des salaires des ouvriers qualifiés et non qualifiés avant la catastrophe ?
- Dans les localités où règne un climat d'insécurité, comment garantir la sécurité des bénéficiaires engagés dans des activités CFW ?

Informations sur les bénéficiaires

- Bénéficiaires avec une justification de la sélection

Indicateurs (requis)

- Nombre de personnes engagées dans des activités de travail contre rémunération (CFW)
- Montant en USD du salaire individuel obtenu dans des activités de travail contre rémunération (CFW)
- Nombre et pourcentage de femmes engagées dans des activités de travail contre rémunération (CFW)

3. Santé

Contexte

Les interventions dans le domaine de la santé, financées par l'USAID/OFDA, doivent s'appuyer sur des stratégies factuelles ayant fait leurs preuves et ayant eu d'importants impacts sur la santé publique. Les programmes doivent traiter les trois principales causes de morbidité et de mortalité selon la situation épidémiologique locale. Les domaines à envisager comprennent la prévention et le traitement du paludisme, de la rougeole, de la diarrhée, de la pneumonie et de la malnutrition, la santé reproductive, la préparation et la réaction aux épidémies et pandémies de grippe et la santé psychologique et mentale. Il est essentiel que des stratégies de prévention, comprenant l'éducation à la santé et des activités de sensibilisation et de changement de comportement, accompagnent les protocoles de traitement pour le développement efficace de structures de santé durables.

L'USAID/OFDA fournit un appui solide à la prévention et à la gestion communautaire des maladies les plus courantes par des prestataires de soin communautaires. Ceci comprend les programmes de traitement contre le paludisme, la diarrhée, la pneumonie, entrepris par des agents de santé dans le cadre d'une stratégie nationale. L'USAID/OFDA encourage également les activités qui visent à renforcer les structures de santé, permettant un accès plus important aux soins sanitaires de base et une transition des interventions de secours vers des actions de développement.

Afin d'éviter la mise en place de structures parallèles, des stratégies de santé doivent être élaborées afin d'appliquer des normes de traitement et de prévention nationales. Par ailleurs, les interventions doivent être alignées sur les actions entreprises par le Ministère de la santé (MDS) et le système de coordination du secteur de la santé ou une organisation œuvrant dans le domaine de la santé, telle que l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Pour les contextes de catastrophes naturelles caractérisées par l'insécurité et les risques de violence, d'abus, de harcèlement ou d'exploitation, l'USAID/OFDA exige des partenaires, chargés de la mise en œuvre du programme, l'intégration de la protection dans leurs programmes (cf. mot clé *initiatives de protection*). Pour des situations dans lesquelles la protection constitue un objectif majeur, les activités ciblées doivent être proposées dans le secteur de *la protection*.

Ressources d'information

- *Le projet Sphère : Charte humanitaire et normes minimales pour les interventions lors de catastrophes*. Genève, 2004. <http://www.sphereproject.org>
- *Communicable disease control in emergencies: A field manual*. OMS, 2006. http://whqlibdoc.who.int/publications/2005/9241546166_eng.pdf
- *Prise en charge intégrée des maladies de l'enfant (IMCI)*. http://www.who.int/child_adolescent_health/topics/prevention_care/child/imci/en/
- *Malaria control in complex emergencies: an inter-agency field handbook*. OMS, 2005. http://www.who.int/malaria/docs/ce_interagencyfhbook.pdf
- *Reproductive Health in refugee situations: an Inter-agency Field Manual*. [http://www.reliefweb.int/rw/lib.nsf/db900SID/LGEL-5JHKQF/\\$FILE/hcr-repr-](http://www.reliefweb.int/rw/lib.nsf/db900SID/LGEL-5JHKQF/$FILE/hcr-repr-)

- [1999.pdf?OpenElement](#)
- *Minimum Initial Service Package for Reproductive Health in Crisis Situations* fact sheet.
http://www.rhrc.org/pdf/fs_misp.pdf
- *Communicable disease control in emergencies: WHO Recommended Interventions for Improving Maternal and Newborn Health.*
http://whqlibdoc.who.int/hq/2007/WHO_MPS_07.05_eng.pdf
- *Guidelines for HIV/AIDS interventions in emergency settings.*
http://data.unaids.org/Publications/External-Documents/IASC_Guidelines-Emergency-Settings_en.pdf
- ***Reducing excess mortality from common illnesses during an influenza pandemic: WHO guidelines for emergency health interventions in community settings***
http://www.who.int/diseasecontrol_emergencies/common_illnesses2008_6.pdf
- WHO integrated disease surveillance programme.
<http://www.who.int/csr/labepidemiology/projects/surveillance/en/index.html>
- *IASC Guidelines on Mental Health and Psychosocial Support in Emergency Settings.* Comité permanent inter organisation des Nations Unies (IASC), 2007.
<http://www.icva.ch/doc00002621.pdf>
- *Behaviour Change Communication in Emergencies: A Toolkit.*
http://www.unicef.org/ceecis/BCC_full_pdf.pdf
- Regulations governing the procurement of pharmaceuticals using USAID funds.
<http://www.usaid.gov/policy/ads/300/312.pdf>
- *Kit sanitaire d'urgence interagence: soins communautaires et soins de santé primaires pour 10 000 personnes/ 2 mois.*
http://www.who.int/medicines/publications/WEB_IEHK_EN.pdf
- *Liste modèle des médicaments essentiels, OMS*
<http://www.who.int/medicines/publications/essentialmedicines/en/index.html>

Justification de l'intervention

- Évaluations ou enquêtes récentes (y compris connaissances au niveau du foyer, enquêtes sur les connaissances, attitudes et habitudes, KAP). Si des évaluations et enquêtes n'existent pas, quand seront-elles réalisées et par qui? Méthodologie utilisée dans les enquêtes, y compris des précisions sur la conception de l'étude.
- Comment l'intervention proposée tentera-t-elle de combler les lacunes du système en place en appuyant les efforts du MDS dans la prévention et le traitement des cas suivants :
 - les maladies les plus courantes, c'est-à-dire le paludisme, la diarrhée, la pneumonie et la rougeole
 - la morbidité et la mortalité maternelle et infantile
 - le virus de l'immunodéficience humaine/le syndrome d'immunodéficience acquise VIH/SIDA)
 - les infections sexuellement transmissibles (IST)
 - les programmes élargis de vaccination (PEV) y compris contre la rougeole
 - la santé psychologique et mentale (cf. Secteur de la *protection* : sous-secteur des *services psychosociaux*)
 - la violence basée sur le genre (VBG)
 - la préparation à la grippe épidémique/pandémique
 - les catastrophes naturelles

- Ressources humaines, financières et fournitures nécessaires pour combler ces lacunes. Comment le candidat garantira-t-il un approvisionnement permanent en ressources ?
- Activités connexes initiées par le MDS, d'autres donateurs, des ONG locales et internationales dans la zone cible. Comment le programme proposé permettra-t-il de compléter les activités des partenaires ?
- Comment l'intervention permettra-t-elle de favoriser le renforcement des structures de santé et les programmes communautaires afin de garantir une durabilité à long terme et une transition vers des programmes de développement ?

Sous-secteurs disponibles et exemples d'activités

Tous les sous-secteurs sont des composants d'un système de soins de santé primaires (SSP) qui, de préférence, devraient être mis en œuvre ensemble. Bien que les activités indiquées constituent des exemples acceptables, l'USAID/OFDA encourage des idées de programme novatrices.

Les indications suivantes concernant les bénéficiaires sont recommandées pour tous les secteurs:

- bénéficiaires proposés et critères de sélection
- indiquer si la communauté cible représentera un échantillon équilibré de personnes en prenant en compte le sexe, l'âge, l'appartenance ethnique, la religion et le statut résidentiel, c'est-à-dire, réfugié, PDI, rapatrié.
- à quelle étape et à quel degré les bénéficiaires sont-ils impliqués dans la planification, la prise de décision et l'exécution ? Comment resteront-ils impliqués dans le programme ? Préciser si la représentation de la population est diversifiée et si elle ne comprend pas que des responsables.
- s'agissant de la situation géographique des prestataires de soins, dans quelle mesure seront-ils accessibles à l'ensemble des groupes, c'est-à-dire en tenant compte de la distance, de la confidentialité et du sexe du prestataire de soins ?
- services de santé spécialisés, s'il en existe. Qui bénéficiera de ces soins?

Maladies transmissibles

- Renforcement des systèmes de surveillance et d'alerte précoce des maladies transmissibles
- Mise en œuvre de programmes de prévention et de traitement des maladies transmissibles courantes telles que la rougeole, le paludisme, la diarrhée, la pneumonie, la tuberculose (TB) et de programmes de prévention du VIH/SIDA
- Distribution et promotion de l'utilisation de moustiquaires imprégnées de longue durée (MILD) ou pulvérisation intérieure résiduelle pour la stratégie de lutte contre les vecteurs de maladies
- Distribution et promotion d'utilisation de solution de zinc de réhydratation orale
- Vaccination des enfants selon le PEV national, notamment contre la rougeole avec l'administration de vitamine A
- Promotion des principales pratiques familiales telles que l'hygiène, l'assainissement, l'allaitement maternel exclusif et l'alimentation complémentaire, le traitement de maladies à domicile, la quête de soins
- Intégration de la préparation aux épidémies et des activités d'intervention d'urgence dans les SSP
- Gestion intégrée des maladies infantiles

LIGNES DIRECTRICES DE L'USAID/OFDA POUR LES PROPOSITIONS NON SOLLICITÉES ET LA PRÉSENTATION DES RAPPORTS D'INFORMATION

- Appuyer le MDS dans la préparation d'une stratégie de lutte contre la grippe pandémique

Éducation à la santé/changement de comportement

- Formation des agents de santé communautaires (CHW) ou des promoteurs de santé dans l'éducation à la santé des communautés
- Développement ou reproduction de brochures d'information, d'éducation et de communication (IEC) ou communications sur le changement de comportement (CCC) par l'application de méthodes participatives
- Délivrance de messages d'éducation à la santé aux familles et communautés
- Mobilisation sociale
- Mise en œuvre d'une recherche qualitative instructive afin de comprendre les facteurs qui influencent les comportements cibles
- Mesure du changement de comportement à travers des enquêtes KAP ou par d'autres méthodes quantitatives

Systèmes de santé et santé générale

- Coordination avec le MDS, l'organisation œuvrant dans le domaine de la santé et les partenaires
- Évaluations et enquêtes de santé
- Réfection et construction de structures sanitaires
- Formation et supervision des prestataires de soins, y compris des formateurs
- Mise à disposition de fournitures médicales (cf. sous-secteur *Fournitures médicales et pharmaceutiques*)
- Renforcement des systèmes d'information sur la santé
- Développement ou renforcement des politiques, stratégies, normes et directives nationales
- Appui aux initiatives de transition pour la durabilité à long terme, y compris le renforcement des structures de santé, du MDS et le renforcement des capacités au niveau communautaire

Produits médicaux sanitaires et pharmaceutiques

- Formation du personnel tel que les pharmaciens dans la gestion des produits médicaux
- Fourniture de médicaments essentiels, d'équipements et de consommables médicaux ; ces articles peuvent être délivrés sous forme de kits tels que le kit sanitaire d'urgence interagence (cf. *Ressources d'information sur la santé*)
- Formation sur l'utilisation de médicaments essentiels, d'équipements et de consommables médicaux, y compris leur destruction adéquate.

Maladies non transmissibles

- Fourniture de services médicaux d'urgence en cas de catastrophe naturelle ou de conflit violent
- Mise en œuvre de programmes communautaires afin de réduire les impacts du stress et de gérer la santé mentale (cf. secteur de la *Protection* : sous-secteur des *Services psychosociaux*)

- Mise en place d'un système d'orientation vers des médecins spécialisés et équipement des structures sanitaires afin qu'elles puissent traiter les maladies chroniques y compris les troubles psychologiques
- Fourniture de services SSP et de médicaments essentiels pour le traitement des maladies chroniques y compris les troubles psychologiques

Santé reproductive

- Fourniture d'un service minimum initial (MISP)
- Fourniture de soins de santé reproductive complets y compris le planning familial, les soins néonataux, les soins obstétriques complets, les soins néonataux essentiels, les programmes IVG, la gestion des IST et la prévention du VIH
- Formation des prestataires de soins tels que les sages-femmes, les infirmières, les docteurs, les accoucheuses traditionnelles (TBA) selon le niveau des soins
- Intégration de services complets de santé reproductive dans les SSP
- Mise en place de systèmes d'orientation vers des spécialistes pour les urgences obstétriques
- Mise à disposition de fournitures médicales (cf. ci-dessous, sous-secteur *Fournitures médicales et pharmaceutiques*)

Sous-secteur : Maladies transmissibles

Aperçu

L'USAID/OFDA appuie les interventions qui permettent de réduire la morbidité et la mortalité dues aux maladies transmissibles. Les activités de ce sous-secteur doivent être coordonnées avec les activités du sous-secteur de *l'éducation à la santé et changement de comportement*, du secteur de la *nutrition* et du secteur de *l'eau, l'assainissement et l'hygiène* (WASH). L'USAID/OFDA finance les interventions qui proposent des activités de prévention du VIH/SIDA comme composante d'un programme de SSP intégral. Cependant, pour les dépistages de routine du VIH/SIDA, les centres de dépistage volontaire et de soutien psychologique (DVC) et les programmes de traitements antirétroviraux (ARV), le financement disponible est accessible à travers des programmes régionaux et nationaux, financés par d'autres entités telles que le *Plan présidentiel d'assistance d'urgence au SIDA* (PEPFAR) et le *Fond mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme*.

Synthèse de l'évaluation des besoins

- Incidence et/ou prévalence des causes courantes de la morbidité et de la mortalité telles que le paludisme, la diarrhée, la pneumonie, la rougeole, le VIH/SIDA et la TB. Répartition par âge de la morbidité et de la mortalité dues à ces maladies
- Maladies épidémiques locales courantes ; résultats des épidémies les plus récentes, y compris les taux de mortalité ; raisons pour lesquelles ces épidémies se répètent dans la région.
- Taux de mortalité parmi les enfants âgés de moins de cinq ans ou taux de mortalité spécifique à l'âge parmi les enfants âgés de zéro à cinq ans.
- Taux de mortalité infantile.
- Existence de systèmes opérationnels de détection précoce et de surveillance des maladies transmissibles ; indiquer si un programme intégré de surveillance des maladies et d'intervention est en place, et si oui, comment fonctionne-t-il ?

LIGNES DIRECTRICES DE L'USAID/OFDA POUR LES PROPOSITIONS NON SOLLICITÉES ET LA PRÉSENTATION DES RAPPORTS D'INFORMATION

- Stratégies courantes de contrôle des maladies transmissibles pour la prévention et le traitement des causes de morbidité et de mortalité les plus courantes, y compris le paludisme, la diarrhée et la pneumonie. Indiquer si un plan national de préparation à la grippe pandémique existe.
- Lieu où les services sont fournis, par exemple, au niveau communautaire, poste de santé ou hôpital ; lacunes dans les stratégies et services actuels et comment les initiatives de contrôle de la maladie ont évolué depuis la catastrophe
- Maladies que les CHW sont autorisés à traiter, par exemple, sont-ils en mesure de fournir des antipaludéens ou des antibiotiques au niveau communautaire ? Ce système fonctionne-t-il bien et quelles améliorations pourraient être apportées ?
- Système national de PEV et couverture vaccinale pour les enfants ; taux de couverture pour la vaccination contre la rougeole par l'administration de vitamine A pour les enfants âgés de moins de cinq ans ; date de la dernière campagne de vaccination contre la rougeole et nécessité d'une nouvelle campagne à l'heure actuelle ?
- Taux de prévalence du VIH, indiquer si un programme national de lutte contre le VIH/SIDA fonctionnel est en place et s'il existe un accès généralisé et équitable aux services de traitement
- TB et taux de prévalence de la TB à germes multirésistants (TB-MDR)
- Normes nationales et lignes directrices actuellement appliquées telles que la gestion intégrée des maladies infantiles
- Brochures IEC et CCC

Lutte contre les moustiques et les vecteurs de maladies

Moustiquaires imprégnées longue durée

Les partenaires sont encouragés à utiliser les MILD pour la prévention du paludisme. La distribution de MILD doit être intégrée dans un programme national de lutte contre le paludisme ou une initiative de santé publique qui comprend l'éducation à la santé et un suivi pour garantir leur utilisation au niveau des ménages. Si l'intervention proposée comprend un appui à l'acquisition, à la distribution ou à la commercialisation de MILD, l'organisation partenaire devra utiliser les marques approuvées par l'OMS, telles que Permanet 2.0 et Olysnat, qui respectent tous les critères pertinents de **[l'Évaluation environnementale programmatique pour les matériaux traités à l'insecticide des activités de l'USAID en Afrique sub-saharienne \(Programmatic Environmental Assessment for Insecticide-Treated Materials in USAID Activities in Sub-Saharan Africa\)](#)** (cliquer sur le lien – ITM PEA) du Bureau Afrique de l'USAID. Cette PEA évalue les risques liés aux matériaux traités à l'insecticide (MTI) et prescrit les précautions à prendre afin de réduire ces risques, y compris la sélection adéquate de l'insecticide, l'étiquetage approprié et les campagnes d'éducation de l'utilisateur. Les programmes doivent également assurer un suivi des risques pour l'environnement et la santé afin de s'assurer que ces risques soient bien compris et permettre des interventions adéquates et immédiates de réduction des risques. En cas de nécessité de traitement ou d'un traitement supplémentaire des moustiquaires, les candidats peuvent rédiger d'un rapport d'évaluation de l'insecticide et un plan d'action pour une utilisation sans risque (*Pesticide Evaluation Report and Safer Use Action Plan*) et le soumettre pour approbation.

Stratégies de lutte contre les vecteurs de maladies

La stratégie de lutte contre les vecteurs de maladies peut comprendre l'utilisation de MILD, de larvicides et la pulvérisation résiduelle intérieure. Si l'intervention propose un programme de lutte intégrée contre les vecteurs (IVM), les organisations partenaires devront respecter tous les critères de **[l'Évaluation programmatique environnementale pour les programmes de lutte intégrée contre le vecteur du paludisme \[Programmatic Environmental Assessment for Integrated Vector Management Programs for Malaria Vector Control\]](#)** (cliquer sur le lien –*PEA paludisme*). Cette PEA propose des normes, lignes directrices procédurales et techniques pour le choix des interventions et des insecticides appropriés et pour les activités de développement, d'atténuation des impacts, de suivi et d'évaluation, qui permettront aux candidats d'élaborer leurs programmes de lutte contre les vecteurs, de manière plus efficace et avantageuse. L'objectif de cette PEA est « d'aider à la préparation des évaluations environnementales additionnelles, [Supplemental Environmental Assessments (SEA)] spécifiques au pays et à l'activité et des Rapports d'évaluation de l'insecticide et plans d'action pour une utilisation sans risque [*Pesticide Evaluation Reports and Safer Use Action Plans (PERSUAP)*] pour les projets de lutte contre le vecteur du paludisme appliquant des stratégies IVM ».

- Organisations impliquées dans des initiatives de contrôle des maladies, telles que le Plan américain présidentiel d'assistance d'urgence au SIDA (PEPFAR) et le Fond mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme

Conception technique

- Comment le programme proposé permettra-t-il de garantir la gestion efficace des maladies épidémiques transmissibles, compte tenu du niveau de fonctionnement des systèmes de détection précoce et de surveillance ?
- Comment l'intervention permettra-t-elle de combler les lacunes dans les stratégies et services actuels de prévention et de traitement des causes les plus courantes de morbidité et de mortalité, notamment le paludisme, la diarrhée et la pneumonie ?
- Comment le programme permettra-t-il de fournir un appui au MDS pour l'amélioration de la préparation aux épidémies de grippe pandémique et la formulation de plans d'intervention d'urgence ?
- Comment les activités permettront-elles de combler les lacunes qui existent dans le système de fonctionnement des CHW ?
- Indiquer si et comment sera menée une campagne de vaccination contre la rougeole.
- Les activités proposées pour la prévention du VIH, telles que la distribution de préservatifs, les précautions de base, la

sécurité transfusionnelle, l'éducation à la santé et le changement de comportement,

le traitement des IST, le renforcement des capacités des prestataires de soins et la coordination avec les activités du secteur de la *Protection*. Si un programme national de lutte contre le VIH/SIDA existe, comment l'intervention proposée orientera-t-elle les malades vers des spécialistes ?

- Comment le candidat et les partenaires envisagent-ils la prévention et la gestion de la TB ?
- Comment le programme utilisera-t-il ou renforcera-t-il les normes et lignes directrices nationales actuelles telles que la gestion intégrée des maladies infantiles, les brochures IEC et CCC ?
- Comment cette intervention sera-t-elle menée en synergie avec d'autres plateformes nationales et régionales de contrôle des maladies telles que le PEPFAR, le Plan présidentiel d'assistance d'urgence au SIDA et le Fond mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme?

Informations sur les bénéficiaires

(cf. ci-dessus, sous-secteurs disponibles et exemples d'activités pour le secteur de la *Santé*)

Indicateurs (requis)

- Nombre et pourcentage de la population totale, de femmes enceintes et d'enfants de moins de 5 ans ayant bénéficié d'un traitement efficace contre les maladies cibles par type (paludisme, pneumonie, diarrhées)
- Nombre de moustiquaires imprégnées (MILD) distribuées aux populations cibles par type de population (total, enfants de moins de 5 ans, femmes enceintes)
- Couverture de vaccination contre la rougeole, tranche d'âges de 6 mois à 15 ans (ou de 6 mois à 5 ans si les ressources ne sont pas disponibles)

Sous-secteur : Éducation à la santé/changement de comportements

Aperçu

L'USAID/OFDA soutient les activités d'éducation à la santé et d'incitation au changement de comportements allant de pair avec d'autres programmes de santé ou, dans certains cas, initiées en tant que projet individuel.

Ces interventions ont pour objectif d'inspirer chez les communautés cibles des changements de comportement sanitaire.

Synthèse de l'évaluation des besoins

- Programmes actuels d'éducation à la santé et besoins prioritaires
- Ressources humaines disponibles pour la diffusion des messages d'éducation à la santé au niveau communautaire
- Nombre et type de CHW
- Indications sur les programmes de formation récentes en éducation à la santé, destinés aux CHW
- Campagnes récentes d'éducation à la santé : quels messages ont été diffusés, comment ont-ils été diffusés, lesquels d'entre eux ont été réalisés par la communauté et pour celle-ci, quel a été leur niveau de réussite dans la promotion des changements de comportement, quelle est la date de la dernière campagne?

- Brochures et activités IEC et CCC disponibles et nécessaires et programmes de mobilisation sociale
- Travaux de recherche actuels sur les efforts, résultats et méthodes de changement de comportement utilisées pour mesurer les résultats
- Couverture des foyers, c'est à dire fréquence des comportements à cibler
- Recherche qualitative instructive afin de comprendre les facteurs qui influencent les comportements cibles

Conception technique

- Actions proposées par le projet de programme pour combler les lacunes dans l'élaboration de programmes d'éducation à la santé
- Indiquer si l'intervention envisage des sessions de formation au profit des CHW sur les méthodes de diffusion de messages d'éducation à la santé
- Indications sur toute campagne d'éducation à la santé prévue telles que les méthodes de prévention de la diarrhée, d'identification de la transmission et de la prévention du paludisme, quand requérir des soins pour un membre de la famille
- Brochures et activités IEC et CCC prévues
- Programmes de mobilisation sociale prévus
- Le changement de comportement nécessite plus que des diffusions de messages : les interventions doivent être basées sur une solide compréhension des facteurs qui influencent les comportements cibles.
- Quels sont les principaux obstacles à l'adoption de comportements recommandés, comment ont-ils été identifiés et comment le programme permettra-t-il de les surmonter?
- Méthodes d'enquête proposées pour mesurer les changements de comportement souhaités

Informations sur les bénéficiaires

(cf. ci-dessus, *Sous-secteurs disponibles et Exemples d'activités pour le secteur de la santé*)

Indicateurs (requis)

- Nombre de membres de la communauté ayant reçu des messages d'éducation à la santé
- Nombre et pourcentage de membres de la communauté ayant adopté des pratiques recommandées par les messages d'éducation à la santé.

Sous-secteur : Systèmes de santé et santé générale

Aperçu

L'USAID/OFDA encourage les interventions qui renforcent l'appui aux programmes de SSP et de contrôle de maladies fournis par les systèmes de santé nationaux. Pour les propositions de projet couvrant les fournitures médicales essentielles, cf. sous-secteur *Fournitures médicales et pharmaceutiques* (ci-dessous).

Synthèse de l'évaluation des besoins

- Nombre, type, qualité, quantité et emplacement des structures sanitaires ou des dispensaires communautaires disponibles pour la fourniture de services de soins dans la zone cible

- Quantité et qualité des prestataires de soins disponibles, y compris le niveau, la formation et le sexe
- Rôle des guérisseurs traditionnels. Indiquer s'ils ont été intégrés dans le système de santé
- Disponibilité des médicaments essentiels, des consommables médicaux, des équipements et des vaccinations
- Système de financement du secteur de la santé y compris le personnel
- Collecte, analyse et diffusion de données sur le système d'informations sur la santé
- Types de politiques, programmes, normes et lignes directrices nationales
- Système de coordination du secteur de la santé. Comment fonctionne-t-il ?
- Évaluations réalisées ou résultats d'enquêtes : quand ont-elles été réalisées, où, par qui et méthodes utilisées ?
- Évaluations ou enquêtes prévues : comment combleront-elles les carences du système d'information et quelles sont les méthodes appliquées ?
- Initiatives de transition pour le secteur de la santé, y compris le renforcement des systèmes de santé.
- Taux de mortalité ou de décès brut

Conception technique

- Sur la base des évaluations qui permettent de comprendre comment l'accès aux soins de santé a changé suite à la catastrophe, comment le programme proposé compte-t-il combler les lacunes dans les services ?
- Plan de construction ou de réfection de structures sanitaires avec une justification indiquant comment la fourniture de services sera améliorée. Comment garantir le personnel et les fournitures ?
- Plans de construction ou de réhabilitation de cliniques mobiles avec une justification indiquant comment elles permettront d'élargir et non pas de remplacer les services existants et comment elles seront intégrées dans le système de SSP ?
- Ressources humaines disponibles pour la fourniture de soins dans le cadre du programme d'intervention ; toute formation supplémentaire nécessaire et comment sera-t-elle dispensée ? Comment le personnel sera-t-il rémunéré ?
- Indiquer si les informations sur la santé seront gérées à travers les systèmes actuels ou améliorés.
- Comment le MDS sera-t-il impliqué, et comment l'intervention fonctionnera-t-elle au sein du système de coordination du secteur de la santé ou de l'organisation œuvrant dans le domaine de la santé, le cas échéant ?
- Comment le programme tentera-t-il de surmonter les obstacles tels que le coût, le sexe, l'âge, l'appartenance ethnique, la religion, le statut de réfugié, de rapatrié ou de PDI ? Comment les supports existants pourraient-ils être utilisés ?
- Plans et partenaires de transition proposés, le cas échéant

Informations sur les bénéficiaires

(cf. ci-dessus, *Sous-secteurs disponibles et Exemples d'activités pour le secteur de la santé*)

Indicateurs (requis)

- Nombre de centres de soins médicaux primaires, de programmes de santé ou de cliniques mobiles opérationnels qui bénéficient d'un appui ou ont été réhabilités
- Nombre de professionnels de la santé formés (par type de formation et type de prestataire de soin)

- Nombre et pourcentage de structures sanitaires qui soumettent des rapports de suivi hebdomadaires

Sous-secteur : Fournitures médicales et pharmaceutiques

Les candidats, qui proposent d'utiliser les financements de l'USAID/OFDA pour l'achat de médicaments essentiels, doivent fournir les informations requises dans une section séparée de la proposition de projet clairement intitulée « produits pharmaceutiques ».

Produits faisant l'objet de mesures de restriction

Les produits pharmaceutiques et vaccins font l'objet de mesures de restrictions. Les bénéficiaires sont tenus de respecter les réglementations de l'USAID régissant l'achat de produits pharmaceutiques et de vaccins (cf. *Lignes directrices de l'USAID pour l'achat de produits pharmaceutiques*, ci-joint) (cf. *Paragraphe sur les biens, services et pays inéligibles ou faisant l'objet de mesures de restrictions* dans la section *Lignes directrices pour l'élaboration du budget*).

Synthèse de l'évaluation des besoins

Les candidats désirant acquérir des médicaments essentiels, des consommables et des équipements médicaux doivent traiter les points indiqués dans la section de la proposition intitulée « Fournitures médicales et pharmaceutiques ». Par ailleurs, les informations sur l'évaluation des besoins doivent être traitées pour chaque sous-secteur pour lequel des médicaments essentiels sont sollicités. Si l'un ou plusieurs de ces sous-secteurs sont intégrés dans la proposition de projet pour d'autres raisons que la fourniture de médicaments essentiels, des informations redondantes sur l'évaluation des besoins ne sont pas nécessaires.

- Médicaments essentiels et produits médicaux et quantités pouvant être nécessaires pour le traitement des besoins de santé identifiés
- Description de la procédure d'achat des médicaments essentiels
- Le formulaire de médicaments essentiels du MDS ou, s'il n'en existe pas, la liste modèle des médicaments essentiels de l'OMS sur laquelle les médicaments essentiels, dont l'achat est prévu, devront être joints à la proposition de projet et ne seront pas pris en compte dans le nombre limité de pages.

Conception technique

Les candidats désirant acquérir des médicaments essentiels, des consommables médicaux et des équipements médicaux doivent traiter les points indiqués dans la section de la proposition intitulée « Fournitures médicales et pharmaceutiques ». Par ailleurs, les informations sur l'évaluation des besoins doivent être traitées pour chaque sous-secteur pour lequel des médicaments essentiels sont requis. Si l'un ou plusieurs de ces sous-secteurs sont inclus dans la proposition de projet pour des raisons autres que la fourniture de médicaments essentiels, il est inutile de fournir des informations d'évaluation redondantes.

- Médicaments essentiels sélectionnés pour le projet proposé, leur adaptation à la situation, les secteurs de résistance aux médicaments dans la région : indiquer si des kits sanitaires d'urgence seront utilisés tels que le kit sanitaire d'urgence interagence (cf. Ressources d'information sur la santé), les trauma kits italiens (OMS), les kits

interagence contre les maladies diarrhéiques, ou les kits de santé reproductive du FNUAP.

- Les bénéficiaires doivent tenir une liste des commandes de médicaments essentiels et des informations de base, comme indiqué dans les *Lignes directrices pour l'achat des produits pharmaceutiques de l'USAID/OFDA* ci-jointes. Comment le candidat fournira-t-il les documents attestant que seuls des médicaments, consommables et équipements de qualité, efficaces et ne présentant aucun risque sont achetés?
- Comment des sources abordables et fiables de médicaments essentiels seront-elles mises en place et maintenues pendant la durée du projet et après la fin de l'intervention ?
- Comment les médicaments essentiels et les produits médicaux seront-ils distribués ?
- Comment les médicaments essentiels, les consommables et les équipements seront-ils stockés dans des endroits sécurisés afin de les protéger contre les vols, les animaux nuisibles et les dommages environnementaux ?
- Comment se fera l'entretien correct de l'équipement médical, le remplacement des pièces, la mise en place de contrats de service et la formation des techniciens, pendant et après l'intervention ?
- Comment l'offre et la demande seront-elles gérées pour éviter la rupture de stocks, le surstockage et la péremption des médicaments?
- La réutilisation des fournitures médicales jetables ou l'utilisation de fournitures médicales réutilisables sans stérilisation adéquate constituent les principales sources d'infection ; quelles dispositions seront prises pour garantir un traitement de la population cible avec des fournitures médicales de qualité ?
- Comment le maintien des fiches de prescription de médicaments sera-t-il assuré pour chaque patient ?
- Comment la confidentialité des informations médicales sera-t-elle garantie?
- Comment la population cible effectuera-t-elle le paiement des médicaments essentiels? Indiquer si un système de co-paiement ou tout autre plan de recouvrement des coûts est en place, et si oui, comment ces coûts seront déterminés et où iront les fonds récoltés
- Les candidats doivent également fournir les listes de consommables et d'équipements médicaux proposés.

Consommables médicaux

Fournitures détruites après le traitement d'un patient. Les fournitures médicales comprennent des articles tels que les seringues à usage unique, les pansements, les abaisse-langues, le matériel de suture et les gants aussi bien chirurgicaux que d'examen. L'USAID/OFDA souhaite savoir si les fournitures médicales et les quantités utilisées dans une intervention, sont adéquates. Prière de fournir une liste des fournitures médicales assortie d'un justificatif, en indiquant le type, le nombre d'unités et le coût par unité.

Équipements médicaux

Produits qui peuvent généralement être réutilisés après nettoyage et désinfection appropriés. L'équipement médical comprend des articles tels que les tensiomètres, les pèse-bébés et les tables d'examen. L'USAID/OFDA souhaite savoir si l'équipement médical acquis, qui sera utilisé dans le cadre de l'intervention, est adéquat. Prière de fournir une liste des équipements médicaux, assortie d'une justification, en indiquant le type, le nombre d'unités et le coût par unité.

Informations sur les bénéficiaires

(cf. ci-dessus, *Sous-secteurs disponibles et Exemples d'activités pour le secteur de la santé*)

Indicateurs (requis)

- Nombre de kits, d'équipements et de consommables médicaux distribués (par type)
- Nombre de personnes formées à l'utilisation et à la destruction des équipements et des consommables médicaux

Sous-secteur : Maladies non transmissibles

Aperçu

L'USAID/OFDA finance les interventions relatives aux maladies non transmissibles. Ces dernières comprennent la santé psychosociale (cf. *Secteur protection, services psychosociaux*), la santé mentale, les maladies chroniques dans les zones où elles constituent les causes les plus courantes de morbidité et mortalité, et le soutien aux victimes de traumatisme causé par des blessures de masse et des situations de conflits violents.

Synthèse de l'évaluation des besoins

- Conditions de blessures de masse ou de conflit violent. Nombre de morts et de blessés
- Programmes d'intervention d'urgence en place pour la gestion des blessés et des besoins non pris en compte
- Prévalence de maladies cibles chroniques, y compris la santé mentale
- Programmes existants et nécessaires pour le traitement des maladies chroniques
- Programmes existants et nécessaires pour le bien-être psychologique (cf. secteur *Protection, sous-secteur Services psychologiques*)

Conception technique

- Comment le programme proposé permettra-t-il de couvrir les besoins latents en traitement des blessés?
- Comment cette intervention permettra-t-elle de satisfaire les besoins en santé mentale des bénéficiaires affectés par des maladies mentales chroniques et aiguës ? Stratégies de fourniture des médicaments essentiels, de soutien psychologique et mécanismes connexes de rétablissement de la santé mentale ?
- Activités destinées à renforcer les soins médicaux et soins de référence pour les maladies chroniques y compris les troubles psychiatriques.

Informations sur les bénéficiaires

(cf. ci-dessus, *Sous-secteurs disponibles et Exemples d'activités pour le secteur de la santé*)

Indicateurs (requis)

- Nombre et pourcentage de personnes parmi la population cible ayant reçu un traitement contre les maladies chroniques
- Nombre et pourcentage de personnes ayant bénéficié d'un traitement contre les blessures de masse ou les blessures causées par des actes de violence

Sous-secteur : Santé reproductive

Aperçu

L'USAID/OFDA finance les interventions destinées à réduire la morbidité et la mortalité maternelle et néonatale et à améliorer les services disponibles en faveur du groupe cible. Les activités de santé reproductive doivent être intégrées comme composante d'un dispositif SSP. L'USAID/OFDA soutient le MISP (cf. ci-dessus, *Ressources d'informations sur la santé*).

Synthèse de l'évaluation des besoins

- Ratio de mortalité maternelle
- Taux de mortalité néonatale
- Statut de la mise en œuvre du MISP
- Taux de couverture et qualité des soins prénataux comprenant : le vaccin contenant de la toxine tétanique (TT), l'administration de fer et de folacine comme compléments alimentaires, le traitement préventif intermittent du paludisme, de la syphilis et le dépistage du VIH, le traitement évitant la transmission du VIH de la mère à l'enfant, l'éducation à la santé et la planification d'accouchement hygiénique sans risque, la nutrition, les soins essentiels pour nourrissons et le planning familial
- Lieux où les femmes accouchent normalement de leurs bébés, où elles préfèrent accoucher et retards dans la fourniture de services obstétriques essentiels aux femmes.
- Quels services sont fournis ou sont nécessaires pour des accouchements hygiéniques sans risque, y compris : l'accès à des sages-femmes qualifiées, les services d'orientation vers des spécialistes pour les accouchements compliqués, les soins obstétriques essentiels d'urgence au niveau des postes de santé et les soins obstétriques d'urgence complets à l'hôpital ?
- Quelles fournitures sont disponibles ou nécessaires telles que les trousseaux d'accouchement hygiéniques, les kits de sages-femmes, les kits d'urgence pour les soins obstétriques à l'hôpital?
- Couverture des naissances assistées par un agent qualifié, à savoir la sage-femme, l'infirmière, le docteur ou un agent qualifié tel qu'une TBA. Besoins en formation ou appui supplémentaire.
- Programmes de prévention, au niveau communautaire, pour la gestion active de la troisième étape de l'accouchement, utilisation d'un partographe et gestion des complications avant l'orientation vers des spécialistes
- Systèmes d'orientation vers des spécialistes existants
- Fourniture de soins essentiels et de qualité pour les nourrissons, y compris soins du cordon ombilical, alerte précoce, allaitement exclusif au sein dès la naissance
- Qualité des soins postnataux et taux de couverture
- Disponibilité du planning familial et taux de couverture, à savoir taux de prévalence contraceptive
- Services de planning familial existants ou nécessaires, y compris le système logistique d'approvisionnement en contraceptifs et la formation des prestataires de services de planification familiale et en tenue de dossiers médicaux ; indiquer si les services actuels ont été mis en place avec la participation des réfugiés ou des PDI, l'implication des hommes et une évaluation des comportements

LIGNES DIRECTRICES DE L'USAID/OFDA POUR LES PROPOSITIONS NON SOLLICITÉES ET LA PRÉSENTATION DES RAPPORTS D'INFORMATION

- Programmes en place pour la gestion médicale de la VBG, comprenant : la contraception d'urgence, le traitement des IST, la prophylaxie post-exposition au VIH et un examen physique complet y compris le traitement des blessures, les vaccinations contre l'hépatite B et le tétanos, liens entre ces programmes et les autres services destinés aux rescapés tels que les services sociaux et juridiques (cf. secteur Protection).
- Autres programmes de gestion de la VBG, des IST et de prévention du SIDA

Conception technique

- Comment le programme proposé permettra-t-il de délivrer un MISP ou les composants du MISP qui font défaut ? Ces composants comprennent la coordination, la prévention et la gestion des violences sexuelles, la réduction de la transmission du VIH, la prévention de taux élevés de morbidité et de mortalité maternelle et néonatale et les projets de programme complet sur la santé reproductive ?
- Compte tenu des taux de couverture et de la qualité des soins prénataux et obstétricaux, quels services supplémentaires seront fournis par l'intervention ?
- Comment le programme permettra-t-il d'améliorer les services d'accouchement sans risque et hygiéniques et la disponibilité des fournitures nécessaires ?
- Toute formation ou assistance supplémentaire prévue pour les prestataires de soins qui contribuent aux accouchements, c'est à dire les docteurs, les infirmières, les sages-femmes, les TBA.
- Appui proposé au niveau communautaire, pour la gestion active de la troisième étape de l'accouchement, utilisation d'un partographe ou gestion des complications avant l'orientation vers des spécialistes
- Comment le programme permettra-t-il d'améliorer les soins néonataux et postnataux ?
- Activités prévues pour l'amélioration de l'accès au planning familial. Comment le programme intégrera-t-il la gestion de la VBG, la prévention du VIH et la prévention et le traitement des IST ?

Informations sur les bénéficiaires

(cf. ci-dessus, *Sous-secteurs disponibles et Exemples d'activités pour le secteur de la santé*)

Indicateurs (requis)

- Nombre et pourcentage de femmes enceintes ayant été admises dans au moins deux cliniques de soins prénataux complets (CPN)
- Nombre et pourcentage de femmes enceintes ayant reçu une trousse d'accouchement hygiénique
- Nombre et pourcentage de femmes enceintes ayant bénéficié de l'assistance d'un agent de santé compétent par type (sage-femme, docteur, infirmière [pas TBA])

4. Coordination humanitaire et gestion de l'information

Contexte

Dans les interventions consécutives aux crises humanitaires, une bonne coordination permet de sauver des vies. La gestion de l'information est l'une des principales composantes d'une coordination efficace. La coordination et la gestion de l'information sont essentielles à une réussite harmonieuse de l'assistance humanitaire.

Pour ces raisons, tous les programmes doivent intégrer la question de la coordination au niveau du programme et des secteurs (cf. ci-dessus, section *Description du programme, coordination au niveau du programme et coordination au niveau du secteur*). Par ailleurs, les propositions de projet qui comportent des activités liées à la coordination ou à la gestion de l'information doivent suivre les instructions fournies dans ce chapitre.

L'USAID/OFDA encourage une coordination avec les gouvernements du pays concerné, les organes de coordination des ONG et une coordination avec et par les agences de coordination de l'ONU.

Ressources d'information

- *Making humanitarian relief networks more effective: operational coordination, trust, and sense making* de Max Stephenson. *Disasters* 29 (4):337-350, 2005.
<http://www.odi.org.uk/hpg/papers/ochacoordination.pdf>
- *Humanitarian Coordination: Lessons from Recent Field Experience* de Nicola Reindorp et Peter Wiles. 2001. ODI.
[http://www.reliefweb.int/rw/lib.nsf/db900sid/LGEL-5D9CBZ/\\$file/odi-coordjun.pdf?openelement](http://www.reliefweb.int/rw/lib.nsf/db900sid/LGEL-5D9CBZ/$file/odi-coordjun.pdf?openelement)
- *The Application of Geographic Information Systems and Global Positioning Systems in Humanitarian Emergencies: Lesson Learned, Programme Implications and Future Research* de Kaiser, et al. *Disasters* 27(2):127-140, 2003.
<http://www3.interscience.wiley.com/journal/118841153/abstract?CRETRY=1&SRETRY=0>
- *An Evaluation of Humanitarian Information Centers, including Case Studies of HICs for Iraq, Afghanistan, and Liberia* de Lewis Sida et Chris Szpak. 2004. Étude financée par l'USAID/OFDA et le Department of International Development (DFID) du Royaume Uni.
http://www.usaid.gov/our_work/humanitarian_assistance/disaster_assistance/resources/pdf/Evaluation_HIC2004.pdf#search=%22HIC%20evaluation%20usaid%22

Justification de l'intervention

- Coordination au niveau national ou régional entre les acteurs de l'humanitaire.
- Coordination entre l'ensemble des ONG ou agences afin de cibler des questions particulières importantes.
- Comment les carences relevées dans les systèmes d'information et de coordination actuels entravent-elles la réussite des interventions humanitaires ?
- Système de coordination proposé : comment peut-il combler ces lacunes ?
- Résultats attendus de l'intervention proposée.

- Comment l'activité proposée permettra-t-elle d'appuyer :
 - le suivi des besoins et des activités humanitaires par site afin de satisfaire lesdits besoins ;
 - la planification et les comptes-rendus ;
 - la collecte, le traitement et l'analyse de données ?
- Comment les résultats obtenus seront-ils diffusés au sein de la communauté humanitaire à des fins de coordination ?
- Impacts positifs et négatifs de l'intervention au niveau mondial, régional ou national, le cas échéant.
- Durabilité de l'activité proposée, y compris l'utilisation continue du système ou du service et le transfert à un gouvernement ou une autre organisation, le cas échéant.

Sous-secteurs disponibles et exemples d'activités

Coordination

- Activités qui permettent d'améliorer les efforts de coordination avec les structures de l'ONU
- Coordination du secteur ou groupes d'activité
- Coordination et activités de sécurité

Gestion de l'information

- Coordination des informations générales
- Systèmes en ligne ou autres systèmes qui permettent d'appuyer la planification et l'échange d'information au niveau des organisations
- Services de gestion de l'information pour assurer ou améliorer la coordination au sein des différents secteurs ou groupes et/ou la coordination entre ces derniers.

Sous-secteur : Coordination

Synthèse de l'évaluation des besoins

- Systèmes de coordination actuels ; par exemple quels types de réunions se tiennent, comment sont-elles organisées, qui sont les organisateurs et les participants ?
- Carences du système de coordination actuel, résultats des efforts actuels et pourquoi sont-ils insuffisants ?

Conception technique

- Comment l'intervention proposée permettra-t-elle de fournir aussi largement que possible des services au sein de la communauté humanitaire ?
- Comment le programme renforcera-t-il les mécanismes actuels de coordination internationale et du gouvernement hôte ?
- Les activités proposées ne devraient pas être redondantes par rapport aux efforts entrepris par d'autres organismes, y compris le gouvernement hôte et les autres organisations locales et internationales.

Informations sur les bénéficiaires

- Bénéficiaires directs et indirects de l'activité proposée : comment seront-ils ciblés et comment chaque groupe en tirera-t-il profit ?
- Comment l'intervention proposée permettra-t-elle d'assister les populations victimes de la catastrophe ?

Indicateurs (requis)

- Nombre d'organisations impliquées dans la coordination

Sous-secteur : Gestion de l'information

Synthèse de l'évaluation des besoins

- Description et objectif des systèmes d'information actuels, des outils et des services connexes utilisés par l'organisation du candidat ou les organisations bénéficiant de l'appui.
- Faiblesses du système actuel de gestion de l'information

Conception technique

- Comment la formation et le renforcement des capacités seront-ils intégrés dans le programme proposé ?
- Comment les données et les informations seront-elles échangées aussi largement que possible au sein de la communauté humanitaire?
- Les activités proposées ne devraient pas reproduire les efforts entrepris par d'autres organismes, y compris le gouvernement hôte et les autres organisations locales et internationales.

Informations sur les bénéficiaires

- Bénéficiaires directs et indirects de l'activité proposée : comment seront-ils ciblés et comment chaque groupe en tirera-t-il profit?
- Comment l'intervention proposée permettra-t-elle d'assister les populations victimes de la catastrophe?
- Comment les bénéficiaires, aussi bien les organisations que les personnes victimes de la catastrophe, auront-ils accès aux services et produits proposés par le programme ?

Indicateurs (requis)

- Nombre d'organisations utilisant les services de gestion de l'information
- Nombre de produits mis à la disposition des clients par les services de gestion de l'information et effectivement accessibles aux clients

5. Études, analyses ou applications humanitaires

Contexte

Les études appliquées, la recherche et l'analyse ont joué un rôle prépondérant dans la préparation aux interventions, la réduction des impacts des catastrophes, les interventions d'urgence et la coordination dans le domaine de l'humanitaire. L'USAID/OFDA envisage de financer des activités pertinentes qui ont pour ambition de remplir cette mission.

Ressources d'information

Les ressources d'information et les études générales doivent être définies pour chaque proposition de projet, dans la section *conception technique*.

Justification de l'intervention

Ce secteur est destiné à la recherche humanitaire au niveau mondial, régional ou local ou aux activités touchant à un domaine plus large et ne se focalisant pas particulièrement sur d'autres secteurs techniques. Les activités proposées doivent :

- combler une lacune existante
- revaloriser considérablement le domaine de l'assistance humanitaire
- avoir des implications concrètes pour les activités de planification de la gestion de la catastrophe, d'exécution du programme, et/ou de suivi et d'évaluation et proposer des applications à ces activités.

Les travaux de recherche ou activités non applicables et manquant de pertinence ne seront pas examinés.

Sous-secteurs disponibles et exemples d'activités

- Études appliquées, analyses ou applications
- Études politiques, y compris les tendances ou impacts des programmes humanitaires
- Développement de données métriques, c'est-à-dire, indicateurs, indices, mesure de la réussite ou de l'impact
- Méthodes de suivi
- Méthodes d'évaluation
- Réduction des risques de catastrophe (DRR) aussi bien pour les catastrophes causées par les conflits que pour les catastrophes naturelles
- Intégration des bonnes pratiques et des leçons d'expérience
- Résultats des initiatives de droit humanitaire, de droits de l'homme ou de justice
- Études ou activités dans le domaine de la sécurité
- Intégration de la résolution des conflits ou de la consolidation de la paix dans la planification et l'exécution des interventions consécutives aux catastrophes
- Transition et gestion de la reprise après sinistre
- Recherche et analyse au niveau mondial, local, thématique ou des questions d'actualité

Sous-secteur : Études appliquées, analyses ou applications

Synthèse de l'évaluation des besoins

- Nécessité des activités proposées et leur valeur éthique, pratique et/ou scientifique
- Comment la nécessité du travail proposé a-t-elle été exprimée ou démontrée au niveau de la communauté humanitaire ?
- Bref aperçu et analyse des travaux antérieurs dans ce domaine

Conception technique

- Études ou activités proposées, méthodes à appliquer et délai d'exécution
- Comment le programme proposé permettra-t-il de compléter, d'appuyer les objectifs ou de surpasser le travail déjà réalisé dans le domaine ?
- Fournir des indications sur les personnes chargées de l'exécution et sur leurs qualifications pour la réalisation des activités proposées
- Résultats du programme attendus

Informations sur les bénéficiaires

- Selon le programme, les bénéficiaires peuvent être des personnes sinistrées, mais aussi les organisations et institutions chargées de la mise œuvre. Quels sont les bénéficiaires qui profiteront des activités proposées aussi bien directement qu'indirectement et comment en profiteront-ils ?

Indicateurs

**Ce sous-secteur est trop vaste pour permettre l'identification d'indicateurs obligatoires qui s'appliqueraient à l'ensemble des activités. Les candidats peuvent utiliser les indicateurs de résultats et d'impact pour les activités proposées.*

6. Soutien logistique, dispositifs d'assistance

Contexte

La fourniture de provisions de secours et de support logistique est une composante importante de l'intervention humanitaire. Les types et méthodes de mise à disposition des provisions et du soutien logistique devraient être adaptés au contexte de la catastrophe afin d'éviter les tensions, la perte de ressources ou la redondance d'efforts qui pourraient en résulter. Prière de noter que les contributions en espèce à la place des distributions de PNA sont encouragées lorsque les marchés locaux sont en mesure d'absorber la croissance de la demande. L'approvisionnement alimentaire, au niveau local et régional, doit être lié à la crise alimentaire internationale ou à une catastrophe déclarée, et le sous-secteur devrait être sélectionné seulement après concertation avec le représentant de l'OFDA/Washington pour le pays ou la région en question, étant donné qu'un certain nombre de critères doivent être remplis avant que l'OFDA n'envisage de financer ces activités.

Ressources d'information

- *Field Operations Guide for Disaster Assessment and Response*. USAID/OFDA et Service forestier du Département américain chargé de l'agriculture, 2005.
http://www.usaid.gov/our_work/humanitarian_assistance/disaster_assistance/resources/#fog
- *Le projet Sphère : charte humanitaire et normes minimales pour les interventions lors de catastrophes*. Genève, 2004.
<http://www.sphereproject.org>

Justification de l'intervention

- Les demandes de transport de provisions de secours, ainsi que de transport du personnel, doivent être justifiées par des évaluations de besoins détaillées. Pourquoi les provisions en question sont-elles nécessaires et qui en a besoin? L'approvisionnement de ces ressources au niveau local présente-t-il des contraintes? Si non, qu'est-ce qui justifie leur importation?
- Les demandes de transport nécessitent une explication détaillée des besoins et de l'utilisation des services de transport. Si l'organisation est fonctionnelle et sollicite un appui supplémentaire pour ces opérations de transport, l'USAID/OFDA exige une justification pertinente pour toute nouvelle demande ou requête d'appui supplémentaire.
- Pour les ravitaillements en denrées alimentaires au niveau local et régional, les trois conditions suivantes doivent être remplies :
 1. un besoin justifié d'assistance en denrées alimentaires
 2. les facteurs, qui accélèrent, contribuent et/ou accentuent le besoin de cette intervention d'urgence, doivent être directement liés à la crise alimentaire mondiale ou à une catastrophe déclarée ; et
 3. la fourniture d'éléments pertinents qui prouvent que le recours à l'approvisionnement local permettra de sauver des vies, d'alléger les souffrances, et/ou de servir un plus grand nombre de personnes que l'approvisionnement international en aide alimentaire du Titre II.

Sous-secteurs disponibles et exemples d'activités

Produits non alimentaires (PNA)

- Acquisition, distribution et stockage de PNA

Transport (aérien/terrestre/maritime)

- Transport aérien, maritime ou terrestre de PNA et/ou de personnel

Approvisionnement en aliments, au niveau local et régional

- Distribution de denrées alimentaires, achetées au niveau local et régional

Sous-secteur : Produits non alimentaires (PNA)

Synthèse de l'évaluation des besoins

- Raisons des besoins en provisions. Nombre de bénéficiaires ayant besoin d'assistance
- Disponibilité de provisions sur le marché local ou besoin d'importation
- Le niveau et les compétences de la main d'œuvre potentielle, disponible localement, suffisent-ils pour le traitement et le stockage des provisions ?

Conception technique

- Si les provisions sont importées : indiquer si ces articles sont régulièrement importés. Si les importations proposées rivalisent avec les produits fabriqués localement, quelles dispositions seront prises afin d'éviter toute perturbation de l'économie et des marchés locaux ?
- Conséquences prévues sur l'emploi ; réglementations gouvernementales pertinentes
- Si les provisions sont achetées localement : comment la capacité du pays peut-elle supporter le volume de provisions nécessaires sans réduire l'offre nécessaire pour leur utilisation régulière ? Répercussions prévues sur l'offre et la demande et possibilité d'augmentation des prix à des niveaux inaccessibles pour les habitants locaux.
- Indiquer si les provisions proposées sont culturellement acceptables et respectent les normes du pays ou non.
- Pour tout article identique pouvant être fabriqué localement ; analyse des coûts de la fabrication locale contre importation plus transport.
- Indiquer si les stocks de provisions pourront être reconstitués localement ou par des réseaux d'importation réguliers à la fin de l'intervention et si ces provisions peuvent être substituées à d'autres produits à un coût raisonnable.
- Pour toute autre alternative considérée comme pouvant satisfaire les besoins à des coûts plus avantageux, ayant un impact moins important sur la zone sinistrée, utilisant la main d'œuvre locale de manière plus efficace, injectant des fonds dans l'économie locale ou étant plus durable : pourquoi ces alternatives ont-elles été écartées ?
- Disponibilité d'un système de transport des provisions vers les sites de distribution
- Capacité des bénéficiaires à transporter les provisions des sites de distribution à leurs domiciles ou lieux d'utilisation.
- Adaptation et capacité des salles de stockage : comment les provisions seront-elles conservées dans des endroits sécurisés jusqu'à leur distribution ?

- Normes Sphères, ou toute autre norme proposée, qui seront appliquées pour mesurer les quantités.
- Stratégies de coordination pour éviter le chevauchement des distributions effectuées par d'autres ONG ou partenaires.
- L'acquisition de MILD doit respecter les critères définis par le Bureau Afrique de l'USAID.
[Programmatic Environmental Assessment for Insecticide-Treated Materials in USAID Activities in Sub-Saharan Africa](#) (cliquer sur le lien; pour plus d'informations cf. encadré, sous-secteur *Santé sur les maladies transmissibles*)
- Si la fourniture de vêtements est envisagée, décrire en détail le type, indiquer à qui ils seront distribués et pourquoi
- Pour les provisions de nature technique et qui nécessitent un entretien, disponibilité des pièces et du personnel d'assistance à court et à long terme.

Informations sur les bénéficiaires

- Nombre de bénéficiaires à cibler et critères de sélection
- Comment les bénéficiaires prévoient-ils d'utiliser les PNA proposés ?
- Méthodes qui permettent de s'assurer que les PNA sont acceptables pour les bénéficiaires cibles.
- Indiquer si les distributions seront totales ou partielles. Comment gérer les tensions sur la sélection des personnes ?
- Lorsqu'un article importé est introduit dans un camp de PDI ou de réfugiés, comment les répercussions sociales et culturelles potentielles sont-elles maîtrisées ?

Indicateurs (requis)

- Nombre total de produits non alimentaires (PNA) distribués, par type
- Coût total des produits non alimentaires (PNA) par type
- Nombre total de bénéficiaires de produits non alimentaires (PNA), par type et conformément aux normes Sphères

Sous-secteur : Transport (aérien/terrestre/maritime)

Synthèse de l'évaluation des besoins

- Besoins en transport pour les provisions, le personnel ou les deux et pourquoi ces besoins ne sont-ils pas satisfaits actuellement ?
- Modes de transport, distances et personnel nécessaire ; si la demande porte sur le transport aérien, expliquer pourquoi des moyens de transports terrestres ou maritimes moins onéreux ne peuvent pas être utilisés à la place.

Conception technique

- Modes de transport proposés, distances et personnel
- Provisions et/ou personnel à transporter ; indications prouvant que l'ensemble du personnel et des provisions doit être transporté à des fins humanitaires
- Indiquer si toutes les provisions ont un destinataire désigné aux ports d'arrivée ou seront transportées dans des installations de stockage sécurisées
- Sécurité et sécurité du mode de transport du personnel et normes appliquées
- Un partage des coûts a-t-il été convenu et comment sera-t-il géré ?

Informations sur les bénéficiaires

- Qui bénéficiera du transport des provisions ou du personnel ? Critères de sélection
- Comment les priorités de transport de provisions ou de personnel seront-elles définies en cas de demande concurrentielle de services de transport ?
- Protocoles, procédés, ou normes pour l'accès du personnel au transport

Indicateurs (requis)

- Coût total du transport par type (provisions ou personnel)
- Nombre de personnes ou de kg de provisions (par type de produit) ayant été transportés (par voie terrestre, maritime, aérienne)
- Nombre total de vols/déplacements assurés pour le transport de provisions/du personnel

Sous-secteur : Approvisionnement local et régional en denrées alimentaires (LRP)

- L'approvisionnement local fait référence aux processus d'achat de provisions d'aide alimentaire dans le pays même où l'aide est distribuée, l'approvisionnement régional est l'achat de ces denrées dans un autre pays de la même région.
- Prière de noter que ce sous-secteur devra seulement être sélectionné après concertation avec le représentant de l'OFDA/Washington dans le pays ou la région en question, étant donné qu'un certain nombre de critères doivent être remplis avant que l'OFDA n'examine les propositions de projets de ce type. La proposition de projet doit au moins justifier du besoin urgent d'aide alimentaire; être directement en rapport avec les facteurs qui ont accéléré, contribué à et/ou accentué l'urgence d'une intervention face à la crise alimentaire mondiale ou face à une autre catastrophe déclarée, et fournir des éléments d'information pertinents qui prouvent que l'utilisation de l'approvisionnement local pourra permettre de sauver des vies, d'alléger des souffrances des populations, et/ou de servir un plus grand nombre de personnes que l'approvisionnement international en aide alimentaire du Titre II.
- Bien que les programmes LRP puissent être proposés dans le cadre d'une intervention multisectorielle plus large, prière de noter que la procédure d'examen de la proposition pourrait être plus longue que celle d'une proposition ne comportant que ce seul sous-secteur. Les partenaires qui souhaitent soumettre une proposition pour l'approvisionnement local ou régional de denrées alimentaires, doivent mesurer, avec attention, les avantages d'un programme multisectoriel par rapport au besoin d'une intervention d'urgence.
- TOUS les programmes de ce sous-secteur requièrent un compte-rendu spécifique expliqué ci-dessous. Avant toute soumission de la proposition, prière de vous assurer que votre organisation est en mesure de collecter et de transmettre ce type d'informations à l'OFDA.

Synthèse de l'évaluation des besoins

- Identifier le besoin en aide alimentaire sur la base des besoins humanitaires et du potentiel de rupture du couloir humanitaire (si un couloir existe).
- Indiquer s'il s'agit d'un nouveau programme d'aide alimentaire ou d'une composante d'un programme en cours.

- Fournir une justification pour l'approvisionnement local et régional de denrées plutôt que l'importation et la distribution par des méthodes classiques du Titre II.

Conception technique

- Expertise et expérience en conception et mise en œuvre de programmes d'aide alimentaire y compris l'approvisionnement, la logistique et la distribution
- Expertise et expérience en approvisionnement de denrées alimentaires y compris la gestion d'approvisionnement compétitif
- Identification d'une base de référence qui permette d'établir des spécifications pour les denrées, de définir des normes de sécurité et de méthodes à appliquer pour garantir le respect de ces normes.
- Brève description de la méthode à appliquer pour éviter que l'approvisionnement n'entraîne une augmentation des prix des denrées alimentaires pour le consommateur final, dans le marché d'origine (par ex. enquête de marché).
- Décrire la stratégie d'approvisionnement, y compris le type et les volumes de provisions à acheter et le(s) pays d'origine.
- Indiquer des prix estimatifs des frais de transports et des provisions. Répartir les frais de transport entre le fret maritime, le transport terrestre (frais de transport depuis le port d'enlèvement jusqu'au port d'entrée désigné dans le pays du bénéficiaire) et interne (transport dans le pays de distribution), le cas échéant.
- Indiquer les modalités d'approvisionnement à appliquer (c'est à dire, par un appel d'offre public compétitif, marché d'échange de marchandises, associations de commerçants, associations paysannes, etc.)
- Décrire les méthodes de distribution des denrées alimentaires
- Composition et justification de la ration d'aide alimentaire proposée
- Évaluer le temps nécessaire de (1) la conclusion de l'accord avec le donateur à la phase de lancement de l'appel d'offre ; (2) la phase de lancement de l'appel d'offre à la phase d'approvisionnement ; (3) la phase d'approvisionnement à la phase de prise de possession par le bénéficiaire du financement dans le pays de distribution et (4) la prise de possession à la phase de distribution au bénéficiaire.
- Décrire la faisabilité de l'application de la méthode standard d'apposition des marques et logos sur les sacs de l'USAID, décrit dans la stratégie de marque et d'utilisation des identités visuelles/logos (<http://www.usaid.gov/branding/>)
- Dans les zones où règne un climat d'insécurité, décrire comment la protection des bénéficiaires sera assurée

Informations sur les bénéficiaires

- Nombre estimatif de bénéficiaires ; nombre estimatif d'enfants bénéficiaires âgés de moins de cinq ans.
- Critères et méthodes de ciblage appliqués pour identifier les bénéficiaires éligibles

Indicateurs (requis)

- Coût total en dollar USD des ravitaillements en denrées alimentaires au niveau local ou régional
- Nombre de ménages bénéficiant de denrées alimentaires achetées au niveau local et régional
- Coût par bénéficiaire par ration journalière

Modalités de présentation de compte-rendu

Prière de noter que TOUS les programmes de ce sous-secteur doivent fournir un compte-rendu à l'OFDA soit à la clôture du programme, soit par trimestre, selon la période la plus proche. Prière de noter également qu'un formulaire doit être dûment rempli pour chaque provision achetée ou distribuée.

Tableau de compte-rendu des approvisionnements au niveau local et régional	
<i>Remplir un formulaire pour chaque provision achetée ou distribuée</i>	
Provision achetée/distribuée : (indiquer les caractéristiques de la provision).....	
Informations générales sur l'approvisionnement	
	Informations en temps réel
Volume (tonne métrique)	
Coût de la provision (dollar américain/tonne métrique)	
Frais de transport (dollar américain/tonne métrique) (le cas échéant)	
- fret maritime	
- terrestre (depuis le port d'enlèvement jusqu'au port d'entrée désigné dans le pays du bénéficiaire)	
- interne (dans le pays de distribution)	
Pays d'origine	
Modalité d'approvisionnement (par pourcentage)	
- échange de marchandise	
- associations paysannes	
- commerçants	
- autres	
Période	
	Nombre de jour en temps réel
Nombre de jours de :	
la phase de conclusion de l'accord avec le donateur à la phase de lancement de l'appel d'offre	
la phase de l'appel d'offre à la phase d'approvisionnement	
la phase d'approvisionnement à la phase de prise de possession par le bénéficiaire de la subvention dans le pays de distribution	
Impact sur le marché des approvisionnements	
Période de l'année, à laquelle l'approvisionnement est effectué sur ce site, par rapport à la période de récolte locale principale (c'est-à-dire, un mois après récolte, pendant la récolte, etc.).....	
Nom du marché.....	

LIGNES DIRECTRICES DE L'USAID/OFDA POUR LES PROPOSITIONS NON SOLLICITÉES ET LA PRÉSENTATION DES RAPPORTS D'INFORMATION

	Prix du marché (dollar américain/tonne métrique)
Deux semaines avant l'achat	
Deux semaines après l'achat	
Prix d'achat réel (date d'achat: _____):	
Bénéficiaires (pour la provision faisant l'objet de ce compte-rendu)	
	Nombre exact
Nombre de bénéficiaires	

7. Risques naturels et technologiques

Contexte

La cause principale des pertes humaines et autres accidents et pertes économiques, dus aux catastrophes naturelles, est sans doute la vulnérabilité des habitants des zones à risques. La croissance démographique, le peuplement croissant des terres marginales, la dégradation environnementale et l'instabilité des conditions socioéconomiques entraînent une vulnérabilité extrême des populations aux impacts des catastrophes naturelles. Les progrès technologiques et le développement des infrastructures modernes accentuent l'impact économique des catastrophes tout en exposant les populations à des dangers supplémentaires. L'identification, la réduction et la gestion du risque sont essentielles pour renforcer la résilience des populations vulnérables aux catastrophes potentielles et, éventuellement, garantir un développement durable.

Dans le cadre de sa mission, qui est de sauver des vies, d'alléger les souffrances des populations et de réduire les impacts économiques des catastrophes, la stratégie de l'USAID/OFDA consiste à appuyer l'adoption de mesures de réduction d'impact dans les pays où les risques de catastrophes naturelles et d'origine humaine sont plus importants. L'USAID/OFDA fournit un appui à la préparation aux catastrophes et aux activités de réduction de leur impact à travers le monde, en mettant en œuvre divers programmes sur la réduction des risques naturels, la préparation, la prévention et l'atténuation des impacts des catastrophes technologiques et sur la préparation et la gestion des catastrophes qui présentent plusieurs risques. L'USAID/OFDA remplit sa mission en travaillant en synergie avec plusieurs services gouvernementaux, des organisations internationales et régionales et les communautés locales. En favorisant des liens multisectoriels qui améliorent la compréhension et la gestion des dangers, l'USAID/OFDA œuvre pour réduire la vulnérabilité des populations aux catastrophes potentielles.

Sources d'information

Disaster Reduction: A Practitioner's Guide. USAID/OFDA, 2002.

http://www.usaid.gov/our_work/humanitarian_assistance/disaster_assistance/resources/pdf/disaster_reduction_2002.pdf

Justification de l'Intervention

- Comment l'intervention proposée permettra-t-elle de garantir la satisfaction des besoins évalués ?
- Quels risques naturels ou technologiques ont entraîné la vulnérabilité de la population cible?
- Raisons pour lesquelles ces risques ou vulnérabilités ne peuvent pas être maîtrisés sans assistance extérieure.
- Raisons pour lesquelles des interventions DRR spécifiques sont nécessaires dans la zone cible.
- Comment les activités proposées entrent-elles dans le cadre de la mission de l'USAID/OFDA ?

Sous-secteurs disponibles et exemples d'activités

- Préparation aux catastrophes, réduction et gestion de leurs impacts
- Renforcement des capacités des organes communautaires, locaux, nationaux et régionaux en matière de préparation aux catastrophes et d'interventions efficaces
- Formation en réduction de risque multisectoriel, développement d'un programme de formation à la DRR et sensibilisation à tous les niveaux
- Activités d'identification, d'analyse, de classement par priorité et de réduction des risques
- Développement et mise en œuvre de stratégies et politiques de réduction des risques au niveau régional, local ou communautaire
- Projets de reprise après sinistre
- Systèmes d'alerte précoce au niveau mondial, régional, national ou communautaire

Risques géologiques

- Préparation aux catastrophes au niveau communautaire et activités de réduction des impacts des catastrophes géologiques telles que les tremblements de terre, les éruptions volcaniques et les glissements de terrain
- Formation technique sur la réduction des risques
- Diffusion d'informations et alertes aux populations à risques
- Systèmes d'alerte précoce au niveau mondial, régional, national ou communautaire

Risques hydrométéorologiques

- Préparation aux catastrophes au niveau communautaire et activités de réduction des impacts des catastrophes telles que les inondations, les sécheresses, les tsunamis, les cyclones et les avalanches
- Renforcement des capacités dans plusieurs aspects de réduction des risques de catastrophe
- Diffusion d'informations et d'alertes aux populations situées dans les zones reculées
- Projets de gestion des bassins versants et des ressources naturelles afin de réduire l'impact des catastrophes hydrométéorologiques
- Systèmes d'alerte précoce au niveau mondial, régional, national ou communautaire

Catastrophes technologiques

- Préparation au niveau communautaire à l'intervention d'urgence en cas de catastrophe technologique telle qu'un accident industriel, une catastrophe chimique ou nucléaire
- Activités de sensibilisation aux risques technologiques et à leurs impacts potentiels
- Réponse aux catastrophes technologiques pouvant entraîner la mort

Sous-secteur : Préparation aux catastrophes, réduction et gestion de leurs impacts

Synthèse de l'évaluation des besoins

- Vulnérabilités, capacités, ressources actuelles des populations cibles et systèmes qu'elles appliquent actuellement
- Programmes pertinents en cours d'exécution par d'autres organes gouvernementaux, par les communautés, les ONG et les organismes internationaux
- Besoins latents et lacunes existantes

Conception technique

- Comment l'intervention proposée permettra-t-elle de renforcer les capacités nécessaires, les ressources et les systèmes, de satisfaire les besoins d'information et les autres besoins ?
- Pertinence du programme quant à la réalisation des objectifs de l'USAID/OFDA en termes de préparation des organes communautaires, locaux, nationaux et régionaux à intervenir efficacement face aux dangers potentiels dans la région cible.
- Implication des organes locaux, des communautés et des organisations dans l'élaboration et la réalisation des activités proposées. Comment les organisations chargées de l'exécution susciteront-elles, autant que possible, la contribution, la participation et l'engagement des communautés cibles ? Comment les interventions proposées s'adaptent-elles aux normes et réalités culturelles existantes ?
- Comment les capacités d'organisation et de gestion seront-elles améliorées à travers des programmes de formation ou un appui politique et budgétaire national plus important ?
- Comment les outils, stratégies, politiques, réglementations DRR ou les programmes de formation dans ce domaine seront-ils élaborés et mis en œuvre par tous les protagonistes ?
- Comment le développement de programmes de formation en DRR sera-t-il intégré dans les systèmes éducatifs et comment ces activités seront-elles maintenues à la fin du projet ?
- Intégration d'une méthode de réduction des risques multiples
- Comment l'intervention sera-t-elle coordonnée à d'autres programmes en cours au niveau local, national, régional et international ? Impacts potentiels, à la fois positifs et négatifs, du programme sur les systèmes et les capacités ; impacts et liens multisectoriels ?
- Intégration des agences d'intervention d'urgence et gouvernementales dans le programme
- Coordination entre les agences partenaires ; renforcement des liens nationaux et régionaux au niveau des organes appropriés de gestion des risques
- Comment les programmes proposés permettront-ils une sensibilisation et une compréhension de la préparation aux catastrophes, de la réduction de leurs impacts et de leur gestion, au niveau régional, national, local ou communautaire ?

- Diffusion et institutionnalisation des exemples de réussite et des leçons d'expérience dans les politiques gouvernementales et dans les programmes de formation à tous les niveaux
- Rentabilité de la réalisation des activités proposées
- Reproduction potentielle des interventions au-delà de la période d'exécution du projet

Nombre de bénéficiaires

- Les interventions de l'USAID/OFDA devraient refléter les mécanismes de prise de décision des populations cibles, en favorisant à long terme l'autosuffisance et la productivité. Comment les activités proposées permettront-elles d'intégrer ou d'améliorer les procédures ou capacités de prise de décision des bénéficiaires ?
- Les programmes doivent aider les bénéficiaires à se prendre en charge et à améliorer leur capacité à maintenir ou à améliorer leur mode de vie. Afin de toucher les plus nécessiteux et garantir leur participation au développement de la stratégie et à la prise de décision, les activités devraient se distiller dans des stratégies d'auto adaptation des bénéficiaires. Comment les projets, produits ou informations proposés seront-ils élaborés pour garantir leur accessibilité et leur transfert aux populations cibles ?
- Les activités doivent être socialement équitables et permettre aux bénéficiaires d'éviter les conflits potentiels portant sur l'accès au programme et sur ses ressources. Comment seront-elles réalisées ?

Indicateurs (requis)

- Nombre de personnes formées à la préparation aux catastrophes, à la réduction de leurs impacts et à leur gestion
- Nombre et pourcentage de bénéficiaires disposant de connaissances en préparation, réduction des impacts et gestion des catastrophes deux mois après leur formation
- Nombre de stratégies, politiques de réduction des risques ou programmes de formation élaborés

Sous-secteur : Risques géologiques

Synthèse de l'évaluation des besoins

- Systèmes, capacités, outils, données et ressources des populations cibles dans la zone d'intervention proposée et vulnérabilités physiques, sociales, environnementales et économiques
- Autres interventions en cours de mise en œuvre par des gouvernements nationaux et collectivités locales, des communautés, des organes ou ONG internationales et régionales
- Besoins non satisfaits et lacunes existantes

Conception technique

- Comment l'intervention proposée permettra-t-elle d'améliorer les systèmes, capacités, outils, ressources et données actuels ?
- Comment les activités permettront-elles de réduire la vulnérabilité aux risques géologiques et d'améliorer la résilience des populations à risque ?

- Comment les objectifs de réduction des impacts de la catastrophe seront-ils atteints à court, moyen et long terme ?
- Implication des organes, communautés, organisations et collectivités locales dans l'élaboration et l'exécution du programme
- Comment les activités proposées pourront-elles être coordonnées avec d'autres programmes au niveau national, régional et international?
- Comment les données et informations historiques et en temps réel seront-elles échangées au niveau national, régional et international ?
- Efficacité de l'intervention en termes de coûts
- Comment les activités pourront-elles continuer au delà de la période d'exécution du programme?

Informations sur les bénéficiaires

- Bénéficiaires cibles - comment ont-ils été choisis?
- Indiquer si les bénéficiaires sont engagés dans des activités de réduction des risques de catastrophes géologiques
- Compréhension qu'ont les bénéficiaires du risque que l'on tente de maîtriser
- Historique des catastrophes géologiques ayant affecté les communautés cibles
- Tout autre danger naturel présentant un risque pour les bénéficiaires

Indicateurs (requis)

- Nombre de personnes bénéficiant d'activités liées aux catastrophes géologiques
- Nombre de règles ou procédures géologiques modifiées à la suite de ces activités en vue d'améliorer la préparation aux catastrophes géologiques
- Nombre de personnes ayant été formées à la réduction de l'impact des catastrophes géologiques

Sous-secteur : Risques hydrométéorologiques

Synthèse de l'évaluation des besoins

- Systèmes, capacités, outils, données et ressources des populations cibles dans la zone d'intervention proposée et vulnérabilités physiques, sociales, environnementales et économiques
- Capacités locales, nationales, internationales et régionales de détection précoce, de prévision ou autres applications pertinentes
- Autres interventions en cours de mise en œuvre par des gouvernements nationaux et collectivités locales, des communautés, des organes internationaux et régionaux ou ONG
- Besoins non satisfaits et lacunes existantes

Conception technique

- Comment les activités proposées permettront-elles de satisfaire les besoins et de combler les lacunes identifiées?
- Comment l'intervention proposée permettra-t-elle d'améliorer les systèmes, capacités, outils, ressources et données actuels ?
- Comment les activités permettront-elles de réduire la vulnérabilité aux risques géologiques et de renforcer la résilience des populations à risques?

LIGNES DIRECTRICES DE L'USAID/OFDA POUR LES PROPOSITIONS NON SOLLICITÉES ET LA PRÉSENTATION DES RAPPORTS D'INFORMATION

- Comment les objectifs de réduction des impacts de catastrophe seront-ils atteints à court, moyen et long terme ?
- Implication des organes locaux, communautés, organisations régionales et internationales et des différents organes gouvernementaux dans l'élaboration du programme proposé.
- Comment une méthode intégrée sera-t-elle appliquée en tenant en compte des répercussions en amont et en aval des activités proposées et des mesures destinées à garantir l'équité sociale afin de prévenir tout conflit portant sur les ressources naturelles ?
 - Conséquences potentielles sur les secteurs concernés tels que l'agriculture, l'élevage, la gestion des ressources naturelles, la santé, l'aménagement d'établissements humains, l'énergie et le tourisme. Comment les activités proposées seront-elles coordonnées avec des secteurs pertinents afin d'optimiser les bénéfices et de réduire l'impact négatif?
 - Comment l'intervention pourra-t-elle être reliée avec des programmes existants au niveau local, national, régional et international? Impacts potentiels, à la fois positifs et négatifs, du programme sur les systèmes et les capacités actuels.
 - Impacts négatifs environnementaux et orographiques des mesures structurelles proposées sur les bassins versants. Avantages comparatifs des activités planifiées sur des méthodes naturelles ou favorables à l'environnement telles que la gestion des bassins versants
- Comment les données et informations passées et actuelles seront-elles échangées au niveau national, régional et international ?
- Efficacité des activités proposées en termes de coûts
- Comment les systèmes élaborés seront-ils transférés aux communautés et autorités locales, nationales ou régionales afin d'assurer la durabilité après l'achèvement du programme?

Informations sur les bénéficiaires

- L'USAID/OFDA appuie les interventions qui illustrent les mécanismes de prise de décision des populations cibles et encouragent leur participation, à tous les niveaux, de l'élaboration de stratégies à l'amélioration des procédures de prise de décision. Comment l'intervention proposée comprend-elle ou améliore-t-elle les procédures de prise de décision des bénéficiaires tout en touchant les plus nécessiteux ?
- Les programmes doivent aider les bénéficiaires à se prendre en charge et à améliorer leur capacité à maintenir ou à améliorer leur mode de vie. Afin de permettre aux bénéficiaires de pérenniser les bénéfices à long terme, les activités doivent se fonder dans des stratégies d'auto adaptation des bénéficiaires et des méthodes culturellement acceptables. Comment les projets, produits ou informations proposés seront-ils conçus afin de garantir l'accès ou le transfert aux populations cibles?
- Comment le programme abordera-t-il les questions d'équité sociale et permettra-t-il de prévenir les conflits relatifs aux ressources ?

Indicateurs (requis)

- Nombre de personnes qui bénéficieront des activités hydrométéorologiques proposées
- Nombre de mesures/procédures hydrométéorologiques modifiées à la suite des activités en vue d'améliorer la préparation aux catastrophes hydrométéorologiques
- Nombre et pourcentage de personnes formées en hydrométéorologie disposant de connaissances deux mois après la formation

Sous-secteur : Catastrophes technologiques

Synthèse de l'évaluation des besoins

- Zone et nombre de personnes affectées
- Origine de la catastrophe
- Impacts potentiels sur la santé humaine et environnementale à court, moyen et long terme
- Conditions environnementales actuelles
- Capacité locale et nationale de gestion de la situation
- Intervention des collectivités locales et gouvernements nationaux, ONG et organes internationaux
- Actions immédiates à entreprendre pour informer les populations des impacts actuels et potentiels et protéger les populations à risques
- Autres besoins immédiats

Conception technique

- Comment l'intervention proposée abordera-t-elle les besoins immédiats?
- Efficacité des activités proposées en termes de coûts
- Interventions alternatives et raisons pour lesquelles elles n'ont pas été sélectionnées

Informations sur les bénéficiaires

- Comment la sécurité et la protection immédiate des populations affectées seront-elles traitées?
- Comment la sécurité physique et la protection du personnel d'intervention seront-elles gérées ?
- Comment les questions d'équité sociale seront-elles gérées? Comment assurer la prévention de tout conflit potentiel relatif aux ressources?

Indicateurs (requis)

- Nombre de personnes bénéficiant des activités liées aux catastrophes technologiques
- Nombre de mesures/procédures relatives aux catastrophes technologiques ayant été modifiées afin de réduire les risques de catastrophes technologiques
- Nombre de personnes formées à l'intervention et à la prévention des catastrophes technologiques

8. Nutrition

Contexte

L'USAID/OFDA soutient les programmes de nutrition axés sur la prévention et le traitement de la malnutrition aiguë modérée (MAM) et la malnutrition aiguë sévère (MAS). Les programmes devraient appliquer des méthodes ayant fait leurs preuves dans la réduction de la morbidité et de la mortalité causée par la malnutrition, les déficiences en micronutriments et par l'état de santé aggravé par la malnutrition.

L'éducation nutritionnelle et l'appui à l'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants (IYCF) font partie intégrante de la prévention et du traitement de la malnutrition dans les situations d'urgence. Les méthodes communautaires, lorsqu'elles sont appliquées correctement, ont montré un taux de couverture plus large et de meilleurs résultats que les méthodes traditionnelles appliquées au niveau des centres de santé. L'USAID/OFDA soutient les interventions en matière de nutrition qui intègrent les systèmes de santé et renforcent les capacités desdits systèmes pour le traitement durable de la malnutrition aiguë, et cela dans des situations de non urgence. Chaque effort doit être déployé afin d'appuyer le MDS à tous les niveaux, de même que les communautés, dans leurs efforts visant à pallier la crise de malnutrition.

La nature de la catastrophe déterminera la pertinence d'une intervention spécifique en matière de nutrition et sa population cible. Il est très important que le candidat fournisse des données précises sur la mortalité et la malnutrition, y compris, le dépérissement, l'atrophie et l'amaigrissement ; sur la méthode de collecte des données, c'est-à-dire les évaluations, les enquêtes, la surveillance et toute information supplémentaire telle que l'analyse WASH et l'étude de la sécurité alimentaire qui permettront à l'équipe de l'USAID/OFDA de comprendre les causes de la situation nutritionnelle actuelle. Même si le candidat ne sollicite pas l'appui de l'USAID/OFDA pour un programme d'intervention complet, les propositions de projet doivent expliquer une approche multisectorielle qui ciblera les causes profondes.

La prévention et la gestion des déficiences en micronutriments seront financées en tant que composantes d'une intervention axée sur le traitement de la MAM et de la MAS. Ces programmes devraient garantir aux bénéficiaires l'accès aux aliments enrichis en micronutriments. Au cas où il serait nécessaire d'administrer des micronutriments comme compléments alimentaires à une population dont le risque de déficience en micronutriments est plus élevé ou des micronutriments particuliers à une population affectée, comme en cas de scorbut, de pellagre, de béribéri et d'aribo flavinosis, l'intervention doit être intégrée dans les services SSP plutôt que d'être mise en œuvre en tant que programme individuel. Les laits thérapeutiques (F75, F100) et les aliments prêts à l'emploi ne sont pas considérés comme des produits pharmaceutiques et ne requièrent pas de demande d'exonération des restrictions pour leur achat avec des fonds de l'USAID/OFDA.

Cependant, les médicaments nécessaires pour le traitement des enfants mal nourris, doivent respecter les règles et réglementations présentées dans la partie consacrée aux produits faisant l'objet de mesures de restriction (cf. *Santé sous-secteur Fournitures médicales et pharmaceutiques*) pour leur achat avec des fonds de l'USAID/OFDA. Afin de simplifier la procédure de présentation de comptes-rendus ou rapports, l'USAID/OFDA exige le

traitement de trois indicateurs fournis dans chaque sous-secteur, en plus des taux de prévalence de la malnutrition aiguë et de la mortalité qui sont obligatoires pour chaque sous-secteur de la nutrition (cf. *Rapports trimestriels de performance du programme*, page 57). Les candidats sont également encouragés à communiquer les indicateurs de programme et d'impact de qualité qu'ils ont déjà collectés, notamment pour les programmes axés sur la gestion de la malnutrition aiguë modérée et sévère. Ces indicateurs peuvent comprendre les taux de guérison, d'abandon du programme, de décès, de non réaction au traitement ventilés selon les substitutions au traitement par alimentation thérapeutique, les échecs de traitement, le taux de couverture et la durée de participation au programme. Pour chaque indicateur fourni dans la proposition de projet, des objectifs doivent être définis afin de mesurer l'impact. Ces objectifs doivent respecter des normes universelles telles que Sphère.

Sources d'information

- *A Toolkit for Addressing Nutrition in Emergency Situations*. IASC Nutrition Cluster, Juin 2008.
[http://www.humanitarianreform.org/humanitarianreform/Portals/1/cluster%20approach%20page/clusters%20pages/Nutrition/Global Nutrition Cluster Nutrition Emergencies Toolkit June 2008.pdf](http://www.humanitarianreform.org/humanitarianreform/Portals/1/cluster%20approach%20page/clusters%20pages/Nutrition/Global%20Nutrition%20Cluster%20Nutrition%20Emergency%20Toolkit%20June%202008.pdf)
- *Harmonized Training Materials Package* addressing nutrition in emergencies. IASC Nutrition Cluster, 2008.
<http://www.humanitarianreform.org/Default.aspx?tabid=488>
- *Indicators for Assessing Infant and Young Child Feeding Practices*. Conclusions d'une réunion de consensus qui s'est tenue du 6 au 8 novembre 2007 à Washington D.C., USA. OMS, 2008.
http://www.who.int/child_adolescent_health/documents/pdfs/iycf_indicators_for_peer_review.pdf
- *OMS Child Growth Standards: Methods and development – Length/height-for-age, weight-for-age, weight-for-length, weight-for-height and body mass index-for-age*. 2006. http://www.who.int/childgrowth/standards/technical_report/en
- *Le projet Sphère: Charte humanitaire et normes minimales pour les Interventions lors de catastrophes*. Genève, 2004. <http://www.sphereproject.org>
- *The management of Nutrition in Major Emergencies*. OMS, Genève, 2000
<http://www.who.int/bookorders/anglais/dartprt1.jsp?sesslan=1&codlan=1&codcol=15&codcch=2154>
- *Management of severe malnutrition: a manual for physicians and other senior health workers*. OMS, Genève, 1999.
<http://whqlibdoc.who.int/hq/1999/a57361.pdf>
- *International Code of Marketing of Breast-milk Substitutes*. OMS, Genève, 1981.
http://www.who.int/nutrition/publications/code_english.pdf
- *Infant and Young Child Feeding in Emergencies: Operational Guidance for Emergency Relief Staff and Programme Managers*. IFE Core Group, Février 2007.
<http://www.enonline.net/pool/files/ife/ops-guidance-2-1-english-010307.pdf>
- *OMS, UNICEF et SCN Informal Consultation on Community-Based Management of Severe Malnutrition in Children meeting report*. Genève, Novembre 2005.
<http://whqlibdoc.who.int/hq/2005/a91065.pdf>
- *Community-based Therapeutic Care (CTC): A Field Manual*. Valid International et Concern Worldwide, 2006.
<http://www.validinternational.org/docs/CTC%20Field%20Manual%20First%20Edition,%2020065.pdf>

- *Standardized Monitoring and Assessment of Relief and Transitions: Protocol and Methods.*
<http://www.smartindicators.org/protocol.htm>
- *Field Operations Guide for Disaster Assessment and Response.* USAID/OFDA and U.S. Department of Agriculture's Forest Service, 2005.
http://www.usaid.gov/our_work/humanitarian_assistance/disaster_assistance/resources/#fog
- *Food-security assessments in emergencies: a livelihoods approach* de H. Young, et al. The Overseas Development Institute's Humanitarian Practice Network, Londres, 2001.
<http://www.odihpn.org/documents/networkpaper036.pdf>

Justification de l'intervention

- L'intervention dans le secteur de la nutrition proposée doit se baser sur des besoins déterminés par le biais d'une enquête sur la nutrition et la mortalité, si possible, qui comprend une analyse causale de la malnutrition ; ou à travers des évaluations, des données d'observation et une analyse détaillée des facteurs qui accentuent la situation nutritionnelle des populations cibles ; quelles données sont utilisées pour justifier la nécessité du programme d'intervention d'urgence dans le domaine de la nutrition et quelles méthodes ont été utilisées pour la collecte des données ?
- Raisons pour lesquelles l'USAID/OFDA doit fournir un appui particulier dans le(s) sous-secteur(s) proposé(s).
- Zones géographiques de l'intervention proposée, justification à l'appui
- Adhésion de la communauté au programme proposé, à savoir les responsables communautaires, les associations de femmes, les guérisseurs traditionnels, les chefs religieux et tous les départements du MDS ; comment ces groupes sont-ils engagés dans la planification, l'exécution, le suivi et le compte-rendu
- Activités complémentaires menées par d'autres donateurs et organisations.
- Quantité totale de ressources humaines et financières, de provisions et d'autres ressources nécessaires pour pallier le problème de la malnutrition, pendant les situations de crise et comment les programmes proposés s'intègrent-ils dans un programme humanitaire plus large?
- Décrire l'expérience de l'organisation dans la résolution des problèmes nutritionnels dans la zone cible.

En plus d'un exposé indiquant les raisons pour lesquelles, d'une part, les objectifs n'ont pas été atteints et, d'autre part, l'octroi d'un délai et/ou d'un financement supplémentaire pourrait permettre aux organisations chargées de l'exécution du programme, de réaliser les résultats proposés, les demandes de prorogation d'un programme en cours doivent indiquer les résultats obtenus jusqu'à ce jour et les progrès réalisés, en analysant les indicateurs depuis la période de référence jusqu'à la fin du contrat en cours et en justifiant précisément la nécessité d'une poursuite du programme. Indiquer au minimum le nombre total de bénéficiaires ayant participé au programme ; au niveau des admissions et des sorties, faire la distinction entre les bénéficiaires atteints de malnutrition modérée admis dans le programme et les bénéficiaires admis pour suivi après un traitement en aliments thérapeutiques ; fournir des informations sur les groupes sortant du programme en indiquant les pourcentages et le nombre total des groupes sortant suivants : personnes rétablies, personnes ayant

abandonné le traitement, personnes décédées et personnes pour lesquelles le traitement n'a pas eu d'effet (échec du traitement et orientation vers l'hôpital pour examen plus poussé). Informations supplémentaires : soins externes, soins internes (pour les complications) et rechutes (réadmission aux services dans un intervalle d'un an après sortie et guérison) et taux de couverture du programme, méthodologie utilisée pour déterminer la couverture, problèmes rencontrés, démarches prévues pour contourner les obstacles, etc.

Sous-secteurs disponibles et exemples d'activités

Alimentation des nourrissons et des jeunes enfants (IYCF)

- Interventions dans le domaine de l'alimentation des nourrissons
- Promotion de l'allaitement maternel
- Initiatives complémentaires proposées pour l'alimentation des enfants

Gestion de la malnutrition aiguë modérée (MAM)

- Programmes d'alimentation complémentaire ciblés
- Programmes de distribution d'aliments thérapeutiques complémentaires de type « *blanket feeding* »
- Action sociale de proximité

Gestion de la malnutrition aiguë sévère (MAS)

- Gestion communautaire de la MAS sans complication par un système de soins externes
- Gestion communautaire de la MAS avec complications par un système de soins internes
- Action sociale de proximité

Éducation nutritionnelle et changement de comportement

- Former les agents communautaires de nutrition, de santé, et/ou les membres de la communauté, y compris les guérisseurs traditionnels et les chefs religieux
- Élaborer ou reproduire des brochures IEC qui traitent principalement de la prévention et du traitement de la malnutrition
- Fournir des informations sur la nutrition aux familles d'enfants mal nourris, aux patients ayant accès au système de santé et à la communauté dans son ensemble
- Pour les interventions en matière d'éducation nutritionnelle qui durent plus d'un an, réaliser des enquêtes KAP afin d'évaluer leur impact

Systèmes nutritionnels

- Renforcer les capacités nationales, régionales, locales et communautaires pour une prévention et un traitement de la malnutrition aiguë
- Mise en place, amélioration et extension du système d'information nutritionnelle, y compris l'alerte précoce et la surveillance
- Création ou renforcement des systèmes d'approvisionnement en produits nutritionnels tels que par des moyens de fournir des produits nutritionnels aux structures de santé
- Appui au gouvernement dans la mise en place, la mise à jour et la diffusion de lignes directrices et procédures et dans la formation dans ce domaine

- Réalisation de travaux de recherche opérationnelle afin de proposer de meilleures pratiques de prévention et de traitement de la malnutrition

Sous-secteur : Alimentation des nourrissons et des jeunes enfants (IYCF)

Synthèse de l'évaluation des besoins

Pour des informations détaillées sur l'évaluation des besoins pour ce sous-secteur, prière de vous référer au document intitulé : « *Infant and Young Child Feeding in Emergencies (pages 8-9): Operational Guidance for Emergency Relief Staff and Programme Managers* ».

<http://www.enonline.net/pool/files/ife/ops-guidance-2-1-english-010307.pdf#>

Exemples de questions à prendre en compte :

- Données sur la nutrition, stratifiées par âge de 0–<6 mois, 6–<12 mois, et 12–<24 mois
- Pratiques alimentaires prédominantes, y compris l'initiation précoce à l'allaitement, l'allaitement exclusif, les techniques d'alimentation, les pratiques hygiéniques et l'efficacité de l'alimentation complémentaire.
- Problèmes rencontrés dans l'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants, notamment les facteurs qui perturbent l'allaitement maternel et le faible accès aux aliments complémentaires appropriés pour les nourrissons et les jeunes enfants.
- Disponibilité manifeste de substituts au lait maternel, de produits laitiers, de bouteilles et de tétines
- Conditions de sécurité, charge de travail et état psychosocial des mères. Comment ces facteurs peuvent-ils affecter l'alimentation et les pratiques de prise en charge des nourrissons et jeunes enfants ? Ceci est particulièrement important si le candidat prévoit également de mettre en œuvre des programmes CFW ou « travail contre nourriture » qui ont pour cible les femmes.
- Comment le programme impliquera-t-il les responsables communautaires, les associations de femmes, les grand-mères/belles mères, les chefs religieux et les hommes dans la protection de l'allaitement maternel et la mise en œuvre de l'alimentation complémentaire ainsi que des pratiques de traitement appropriées pendant la durée de l'intervention d'urgence ?

Conception technique

Comment l'intervention proposée permettra-t-elle de :

- préparer le personnel humanitaire afin qu'il puisse aider les mères et les travailleurs sociaux à bien nourrir leurs enfants pendant la crise grâce à l'éducation et à l'aide à la relactation ?
- contrôler les pratiques alimentaires des nourrissons ?
- garantir que les services de santé, pendant les situations d'urgence, accordent une importance aux soins des nourrissons et encouragent l'allaitement maternel optimal dès la naissance : exclusif pendant six mois et continu pendant deux ans ou plus ?
- intégrer la promotion de l'allaitement maternel dans les programmes des partenaires ?

- améliorer l'accès aux aliments riches en nutriments appropriés et promouvoir leur consommation chez les enfants âgés de 6–<24 mois ?
- cibler les femmes qui prévoient d'avoir un enfant, les femmes en cours de grossesse et allaitant pour la distribution d'aliments nutritifs ?
- contrôler les distributions de substituts au lait maternel, d'autres produits laitiers, de bouteilles et de tétines ?
- s'assurer du respect du *Code international de commercialisation des substituts du lait* (cf. Sources d'informations sur la nutrition) ?
- réaliser une collecte de données démographiques et sur le programme à des fins de suivi, d'évaluation et de planification (stratifier les données par groupes d'âge : 0–<6 mois, 6–<12 mois, et 12–<24 mois) ?
- militer pour la mise en place de règles et de procédures qui permettront d'améliorer l'alimentation IYCF dans les situations de crise ?
- assister le MDS dans la mise en place et la diffusion de règles sur les IYCF pour les situations de crises ?
- élaborer et mettre en œuvre des règles et lignes directrices inter agence appropriées sur les IYCF pour les situations de crise ?
- travailler en synergie avec des programmes de développement dans le domaine de la nutrition et, si possible, envisager une transition vers ces programmes ?

Nombre de bénéficiaires

- Nombres de bénéficiaires directs, par type : mères, hommes, communautés
- Nombres de bénéficiaires indirects par groupe d'âge : 0–<6 mois, 6–<12 mois, et 12–<24 mois
- Critères de sélection des bénéficiaires

Indicateurs (requis)

- Une procédure sur l'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants (IYCF) en situation de crise est-elle en place? (Oui/Non)
- Nombre et pourcentage de nourrissons âgés de 0–<6 mois qui sont allaités exclusivement au lait maternel
- Nombre et pourcentage d'enfants âgés de 6–<24 mois qui consomment des aliments appartenant à 4 des groupes d'aliments ou plus (afin de garantir un niveau minimum d'équilibre diététique)

Sous-secteur : Gestion de la malnutrition aiguë modérée (MAM)

Aperçu

L'utilisation de protocoles nutritionnels nationaux est vivement recommandée pour la gestion de la MAM. Si les protocoles nationaux ne sont pas disponibles ou sont caducs, des protocoles internationalement reconnus doivent être appliqués. *Prière de joindre, en annexe, le protocole à suivre pour les interventions proposées ou fournir un lien Internet.*

Synthèse de l'évaluation des besoins

- Données sur la nutrition et la mortalité chez les enfants âgés de moins de cinq ans provenant d'enquêtes réalisées dans les trois ou six derniers mois ; données sur les circonstances aggravantes, qui, si elles sont négligées, entraîneront une détérioration de la situation nutritionnelle.

LIGNES DIRECTRICES DE L'USAID/OFDA POUR LES PROPOSITIONS NON SOLLICITÉES ET LA PRÉSENTATION DES RAPPORTS D'INFORMATION

- Données sur la malnutrition maternelle
- Informations sur la morbidité des maladies courantes telles que la rougeole, la diarrhée, les infections respiratoires aiguës, le paludisme, le VIH/SIDA et la santé maternelle.
- Synthèse de la situation WASH et comment affecte-t-elle la situation nutritionnelle ?
- Les programmes de nutrition en cours, par type d'intervention, agence chargée de l'exécution, nombre d'enfants, de femmes enceintes et allaitant traitées, changements dans les nombres d'admission et raisons, type, taille et fréquence des rations et systèmes d'orientation vers des spécialistes appliqués dans le cadre des programmes.
- Système de santé, y compris l'existence de structures de santé opérationnelles, disponibilité d'un personnel formé, capacité du système de santé à fournir les soins de base essentiels pour le pays et à gérer le nombre d'enfants mal nourris dans la communauté.
- Sécurité alimentaire des foyers et de la communauté, y compris les changements dans les comportements alimentaires tels que la qualité, la variété, la quantité et la fréquence des repas ; dernière et prochaine récolte, disponibilité des aliments sur les marchés locaux et capacité de la population cible à s'acheter des aliments.
- Disponibilité de l'aide alimentaire, types d'aliments, quantités fournies, fréquence des distributions, sélection des bénéficiaires, indications sur les systèmes disponibles pour intégrer les familles d'enfants souffrant de malnutrition modérée dans des programmes d'aide alimentaire.
- Disponibilité des produits nutritionnels à utiliser dans le programme proposé, par type, qualité, acceptabilité et quantité disponibles dans le pays.

Évaluations et enquêtes rapides

- Précisions sur les méthodes appliquées ou prévues, c'est-à-dire les « Initial Rapid Assessment » préparés par les groupes suivants: IASC Health Cluster (groupe chargé de la santé), Nutrition Cluster (groupe chargé de la nutrition), et WASH Cluster (groupe chargé de l'hygiène); la méthode « Standardized Monitoring and Assessment of Relief and Transitions (SMART- méthode normalisée de suivi et d'évaluation des interventions) », 30x30 cluster (méthode d'évaluation selon 30 critères sur un échantillon de 30 personnes), Lot Quality Assurance Sampling (LQAS – échantillonnage d'assurance qualité)
- Pour les enquêtes, les données sur la nutrition doivent comprendre au minimum les informations suivantes: l'œdème et le rapport poids/taille en Z-score en appliquant les normes de l'OMS et les références des centres pour le contrôle et la prévention des maladies du Département américain de la santé et des services sociaux (National Center for Health Statistics at the U.S. Department of Health and Human Services), pour l'estimation de la prévalence de la malnutrition aiguë et de la SAM dans le monde, la circonférence du bras à mi-hauteur (MUAC) pour le calcul du rapport poids-taille du patient et les intervalles de confiance.

Conception technique

- Nombre de points de distribution d'aliments complémentaires proposés ainsi que leur emplacement et activités spécifiques sur chaque site. Indiquer s'il s'agit d'une distribution ciblée ou de type *blanket*.
- Composition de la ration à fournir et quantités, par groupe cible : enfants âgés de moins de cinq ans, femmes enceintes et allaitant, autres.
- Critères d'admission et de sortie de programme.
- Distinction dans les admissions et les sorties entre les bénéficiaires souffrant de malnutrition modérée admis au programme et les bénéficiaires admis pour suivi après traitement par alimentation thérapeutique.
- Suivi des groupes sortants suivants en pourcentage et nombre total des sorties : personnes rétablies, personnes ayant abandonné le programme, personnes décédées et pour lesquelles le traitement n'a pas eu d'effets (échec du traitement et admission à l'hôpital pour un examen plus poussé). Informations supplémentaires : admission en consultation interne pour traitement de MAS (en raison de la détérioration de l'état de santé) et rechute
- Mobilisation communautaire et sélection
- Plan de formation : quelles formations seront dispensées, où, comment et qui en seront les bénéficiaires ?
- Indiquer si la ration alimentaire générale sera fournie à la famille du patient atteint de malnutrition modérée. Si la réponse est non, quelles en sont les raisons, notamment si la malnutrition est une conséquence de l'insécurité alimentaire ?
- Comment le programme sera-t-il élaboré afin de réduire les impacts négatifs, c'est-à-dire, de limiter les coûts d'opportunité des familles d'enfants mal nourris et des femmes enceintes et allaitant ou de ne pas entraîner les déplacements de populations ou une augmentation de la charge de travail des mères.
- Comment le programme utilisera-t-il ou élaborera-t-il des systèmes d'orientation vers des spécialistes entre les programmes d'alimentation complémentaire et d'alimentation thérapeutique et entre les programmes d'alimentation complémentaire et de distribution d'aliments ?
- Activités de développement dans le secteur de la nutrition : comment ce programme sera-t-il relié à ces dernières ou évoluera, si possible, vers ce genre d'activités ?
- Comment les activités proposées permettront-elles de renforcer la résilience et d'améliorer le bien-être de la population cible ?

Informations sur les bénéficiaires

- Nombre de bénéficiaires directs âgés de moins de cinq ans, par groupe d'âge : 6-<12 mois, 12-<24 mois, 24-<60 mois
- Nombre de bénéficiaires directes qui sont enceintes ou allaitent
- Comment ces chiffres ont-ils été établis?
- Pourcentage d'enfants qui ont réellement besoin d'assistance et bénéficient de cette intervention
- Description des bénéficiaires et critères de sélection

Indicateurs (requis)

- Nombre de sites de gestion de la malnutrition aiguë modérée
- Nombre de bénéficiaires admis dans les services de traitement de la malnutrition aiguë modérée par type de bénéficiaires (enfants âgés de <5ans et adultes)
- Nombre de professionnels de la santé et de bénévoles formés à la prévention et à la gestion de la malnutrition aiguë modérée (MAM)

Sous-secteur : Gestion de la malnutrition aiguë et sévère

Aperçu

L'utilisation de protocoles nutritionnels nationaux pour la gestion de la MAS est vivement recommandée. Au cas où des protocoles nationaux ne seraient pas disponibles ou seraient caducs, des protocoles internationalement reconnus doivent être appliqués. *Prière de joindre, en annexe, le protocole à suivre pour l'intervention proposée ou de fournir un lien Internet.*

Synthèse de l'évaluation des besoins

- Données sur la nutrition et la mortalité chez les enfants âgés de moins de cinq ans, provenant d'enquêtes réalisées dans les 3 à 6 derniers mois, données sur les facteurs aggravants qui, s'ils sont négligés, pourraient entraîner une détérioration de la situation nutritionnelle.
- Informations sur les maladies courantes telles que la rougeole, la diarrhée, les infections respiratoires aiguës, le paludisme et le VIH/SIDA.
- Schéma de la situation WASH. Comment affecte-t-elle la situation nutritionnelle ?
- Programmes de nutrition en cours, par type d'intervention, agence chargée de l'exécution, nombre d'enfants, de femmes enceintes et allaitant traitées, changements dans les nombres d'admission et les raisons de ces admissions, type, taille et fréquence des rations et systèmes d'orientation vers des spécialistes appliqués dans le cadre des programmes.
- Système de santé : existence de structures de santé opérationnelles, disponibilité du personnel formé, capacité du système de santé à fournir un service essentiel de soins de base nationaux et de traiter les enfants souffrant de malnutrition sévère, capacité du MDS à financer les aliments thérapeutiques prêts à l'emploi (ATPE), suivi et supervision des interventions dans le secteur de la nutrition.
- Sécurité alimentaire des foyers et de la communauté, y compris les changements dans les comportements alimentaires tels que la qualité, la variété, la quantité et la fréquence des repas, dernière et prochaine récolte, disponibilité des aliments sur les marchés locaux et capacité de la population cible à s'acheter des aliments.
- Disponibilité de l'aide alimentaire, types d'aliments, quantités fournies, fréquence des distributions, sélection des bénéficiaires, indications sur les systèmes disponibles pour l'intégration des familles d'enfants souffrant de malnutrition modérée dans des programmes d'aide alimentaire.
- Disponibilité des produits nutritionnels à utiliser dans le programme proposé, par type, qualité, acceptabilité et quantités disponibles dans le pays.

Évaluations et enquêtes rapides

- Précisions sur les méthodes appliquées ou prévues, c'est-à-dire les « Initial Rapid Assessment » préparés par les groupes suivants: IASC Health Cluster, Nutrition Cluster, et WASH Cluster; la méthode « Standardized Monitoring and Assessment of Relief and Transitions (SMART) »; 30x30 cluster; Lot Quality Assurance Sampling (LQAS)
- Pour les enquêtes, les données sur la nutrition doivent comprendre au minimum les informations suivantes : l'œdème et le rapport poids/taille en Z-score en appliquant les normes de l'OMS et les références de la *National Center for Health Statistics* des Centres pour le contrôle et la prévention des maladies du Département américain de la santé et des services sociaux (U.S Department of Health and Human Services) pour l'estimation de la prévalence de la malnutrition aiguë et de la MAS dans le monde, la circonférence du bras à mi-hauteur (MUAC) pour le calcul du rapport poids-taille du patient et les intervalles de confiance.
- Contexte, tels que la mortalité, l'initiative WASH, la sécurité alimentaire, la période de l'évaluation, c'est-à-dire période de vaches maigres ou après récolte, épidémie de maladie, déplacement.

Conception technique

- Nombre de centres de soins à domicile et de soins en consultation interne proposés et leur emplacement.
- Ventiler les informations selon les groupes d'âge ciblés (moins de six mois, âgés de 6–<12 mois, 12–<24 mois, 24–<60 mois)
- Composition de la ration à fournir par groupe cible et quantités
- Critères d'admission et de sortie du programme.
- Distinction, au niveau des admissions et des sorties, entre les bénéficiaires souffrant de malnutrition modérée admis au programme et les bénéficiaires admis pour suivi après alimentation thérapeutique.
- Suivi des groupes sortant suivants en pourcentage et nombre total des sorties : personnes rétablies, personnes ayant abandonné le programme, personnes décédées et pour lesquelles le traitement n'a pas eu d'effet (échec du traitement et admission à l'hôpital pour un examen plus poussé) et rechute.
- Mobilisation communautaire et sélection
- Plan de formation : types de formations dispensées, sites, méthodes de formation et personnes qui seront formées ?
- Indiquer si la ration alimentaire générale sera fournie à la famille du patient atteint de malnutrition modérée. Si la réponse est non, quelles en sont les raisons, notamment lorsque la malnutrition est une conséquence de l'insécurité alimentaire ?
- Comment le programme sera-t-il élaboré afin de réduire les impacts négatifs, c'est-à-dire, afin de ne pas augmenter les coûts d'opportunité des familles des enfants mal nourris et des femmes enceintes et allaitant ?
- Comment le programme utilisera-t-il ou élaborera-t-il des systèmes d'orientation vers des spécialistes entre les programmes d'alimentation thérapeutiques et d'alimentation complémentaire, entre les soins en consultation interne et les soins à domicile et entre les programmes d'alimentation thérapeutique et les hôpitaux?

- Activités menées dans le cadre de programmes de développement dans le secteur de la nutrition. Comment l'intervention proposée sera-t-elle reliée à ces dernières ou évoluera-t-elle, si possible, vers ce genre d'activités ?
- Comment les activités proposées permettront-elles de renforcer la résilience de la population cible et d'améliorer leur bien-être ?

Nombre de bénéficiaires

- Nombre de bénéficiaires directs âgés de moins de cinq ans, par groupe d'âge : 0–<6 mois, 6–<12 mois, 12–<24 mois, 24–<60 mois
- Nombre de bénéficiaires directs âgés de moins de cinq ans, par groupe d'âge : 6<12mois, 12<24mois, 24<60 mois
- Comment ces chiffres ont-ils été établis?
- Description des bénéficiaires et critères de sélection
- Pourcentage d'enfants qui ont réellement besoin d'assistance et bénéficient de cette intervention

Indicateurs (requis)

- Nombre de professionnels de la santé et de bénévoles formés à la prévention et à la gestion de la malnutrition aiguë sévère (MAS)
- Nombre de sites aménagés/réhabilités pour les soins en consultation interne et les soins à domicile.
- Nombre de bénéficiaires admis dans les services de traitement de la malnutrition aiguë sévère (MAS) par type de bénéficiaires (enfants âgés de moins de 5 ans et adultes), soins en consultation interne avec des complications, soins à domicile sans complication.

Sous-secteur : Éducation nutritionnelle et changement de comportements

Aperçu

L'USAID/OFDA soutient les activités relatives à l'éducation nutritionnelle et au changement de comportements en tant que composant d'interventions dans les domaines de la nutrition et de la santé ou, dans certains cas, en tant que programme individuel. Ces activités ont pour objectif de changer, de façon tangible, les comportements des bénéficiaires aussi bien pour la prévention de la malnutrition que pour son traitement.

Synthèse de l'évaluation des besoins

- Données disponibles sur l'ensemble des comportements souhaitables dans la communauté, par exemple, taux d'allaitement exclusif
- Rôle du MDS, du bureau en charge des questions de nutrition et des autres ministères dans l'éducation nutritionnelle et le changement de comportements
- Ressources humaines disponibles pour la diffusion de messages d'éducation nutritionnelle communautaire et de changement de comportement, nombre et type d'agents et de bénévoles de la santé et de la nutrition
- Formation que ces agents et bénévoles ont reçue : période, durée et type de formation
- Éducation nutritionnelle et changement de comportements

LIGNES DIRECTRICES DE L'USAID/OFDA POUR LES PROPOSITIONS NON SOLLICITÉES ET LA PRÉSENTATION DES RAPPORTS D'INFORMATION

- Messages sur la nutrition diffusés au sein de la communauté : méthodes de diffusion, périodes, endroits tels que les centres de santé, marchés, écoles, manifestations communautaires
- Brochures IEC disponibles
- Obstacles auxquels les mères pourraient faire face dans l'adoption de comportements recommandés et comment le programme proposé pourrait-il les aider à surmonter ces obstacles ?

Conception technique

- Le changement de comportements nécessite bien plus que des diffusions de messages : les interventions doivent s'appuyer sur une bonne compréhension des facteurs qui influencent les comportements cibles. Quels sont les principaux obstacles à l'adoption de comportements recommandés, comment ont-ils été identifiés et comment le programme permettra-t-il de les surmonter ?
- Précisions sur les sessions d'éducation nutritionnelle : fréquence, lieux, qui les dispense et sujets traités
- Comment le programme impliquera-t-il à la fois les hommes et les femmes dans le changement de comportements pour la prévention et le traitement de la malnutrition aiguë ?
- Normes et protocoles à appliquer, y compris les brochures IEC, pour la formation en éducation nutritionnelle et en changement de comportement et leur application. Fournir une justification pertinente si ces derniers sont différents des normes et protocoles gouvernementaux.
- Nombre de comportements actuels ciblés pour changement. Comment ces changements seront-ils mesurés, c'est-à-dire par quelles méthodes d'enquête ?
- Liens ou intégration avec d'autres initiatives d'éducation à la santé et à l'hygiène
- Programmes de développement dans le domaine de la nutrition et comment l'intervention proposée sera-t-elle reliée à ces derniers ou évoluera-t-elle, si possible, vers ce genre d'activités ?
- Comment l'intervention proposée permettra-t-elle de bâtir une communauté plus solide et comment le programme rentrera-t-il dans le cadre de stratégies de reprise générale après sinistre et de stabilité.

Informations sur les bénéficiaires

- Nombre de bénéficiaires directs ciblés, c'est à dire mères, hommes, responsables communautaires
- Nombre de bénéficiaires indirects ciblés, c'est-à-dire nourrissons et enfants 0–<6 mois, 6–<12 mois, 12–<24 mois, 24–<60 mois rajoutés et ciblés à nouveau
- Critères de sélection des bénéficiaires

Indicateurs (requis)

- Nombre de bénéficiaires recevant une éducation nutritionnelle
- Changement en pourcentage des pratiques et/ou connaissances en matière d'éducation nutritionnelle
- Nombre de professionnels (de la santé et/ou de bénévoles communautaires) formés aux méthodes d'éducation nutritionnelle

Sous-secteur : Systèmes de nutrition

Synthèse de l'évaluation des besoins

- Systèmes de nutrition en place au niveau national et dans le cadre de l'intervention proposée
- Nombre, type, qualité et site des programmes nutritionnels et des équipements/installations
- Quantité et qualité des prestataires de soins formés à la prévention et au traitement de la malnutrition, y compris leur niveau, formation et sexe
- Types d'aliments thérapeutiques et complémentaires tels que le F75, F100, aliments thérapeutiques et complémentaires prêts à l'emploi, disponibles au niveau local ou bien auprès du MDS ou de l'ONU, du Fonds pour l'enfance (UNICEF), ou auprès des producteurs locaux, réglementations et taxes qui pourraient entraver l'importation et l'utilisation de ces produits.
- Règles, plans, protocoles et directives existants ou nécessaires pour la prévention et le traitement de la malnutrition aiguë.
- Protocoles nationaux pour les évaluations et les enquêtes
- Systèmes ou mécanismes de coordination pour le secteur de la nutrition; indiquer s'il existe une méthode par groupe
- Systèmes d'information nécessaires dans les domaines de la santé et de la nutrition, y compris la collecte, l'analyse et la diffusion de données
- Présence ou absence d'un système d'alerte précoce ; si un tel système était en place avant la crise actuelle, comment fonctionnait-il et comment pourrait-il être amélioré ?
- Recherche opérationnelle en cours et nécessaire pour la proposition de meilleures pratiques de prévention et de traitement de la malnutrition
- Possibilité, pour les initiatives de transition dans le domaine de la nutrition, d'évoluer vers des projets de développement

Conception technique

- Indiquer si et comment le programme proposé permettra de mettre en place ou de renforcer les systèmes d'approvisionnement tels que les moyens de livraison des produits nutritionnels aux structures de santé.
- Toute activité qui permet d'assister le gouvernement dans la mise en place, la révision, la diffusion, le suivi, l'utilisation de lignes directrices et de normes en matière de nutrition et la formation dans ce domaine.
- Indiquer si et comment le programme permettra de mettre en place, d'améliorer et de développer un système d'information, y compris d'alerte précoce et de surveillance. Décrire les stratégies d'entretien de ces systèmes à court et à long terme.
- Toute recherche opérationnelle à mener pour l'adoption de bonnes pratiques dans la prévention et le traitement de la malnutrition.
- Programmes de développement dans le domaine de la nutrition : comment l'intervention proposée sera-t-elle coordonnée avec ces programmes et évoluera éventuellement vers ceux-ci, si possible ?
- Comment le programme permettra-t-il d'appuyer la reprise générale et la stabilité et de bâtir une nouvelle communauté plus durable ?

LIGNES DIRECTRICES DE L'USAID/OFDA POUR LES PROPOSITIONS NON SOLLICITÉES ET LA PRÉSENTATION DES RAPPORTS D'INFORMATION

- Comment les interventions proposées permettront-elle de renforcer les capacités à réaliser des évaluations et des enquêtes nutritionnelles, à collecter et à analyser les données, à rédiger des rapports, à élaborer et à mettre en œuvre des programmes de nutrition ?
- Stratégies d'appui du MDS dans l'élaboration, la révision, la diffusion de politiques pour la prévention et le traitement de la malnutrition aiguë et pour la normalisation des méthodes d'évaluation et d'enquête.
- Formations à la gestion de la malnutrition aiguë, au suivi, au contrôle et à la communication et coordination de programme, à organiser à destination des membres de la communauté affectés et du personnel du MDS au niveau national, régional et local
- Comment les activités permettront-elles de renforcer les systèmes nutritionnels communautaires à travers la formation des agents de santé et de nutrition et des bénévoles ?

Indications sur les bénéficiaires

- Nombre de bénéficiaires directs ciblés
- Nombre de bénéficiaires indirects
- Critères de sélection des bénéficiaires

Indicateurs (requis)

- Nombre et pourcentage de prestataires de soins/experts en santé formés aux normes/procédures/systèmes de nutrition mis en place ou renforcés pour la prévention et le traitement de la malnutrition aiguë.
- Nombre de systèmes d'information nutritionnelle mis en place et qui fonctionnent
- Un système d'approvisionnement en produits nutritionnels est-il en place? (Oui/Non)

9. Protection

Informations générales

L'OFDA finance les activités de protection réalisées dans le cadre d'interventions d'urgence humanitaire dans des contextes de catastrophe, dans lesquels les menaces contre la population sont plus sérieuses, ou de vulnérabilité croissante de la population. Les menaces peuvent comprendre les attaques, les abus, l'exploitation et les autres violations. Ces vulnérabilités peuvent être dues à la séparation familiale, à des questions de genre, à l'âge, à l'incapacité, à l'appartenance ethnique et à d'autres caractéristiques.

Afin de lutter contre de tels menaces, risques et vulnérabilités, l'OFDA a la possibilité d'appuyer des activités dans le cadre du secteur de la protection. Pour les projets de proposition qui comptent parmi leurs objectifs la protection des personnes, il convient de présenter une analyse du contexte et le résultat visé en matière de protection de façon explicite. L'USAID/OFDA exige des candidats qu'ils intègrent la protection dans l'élaboration, l'exécution et l'évaluation de leurs programmes dans les autres secteurs (cf. mot clé *politique de protection des personnes*), et cela, au minimum, lorsque c'est possible et nécessaire dans les contextes de catastrophe caractérisés par l'insécurité et les risques de violence, d'abus, de harcèlement et d'exploitation.

Sources d'information

- *Making Protection a Priority: Integrating Protection and Humanitarian Assistance*. InterAction's Protection Working Group, 2004.
http://www.interaction.org/files.cgi/2835_Protection_priority.pdf
- *Protection: An ALNAP guide for humanitarian agencies* de Hugo Slim et Andrew Bonwick. Overseas Development Institute, Londres, 2005.
http://www.odi.org.uk/alnap/publications/protection/alnap_protection_guide.pdf
- *Handbook for the Protection of Internally Displaced Persons*. Global Protection Cluster Working Group, Genève, 2007. Diffusion provisoire.
<http://www.humanitarianreform.org/Default.aspx?tabid=294>
- *Child-friendly Spaces*. Inter-Agency Network for Education in Emergencies.
<http://ineesite.org/page.asp?pid=1323>
- *Inter-agency Guiding Principles on Unaccompanied and Separated Children*. Comité international de la Croix Rouge, Genève, 2004.
[http://www.internaldisplacement.org/8025708F004CFA06/\(httpKeyDocumentsByCategory\)/7337AA4DA4C2ACEAC12572330057D84F/\\$file/Guiding_Principles_Unacc_Sep_Chil.pdf](http://www.internaldisplacement.org/8025708F004CFA06/(httpKeyDocumentsByCategory)/7337AA4DA4C2ACEAC12572330057D84F/$file/Guiding_Principles_Unacc_Sep_Chil.pdf)
- *Emergencies and family tracing and family reunification*. Save the Children, Suède.
<http://www.rb.se/NR/rdonlyres/82A15749-21E5-4DFA-BA08-EE8FD2F9490/0/EmergencyandFamilyreunificationSCSconcept.pdf>
- *UNHCR Handbook for the Protection of Women and Girls*. Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, 2008.
<http://www.unhcr.org/protect/PROTECTION/47cfae612.html>
- *Guidelines for Gender-based Violence Interventions in Humanitarian Settings: Focusing on Prevention of and Response to Sexual Violence in Emergencies*. IASC Task Force on Gender in Humanitarian Assistance, 2005.

http://www.humanitarianinfo.org/iasc/content/products/docs/tfgender_GBVGuidelines2005.pdf

- *IASC Guidelines on Mental Health and Psychosocial Support in Emergency Settings*. Comité permanent inter organisation des Nations Unies (IASC), 2007.
<http://www.icva.ch/doc00002621.pdf>

Justification de l'intervention

- Les besoins en matière de protection devraient être considérés en fonction des liens entre les menaces envers les populations, le degré et la nature de leurs vulnérabilités, et leur capacité ou aptitude à réagir. Quels sont les groupes qui ont particulièrement besoin de protection ?
- Quelle est la nature exacte des violations, menaces, abus ou répercussions de la guerre et de la catastrophe et leurs impacts sur la vie des populations ?
- Comment la situation de catastrophe a-t-elle soit créé de nouvelles menaces soit accru la vulnérabilité des populations ?
- Indiquer si et comment l'intervention proposée permettra de réduire ou d'éliminer les menaces ou les risques, de réduire les vulnérabilités ou de renforcer les capacités et les mécanismes d'adaptation.
- Questions d'accès des populations affectées et rapports de force
- Efforts déployés au niveau individuel, communautaire, local, national pour aborder les questions de protection et comment peuvent-ils être appuyés efficacement ?
- Mécanismes de coordination existants et nécessaires pour garantir la protection tels que les initiatives mises en œuvre au niveau local, gouvernemental, de l'ONU ou du pôle de protection. Comment les activités proposées permettront-elles de compléter ou de renforcer ces efforts ?
- Des indicateurs de progrès réalisés devraient être définis et examinés régulièrement afin de confirmer les hypothèses initiales sur les besoins de protection et de prévenir des conséquences non souhaitables du programme ; des données qualitatives et des preuves anecdotiques sur l'impact du programme sont acceptables, en plus des preuves quantitatives lorsque cela est possible.

Sous-secteurs disponibles et exemples d'activités

Protection des enfants

- Sites supervisés et sécurisés où les enfants peuvent jouer, apprendre et se faire des amis
- Centres de jeunesse pour rencontres, activités de formation et autres formations informelles
- Activités destinées au renforcement des systèmes juridiques, systèmes judiciaires et protocoles relatifs aux enfants
- Recherche d'enfants et retrouvailles familiales et systèmes de prévention de nouvelles séparations
- Appui aux enfants séparés et non accompagnés à travers des mécanismes communautaires de prise en charge.
- Assistance aux parents et autres travailleurs sociaux
- Initiatives de prévention des abus, de l'exploitation et du trafic de personnes.

LIGNES DIRECTRICES DE L'USAID/OFDA POUR LES PROPOSITIONS NON SOLLICITÉES ET LA PRÉSENTATION DES RAPPORTS D'INFORMATION

- Ciblage des enfants particulièrement vulnérables en facilitant leur accès aux services sociaux généraux et spécialisés.
- Alternatives aux activités génératrices de revenus pour les enfants dans les cas où les enfants sont engagés dans des activités génératrices de revenus dangereuses.

Prévention de la violence basée sur le genre (VBG) et intervention

- Services de santé, services psychosociaux et mécanismes d'orientation vers des spécialistes pour les rescapés de la VBG.
- Liens par rapport aux systèmes judiciaires et de défense des intérêts des populations.
- Programmes de communication afin de mettre les rescapés de VBG en rapport avec des services ciblés
- Mécanismes de prévention de la récurrence de la VBG
- Projets destinés à aménager ou à réhabiliter des centres où les femmes et les filles peuvent se rencontrer pour obtenir et échanger des informations
- Appui aux compétences vocationnelles, alphabétisation et formation au calcul, aux aptitudes sociales et autres aptitudes qui permettront de réduire la vulnérabilité à la VBG.
- Sensibilisation à la VBG et autres activités de prévention impliquant hommes et enfants
- Alternatives d'activités génératrices de revenus pour les enfants dans les cas où les enfants sont engagés dans des activités génératrices de revenus à risques.

Coordination des activités de protection et sensibilisation à la protection

- Systèmes de diffusion d'informations relatives aux questions de protection
- Sensibilisation des autorités nationales et locales et des autres acteurs politiques pour promouvoir des solutions aux problèmes de protection
- Suivi et évaluation de la programmation des activités de protection
- Mise à disposition d'agents ou spécialistes chargés de la protection pendant des situations de catastrophes ou appui du personnel de sécurité
- Participation aux groupes de travail, suivi des questions de protection et rapports d'information
- Information des agences chargées des opérations sur la méthode de gestion des questions de protection
- Questions relatives aux terres, à l'habitat, aux héritages et aux biens immobiliers affectés par la catastrophe
- Renforcement de la règle de droit, du système judiciaire et de l'accès aux services juridiques des populations vulnérables
- Systèmes d'enquête et de suivi des mouvements de populations et des retours

Services psychosociaux

- Activités structurées en faveur des enfants, des jeunes, des femmes et des hommes, ayant pour objectif de favoriser le retour à la vie normale et la stabilité

- Activités psychologiques d'urgence telles que l'intervention face à la crise, l'appui des pairs, l'appui émotionnel aux personnes endeuillées. Activités qui favorisent la solidarité et permettent de recréer les liens sociaux
- Systèmes d'orientation vers des spécialistes et des structures équipées pour le traitement des troubles psychiatriques (cf. *Santé sous-secteur sur les maladies non transmissibles* pour les initiatives de santé mentale)
- Communication avec les membres communautaires à propos des options d'appui psychosocial et sensibilisation à ces questions.
- Formation et supervision des CHW, des éducateurs et autres responsables communautaires aux connaissances et compétences psychosociales.

Sous-secteur : Protection des enfants

Synthèse de l'évaluation des besoins

- Comment la catastrophe a-t-elle créé de nouvelles menaces ou vulnérabilités pour les enfants ? Expliquer la prévalence du problème ?
- Présentation détaillée de la nature des violations, des menaces et des abus et de leurs impacts sur les vies des enfants.
- Analyse des activités relatives à la protection des enfants et des services déjà disponibles. Comment le programme proposé pourrait-il favoriser ou compléter les efforts ?

Conception technique

- Activités ou services proposés. Comment permettront-ils de réduire les conséquences des violations, des menaces et des abus ?
- Comment l'équipe qui travaillera avec les enfants sera-t-elle particulièrement supervisée et contrôlée afin de garantir la sécurité des enfants ?
- Comment la confidentialité d'informations sensibles sera-t-elle garantie ?
- Comment l'appropriation communautaire de l'intervention sera-t-elle encouragée ?
- Implication des enfants dans la conception et l'exécution du programme

Nombre de bénéficiaires

- Enfants et jeunes vulnérables à assister. Comment bénéficieront-ils de cette assistance ?
- Nombres et descriptions des bénéficiaires, par exemple les mineurs non accompagnés, les filles adolescentes
- Critères et procédure de sélection des bénéficiaires

Indicateurs (requis)

- Nombre de personnes formées aux questions de protection des enfants
- Nombre et changement en pourcentage du nombre de mécanismes/systèmes mis en place pour communiquer/signaler les questions/cas de protection des enfants.
- Nombre et pourcentage d'enfants ciblés ayant déclaré une amélioration de leur condition en termes de sécurité et de bien-être.

Sous-secteur : Prévention de la violence basée sur le genre (VBG) et intervention

Synthèse de l'évaluation des besoins

- Comment le contexte de catastrophe a-t-il créé un fléau de VBG contre les personnes vulnérables en mettant un accent particulier sur les groupes les plus affectés ?
- Menaces et risques de VBG particuliers auxquelles les populations affectées sont confrontées
- Organisations impliquées dans les activités de VBG et services disponibles et nécessaires
- Pourquoi les programmes disponibles ne sont-ils pas adaptés à la prévention de la violence actuelle ou à la lutte contre celle-ci sans assistance extérieure ?

Conception technique

- Nature et objectif des services et activités de lutte contre la VBG. Comment permettront-ils de réduire ou de gérer les risques ou les impacts de la VBG et comment permettront-ils d'appuyer les interventions locales actuelles dans ce domaine ?
- Comment le programme proposé permettra-t-il de garantir le consentement des participants au traitement, à l'orientation vers des spécialistes et/ou la communication d'informations les concernant ?
- Comment la confidentialité d'informations sensibles sera-t-elle garantie ?
- Pour la prévention de la VBG, l'USAID/OFDA exige que les programmes impliquent les hommes et les jeunes garçons. Comment les hommes seront-ils particulièrement ciblés dans l'intervention proposée ?

Nombre de bénéficiaires

- Les bénéficiaires sont-ils constitués de groupes de populations ou de personnes ?
- Hommes et garçons à cibler pour la sensibilisation à la VBG
- Critères et procédure de sélection des bénéficiaires

Indicateurs (requis)

- Nombre et pourcentage de membres de la communauté qui peuvent désigner deux conséquences négatives de la VBG sur leur communauté
- Nombre et pourcentage de la population cible ayant indiqué un meilleur accès aux services de lutte contre la violence basée sur le genre (VBG)
- Nombre d'hommes sensibilisés aux questions de violence basée sur le genre (VBG)

Sous-secteur : Coordination des activités de protection et sensibilisation à la protection

Synthèse de l'évaluation des besoins

- Présentation détaillée de la nature des violations, des menaces et des abus et de leurs impacts sur les vies des populations.

- Système de protection local, régional et national, personnel et protocoles ; résultats des activités relatives à la protection en cours de réalisation
- Services de protection existants et nécessaires

Conception technique

- Types d'activités de coordination ou de sensibilisation proposés et comment permettront-ils d'atténuer les conséquences des violations, des menaces et des abus?
- Réalisations de l'intervention proposée attendues. Comment leur réussite sera-t-elle mesurée ?
- Comment la capacité sera-t-elle renforcée afin que les communautés puissent maintenir leurs systèmes et services de protection à la fin du programme ?
- Comment les données potentiellement sensibles seront-elles protégées?

Nombre de bénéficiaires

- Populations vulnérables, victimes de la catastrophe à assister telles que les PDI, les femmes, les enfants, les jeunes, les groupes ethniques et religieux et les rapatriés.
- Critères et procédure de sélection des bénéficiaires

Indicateurs (requis)

- Nombre d'agents/personnel de sécurité fournis pour l'appui d'activités de coordination en matière de protection
- Nombres de règles/procédures/pratiques modifiées conformément aux principes de protection (ex. principes directeurs relatifs aux personnes déplacées, droits de l'homme, droit humanitaire international)

Sous-secteur : Services psychosociaux

Aperçu

Tous les projets de proposition doivent se référer au document suivant, élaboré en 2007 et intitulé « *Guidelines on Mental Health and Psychosocial Support in Emergency Settings* » du Comité permanent inter-organisation des Nations Unies.

<http://www.icva.ch/doc00002621.pdf>. Les activités destinées à gérer les troubles mentaux sévères et modérés, y compris la psychose, les troubles de l'humeur, les troubles d'anxiété et les troubles de stress post-traumatique, devraient être proposées dans le sous-secteur de la santé sur les maladies non transmissibles.

Synthèse de l'évaluation des besoins

- Aperçu des facteurs psychosociaux pertinents, c'est-à-dire des différentes causes de stress, de la nature et des tendances des problèmes, des perceptions locales de la détresse et de la maladie
- Description des mécanismes d'adaptation typiques à la communauté et ressources disponibles
- Niveau d'insuffisance des capacités locales pour la satisfaction des demandes actuelles

Conception technique

- Systèmes ou services à fournir à travers l'intervention proposée

- Capacités techniques et formation du personnel chargé de l'exécution du programme. Le personnel, qui assiste les populations les plus en détresse ou impliqué dans des interventions plus compliquées, aura besoin d'un certain niveau de formation et de supervision : comment le programme proposé permettra-t-il de former et de superviser les prestataires de service ?
- Comment les informations potentiellement sensibles seront-elles protégées?
- Comment les activités permettront-elles d'appuyer la capacité des communautés et les réseaux sociaux à fournir une assistance psychosociale ?
- Toutes les activités devraient être basées sur le social ou le culturel ; elles pourraient impliquer les guérisseurs traditionnels et les pratiques spirituelles et religieuses et devraient être conçues pour toucher des nombres importants de victimes, y compris les populations vulnérables ou « invisibles » telles que les enfants issus de groupes ethniques et religieux marginalisés ou les classes sociales les plus faibles et les personnes handicapées physiques ou mentales. Comment l'élaboration du programme permettra-t-elle de traiter chacune de ces questions? Comment les coutumes et croyances locales ainsi que les stratégies traditionnelles d'adaptation seront-elles intégrées ?

Nombre de bénéficiaires

- Populations ou personnes qui bénéficieront des systèmes, des services et des formations proposés par le programme
- Critères et procédure de sélection des bénéficiaires

Indicateurs (requis)

- Nombre et pourcentage de la population cible participant aux activités psychosociales
- Nombre et pourcentage de bénéficiaires ayant déclaré une amélioration de leurs capacités à assumer des responsabilités/rôles familiaux et communautaires
- Nombre et pourcentage de bénéficiaires ayant déclaré une amélioration de leur sensation de bien-être ou de leur capacité d'adaptation

10. Abris et établissements humains (AEH)

Contexte

Dans de nombreux pays, les populations considèrent l'abri comme leur première importante ressource économique. Il est également essentiel pour la survie et l'appui aux activités productives des populations. L'abri est plus qu'une maison : il peut également servir de bureau, de boutique, d'usine, de magasin, de grenier, de ferme et constitue le point central de tous les établissements humains. Leur taille variant des petits hameaux aux plus vastes mégapoles, les établissements humains regroupent également plusieurs types de communautés, allant des centres de transit temporaires aux communautés établies de longue date. Les abris et les services d'appui sont les principaux éléments des établissements humains en raison de leur importance économique, sociale et culturelle et du fait qu'ils occupent habituellement la majorité des terres dans des établissements humains plus vastes.

Il est pratiquement impossible de séparer l'abri du contexte environnemental. Compte tenu du fait que les risques naturels et les questions de ressources, inhérents à ce contexte, génèrent souvent des catastrophes et des conflits, les activités du secteur des *établissements humains* peuvent constituer un important moyen de maîtrise des risques naturels et des préoccupations concernant les ressources.

Les interventions dans le domaine des établissements humains devraient, dans la mesure du possible, appuyer et préserver les dispositions adoptées par les populations avant l'arrivée des acteurs humanitaires.

Le principal moyen d'y parvenir, dans la plupart des cas, est de s'appuyer sur les liens socialement et culturellement définis, à l'image de l'appui fourni par les familles hôtes aux populations victimes de la catastrophe. Lorsqu'un ménage, affecté par une catastrophe, est accueilli par des parents ou amis, par exemple, le candidat pourrait proposer de rajouter une chambre nécessaire.

Des camps ne devraient être aménagés qu'après avoir examiné toutes les autres options d'hébergement, en tenant compte du marché immobilier détaillé, des dégâts et des évaluations de besoins. Les camps seront implantés loin des zones de conflits et des frontières nationales et seront aménagés afin de promouvoir le sens de la communauté, par la création d'espaces de loisir suffisamment agréables, par l'atténuation des impacts économiques et environnementaux sur les établissements humains environnants, et par la maîtrise des menaces contre la sûreté et la sécurité, y compris celles qui pourraient avoir comme origine les tensions tribales, ethniques et religieuses.

L'abri sera fourni aux ménages qui ne sont pas en mesure de s'autogérer, plutôt que d'offrir un appui centré sur l'auto assistance. Les interventions AEH, comme prévu, permettront la création de chambres séparées pour les femmes et les enfants, l'intégration d'espaces et de programmes pour les enfants dans les camps et les établissements humains, et l'utilisation de matériaux de construction et de plans de site qui offrent un espace privé aux habitants et protègent leur dignité et cela en tenant compte, par exemple, de la distance entre les

habitations et les lieux publics, particulièrement dans les cultures où les activités des hommes et des femmes sont nettement séparées.

Dans l'élaboration des interventions AEH, les réalisations devraient faire l'objet de discussions avec les bénéficiaires afin de confirmer qu'ils jouissent de droits attestés par des documents, et les questions de régime foncier devraient être gérées de manière à éviter que les personnes ne fassent l'objet d'expulsion ou ne deviennent des sans-abri. La formation et le renforcement des capacités devraient comprendre des sessions spécialisées pour les femmes et les enfants sur l'atténuation non structurelle des risques (par ex. les actions engendrant des coûts faibles/actions n'engendrant aucun coût, conçues pour limiter les risques et n'impliquant pas les structures, telles que la gestion des bassins versants pour limiter les inondations, le nettoyage des voies de passage afin de mieux gérer les eaux d'inondation, l'aménagement du site et de l'établissement humain en tenant compte du risque, et la localisation et la conservation des objets dans les maisons et sur les lieux de travail afin d'éviter leur chute pendant les tremblements de terre), ainsi que sur l'évacuation des bâtiments.

Sources d'information

- *Le projet Sphère: Charte humanitaire et normes minimales pour les interventions lors de catastrophes.* Genève, 2004. Particulièrement le chapitre 4, « Minimum Standards in Sheldon, Settlements, and Non-Food Items. » <http://www.sphereproject.org/content/view/27/84>
- *Field Operations Guide for Disaster Assessment and Response.* USAID/OFDA et U.S. Department of Agriculture's Forest Service, 2005. http://www.usaid.gov/our_work/humanitarian_assistance/disaster_assistance/resources/#fog
- *Transitional Settlement Displaced Populations* par Tom Corsellis et Antonella Vitale. University of Cambridge Shelter Project, Oxfam, 2005. http://www.sheltercentre.org/shelterlibrary/items/pdf/Transitional_Settlement_Displaced_Populations_2005.pdf
- *The Economic Impact of Shelter Assistance in Post-Disaster Settings.* CHF International, 2005. Financé par l'USAID/OFDA. http://www.chfinternational.org/files/2136_file_EIES_final.pdf
- *Guidelines for Rapid Environmental Impact Assessment in Disasters* de Charles Kelly. Benfield Hazard Research Center et CARE International, 2005. http://www.benfieldhrc.org/disaster_studies/rea/rea_guidelines.htm

Justification de l'intervention

- Les évaluations doivent comprendre une analyse des caractéristiques du marché immobilier dans les zones affectées. Une meilleure compréhension du marché de l'immobilier avant la catastrophe permettra de connaître le nombre et les caractéristiques des personnes résidant dans les zones affectées, comprendre leur mode de vie et déterminer qui a construit leur maison, comment elle a été construite, le temps nécessaire pour la construction d'une unité typique, les matériaux de construction utilisés, la source et la composition de ces matériaux, la disponibilité et le coût des matériaux locaux et les options disponibles pour gérer les questions d'intervention et d'atténuation des impacts de la catastrophes. Quels sont les résultats de cette analyse, par rapport notamment au besoin en camps?

- La détermination des besoins ne devrait pas se fonder uniquement sur l'évaluation des dégâts mais aussi sur une interaction avec les populations affectées. Sur quelles évaluations, enquêtes et discussions la conception du programme s'appuie-t-elle?
- L'un des principaux objectifs de l'intervention AEH devrait être la fourniture immédiate d'un abri, sécurisé, privé, habitable ainsi que l'intégration de mesures d'atténuation des risques pertinentes. Afin d'y parvenir, des efforts concertés et des interactions entre les donateurs, les ONG, les collectivités locales, les gouvernements nationaux et les populations affectées sont nécessaires. Comment ces demandes imbriquées seront-elles traitées ?
- Comment l'intervention proposée sera-t-elle coordonnée à d'autres activités complémentaires, en cours de mise en œuvre par d'autres donateurs et organisations, et à d'autres activités pertinentes dans d'autres secteurs ?
- Comment le programme adhèrera-t-il aux lignes directrices et normes internationalement reconnues ?
- Pour toute proposition d'abri, fournir une liste détaillée des ressources nécessaires pour satisfaire les besoins identifiés, y compris une liste des matériaux, les coûts détaillés des matériaux figurant sur la liste, et des plans dont la taille, le nombre et la qualité sont suffisants pour illustrer le modèle recommandé.
- Définition des termes importants, c'est à dire, maisons, unités de logement, familles, personnes sans abri, à utiliser avec précision et cohérence dans l'ensemble des documents.

En plus de l'exposé indiquant les raisons pour lesquelles les objectifs n'ont pas été atteints et les raisons pour lesquelles l'octroi d'un délai et/ou d'un financement supplémentaire pourrait permettre aux organisations chargées de l'exécution du programme, d'atteindre les résultats proposés, les demandes de prorogation d'un programme en cours doivent indiquer les résultats obtenus jusqu'à ce jour et les progrès réalisés par une évaluation des indicateurs depuis la période de référence jusqu'à la fin du contrat en cours et une justification précise de la nécessité de la poursuite du programme.

Sous-secteurs disponibles et exemples d'activités

Plan et gestion des camps

- Systèmes/procédures/activités qui permettront d'améliorer le plan et la fonction du camp
- Systèmes/procédures/activités qui permettront d'améliorer la gestion du camp

Abri d'urgence/temporaire

- Fourniture de matériaux pour abris
- Construction d'abris, de chambres ou de logements de famille

Mesures de sécurité dans les abris

- Formation aux techniques et normes de construction
- Formation à la construction d'édifices résistant aux catastrophes
- Fourniture de matières premières de construction destinées à réduire le risque de catastrophe
- Initiatives de santé environnementale
- Récupération et retrait des gravats occasionnés par la construction d'abris

Sous-secteur : Plan et gestion des camps

Synthèse de l'évaluation des besoins

- Cause des dégâts occasionnés aux maisons et probabilité qu'ils puissent se reproduire dans un futur proche
- Zone affectée (par exemple, partie d'une ville, ville ou zone urbaine, plusieurs établissements humains, région) si possible, taille des établissements humains affectés
- Nombre d'habitants de la zone affectée avant la catastrophe
- Nombre moyen de personnes dans une unité de logement typique avant la catastrophe. Comment les niveaux de prévention ont-ils pu changer et quelles en sont les raisons?
- Tout groupe de personnes n'étant pas constitué de ménages typiques ou dont la taille des ménages est atypique, tels que les enfants non accompagnés ou des groupes minoritaires particuliers
- Nombre et pourcentage de ménages et de personnes dont les maisons ont subi des dégâts
- Nombre approximatif et pourcentage de maisons privées endommagées ou détruites telles que les maisons individuelles, les maisons mitoyennes, les immeubles et les grandes tours accueillant plusieurs familles, par ville, village ou région.
- Indiquer les caractéristiques des dégâts par catégorie autant que possible, allant des maisons endommagées aux maisons détruites, en appliquant les méthodes de classification des dégâts de l'OCHA ou toute autre méthode reconnue.
- Nombre et emplacement des ménages sans abri ou avec un abri inadéquat et leur pourcentage
- Nombre de maisons endommagées qui sont habitables sans réparations immédiates, habitables seulement après réparations, inhabitables ou devant être détruites
- Indiquer si la population déplacée a juste besoin d'un abri temporaire, pour quelques semaines, par exemple ou pour une durée indéterminée
- Système de livraison des abris avant la catastrophe (cf. AEH justification de l'intervention) et pertinence par rapport à l'intervention d'urgence face à la catastrophe.
- Niveau de dégât des structures non résidentielles, telles que les boutiques et bureaux, les écoles, les églises, les hôpitaux qui pourraient être utilisées comme logement ; accès, dans ces structures, à l'assainissement, à l'eau et à d'autres services de base.
- Toute activité de soutien aux ménages ou aux moyens de subsistance faisant partie du programme, essentiellement organisée dans et autour des unités de logement (ne s'applique pas à *l'évaluation des besoins pour la conception et la gestion du camp*)
- Pourcentage de logements dont leurs résidents étaient propriétaires, avant la catastrophe

Conception technique

- Appui fourni par le pays hôte et la communauté humanitaire au projet d'aménagement de camps proposé

- Précision sur les sites du camp proposés et les caractéristiques d'aménagement du camp, y compris la gestion du camp
- Comment le programme pourra-t-il permettre de garantir l'application de normes humanitaires reconnues dans la réalisation du plan, l'aménagement et la gestion du camp ?
(cf. également AEH sous-secteur sur les abris d'urgence/temporaires)

Informations sur les bénéficiaires

- Bénéficiaires proposés et critères de sélection
- À quel point les évaluations reflètent-elles les besoins des populations les plus vulnérables, c'est-à-dire celles situées sur des terres à risques, les ménages démunis, les occupants illégaux, les locataires, les jeunes, les personnes âgées, les handicapés et les personnes déplacées ? Comment les hommes et les femmes de ces groupes ont-ils participé à l'élaboration du travail d'enquête, aux évaluations de dégâts et à l'identification des réponses proposées ?
- Comment les activités seront-elles présentées et communiquées aux bénéficiaires identifiés, y compris aux plus vulnérables ; si l'accent est mis sur l'auto assistance, par exemple, comment les personnes qui sont moins en mesure de s'auto assister bénéficieront-elles d'une assistance ?
- Comment le programme intégrera-t-il les activités de survie et mesurera-t-il les impacts sur les moyens de subsistance ?
- Toute activité de formation à réaliser : qui sera impliqué, quels sont les critères de sélection et comment l'efficacité sera-t-elle mesurée ?
- Avantages et contraintes des modèles actuels d'appropriation et d'utilisation des terres, de drainage et d'assainissement et disponibilité de terres vacantes et sous-utilisées

Indicateurs (requis)

- Nombre de ménages ayant trouvé refuge dans des camps conformément aux normes Sphères et au guide FOG
- Pourcentage de la population totale ayant bénéficié d'une assistance dans les camps de réfugiés.
- Montant total en dollars américains et pourcentage de budgets de financement de projets autorisés pour la gestion des camps, dépensés dans l'économie locale affectée

Sous-secteur : Abri d'urgence/temporaire

Synthèse de l'évaluation des besoins

(Cf. AEH sous-secteur sur le Plan/la gestion du camp)

Conception technique

- Type/nombre d'abris que le projet prévoit de fournir aux populations
- Pourcentage de la population totale affectée devant bénéficier d'un abri à travers cette initiative et d'autres programmes humanitaires
- Comment les mesures de stratégie de réduction des risques seront-elles intégrées et comment leur efficacité sera-t-elle évaluée?

- Comment les activités seront-elles facilement intégrées dans les marchés de l'immobilier actuels et les systèmes d'établissements humains ?
- Toute contrainte posée par les débuts de saison, telle que l'arrivée de l'hiver, ou de la saison de la mousson, nécessitant une intervention rapide
- Appui fourni par le gouvernement au programme proposé et son implication dans l'élaboration du programme
- Concertation sur des activités, stratégies et plans avec d'autres ONG et agences humanitaires, groupes ou pôles d'organisations et coordination avec ces derniers.
- Comment les résultats obtenus seront-ils diffusés au sein de la communauté humanitaire dans l'objectif d'une coordination entre les activités ?
- Stratégie détaillée de durabilité à long terme. Indiquer si les autorités du pays hôte, les autres donateurs et organisations sont disposés à adopter ce programme une fois que le financement de l'USAID/OFDA arrivera à terme.

Informations sur les bénéficiaires

(Cf. AEH sous-secteur sur le Plan/la gestion du camp)

Indicateurs (requis)

- Nombre de ménages bénéficiant d'un abri d'urgence/temporaire conformément aux normes Sphères et lignes directrices FOG
- Pourcentage de la population totale ayant bénéficié d'un abri d'urgence/temporaire
- Montant total en dollars américains et pourcentage de budgets de financement de projets autorisés pour la gestion des abris d'urgence/temporaires, dépensés dans l'économie locale affectée

Remarque : l'abri temporaire est une intervention d'urgence conçue pour lancer ou accélérer un programme de reconstruction à long terme. Ainsi, l'une des caractéristiques de l'abri pourrait être un recours plus important aux matériaux récupérés des habitations permanentes comme complément de matériaux de construction d'abris d'urgence plus traditionnels tels que la toile en plastique.

Sous-secteur : Mesures de sécurité dans les abris

Synthèse de l'évaluation des besoins

- Cause des dégâts occasionnés aux maisons et probabilité qu'ils puissent se reproduire dans un futur proche
- Zone affectée (par exemple, partie d'une ville, ville ou zone urbaine, plusieurs établissements humains, région). Taille des établissements affectés, le cas échéant
- Nombre d'habitants de la zone affectée avant la catastrophe
- Nombre moyen de personnes dans une unité de logement typique avant la catastrophe. Comment les niveaux de prévention ont-ils pu changer et quelles en sont les raisons ?
- Nombre et pourcentage de ménages et de personnes dont les maisons ont subi des dégâts.
- Pourcentage de maisons affectées

LIGNES DIRECTRICES DE L'USAID/OFDA POUR LES PROPOSITIONS NON SOLLICITÉES ET LA PRÉSENTATION DES RAPPORTS D'INFORMATION

- Caractéristiques des dégâts par catégorie, autant que possible, allant des maisons endommagées aux maisons détruites, en appliquant les méthodes de classification des dégâts de l'OCHA ou toute autre méthode reconnue.
- Système de livraison des abris avant la catastrophe (cf. AEH justification de l'intervention) et pertinence par rapport à l'intervention d'urgence.
- Toute activité de soutien aux ménages et activités de survie dans le cadre du programme organisées dans et autour des unités de logement

Conception technique

- Intervention de réduction des risques de danger proposée.
(cf. également AEH sous-secteur sur les abris d'urgence/temporaire)

Informations sur les bénéficiaires

(Cf. AEH sous-secteur sur l'abri *d'urgence/temporaire*)

Indicateurs (requis)

- Nombre d'abris ayant adopté des mesures de sécurité
- Nombre d'établissements humains ayant adopté des mesures de sécurité
- Nombre et pourcentage de personnes disposant de connaissances en mesures de sécurité deux mois après la formation

11. Eau, assainissement et hygiène (WASH)

Contexte

Les interventions dans le secteur de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène (WASH) ont pour objectif de réduire la morbidité et la mortalité liées aux maladies et aux risques pouvant provenir de mauvaises conditions sanitaires environnementales, par exemple les maladies hydriques. Les candidats devraient prendre note de ce qui suit :

- L'innovation est vivement encouragée dans l'élaboration du programme ainsi que dans le suivi et l'évaluation
- Les interventions de secours dans le domaine du WASH devraient être considérées comme une première étape, plutôt que comme l'unique étape, du programme d'assistance ; ainsi, chaque activité devrait être conçue pour être durable, grâce à des stratégies de transition, de DRR si possible et des liens avec les partenaires institutionnels.
- Cette partie fournit des instructions particulières sur les indicateurs et les informations de base à fournir pour chaque sous-secteur. Cependant, toutes les interventions dans le secteur du WASH doivent être mises en œuvre dans le cadre d'un programme intégral ; les candidats, par exemple, doivent intégrer les initiatives d'assainissement et d'hygiène dans les projets hydrauliques ou clairement identifier le partenaire qui sera chargé de la mise en œuvre de ces composants.

Sources d'information

- *Field Operations Guide for Disaster Assessment and Response*. USAID/OFDA et U.S. Department of Agriculture's Forest Service, 2005. http://www.usaid.gov/our_work/humanitarian_assistance/disaster_assistance/esources/#fog
- *Guidelines for Rapid Environmental Impact Assessment in Disasters* de Charles Kelly. Benfield Hazard Research Center et CARE International, 2005. http://www.benfieldhrc.org/disaster_studies/rea/rea_guidelines.htm
- *Helping Health Workers Learn: A Book of Methods, Aids, and Ideas for Instructors at the Village Level* de David Werner et Bill Bower. Hesperian Foundation, 1982.
- *The Handwashing Handbook: A guide for developing a hygiene promotion program to increase handwashing with soap*. http://www.globalhandwashing.org/Publications/Handwashing_Handbook.pdf
- *Technical Notes for Emergencies*. Water, Engineering and Development Centre, Loughborough University. http://wedc.lboro.ac.uk/WHO_Technical_Notes_for_Emergencies
- *Improving Health through Behavior Change: A Process Guide on Hygiene Promotion*. USAID Environmental Health Project, 2004. http://www.ehproject.org/PDF/Joint_Publications/JP007-CIMCIProcessGuideWeb.pdf
- *Just Stir Gently: the way to mix hygiene education with water supply and sanitation* de Marieke T. Boot. IRC International Water and Sanitation Centre, 1991. <http://www.irc.nl/page/1889>

- *Water Quality and Treatment: A handbook of community water supplies* édité par Raymond D. Letterman. American Water Works Association et McGraw-Hill, 1999.
- *Le Projet Sphère: Charte humanitaire et normes minimales pour les interventions lors de catastrophes* Genève, 2004.
<http://www.sphereproject.org/content/view/27/84>

Justification de l'intervention

- Évaluations réalisées, planifiées, ou nécessaires ; qui s'en chargera et quand seront-elles réalisées ?
- Conclusions pertinentes : comment justifient-elles l'intervention WASH ?
- Comment le programme proposé permettra-t-il d'appliquer les enseignements de projets antérieurs, réalisés dans le domaine de l'eau, de l'hygiène, de l'assainissement et de la santé environnementale ?
- Comment les activités seront-elles intégrées dans les stratégies nationales initiées par des organes tels que le MDS, le ministère du développement rural et communautaire et le ministère de l'hydraulique rurale ?
- Travail complémentaire réalisé par d'autres donateurs, ONG locales et internationales. Coordination avec le secteur du WASH et entre le WASH et d'autres secteurs. Comment l'intervention proposée s'insérera-t-elle dans ces activités ?
- Comment l'initiative intégrera-t-elle les normes Sphères dans la promotion du WASH, autant au niveau des installations qu'au niveau des points d'eau individuels, les maisons par exemple ; expliquer pourquoi les normes Sphère ne peuvent pas être appliquées ; décrire les futures activités qui permettront de respecter ces normes ; les normes nationales ou autres appliquées dans le cadre du programme proposé ?

Sous-secteurs disponibles et exemples d'activités

Santé environnementale

- Participation communautaire
- Nettoyage de débris
- Drainage
- Gestion des déchets d'élevage
- Gestion des déchets solides (communautaires ou municipaux)
- Activités de contrôle environnemental pour les maladies transmises par vecteur

Promotion de l'hygiène

- Lavage des mains
- Entretien et gestion des latrines
- Utilisation des latrines
- Entretien des points d'eau
- Transport, stockage et consommation de l'eau

Assainissement

- Salles de bain
- Équipement d'hygiène alimentaire
- Lave-mains

- Latrines (domestiques ou publiques)
- Gestion des déchets solides (domestiques)

Approvisionnement en eau

- Systèmes d'eaux souterraines, tels que les puits creusés à la main, les forages, les sources d'eau
- Systèmes d'eau pluviale
- Systèmes d'eau de surface
- Systèmes de distribution de l'eau
- Dispositifs de pompage de l'eau tels que les pompes à main, les pompes motorisées
- Construction ou réhabilitation de points d'eau
- Contrôle qualité au niveau du point d'eau ou du point d'utilisation de l'eau
- Systèmes de transport et de stockage de l'eau
- Traitement de l'eau au niveau du point d'eau et point d'utilisation

Sous-secteur : Santé environnementale

Synthèse de l'évaluation des besoins

- Situation générale concernant le drainage et l'érosion
- Mécanismes en place pour l'évacuation communautaire ou municipale des déchets solides
- Situation environnementale par rapport à l'élevage ; indiquer si le bétail erre librement.

Conception technique

- Toutes les interventions dans le domaine de la santé environnementale devraient avoir comme corollaire la guérison humaine et/ou le redressement économique ; le programme proposé permettra-t-il de réduire la morbidité et la mortalité dans la communauté cible ?
- Toutes les interventions devraient respecter les normes Sphères
- Schémas techniques simplifiés pour chaque activité de construction d'infrastructure

Nombre de bénéficiaires

- Caractéristiques démographiques de la population cible
- Critères de sélection
- Stratégie qui garantit une bonne implication des femmes et des hommes comme principaux acteurs de l'élaboration et de l'exécution du programme
- Comment les conflits potentiels seront-ils maîtrisés, par exemple à travers des stratégies de ciblage ? (cf. sous-secteur WASH sur *la Promotion hygiénique*)

Indicateurs (requis)

- Nombre d'activités d'enlèvement/de nettoyage de débris communautaires réalisées
- Activités de contrôle environnemental pour les maladies transmises par vecteur
- Nombre de salles de bain aménagées

Sous-secteur : Promotion de l'hygiène

Aperçu

Les interventions envisagées dans la promotion de l'hygiène ont pour objectif de susciter des changements de comportement dans les communautés cibles. Les comportements souhaitables pourraient comprendre l'entretien et la gestion des infrastructures. Les activités relatives à la construction et à l'amélioration des infrastructures devraient être intégrées dans le domaine de l'assainissement (cf. prochain sous-secteur).

Synthèse de l'évaluation des besoins

- Niveau actuel de pratiques d'hygiène individuelles concernant le lavage des mains et obstacles au changement
- Propreté du transport de l'eau et des récipients de stockage
- Propreté des latrines
- Propreté des points d'eau existants
- Propreté générale des maisons et cours intérieures des bénéficiaires et de l'environnement dans lequel ils évoluent
- Existence de comités ou groupes communautaires auxquels on pourrait avoir recours pour la gestion des infrastructures, la diffusion des messages ou autres interventions dans le domaine de l'hygiène
- Possibilité d'impliquer le secteur privé dans les interventions dans le secteur de l'hygiène telles que la gestion des infrastructures

Conception technique

Toutes les interventions devraient respecter les normes Sphères.

Promotion de l'hygiène personnelle concernant le lavage des mains, l'utilisation des latrines et le transport, le stockage, et la consommation de l'eau.

- Comment le programme proposé préparera-t-il des messages qui permettront de surmonter les obstacles au changement de comportements
- Méthodes de communication des messages aux populations ciblées
- Utilisation des groupes communautaires tels que les églises pour la diffusion des messages
- Méthodes de sensibilisation aux pratiques convenables, c'est-à-dire visites dans les maisons, mobilisation des voisins.

Entretien et gestion des installations de latrines et de points d'eau

- Mécanismes à mettre en place : comment permettront-ils un entretien durable après la fin du projet ?
- Comment éviter l'échec des systèmes de gestion antérieurs ?
- Associations de femmes ou de jeunes qui pourraient être impliquées
- Expertise technique externe qui pourrait être utilisée ; comment y accéder ?
- Comment l'approvisionnement en pièces de rechange se fera-t-il ?
- Comment les coûts de fonctionnement seront-ils gérés ?
- Incitations pour le maintien des associations d'usagers après la fin du projet
- Système de dissuasion des vols de fonds publics
- Historique des systèmes de gestion privée. Indiquer s'ils pourraient fonctionner

Nombre de bénéficiaires

(cf. sous-secteur WASH sur la *santé environnementale*)

Indicateurs (requis)

- Pourcentage de la population cible ayant adopté de bonnes pratiques de lavage des mains
- Pourcentage de la population cible ayant adopté l'utilisation et le stockage approprié de l'eau
- Nombre et pourcentage de points d'eau potable opérant trois mois après la fin du projet.

Sous-secteur : Assainissement

Aperçu

Les interventions dans le secteur de l'assainissement ont pour objectif de créer et d'améliorer les infrastructures. Les activités relatives au changement de comportement, y compris l'entretien et la gestion des infrastructures, devraient être intégrées dans la promotion de l'hygiène (cf. sous-secteur précédent).

L'USAID/OFDA encourage l'aménagement de latrines domestiques et familiales et ne finance les latrines publiques que dans les trois scénarios suivants : au déclenchement de l'intervention de secours, dans les écoles et cliniques où l'institution est responsable de l'entretien et dont le personnel a été formé dans ce domaine ainsi que dans les zones où l'aménagement de latrines domestiques ou familiales est interdit. Les stations publiques de lavage de mains ne sont autorisées que si elles sont prévues avec l'aménagement de latrines publiques, autrement l'USAID/OFDA finance les stations domestiques de lavage des mains.

Synthèse de l'évaluation des besoins

- Nombre de personnes par latrine domestique disponible
- Nombre de personnes par latrine publique disponible
- Pourcentage de maisons équipées en lave-mains
- Nombre de personnes par lave-mains public
- Nombre de personnes par salle de bain disponible
- Méthodes actuelles d'évacuation des ordures ménagères et des déchets solides
- Méthodes et équipements actuels utilisés pour la conservation des aliments

Conception technique

Toutes les interventions devraient respecter les normes Sphères

- Type et plan des latrines proposées et justification comprenant un schéma simplifié
- Nombre de fosses, leur profondeur et leur diamètre, type de couvercle
- Type de lave-mains à aménager
- Pour le bain, la gestion des déchets ménagers solides et les équipements pour l'hygiène des aliments, indiquer le type d'équipement proposé et proposer un schéma simplifié

Nombre de bénéficiaires

(cf. sous-secteur WASH sur la santé environnementale)

Indicateurs (requis)

- Nombre et pourcentage de latrines domestiques réalisées qui sont hygiéniques et actuellement utilisées conformément aux normes Sphères.
- Nombre et pourcentage de lave-mains aménagés et utilisés.
- Nombre et pourcentage de ménages évacuant correctement les déchets solides

Sous-secteur : Approvisionnement en eau

Aperçu

L'USAID/OFDA recommande une stratégie de double contrôle de la qualité de l'eau pour son approvisionnement. L'eau devrait être testée une fois au point d'eau afin de s'assurer de la qualité et une deuxième fois au niveau des ménages pour identifier les cas de manque d'hygiène ou de mauvaise pratique de stockage qui pourraient affecter la qualité.

Synthèse de l'évaluation des besoins

- Nombre de litres d'eau potable (0 bactérie coliforme par 100ml) disponible par personne et par jour pour la population cible
- Distance moyenne par rapport aux sources d'eau potable
- Disponibilité de récipients individuels pour le transport et le stockage de l'eau
- Qualité des sources d'eau existantes et potentielles, présence de produit chimique, biologique ou autre contaminant qui peut avoir un impact non négligeable sur la santé humaine
- Tout procédé de traitement de l'eau appliqué au niveau du foyer ou au point d'eau
- Toute épidémie de maladie hydrique récente dans la région.

Conception technique

- Toutes les interventions devraient respecter les normes Sphères
- Comment le programme proposé procédera-t-il au contrôle de la qualité de l'eau ?

Systemes d'eaux souterraines, tels que les puits creusés à la main, les forages, les sources d'eau

- Description de l'activité proposée en indiquant le type de système, la production totale et la profondeur approximative ou moyenne des puits ou leur diamètre ; indiquer s'il existe des puits dont la profondeur est inférieure à 30 mètres
- Indiquer si les puits creusés à la main sont courants et pourraient être reproduits dans la zone
- Indiquer si l'eau est disponible durant toute l'année au niveau de cette source particulière
- Débit prévu

Interventions (non standard) dans le domaine de l'eau

- Type et plan de projet proposé

LIGNES DIRECTRICES DE L'USAID/OFDA POUR LES PROPOSITIONS NON SOLLICITÉES ET LA PRÉSENTATION DES RAPPORTS D'INFORMATION

- Schéma simplifié

Transport et stockage de l'eau, c'est-à-dire citernes, cuves

- Type et volume
- Capacité de stockage disponible localement telle que les réservoirs qui pourraient être restaurés, le cas échéant

Dispositif de pompage de l'eau : divers types de pompes

- Choix du modèle de dispositif et justification
- Indiquer s'il existe une pompe conventionnelle pour le pays
- Capacité locale de production d'un modèle de dispositif de pompage de l'eau par rapport à un autre
- Facilité ou difficulté d'approvisionnement en pièces de rechange

Propreté du transport de l'eau et des récipients de stockage

- Quantité de récipients à fournir
- Indiquer si les récipients peuvent être achetés localement
- Solutions qui pourraient convenir localement telles que les jarres en argile et pourquoi sont-elles ou ne sont-elles pas financées ?

Systèmes de captage de l'eau de pluie

- Modèle et conception
- Indiquer si le captage de l'eau de pluie est une pratique courante dans la zone. Sinon, qu'est-ce qui rendrait l'intervention viable ?

Traitement de l'eau

- Le programme comporte-t-il un volet de traitement de l'eau ?
- Indiquer si l'initiative ciblera les concentrations suffisantes de chlore résiduel dans l'eau consommée dans les foyers?
- Indiquer si l'eau consommée par les foyers sera traitée

Nombre de bénéficiaires

(cf. sous-secteur WASH sur la santé environnementale)

Indicateurs (requis)

- Nombre et pourcentage de stocks d'eau, destinés à la consommation des ménages, ne contenant aucune bactérie coliforme par 100 ml
- Moyenne d'utilisation de l'eau par la population cible, en litres par personne et par jour, avant et après les interventions
- Nombre et pourcentage de points d'eau avec un niveau de chlore mesurable dépassant 0,2 mg/l

B. Mots clés

Un mot clé incarne une méthode, un centre d'intérêt ou une population donnée qui pourrait être représentée dans des activités proposées dans un sous-secteur. Tous les mots clé peuvent être utilisés pour l'ensemble des sous-secteurs. La description de chaque mot clé ainsi que les sources d'information sont fournies, ci-dessous, afin d'aider les candidats à déterminer le mot clé correspondant aux interventions proposées. Pour un exemple de méthode d'application de mots clés pour tous les secteurs, se référer au mot clé **Initiatives de protection** ci-dessous. Les sélections de mots clés devraient être indiquées dans la section *Description du programme au niveau du secteur*.

1. Renforcement des capacités/formation

Les interventions proposant des activités de **renforcement des capacités/formation** ont pour objectif d'améliorer, de façon significative, les capacités des bénéficiaires à travers des méthodes de formation et d'amélioration des compétences, parmi lesquelles la formation vocationnelle qui a pour ambition de créer ou d'améliorer les compétences des individus ou des groupes dans l'objectif de revaloriser leurs moyens de subsistance. Les activités de renforcement des capacités/formation pourraient comprendre la formation des agents communautaires de santé animale pour les programmes du secteur de *l'agriculture et de la sécurité* alimentaire ; la formation à l'entretien des pompes mécaniques au niveau du village pour les programmes du secteur WASH ; la formation d'agents de santé communautaires pour les programmes du secteur de la *Santé* et l'alphabétisation et l'aptitude au calcul pour les différents secteurs.

Sources d'information

- *Capacity building activities and research*. International Labour Organization's Crisis Response and Reconstruction Programme. http://www.ilo.org/public/english/employment/crisis/areas/c_building.htm
- *Timing matters: capacity-building during an emergency response* par Silva Lauffer. The Overseas Development Institute's Humanitarian Practice Network. <http://www.odihpn.org/report.asp?ID=2812>

2. Distribution d'argent liquide

Les interventions de **subventions en espèces** proposées ont pour objectif de distribuer de l'argent liquide ou des chèques aux bénéficiaires. Cette méthode est normalement utilisée pour augmenter le pouvoir d'achat des personnes et leur permettre soit d'acquérir des produits ménagers, pouvant être constitués d'articles alimentaires ou non, soit de restaurer des ressources productives qui pourraient être essentielles pour la réhabilitation de leurs moyens de subsistance. Les subventions en espèces ne comprennent pas d'articles en nature.

Les programmes qui proposent des subventions en espèces doivent fournir les éléments suivants : une analyse complète de l'accessibilité et de la fonctionnalité des marchés ; un plan détaillé de la méthode de livraison fiable et efficace d'argent liquide et de distribution

aux bénéficiaires afin d'éviter qu'ils soient les cibles de violences potentielles et une solide description de la coordination avec les autres programmes de transfert d'argent, tels que les CFW et les bons (cf. mots clés ci-dessous) en cours de mise en œuvre dans la zone.

Sources d'information

- *Cash-Transfer Programming in Emergencies: A Practical Guide* de Pantaleo Creti et Susanne Jaspars. Oxfam, 2006.
<http://publications.oxfam.org.uk/oxfam/display.asp?isbn=0855985631>
- *Learning from cash responses to the tsunami* de Leslie Adams et Paul Harvey. Humanitarian Policy Group, 2006.
<http://www.odi.org.uk/hpg/papers/cashissue4.pdf>
- *Cash and vouchers in emergencies* de Paul Harvey. The Overseas Development Institute's Humanitarian Policy Group, Londres, 2005.
http://www.odi.org.uk/hpg/papers/cash_discussion_paper.pdf
- *Tsunami relief and reconstruction assistance: in-kind, or in cash?* The Overseas Development Institute's Humanitarian Policy Group.
http://www.odi.org.uk/hpg/Tsunami_cash.html

3. Travail contre rémunération (CFW)

Les interventions proposant des activités **CFW** consistent à distribuer de l'argent liquide comme paiement des services rendus. Les projets d'offre d'emplois peuvent cibler des personnes ou des groupes de personnes.

Les programmes de CFW ont, en règle générale, deux objectifs :

1. augmenter le pouvoir d'achat des personnes en offrant des opportunités d'emploi génératrices de revenus.
2. engager les personnes et les groupes de personnes dans des activités professionnelles productives qui peuvent aboutir à une création ou à une amélioration des ressources des ménages ou de la communauté.

Les initiatives CFW devraient tenter d'engager les personnes ou les communautés dans des activités productives. Les créations d'emplois pour des activités dans le cadre des projets, dont les résultats ont très peu d'impact sur le bien-être du ménage ou de la communauté, ne correspondent pas aux bonnes pratiques et intéressent très rarement l'USAID/OFDA.

Sources d'information

- *Cash-Transfer Programming in Emergencies: A Practical Guide* de Pantaleo Creti et Susanne Jaspars. Oxfam, 2006.
<http://publications.oxfam.org.uk/oxfam/display.asp?isbn=0855985631>
- Case Studies from the Indian Ocean Tsunami. 2005.
<http://rspas.anu.edu.au/economics/publish/papers/wp2005/wp-econ-2005-05.pdf>

4. Enfants

Les interventions proposant des activités axées sur les **enfants** sont, soit, élaborées pour des populations comptant un pourcentage d'enfants important, soit mettent en avant d'importants services axés sur les enfants tels que les initiatives psychosociales, les campagnes de vaccination, les espaces sécurisés ou l'alimentation thérapeutique.

Sources d'information

- *Children in Disasters* de Conway F. Saylor. Plenum Press, New York, 1993.
- *Children in Adversity* de Jo de Berry et Jo Boyden. Forced Migration Review, 2000.
<http://www.fmreview.org/text/FMR/09/10.htm>
- *The State of the World's Children*. UNICEF, annual.
<http://www.unicef.org/publications/index.html>
- *Impact of Armed Conflict on Children*. UNICEF, Genève.
<http://www.un.org/rights/introduc.htm>

5. Personnes handicapées

Les personnes handicapées pourraient être disproportionnellement vulnérables pendant les périodes de catastrophes en raison de la perturbation des infrastructures et des habitudes. À leur tour, leurs familles pourraient être disproportionnellement affectées, car devant augmenter le niveau de soins à domicile dispensés aux adultes ou aux enfants handicapés qui jouissaient auparavant d'une plus grande indépendance.

Les interventions proposant des activités en faveur des personnes handicapées intègrent ces dernières dans le programme, autant que possible. On peut compter parmi les bénéficiaires les personnes handicapées avant la catastrophe et celles qui le sont devenues après la catastrophe.

Les activités conçues pour les personnes handicapées peuvent également comprendre les soins spécifiques tels que les services de rééducation ou de soutien psychosocial pour les personnes frappées par une incapacité physique à long terme causée par la catastrophe (cf. également : *personnes handicapées et normes d'accessibilité*)

Sources d'information:

- *How to include disability issues in disaster management: following floods 2004 dans Bangladesh*. Handicap International, Dhaka, 2005. Disponible en anglais et en français.
<http://www.handicapinternational.fr/fileadmin/documents/publications/DisabilityEmergencyDisaster.pdf>
- *Water and Sanitation for Disabled People and Other Vulnerable Groups: Designing services to improve accessibility* par Hazel Jones et Bob Reed. Water, Engineering and Development Centre, Loughborough University, 2005.
<http://wedc.lboro.ac.uk/publications/details.php?book=978-1-84380-079-8>

6. Réduction des risques de catastrophe (DRR)

Les interventions DRR proposées intègrent les thèmes ou initiatives de réduction du risque dans des interventions lors de catastrophes naturelles ou d'origine humaine. Ces activités pourraient comprendre la préparation à la catastrophe et l'atténuation de ses impacts au niveau communautaire, les systèmes d'alerte précoce, la prévention ou l'atténuation des conflits, la diffusion d'informations, les campagnes de sensibilisation publique, la formation technique, les politiques et stratégies nationales, la cartographie et l'identification et l'analyse de la vulnérabilité et des capacités.

Sources d'information:

- U.N. International Strategy for Disaster Reduction.
<http://www.unisdr.org>
- *Disaster risk reduction: mitigation and preparedness in development and emergency programming* de John Twigg. Good Practice Review Number 9, Overseas
- Development Institute's Humanitarian Practice Network, Londres, 2004.

7. Gestion de l'environnement

La gestion de l'environnement est l'élaboration et l'exécution de projets qui permettent de réduire autant que possible les conséquences néfastes d'une intervention humanitaire sur un écosystème donné. Cette méthode est nécessaire pour prévenir tout échec de projet humanitaire causé par des facteurs environnementaux et toute destruction de l'environnement susceptible de mettre en péril le développement économique et social futur. La gestion de l'environnement dicte, d'une part, la prise en compte d'alternatives aux activités néfastes pour l'environnement et d'autre part, l'appréciation des impacts environnementaux liés aux activités de secours sur la base de critères techniques, économiques et sociaux.

Les interventions de gestion de l'environnement proposées intègrent dans les secteurs humanitaires la protection environnementale, la défense de l'environnement, ou l'éducation environnementale, axées sur le système et interdisciplinaires. Les initiatives pourraient comprendre les programmes de santé environnementale, qui vont de la destruction convenable des déchets médicaux aux campagnes de vaccination, l'approvisionnement écologique, à savoir l'utilisation de produits et services favorables à l'environnement ou de techniques de production plus propres dans les très petites entreprises.

Sources d'information:

- *Environmental Guidelines for Small-Scale Activities in Africa (EGSSAA)*. Bureau Afrique de l'USAID 2006:
 - Partie III, Chapitre 2, *Mechanisms for [Micro- and Small Enterprises] to Control Environmental Impact*.
http://www.encapafrica.org/EGSSAA/Word_English/mse_controlmechanisms.doc
 - Partie II, Chapitre 8, *Healthcare waste: Generation, handling, treatment and disposal*.
http://www.encapafrica.org/EGSSAA/Word_English/medwaste.doc
- *Guidelines on Aid and Environment, No.7: Guidelines for Aid Agencies on Disaster Mitigation*. Organization for Economic Co-operation and Development's Development Assistance Committee, 1994.

- <http://www.oecd.org/dataoecd/37/7/1887740.pdf>
Rapid environmental impact assessment in disaster response (REA). Benfield Hazard Research Center, UK.
http://www.benfieldhrc.org/rea_index.htm
- *Refugee Operations and Environmental Management: Key Principles for Decision-making*. U.N. High Commissioner for Refugees' Engineering and Environmental Services Section, Genève, 1998.
<http://www.unhcr.org/protect/PROTECTION/3b03b24d4.pdf>

8. Relations entre les sexes

Les interventions proposant des activités relatives aux **relations entre les sexes** ont pour objectif de garantir un meilleur équilibre des sexes ou de cibler les bénéficiaires parmi les populations où les pourcentages d'hommes et de femmes sont disproportionnés, qui ont procédé à des changements ou des renversements des rôles attribués aux sexes ou qui subissent des conflits ou des pressions entre hommes et femmes déclenchés par la catastrophe.

Sources d'information

- OCHA. *Gender Equality Tool Kit*. 2005.
<http://ochaonline.un.org/HumanitarianIssues/GenderEquality/GenderToolkit/ta/bid/1192#/Default.aspx>

9. VIH/SIDA

Les femmes et les adolescentes, en particulier, ont plus de risques de contracter le VIH/SIDA que les hommes. Actuellement, la prévalence de cas de VIH/SIDA chez les femmes dépasse de loin celle des hommes dans les pays en voie de développement. Le déséquilibre s'explique par plusieurs facteurs dont la plus grande vulnérabilité des femmes aux pratiques sexuelles coercitives. Plusieurs études montrent qu'un important pourcentage d'adolescentes (20 à 30 pourcent dans certains pays) vivent leur première expérience sexuelle sous la contrainte et à un très jeune âge. En outre, les femmes, en raison de la faiblesse de leur statut socio-économique, disposent d'options limitées qui pourraient leur permettre d'améliorer leur éducation ou de s'engager dans des activités génératrices de revenus. De surcroît, la vulnérabilité des femmes au VIH/SIDA est accrue par un manque d'accès aux moyens de prévention, y compris le contrôle de l'utilisation des préservatifs, les méthodes contraceptives dites de barrière, les informations et l'éducation à la santé. Les contextes de catastrophes naturelles aggravent souvent ces facteurs et accentuent donc les risques de contamination et de diffusion du VIH/SIDA.

Les interventions proposant des activités relatives à la lutte contre le VIH/SIDA abordent les questions de la transmission et de la prévention et devraient accorder une attention particulière aux besoins des femmes et des adolescentes. Les programmes pourraient intégrer la sensibilisation et la formation, l'orientation vers des spécialistes et l'approvisionnement en sang non contaminé.

Sources d'information

- *Guidelines for HIV/AIDS interventions in emergency settings*. IASC Task Force on HIV/AIDS in Emergency Settings, Genève, 1998.
http://data.unaids.org/Publications/External-Documents/IASC_Guidelines-Emergency-Settings_en.pdf

10. Communautés hôtes

Les interventions proposant des activités destinées aux **communautés hôtes**, ont pour objectif d'assister les personnes, familles ou communautés qui portent assistance à d'autres personnes victimes de catastrophes naturelles ou d'origine humaine. De telles activités pourraient comprendre l'aménagement d'une chambre pour une famille accueillie afin de réduire les tensions sur le manque d'espace et de garantir un certain degré d'intimité.

Sources d'information

- *Information black hole in Aceh*. International Federation of Red Cross and Red Crescent Societies, World Disasters Report Chapitre 4, 2005.
<http://www.ifrc.org/publicat/wdr2005/chapter4.asp>

11. Gouvernement hôte

Les interventions proposant des activités destinées aux **gouvernements hôtes** offrent un appui ou une proche collaboration aux gouvernements des pays victimes de catastrophes naturelles. Ces activités pourraient comprendre l'application, l'élaboration ou le renforcement des politiques, stratégies, protocoles ou directives nationales ou la collaboration avec les représentants des gouvernements locaux afin de prévenir les conflits potentiels qui pourraient découler des différences ethniques ou religieuses.

Sources d'information

- *Code of Conduct for NGOs in Disaster Relief*. International Federation of Red Cross and Red Crescent Societies and the International Committee of the Red Cross.
<http://www.gdrc.org/ngo/codesofconduct/ifrc-codeconduct.html>

12. Systèmes d'information/systèmes d'information géographiques (SIG)

Les interventions proposant des activités impliquant des **systèmes d'information/SIG** utilisent un système ou des données géographiques afin d'évaluer les besoins, de planifier les activités du programme ou d'assurer leur suivi et de préparer des rapports d'information. Ces données pourraient comprendre les coordonnées GPS, les données géo-référencées ou l'imagerie satellite.

Sources d'information

- *The Application of Geographic Information Systems and Global Positioning Systems in Humanitarian Emergencies: Lesson Learned, Programme*

Implications and Future Research de Kaiser, et al. *Disasters* 27(2):127-140, 2003.
<http://www3.interscience.wiley.com/journal/118841153/abstract?CRETRY=1&SRETRY=0#>

13. Réhabilitation des infrastructures

Les interventions proposant des activités de **réhabilitation d'infrastructures** facilitent la construction et la réfection d'infrastructures, d'équipement et d'installations de base nécessaires pour le fonctionnement des services économiques et sociaux. On peut citer par exemple la réhabilitation de bâtiments, routes et ponts.

Sources d'information

- *Infrastructure, Natural Disasters, and Poverty* de Paul K. Freeman. International Institute for Applied Systems Analysis, Laxenburg, Autriche.
<http://www.iiasa.ac.at/Research/RMS/june99/papers/freemansolo.pdf>

14. Personnes déplacées à l'intérieur des territoires (PDI)

Les interventions proposant des activités d'assistance aux **PDI** ciblent des personnes, des familles ou des communautés qui ont été forcées de quitter leurs maisons pour des raisons de conflits, de catastrophes environnementales, économiques ou tout autre type de catastrophes.

Sources d'information

- *Guiding Principles on Internal Displacement*. OCHA, 2001.
<http://www.unhcr.ch/html/menu2/7/b/principles.htm>
- *Protect or Neglect? Toward a More Effective United Nations Approach to the Protection of Internally Displaced Persons*. The Brookings-SAIS Project on Internal Displacement and OCHA's Inter-Agency Internal Displacement Division, 2004.
http://www.brookings.edu/papers/2004/1123humanrights_bagshaw.aspx
- *Gender-Based Violence: Emerging Issues in Programs Serving Displaced Populations* de Beth Vann. Reproductive Health for Refugees Consortium, 2002.
http://www.rhrc.org/pdf/gbv_vann.pdf
- *Sexual and Gender-Based Violence against Refugees, Returnees and Internally*
- *Displaced Persons: Guidelines for Prevention and Response*. Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés, 2003
http://www.rhrc.org/pdf/gl_sqbv03_00.pdf

15. Moyens de subsistance/génération de revenus

Les interventions proposant des activités ayant pour objectif le **renforcement des moyens de subsistance/la génération de revenus** permettent de renforcer les capacités et de valoriser les ressources que les personnes utilisent pour accéder aux produits nécessaires à leur survie. Les cinq types de ressources particulières suivantes, utilisées régulièrement par les personnes pour créer leurs systèmes de subsistance, ont été identifiés :

- **Ressources physiques** – infrastructures, outils et produits essentiels à la productivité des personnes.
- **Ressources humaines** – compétences, savoir-faire, santé et infrastructures utilisées par les personnes comme outil de travail.
- **Ressources sociales** – moyen par lequel les relations et les interactions s'opèrent pour l'acquisition des ressources nécessaires.
- **Ressources financières** - méthodes d'accès à l'argent liquide, au crédit et aux autres ressources financières.
- **Ressources environnementales** – façon dont les ressources naturelles sont utilisées

Ces ressources ne sont pas statiques mais changent constamment en quantité, en composition et en interaction, selon les changements de l'environnement externe et des prises de décision personnelles. Les activités relatives au renforcement des moyens de subsistance/génération de revenus peuvent porter sur n'importe quelle combinaison de ces ressources.

Sources d'information

- USAID/OFDA *Livelihoods Assessment Questions*.
http://www.usaid.gov/our_work/humanitarian_assistance/disaster_assistance/resources/livelihoods/assessment_questions.pdf
- *Livelihoods Connect: creating sustainable livelihoods to eliminate poverty*. Institute of Development Studies.
<http://www.livelihoods.org>
- *Sustainable Livelihoods and Vulnerability to Disasters* de John Twigg. Benfield Greig Hazard Research Centre for the Disaster Mitigation Institute, 2001.
http://www.benfieldhrc.org/disaster_studies/working_papers/pdfs/workingpaper2.pdf
- *The Economic Functions of Violence in Civil Wars* de David Keen. Routledge, 2005.
- *Saving Lives and Livelihoods: The Fundamentals of a Livelihoods Strategy* de Sue Lautze. Feinstein International Famine Center, 1997.
http://www.livelihoods.org/static/slautze_NN192.html
- *What Are Livelihoods? A brief introduction to the concepts and uses of sustainable livelihoods approaches*. Livelihoods Connect, Institute of Development Studies, 2006.
<http://www.livelihoods.org/SLdefn.html>

16. Réhabilitation de marchés

Les interventions proposant des activités de **réhabilitation de marchés** permettent de construire ou de restaurer des sites commerciaux ou des magasins, d'offrir des programmes de formation au commerce ou au marketing ou de créer des coopératives de production ou de vente de produits.

La justification de ces activités devrait comprendre les éléments suivants :

- un aperçu des structures commerciales dans la zone affectée ;

- les dégâts subis par le système et les obstacles à son fonctionnement engendrés par la catastrophe ;
- une justification de la nécessité de réhabiliter le système ou de créer de nouvelles structures en expliquant les raisons pour lesquelles la reprise des marchés ne peut pas se faire sans assistance extérieure ;
- des éléments prouvant que les zones commerciales proposées ne présentent aucun danger pour les vendeurs et acheteurs ;
- pour l'appui aux coopératives, des éléments confirmant qu'ils jouissent d'une bonne réputation dans la zone affectée.

Sources d'information :

- *The Economic Life of Refugees* de Karen Jacobsen. Kumarian Press, Bloomfield, 2005.

17. Le microcrédit

Les interventions proposant des activités de **microcrédit** consistent en une distribution d'argent liquide à crédit aux particuliers, aux institutions de microfinance (IMF) et/ou aux associations rotatives d'épargne de crédit (AREC). Ces sommes doivent être remboursées selon un calendrier de paiement.

Remarque : L'USAID/OFDA décourage, généralement, la soumission de propositions de projet dans le domaine du microcrédit et ne les examinera que dans des circonstances exceptionnelles UNIQUEMENT. Les programmes de microcrédit, requièrent en moyenne un délai de 18 mois au moins pour que leur impact puisse se matérialiser. Étant donné que les programmes d'intervention d'urgence de l'USAID/OFDA sont généralement exécutés sur une période de moins de 12 mois, il est extrêmement difficile pour un projet de microcrédit d'avoir un impact pendant la période d'exécution. Ce type d'activité ne sera envisagé que lorsque proposé par des organisations jouissant d'une expérience prouvée dans la gestion des programmes de microcrédits. Les candidats devront fournir une solide justification de la pertinence du programme, une confirmation de la stabilité géographique des bénéficiaires dans la(es) zone(s) cible(s) et des éléments justifiant la réussite du programme dans un délai inférieur à 18 mois. L'USAID/OFDA considère l'appui aux IMF (cf. mot clé **microfinance** ci-dessous) comme une alternative viable et pérenne aux programmes de microcrédit. Ce type d'appui se traduit par des subventions en espèces accordées aux IMF qui, en raison de la catastrophe, ont perdu leurs capitaux et ne sont donc pas en mesure d'accorder des prêts aux propriétaires de petites entreprises et/ou aux particuliers.

Sources d'information :

- *Supporting Microfinance in Conflict-Affected Areas* de Bruett, et al. Consultative Group to Assist the Poor, 2004.
<http://www.cgap.org/p/site/c/template.rc/1.9.2362>
- *Microfinance in protracted refugee situations: Lessons from the Alchemy Project* de Karen Jacobsen. Feinstein International Famine Center. 2004
- *Microfinance in the Wake of Conflict: Challenges and Opportunities* de Karen Doyle, The Small Enterprise Education and Promotion Network. Micro-enterprise Best Practices, Development Alternatives, Inc., 1998.
<http://www.gdrc.org/icm/disasters/conflict.pdf>

18. Microfinance

Les interventions proposant des activités relatives à la **microfinance** fournissent un soutien financier (subventions en espèces ou assistance technique) aux particuliers, institutions de microfinance (IMF) et/ou aux associations rotatives d'épargne et de crédit (AREC) qui ont perdu leurs capitaux en raison de la catastrophe et ne sont donc pas en mesure d'octroyer des prêts aux propriétaires de petites entreprises et/ou aux particuliers. L'USAID/OFDA considère l'appui aux IMF (cf. mot clé **microcrédit** ci-dessus) comme une alternative aux programmes de microcrédit, plus viable et pérenne.

Sources d'information :

(cf. ressources pour le mot clé *microcrédit* ci-dessus)

19. Gestion des ressources naturelles

Les interventions proposant des activités relatives à la **gestion des ressources naturelles** permettent de pallier, ou de lutter contre, les pratiques locales non durables qui entraînent la dégradation environnementale des ressources naturelles, telles que la forêt, la savane ou les côtes, à travers des projets axés sur la protection et le renforcement des ressources naturelles et des actions de sensibilisation ou d'éducation. Les initiatives pourraient comprendre la gestion améliorée des réserves de poissons et des pâturages, ou la plantation d'arbres et le reboisement, pour l'approvisionnement en bois de chauffage ou en huiles de graines, qui permettent de combattre la désertification et de maîtriser l'érosion causée par les tempêtes.

Les projets de gestion des ressources naturelles tels que le reboisement peuvent souvent profiter des faibles coûts d'opportunité de la main-d'œuvre hors saison et des terres marginales. Trouver des sites appropriés et des espèces correspondantes, garantir l'entretien nécessaire par les agriculteurs et protéger les plants contre les animaux brouteurs et les incendies, constituent les plus grands défis des programmes de reboisement. Toute activité de gestion des ressources naturelles, y compris la plantation d'arbres, devrait constituer une activité économique productive pour l'agriculteur.

Dans plusieurs régions du monde, les femmes, en tant que ramasseuses de bois de chauffage notamment, jouent un rôle crucial dans l'utilisation traditionnelle des ressources forestières. La création d'un comité forestier féminin ou d'une organisation locale similaire, est souvent essentielle pour garantir la représentation et la participation de la communauté entière.

La fourniture de fourneaux économiques constitue une autre activité de *gestion des ressources naturelles*. Les programmes de promotion de fourneaux économiques nécessitent, cependant, une importante main d'œuvre et ne devraient être intégrés à d'autres programmes qu'après avoir budgétisé les dépenses supplémentaires de personnel disposant de l'expertise technique requise.

Sources d'information :

- *Environmental Guidelines for Small-Scale Activities in Africa (EGSSAA)*. USAID Africa Bureau, 2006:

- Partie II, Chapitre 2, *Community-Based Natural Resource Management*.
http://www.encapafrika.org/EGSSAA/Word_English/cbnrm.doc
- Partie II, Chapitre 5, *Energy Sources for Small-Scale Development*.
http://www.encapafrika.org/EGSSAA/Word_English/energy.doc
- Partie II, Chapitre 11, *Livestock Production*.
http://www.encapafrika.org/EGSSAA/Word_English/livestock.doc
- *Fuel Efficient Stove Programs in IDP Settings – Summary Evaluation Report, Uganda*, publié par "Academy for Educational Development". USAID, 2007, à paraître, 2009.
http://www.usaid.gov/our_work/economic_growth_and_trade/energy/publications/EGA_T0020.PDF

20. Nomades/éleveurs de bétail

Les nomades sont des groupes de personnes qui voyagent d'un endroit à un autre en quête de nourriture, d'eau et de pâturages. Les éleveurs de bétail sont des bergers, pasteurs ou autres personnes qui sont directement et principalement impliqués dans l'élevage comme moyen de subsistance. Les interventions proposant des activités impliquant des **nomades/éleveurs de bétail** pourraient comprendre l'assistance vétérinaire, l'assistance en matière de santé et la reconstitution ou la réduction de cheptels.

Sources d'information :

- Pastoralism: NRI Research, Advisory and Consultancy Projects. Natural Resources Institute.
<http://www.nri.org/projects/pastoralism/pastoralism.htm>
- *Global Drylands Imperative Challenge Paper: Pastoralism and Mobility in Drylands*.
<http://www.undp.org/drylands/docs/COP6/PASTORALISM%20PAPER.doc>

21. Initiatives de protection

Les interventions proposant des **initiatives de protection** ont pour objectif de réduire les risques auxquels sont confrontées les populations vulnérables ou d'alléger leurs souffrances. Pour les contextes de catastrophes caractérisés par de sérieux problèmes d'insécurité ou de protection, l'OFDA demande aux organisations d'intégrer les éléments relatifs à la protection dans le chaque sous-secteur proposé.

Les exemples suivants ne représentent qu'un sous-ensemble des initiatives de **protection possibles dans chaque secteur**. Ces activités devraient être formulées en fonction de leurs résultats attendus, par exemple lutte, prévention, appui, changement, persuasion, information ou éducation, mobilisation, soin, traitement, restauration, reprise, fourniture, suivi ou compte-rendu. Les repères de progrès doivent être élaborés et examinés régulièrement afin de confirmer les hypothèses initiales sur les besoins de protection et d'éviter toute conséquence imprévue.

Exemple de mot clé : initiative de protection au niveau de tous les secteurs	
Agriculture Sécurité alimentaire	<ul style="list-style-type: none"> • Appliquer des protocoles pour garantir que les populations vulnérables, telles que les femmes, les enfants et les minorités ethniques et religieuses reçoivent leurs rations alimentaires d'aide humanitaire. • Confirmer que les initiatives agricoles destinées aux femmes ne surchargent pas trop leurs emplois du temps déjà chargés et ne requièrent pas l'assistance des enfants au point que ceux-ci doivent rater l'école. • Élaborer des programmes agricoles qui ne mettent pas les experts agricoles dans des situations où ils pourraient être victimes d'attaques ou d'autres abus, en proposant par exemple des emplois du temps synchronisés et des services d'accompagnement dans les champs.
Redressement économique et systèmes commerciaux	<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer que les activités proposées ne créent pas de risques supplémentaires pour les personnes, qui pourraient découler de la jalousie entre personnes ou entre communautés, par exemple, ou de l'enclavement des sites. • Élaborer les initiatives qui permettent de réduire les risques tout en générant des revenus, telles que la proposition d'alternatives à la collecte de ressources énergétiques dans des endroits à risques. • Impliquer les hommes dans les discussions sur les activités concernant les femmes afin d'éviter d'attiser les rancœurs et d'aggraver la violence domestique.
Santé et nutrition	<ul style="list-style-type: none"> • Fournir des services d'appui aux rescapés de violences sexuelles et de VBG. • Mettre en place des protocoles pour la protection de l'intimité des victimes de violence. • Mettre en place des systèmes contrôlés dans les postes de santé afin de collecter des informations sur les cas de violence sexuelle pour leur utilisation potentielle dans de futures poursuites judiciaires. • Élaborer des protocoles qui seront favorables aux rescapés de VBG et qui proposent des normes transparentes pour le soin et le traitement des enfants et femmes rescapés. • Aborder les questions de santé reproductive et de services médicaux respectueux des normes culturelles, par exemple la formation et l'embauche de femmes docteurs. • Renforcer les capacités des CHW à assurer le suivi des questions de protection, à informer les populations et à orienter les patients vers des spécialistes des questions de protection. • Fournir des services de santé mentale respectueux des normes culturelles et du code de déontologie des populations victimes de violence et de choc psychologique. • Mettre en place des procédures d'orientation vers des spécialistes pour les cas de violence dont les complications ne peuvent pas être traitées au niveau de la structure sanitaire locale. • Rendre possible l'établissement de certificats de naissance et de décès. • Garantir l'accès aux services pour toutes les personnes qui en ont besoin

LIGNES DIRECTRICES DE L'USAID/OFDA POUR LES PROPOSITIONS NON SOLLICITÉES ET LA PRÉSENTATION DES RAPPORTS D'INFORMATION

<p>Coordination humanitaire et gestion de l'information</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Vérifier la collecte, l'analyse et la diffusion d'informations sur la protection auprès du personnel de terrain et des décideurs. • Intégrer le personnel de protection et les protocoles dans l'élaboration, l'exécution, le suivi et l'évaluation des programmes. • S'assurer que les informations sensibles sont codées et protégées. • Encourager la ventilation des données humanitaires par sexe et par groupe vulnérable.
<p>Études, analyse ou applications humanitaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Incorporer les questions de protection dans l'élaboration de l'étude, de l'analyse ou dans l'application, en embauchant des experts en protection le cas échéant.
<p>Appui logistique et provisions de secours</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Confirmer l'accès équitable de toutes les personnes ciblées aux provisions de secours. • Cibler les groupes et les personnes les plus vulnérables le cas échéant. • Fournir des informations sur les distributions aux populations ciblées. • Gérer les conflits potentiels entre les bénéficiaires et les non bénéficiaires.
<p>Risques naturels et technologiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Concertation avec les populations vulnérables dans toutes les phases des programmes DRR. • Intégrer les analyses sur la vulnérabilité et la capacité dans les activités DRR et la planification. • Élaborer des activités adaptées à des populations vulnérables particulières.
<p>Abris et établissements humains</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre des procédures destinées à prévenir la séparation des familles pendant l'installation dans les établissements humains. • Aménager des camps seulement si cela est nécessaire, avec toutefois le placement dans les familles d'accueil comme solution idéale. • Installer les camps dans des zones éloignées des zones de conflits et des frontières nationales. • Intégrer totalement les besoins et les préférences communautaires dans la conception des camps afin de réduire les menaces à la sécurité. • Tenir compte des tensions religieuses, tribales, ethniques et religieuses dans l'aménagement des camps et promouvoir le sens de la communauté favorisant les espaces de loisir et l'aspect esthétique. • Offrir des emplois aux ménages qui sont dans l'incapacité de construire leur propre abri. • Aménager des chambres séparées pour les femmes et les enfants. • Installer des aires de jeux pour enfants dans les camps. • Fournir des matériaux de construction d'abri et garantir la distance entre les logements afin de garantir une meilleure intimité et la dignité, notamment dans les cultures où les activités des hommes et des femmes sont nettement séparées. • Organiser des sessions de formation spécialisées en faveur des femmes et des enfants sur les procédures d'évacuation des bâtiments pendant les tremblements de terre et tsunamis. • Prendre des dispositions afin d'identifier les propriétaires des habitations et s'assurer que les résidents ont des droits garantis par des titres fonciers. • Aborder les questions de régime foncier pour éviter que les résidents ne soient expulsés ou ne deviennent des sans-abri.

Eau, assainissement et hygiène	<ul style="list-style-type: none">• Consulter les bénéficiaires pour déterminer des emplacements de point d'eau et de latrines sécurisés.• Séparer les latrines des hommes et des femmes, les lave-mains et les salles de bain.• Organiser les communautés locales afin que les enfants et les femmes soient accompagnés aux points d'eau et aux latrines, le cas échéant.• Aménager des latrines loin des zones non contrôlées et fournir, si possible, du matériel d'éclairage pendant la nuit.• Aménager des latrines qui sont culturellement acceptables.• Prendre des dispositions pour les personnes handicapées, les enfants et les personnes âgées.• Former les populations à l'utilisation des équipements et élaborer des procédures pour l'entretien et le nettoyage des latrines afin d'encourager leur utilisation appropriée.• Vérifier la durabilité et la sécurité des latrines pendant la phase de conception et de construction.• Développer des réseaux de distribution au niveau des points d'eau aménagés dans les quartiers afin d'améliorer l'accès à l'eau et mettre en place un système plus pratique pour les communautés.• Assurer l'accès aux équipements et services WASH à l'ensemble des bénéficiaires cibles.
---------------------------------------	--

Sources d'information:

- *WHO Ethical and Safety Recommendations for Researching, Documenting and Monitoring Sexual Violence in Emergencies.* OMS. Genève 2005.
http://www.who.int/gender/documents/EthicsSafety_web.pdf

22. Rapatriés

Les interventions proposant des activités axées sur les **rapatriés** ont pour objectif d'aider les personnes ou populations déplacées qui retournent à leurs domiciles ou déménagent dans des structures d'hébergement. Les activités pourraient comprendre la distribution d'articles non alimentaires ou des services de santé, de nutrition ou de protection.

Sources d'information:

- Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. <http://www.unhcr.org>
- Organisation internationale pour les migrations.
<http://www.iom.int>
- *Gender-Based Violence: Emerging Issues in Programs Serving Displaced Populations* par Beth Vann. Reproductive Health for Refugees Consortium, 2002.
http://www.rhrc.org/pdf/gbv_vann.pdf
- *Sexual and Gender-Based Violence against Refugees, Returnees and Internally Displaced Persons: Guidelines for Prevention and Response.* Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. 2003.
http://www.rhrc.org/pdf/gl_sqbv03_00.pdf

23. Sécurité

Les interventions proposant des activités axées sur les questions de **sécurité** en rapport avec l'atténuation des impacts des catastrophes et l'intervention d'urgence pourraient comprendre :

- le renforcement de la coordination et de la coopération, au niveau du siège et des bureaux régionaux pour garantir la sûreté et la sécurité du personnel de l'ONU et de l'ONG partenaire dans la conduite des opérations humanitaires ;
- l'intégration de mesures de sécurité appropriées et spécifiques tenant compte des préoccupations de sécurité du personnel ;
- la planification, les conseils et l'échange d'informations sur les questions de sécurité à tous les niveaux ;
- la promotion et l'adhésion aux normes minimales de sécurité opérationnelle (MOSS).

Sources d'information:

- Interaction Minimum Operating Security Standards (MOSS). InterAction. 2006. http://www.interaction.org/files.cgi/5173_MOSS_May_2006.pdf
- Guidance for Implementing InterAction's Minimum Operating Security Standards. InterAction. 2006. http://www.interaction.org/files.cgi/5174_MOSS_Implementation_May_2006.pdf
- InterAction Security Planning Guidelines. InterAction. http://www.interaction.org/files.cgi/687_Security_Planning_guidelines.pdf
- Saving Lives Together: A Framework for Improving Security Arrangements among IGOs, NGOs and UN in the Field. Inter-Agency Standing Committee. 2006. http://www.humanitarianinfo.org/iasc/content/documents/working/20061115-678/Saving%2520Lives%2520Together%2520_amended%2520version%2520C%2520November%25202006_.pdf
- Operational Security Management in Violent Environments. Koenraad Van Brabant. 2000. Overseas Development Institute. 2000 <http://www.odihpn.org/publistgpr8.asp>
- RedR Security Resources: <http://www.odihpn.org/report.asp?id=2108>

24. Esclavage/trafic de personnes

Les interventions de lutte contre l'**esclavage/le trafic de personnes** sont axées sur la prévention ou la lutte contre l'échange commercial de personnes contre du travail ou tout autre type d'exploitation. Les activités pourraient comprendre la réunification d'enfants séparés, des services de protection des enfants, des programmes de sensibilisation au trafic de personnes et d'information.

Sources d'information:

- *Protocol to Prevent, Suppress and Punish Trafficking in Persons, Especially Women and Children, supplementing the United Nations Convention against Transnational Organized Crime.* UN Office on Drugs and Crime, Vienne, 2004. <http://www.unodc.org/documents/treaties/UNTOC/Publications/TOC%20Convention/TOCebook-e.pdf>

25. Lutte contre les vecteurs de maladie

Les vecteurs sont des organismes qui transmettent l'infection en véhiculant les agents pathogènes, c'est à dire les virus et parasites, d'un hôte à un autre. Les vecteurs peuvent être des mammifères, des oiseaux ou des arthropodes, notamment des moustiques et autres insectes.

Les interventions de **lutte contre les vecteurs de maladies** proposées ont pour objectif d'éradiquer ou de diminuer les populations de vecteurs. Les initiatives de lutte contre les vecteurs de maladies vont normalement de pair avec la santé publique et la prévention de maladies et font d'habitude partie des secteurs suivants: l'agriculture, la santé, la nutrition, l'abri et le WASH

Sources d'information:

- *Vector Control*. U.S. Department of Health and Human Services' Centers for Disease Control and Prevention.
<http://www.cdc.gov/nceh/ehs/ETP/vector.htm>

26. Coupons

Lorsque les marchés fonctionnent et que l'offre de provisions locales spécifiques est disponible et adéquate, l'USAID/OFDA préfère l'utilisation de bons aux distributions traditionnelles de provisions. Les programmes de distribution de bons sont organisés à travers les marchés locaux, transférant ainsi les bénéfices économiques à des bénéficiaires autres que les bénéficiaires directs tels que les commerçants et les fournisseurs locaux de biens et de services. Les interventions de distribution de **bons** accordent soit des subventions en espèces, soit des bons de provisions qui n'ont aucune valeur en eux-mêmes mais qui peuvent être échangés contre des provisions ou des services, les remboursements aux commerçants étant assurés par l'organisation chargée de l'exécution. Les bons en espèces présentent, en principe, une valeur monétaire qui peut être échangée contre une gamme de provisions à hauteur d'un montant déterminé. Les bons de provisions sont échangés pour une quantité déterminée de provisions spécifiées et ne sont donc pas soumis aux fluctuations de prix.

Sources d'information:

- *Cash-Transfer Programming in Emergencies: A Practical Guide* de Pantaleo Creti et Susanne Jaspars. Oxfam, 2006.
<http://publications.oxfam.org.uk/oxfam/display.asp?isbn=0855985631>
- *Cash and vouchers in emergencies* de Paul Harvey. The Overseas Development Institute's Humanitarian Policy Group, Londres, 2005.
http://www.odi.org.uk/hpg/papers/cash_discussion_paper.pdf

27. Jeunesse

Les interventions proposant des activités axées sur les **jeunes** ont pour objectif d'aider les adolescents (âgés de 10 à 25 ans environ) à se préparer aux catastrophes, à réduire leurs impacts, à intervenir et à reprendre une vie normale. Ces interventions pourraient

comprendre des programmes de promotion des moyens de subsistance, des services psychosociaux, des initiatives de résolution de conflits, des centres de jeunesse et une variété d'autres activités. Les activités centrées sur les jeunes insistent sur des questions de développement spécifiques se rapportant à ce groupe d'âge et ont pour objectif de les intégrer. Pour les activités destinées aux enfants âgés de moins de 10 ans, sélectionner le mot clé **enfants**.

Sources d'information:

- *Disasters and Youth*. The Prevention Researcher 15(3). 2008.
http://www.tpronline.org/product_toc/15-3-toc.pdf
- *Youth and Sustainable Livelihoods: Linking Vocational Training Programs to Market Opportunities in Northern Uganda*. Women's Commission for Refugee Women and Children.
http://womenscommission.org/pdf/ug_ysl_rep.pdf
- *The roles of children and youth in communicating disaster risk* de Tom Mitchell et al. Children Youth and Environment 18 (1). 2008.
http://www.colorado.edu/journals/cye/18_1/18_1_09_CommunicatingRisk.pdf

Glossaire terminologique

Bénéficiaires	Membres d'une population affectée qui bénéficient d'une assistance humanitaire.
Bénéficiaires indirects	Membres d'une population affectée qui ne bénéficient pas d'une d'assistance directe mais plutôt à travers leurs parents, voisins, amis ou leur communauté.
Cible de performance	Les cibles de performance mesurent le(s) résultat(s) spécifique(s) prévu(s), à réaliser dans le délai imparti et peuvent être qualitatives ou quantitatives.
Contribution en nature	Contribution non monétaire à un programme, fournie par le candidat/bénéficiaire du financement ou par un tiers non rattaché au gouvernement des États-Unis, y compris les contributions de contrepartie provenant d'institutions du pays hôte. Les contributions en nature peuvent comprendre les locaux, équipements, fournitures, propriétés disponibles et la valeur des biens et services dont une organisation peut directement bénéficier et qui peut être identifiée spécifiquement par elle. cf. 22 CFR 226. 23. Pour de plus amples informations consulter le site suivant: http://www.access.gpo.gov/nara/cfr/waisidx_06/22cfr226_06.html
Déclaration de programme annuelle	Forme de requête utilisée pour générer une concurrence pour l'attribution de nouveaux financements par lesquels l'USAID/OFDA entend appuyer une variété de méthodes proposées par les ONG dans le respect des objectifs de l'OFDA.
Délai	Ensemble d'actions prévues depuis le début d'une intervention qui comprend la planification et l'évaluation du projet de la phase préparatoire jusqu'à sa clôture.
Données de référence sur les performances du projet	Description des conditions qui prévalent lors de la phase de lancement de l'intervention proposée par le candidat. Les données de référence sur les performances du projet devraient être à la fois quantitatives et qualitatives. Il est impératif de dresser un panorama réaliste de la situation à la phase de lancement du programme afin de mesurer les progrès avec précision.
Données qualitatives	Observations descriptives souvent exprimées pour faire référence aux comportements, attitudes, croyances et expériences personnelles.

Données quantitatives	Données exprimées numériquement qui peuvent comprendre des informations qualitatives.
Équipe d'intervention en cas de catastrophe (DART)	Équipe de premiers intervenants déployés par l'USAID/OFDA dans une zone sinistrée. En plus du personnel de l'USAID/OFDA, une DART pourrait comprendre des membres du Bureau de l'alimentation pour la paix, du Bureau des initiatives pour une transition, du Bureau des populations, des réfugiés et de la migration du département d'état américain et d'autres bureaux de l'USAID ou agences du gouvernement des États-Unis.
Évaluation (Évaluation des besoins)	Procédure de détermination de l'impact réel ou potentiel d'une crise ou d'un événement antérieur, pendant et/ou après une crise ou un événement. L'évaluation, d'une part, détermine la nécessité de mesures d'urgence immédiates afin de sauver des vies, d'assurer la survie des populations victimes et d'alléger leur souffrance et d'autre part, mesure les possibilités d'accélérer le retour à la vie normale. Elle évalue également la capacité des populations locales à s'adapter à la crise. La procédure d'évaluation peut être d'ordre formel et scientifique ou anecdotique et basée sur des impressions et devrait se poursuivre par le biais d'un suivi et d'un ajustement pendant toute la durée du programme.
Hypothèses critiques	Conditions générales qui échappent au contrôle ou à l'influence d'une organisation mais qui, si elles changeaient, pourraient affecter sa capacité à exécuter le programme avec succès.
Indicateur	Méthode de calcul utilisée pour montrer des changements issus d'une intervention particulière. Les indicateurs sont utilisés afin d'assurer le suivi des progrès réalisés par rapport aux objectifs de performance.
Mécanismes d'adaptation	Ensemble de comportements ou d'activités dans lesquels les personnes s'engagent afin de survivre à une crise, tels que la consommation d'aliments sauvages ou la vente de ressources telles que le bétail, les biens immobiliers, les bijoux, les outils et les meubles de maison.
Mesurable	Décrit un résultat qui peut être déterminé et communiqué de manière quantitative ou qualitative et utilisé comme base de comparaison.
Moyens de subsistance	Moyens par lesquels une personne ou une partie de la société assure sa survie.

Norme internationale	Mesure acceptée pour la livraison d'une provision ou d'un service d'assistance humanitaire recommandée par des organisations internationales pertinentes.
Objectif (1)	Finalité du programme dans son ensemble.
Objectif (2)	Sous-ensemble d'objectifs définis qui catégorise plus particulièrement les activités d'un programme sur la base des besoins à satisfaire. Prière de vous référer à la liste des objectifs de secteur approuvés par l'OFDA.
Partage des coûts	Dans certains cas, l'USAID pourrait exiger qu'un certain pourcentage du financement d'un programme donné provienne de sources non fédérales. Le partage des coûts pourrait être constitué d'une contribution en argent liquide ou en nature et pourrait provenir des fonds propres du candidat ou de tiers. Pour les types de contributions qui pourraient être envisagées dans le cadre du partage de coûts, voir 22 CFR 226.23. http://www.access.gpo.gov/nara/cfr/waisidx_06/22cfr226_06.html
Population cible	Bénéficiaires ciblés et sélectionnés pour recevoir une assistance sur la base de critères anthropométriques ou socioéconomiques.
Préparation	Actions prises afin de réduire les pertes humaines et l'impact économique des catastrophes en renforçant les capacités d'intervention disponibles localement.
Prévention	Mesures adoptées afin d'éviter qu'un phénomène naturel ou risque potentiel ait des conséquences néfastes sur les personnes ou les ressources économiques.
Programmation spécifique au contexte	Méthode de programmation qui reflète une combinaison de variables qui caractérisent le contexte d'une catastrophe donnée, telles que les rôles des sexes, l'environnement et les réseaux sociaux et politiques.
Projet Sphère	Initiative de collaboration initiée en 1997. Elle a pour objectif de mettre en place des normes minimales communes pour les activités de secours, sur la base de principes humanitaires couvrant les secteurs essentiels « qui permettent de sauver des vies » : la promotion du WASH, la sécurité alimentaire, la nutrition et l'aide alimentaire, l'abri, l'établissement humain, les provisions de secours et les services de santé. Publication : <i>The Humanitarian Charter and Minimum Standards in Disaster Response</i> handbook. http://www.sphereproject.org
Réduction d'impact	Mesures prises afin de réduire les pertes humaines, de moyens de subsistance, de biens immobiliers, en limitant la vulnérabilité.

LIGNES DIRECTRICES DE L'USAID/OFDA POUR LES PROPOSITIONS NON SOLLICITÉES ET LA PRÉSENTATION DES RAPPORTS D'INFORMATION

Risque	Probabilité qu'une perte puisse avoir lieu comme résultat d'un événement pouvant avoir des conséquences néfastes. Le niveau de risque est un facteur du danger et de la vulnérabilité.
USAID Regulation 26	« Administration des financements d'assistance pour les organisations non gouvernementales » (Administration of Assistance Awards for U.S. Non-Governmental Organizations.)
Vulnérabilité	Niveau de risque de catastrophe auquel une communauté est confrontée.

ABRÉVIATIONS

ABA	Architectural Barriers Act
ADA	Americans with Disabilities Act
ADS	USAID Automated Directives System
AEH	Abri et établissements humains
AO	Appel d'offres
APDR	Additional Program Description Requirement (Exigence additionnelle de description de programme)
AREC	Associations rotatives d'épargne de crédit (Rotating Savings and Credit Association - ROSCA)
CCC	Communication de changement de comportement (Behavior change communications – BCC)
CFW	Cash-for-Work (Travail contre rémunération)
CHW	Community Health Worker (Agent de santé communautaire)
CTO	Cognizant Technical Officer (responsable technique). Le CTO est un membre du personnel de l'OFDA/W autorisé par le responsable des passations de marché, par une procédure ou une réglementation, à assumer certains aspects de la gestion du contrat ou du financement.
DAP	Déclaration de programme annuelle (Annual Program Statement – APS)
DCHA	Democracy, Conflict, and Humanitarian Assistance (Bureau de l'USAID pour la démocratie, la gestion des conflits et l'assistance humanitaire). Le DCHA était auparavant le Bureau de l'intervention humanitaire (BHR).
DRR	Disaster Risk Reduction (Réduction du risque de catastrophe)
FAA	Foreign Assistance Act of 1961, version modifiée
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation
FDA	U.S. Food and Drug Administration (Secrétariat américain aux produits alimentaires et pharmaceutiques).

LIGNES DIRECTRICES DE L'USAID/OFDA POUR LES PROPOSITIONS NON SOLLICITÉES ET LA PRÉSENTATION DES RAPPORTS D'INFORMATION

FOG	USAID/OFDA Field Operations Guide for Disaster Assessment and Response (guide des opérations sur le terrain pour l'évaluation et l'intervention en cas de catastrophe)
GPS	Global positioning system (Système de positionnement global)
IASC	Inter-Agency Standing Committee (Comité permanent inter organisation des Nations Unies)
IEC	Information, éducation, communication
IMF	Institution de microfinance
IST	Infections sexuellement transmissibles
IYCF	Infant and young child feeding (Alimentation de nourrissons et de jeunes enfants)
KAP	Knowledge, Attitude, and Practice (Connaissances, attitudes pratiques)
LQAS	Lot Quality Assurance Sampling (Échantillonnage par lots pour l'assurance de la qualité)
MAM	Malnutrition aiguë modérée
MAS	Malnutrition aiguë sévère
MDS	Ministère de la santé
MILD	Moustiquaire imprégnée de longue durée
MISP	Minimal Initial Service Package (Service minimum initial)
MTI	Matériaux traités à l'insecticide
OCHA	Office for the Coordination of Humanitarian Affairs (Bureau de coordination des affaires humanitaires de l'ONU)
OFAC	U.S. Department of the Treasury's Office of Foreign Assets Control (Bureau du Contrôle des avoirs étrangers du département américain du Trésor)
OFDA/W	Office of U.S. Foreign Disaster Assistance (Bureau de l'USAID pour les secours d'urgence en cas de catastrophes à l'étranger) dont le siège est à Washington, D.C.
OMB	U.S. Office of Management and Budget (Bureau américain de gestion du budget)

LIGNES DIRECTRICES DE L'USAID/OFDA POUR LES PROPOSITIONS NON SOLLICITÉES ET LA PRÉSENTATION DES RAPPORTS D'INFORMATION

OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
PAL	Pre-award letter (lettre préalable à la soumission). La PAL communique les termes de l'accord, tels que les dates de lancement de projet, qui pourraient être conclus avec les candidats avant l'attribution du financement.
PDI	Personnes déplacées à l'intérieur des territoires nationaux
PE et TPE	Petites entreprises et très petites entreprises
PEA	USAID Programmatic Environmental Assessment (Évaluation environnementale programmatique de l'USAID)
PEPFAR	The U.S. President's Emergency Plan for AIDS Relief (Plan d'urgence du président pour la lutte contre le SIDA)
PEV	Programme élargi de vaccination
PHC	Primary health care (Soins de santé primaires)
PNA	Produit non alimentaire
RESC	Redressement économique et systèmes commerciaux
SIG	Système d'information géographique
SMIL	Stratégie de marque et utilisation des identités visuelles et logos
SPOG	Senior Policy Operating Group
TB	Tuberculose
TBA	Traditional Birth Attendant (accoucheuse traditionnelle)
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
USAID	U.S. Agency for International Development (Agence américaine pour le développement international)
USAID/OAA	USAID's Office of Acquisition and Assistance (Bureau des acquisitions et de l'assistance de l'USAID)
USD	US dollar (dollar américain)
USG	US Government, gouvernement des Etats-Unis

LIGNES DIRECTRICES DE L'USAID/OFDA POUR LES PROPOSITIONS NON SOLLICITÉES ET LA PRÉSENTATION DES RAPPORTS D'INFORMATION

VBG	Violence basée sur le genre
VIH/SIDA	Virus d'immunodéficience humaine/syndrome d'immunodéficience acquise
WASH	Water, sanitation and Hygiene (Eau, assainissement et hygiène)

Références générales

USAID/OFDA

Site Internet de l'USAID/OFDA

http://www.usaid.gov/our_work/humanitarian_assistance/disaster_assistance

USAID/OFDA *Field Operations Guide for Disaster Assessment and Response* (FOG)

http://www.usaid.gov/our_work/humanitarian_assistance/disaster_assistance/resources/#fog

Disaster Reduction: A Practitioner's Guide

http://www.usaid.gov/our_work/humanitarian_assistance/disaster_assistance/resources/pdf/disaster_reduction_2002.pdf

Plan de suivi des résultats (PMP) selon les directives de l'USAID

http://www.dec.org/pdf_docs/pnaby215.pdf

http://cdie.usaid.gov/pme/html_docs/sec7/pmptbl.htm

AUTRES BUREAUX DE L'USAID ET DU GOUVERNEMENT AMERICAIN

USAID Policy and Procedures: the Automated Directives System (ADS)

<http://www.usaid.gov/policy/ads/>

Results-Oriented Assistance: A USAID Source Book

<http://www.usaid.gov/pubs/sourcebook/usgov/>

22 CFR 226: (Regulation 26)

http://www.access.gpo.gov/nara/cfr/waisidx_06/22cfr226_06.html

U.S. Circulaires du Bureau américain de gestion du budget, *Office of Management and Budget* (OMB)

<http://www.whitehouse.gov/omb/circulars/index.html>

Formulaires de l'OMB (SF 424, et autres)

http://www.whitehouse.gov/omb/grants/grants_forms.html

Déclarations annuels de programme (DAP)

<http://www.grants.gov/>

Appels d'offres (AO)

<http://www.grants.gov/>

Federal Acquisition Regulation (FAR)

<http://www.arnet.gov/far/>

USAID Federal Acquisition Regulation (FAR)

<http://www.usaid.gov/policy/ads/300/aidar.pdf>

Bulletins d'information sur les contrats (BIC)/Directives politiques A&A (ADPD)

http://www.usaid.gov/business/business_opportunities/cib/index.html

22 CFR 228: (Source/Origine/Nationalité du Fournisseur)

http://www.access.gpo.gov/nara/cfr/waisidx_06/22cfr228_06.html

Liste des produits éligibles aux financements de l'USAID

<http://www.usaid.gov/policy/ads/300/31251m.pdf>

Produits faisant l'objet de mesures de restriction (ADS-312)

<http://www.usaid.gov/policy/ads/300/312.pdf>

Financements/accords de coopération destinés aux ONG (ADS-303)

<http://www.usaid.gov/policy/ads/300/303.pdf>

Financements accordés aux organisations internationales publiques « Public International Organization (PIO) Grants (ADS-308) »

<http://www.usaid.gov/policy/ads/300/308.pdf>

Guidelines for Financial Audits Contracted By Foreign Recipients

<http://www.usaid.gov/policy/ads/500/591maa.pdf>

Dispositions générales pour les bénéficiaires américains

<http://www.usaid.gov/policy/ads/300/303maa.pdf>

Dispositions générales pour les bénéficiaires étrangers

<http://www.usaid.gov/policy/ads/300/303mab.pdf>

Tableau des per diem pour les missions domestiques (USA)

[http://www.gsa.gov/Portal/gsa/ep/contentView.do?contentId=17943&contentType=GSA_BAS
IC](http://www.gsa.gov/Portal/gsa/ep/contentView.do?contentId=17943&contentType=GSA_BAS
IC)

Tableau des per diem pour les missions internationales

<http://www.state.gov/m/a/als/prdm/>

Indemnités de déplacement à l'étranger

<http://www.state.gov/m/a/als/920/>

Liste des personnes exclues des programmes fédéraux d'approvisionnement et de non approvisionnement

<http://epls.arnet.gov/>

Listes des personnes connues sur le plan national et bloquées (OFAC)

<http://www.ustreas.gov/ofac>

INTERNATIONAL

Conventions de Genève (Mouvement international de la Croix Rouge et du Croissant Rouge)

<http://www.icrc.org/Web/Eng/siteeng0.nsf/html/genevaconventions>

Le projet Sphère : Charte humanitaire et normes minimales dans les interventions lors de catastrophes

<http://www.sphereproject.org>

Disaster Grant-Making: A Practical Guide for Foundations and Corporations

<http://www.efc.be/ftp/public/IC/DisasterGrantMaking.pdf>

World Watch Institute

<http://www.worldwatch.org/>

Programme des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)

<http://www.unchc.org/>

Global Economic Prospects and the Developing Countries – Banque Mondiale (PovertyNet)

<http://www.worldbank.org/poverty/data/trends/income.htm>

U.S. National Weather Service

<http://www.nws.noaa.gov/>

National Hurricane Center

<http://www.nhc.noaa.gov/>

Joint Typhoon Center

<http://metocph.nmci.navy.mil/jtwc.html>

International Research Institute for Climate and Society

<http://iri.columbia.edu/>

Climates of the World - National Oceanic and Atmospheric Administration

<http://www.ncdc.noaa.gov/documentlibrary/pdf/climatesoftheworld.pdf>

Geographic Information Support Team

<http://gist.itos.uga.edu/>

Worldwide Disaster Database - Center for Research on the Epidemiology of Disasters

<http://www.cred.be/>

Climate Information Project

<http://www.ogp.noaa.gov/mpe/csi/cip/>

Famine Early Warning System Network

<http://www.fews.net/>

PUBLICATIONS

Operational Security Management in Violent Environments de Koenraad Van Brabant.
Good Practice Review Number 8, The Overseas Development Institute's Humanitarian Practice Network, Londres, 2000.

Annexe I : Liste de vérification pour la préparation de la stratégie de marque et l'utilisation des identités visuelles et logos

L'objectif de la liste de vérification suivante est d'aider les ONG à préparer leurs stratégies de marque et l'utilisation des identités visuelles et logos ainsi que les exceptions par inférence et exonérations. Cependant, elle ne doit, en aucun cas, être considérée comme une stratégie de marque ou de demande d'exception par inférence ou d'exonération, et ne saurait non plus se substituer aux procédures et règles de l'USAID concernant la stratégie de marque et d'utilisation identités visuelles et logos.

L'identité visuelle de l'USAID (l'identité) représente la marque officielle de l'Agence américaine pour le développement international (USAID), qui comprend le logo ou le sceau de l'USAID et le nouvel emblème portant un slogan qui indique clairement que l'assistance de l'USAID provient « du peuple américain ». L'identité visuelle de l'USAID est disponible sur le site Internet suivant de l'USAID qui le met gratuitement à la disposition des ONG bénéficiaires et des sous bénéficiaires de financements de l'USAID sans versement de droits d'auteur, de redevances ou de toute autre commission : <http://www.usaid.gov/branding>

A. Stratégie de marque – Stratégie qui décrit le titre et le positionnement du projet ou de l'activité ainsi que son plan de promotion et de communication auprès des bénéficiaires et d'autres citoyens des pays hôtes. Elle identifie tous les donateurs et explique comment la reconnaissance de leur contribution sera assurée. La taille et le format de l'identité visuelle ou du logo de l'USAID doivent être identiques ou supérieurs à ceux de l'ONG, de l'autre donateur ou de toute autre tierce partie.

STRATÉGIE DE MARQUE

√ ou Néant	Contenu
1. Positionnement	
	<p>Identification du nom prévu pour ce programme, projet ou activité.</p> <p>Remarque : l'USAID préfère que son identité visuelle soit rattachée au nom du programme ou projet, comme par exemple un « nom de sponsor » si possible. Dans le choix du nom du projet, il est acceptable pour l'USAID d'associer sa marque à celle de l'ONG, à titre de partenaires, par exemple « le centre de santé de l'USAID et de [ONG] ».</p>
	<p>S'il est prévu que l'identité de l'USAID ne fasse pas partie du nom du programme ou du projet, il convient de justifier les raisons pour lesquelles il est impossible et inapproprié d'apposer « la marque » de l'USAID dans le projet, lorsqu'il s'agit par exemple de la réhabilitation d'une structure qui existe déjà ou lorsque plusieurs donateurs participent au projet.</p>
	<p>S'il est prévu que l'identité visuelle de l'USAID ne fasse pas partie du nom du programme ou du projet, il convient d'expliquer comment l'ONG compte démontrer la participation de l'USAID dans la promotion du programme ou du projet, par ex, « École #123, restauré par l'USAID et [ONG]/ [autres donateurs.] »</p> <p>Remarque : l'USAID, recommande de préférence d'indiquer la mention « réalisé grâce au [ou avec le] soutien du peuple américain » juste à côté de l'identité visuelle de l'USAID afin de mettre en valeur sa contribution plutôt que la mention « financé par ». L'USAID privilégie les traductions en langue locale.</p>

√ ou Néant	Contenu
	Expliquer si un logo sera créé pour le programme et fera l'objet d'une utilisation constante pour son identification.
	Si un logo de programme est créé et utilisé pour identifier le programme, une copie du logo doit être fournie. Remarque : l'USAID finance, de préférence, les projets ne portant PAS de logo ou d'identité visuelle pouvant rivaliser avec les siens.
2. Communication du programme et promotion	
	Identification du public principal et secondaire auquel le projet ou programme est destiné. Remarque : identification des bénéficiaires directs et tout autre groupe particulier ciblé ou « groupes d'influence », par exemple « Public principal : petites écolières âgées de 8 à 12 ans, public secondaire : enseignants et parents – notamment les mères ».
	Identification des brochures de communication ou du programme à utiliser pour expliquer ou promouvoir le programme auprès des bénéficiaires. Remarque : ces documents comprennent le matériel de formation, les affiches, les fascicules, les annonces du service public, les panneaux d'affichage, les sites Internet, etc.
	Identification du(des) principal(aux) message(s) du programme, par exemple, « Faites votre dépistage du VIH-SIDA » ou « Vaccinez votre enfant ».
	Indiquer si l'ONG compte intégrer le message principal de l'USAID, à savoir que l'assistance provient « du peuple américain », dans les descriptifs des brochures du programme. Remarque : cette indication est optionnelle ; cependant, l'apposition de l'identité visuelle de l'USAID est obligatoire.
	Indiquer si l'ONG fera une publicité ou une promotion du programme ou du projet auprès des citoyens du pays hôte. Remarque : l'insertion du message « USAID - du peuple américain » et l'apposition de l'identité visuelle de l'USAID sont obligatoires.
	Si l'ONG compte faire la publicité et la promotion de ce programme ou du projet auprès des citoyens du pays hôte, indiquer si des activités de communication avec la presse ou promotionnelles sont prévues. Remarque : ces activités pourraient comprendre les communiqués et conférences de presse, les activités publiques, etc.
	Présenter des idées supplémentaires sur la méthode de communication du message selon lequel le projet ou le programme bénéficie du soutien du peuple américain. Remarque : cette indication est optionnelle. L'un des objectifs de l'USAID est de s'assurer que les bénéficiaires et les citoyens du pays hôte sont conscients que l'assistance de l'USAID provient « du peuple américain ».
3. Mentions	
	Indiquer si un département ministériel du pays hôte sera directement impliqué.
	En cas de participation d'un ou de plusieurs ministères du pays hôte, préciser le nom dudit ou desdits ministères.
	Indiquer si l'ONG reconnaîtra la contribution du ministère comme co-sponsor supplémentaire. Remarque : il est parfaitement acceptable et souvent recommandé que

√ ou Néant	Contenu
	l'USAID associe sa marque avec celle des départements ministériels du pays hôte dans les programmes mis en œuvre.
	<p>Indiquer si l'ONG utilisera les logos ou identités visuelles d'autres groupes sur les matériels du programme et les communications en rapport avec ce dernier.</p> <p>Remarque : indiquer s'il s'agit également de donateurs ou expliquer les raisons pour lesquelles leurs contributions devraient être reconnues et indiquer si les tailles desdits logos seront dans le même format que celui de l'USAID. L'USAID exige généralement un format identique ou inférieur au sien.</p>

B. Utilisation des identités visuelles et des logos - Stratégie qui présente en détail les communications publiques, les provisions, les matériels du programme et autres articles qui porteront l'identité visuelle de l'USAID.

UTILISATION DES IDENTITÉS VISUELLES ET DES LOGOS

√ ou Néant	Contenu
1. Taille et format de l'identité visuelle de l'USAID et des autres marques/logos	
	<p>Identification de la taille et du format de l'identité visuelle de l'USAID.</p> <p>Remarque : la taille et le format de l'identité visuelle ou du logo de l'USAID doivent être identiques ou supérieurs à ceux de l'ONG, de l'autre donateur ou de toute autre tierce partie. Si l'USAID est le donateur principal, examiner la nécessité d'apposer une identité de l'USAID dont la taille et le format sont plus grands.</p>
	<p>Indiquer si la taille ou le format de l'identité visuelle du gouvernement hôte seront supérieurs à ceux de l'USAID.</p> <p>Remarque : il convient de s'assurer que, compte tenu du public visé, les circonstances justifient les objectifs du programme et l'utilisation des matériels générés.</p>
	<p>Indiquer si l'ONG utilisera sa propre identité visuelle et son logo.</p> <p>Remarque : envisager l'utilisation de l'identité visuelle de l'USAID même si l'ONG opte pour ne pas apposer sa propre identité ou son logo.</p>
2. Description des communications publiques, provisions et matériels de programme qui seront générés dans le cadre de l'accord de financement	
	<p>Fournir une description des sites du programme, du projet ou de l'activité financés par l'USAID, y compris les projets d'infrastructures ou tout autre programme, projet ou activité concrets et indiquer s'ils seront soumis aux modalités d'utilisation des identités visuelles et des logos de l'USAID.</p> <p>Remarque : l'apposition de la marque de l'USAID est obligatoire à moins qu'une exception par inférence ou exonération ne soit autorisée. L'ONG doit installer des panneaux ou enseignes pendant la phase de construction ou d'exécution du programme/projet. À la fin de ladite construction ou exécution, l'ONG doit installer un panneau, une enseigne ou toute autre indication permanente et résistante.</p>
	<p>Fournir une description de l'assistance technique, des études, rapports, documents, publications, productions audio-visuelles, annonces de service public, sites Internet/activités en ligne et de tout autre produit de promotion, d'information et de communication financé par l'USAID et indiquer s'ils seront soumis aux modalités d'utilisation des identités visuelles et des logos de l'USAID.</p> <p>Remarque : l'apposition de la marque de l'USAID est obligatoire à moins qu'une exception par inférence ou exonération ne soit autorisée.</p>

√ ou Néant	Contenu
	<p>Fournir une description des activités financées par l'USAID telles que les formations, les conférences, les séminaires, les expositions, les foires, les ateliers, les conférences de presse et les autres activités publiques et indiquer s'ils sont soumis aux modalités d'utilisation des identités visuelles et des logos de l'USAID.</p> <p>Remarque : l'apposition de la marque de l'USAID est obligatoire à moins qu'une exception par inférence ou exonération ne soit autorisée. Si l'environnement le permet, les ONG doivent présenter des matériels supplémentaires tels que des panneaux, des banderoles qui porteront l'identité visuelle de l'USAID à moins que cela ne soit interdit. Dans des cas où l'identité de l'USAID ne peut pas être apposée, il est recommandé à l'ONG de faire mention de la contribution de l'USAID et du soutien du peuple américain.</p>
	<p>Fournir une description de toutes les denrées financées par l'USAID, y compris les denrées ou équipements fournis dans le cadre de l'assistance humanitaire ou de programmes d'intervention lors de catastrophes naturelles et tout autre équipement, fourniture et matériel financé par l'USAID ainsi que leur emballage d'exportation et indiquer s'ils seront soumis aux modalités d'utilisation de l'identité visuelle et du logo de l'USAID.</p> <p>Remarque : l'apposition de la marque de l'USAID est obligatoire à moins qu'une exception par inférence ou exonération ne soit autorisée.</p>
3. Examen des matériels avant leur production	
	<p>Indiquer si l'USAID procédera à la vérification des communications et matériels du programme financés par l'USAID avant leur production.</p> <p>Remarque : envisager la vérification des communications et matériels de programme financés par l'USAID avant leur production pour s'assurer qu'ils soient conformes aux modalités d'utilisation de l'identité visuelle et du logo.</p>
4. Communications publiques (telles que définies dans la réglementation 22 CFR 226.2)	
	<p>Indiquer si toutes les communications publiques, financées par l'USAID, présenteront une mention de la contribution de l'USAID ou une clause de non responsabilité.</p> <p>Remarque : toute communication publique, dont le contenu n'a pas été approuvé par l'USAID, doit indiquer la mention de contribution et la clause de non responsabilité suivante :</p> <p><i>« Cette étude/ce rapport/produit audio-visuel/produit d'information/de communication (prière de spécifier) a été réalisé(e) grâce à la contribution généreuse du peuple américain à travers l'Agence américaine pour le développement international (USAID). [L'ONG, indiquer le nom] assume la responsabilité du contenu qui ne reflète point les opinions de l'USAID ni du gouvernement des États-Unis ».</i></p>
5. Sous allocations	
	<p>Indiquer si les modalités d'utilisation de l'identité visuelle et du logo s'appliqueront également aux sous bénéficiaires.</p> <p>Remarque : l'ONG doit indiquer la clause suivante dans tout contrat de sous allocation de financements, « sub-award », par l'USAID :</p>

√ ou Néant	Contenu
	« En tant que condition d'attribution de cette sous allocation, l'apposition de l'identité visuelle de l'USAID dont la taille est équivalente ou supérieure à celle du bénéficiaire, du sous bénéficiaire, d'un autre donateur ou d'un tiers, est obligatoire. Dans l'éventualité où le bénéficiaire opterait pour ne pas exiger l'apposition de l'identité ou du logo du sous bénéficiaire, l'USAID se réserve le droit d'exiger du sous bénéficiaire l'apposition de l'identité visuelle de l'USAID».
6. Tableau indiquant :	
	Les livrables du programme sur lesquels l'ONG apposera l'identité visuelle de l'USAID.
	La méthode utilisée par l'ONG pour apposer l'identité visuelle de l'USAID et les matériels, servant de livrables du programme, qui porteront l'identité visuelle de l'USAID.
	À quel moment de la période d'exécution du programme l'ONG apposera-t-elle la marque sur les livrables du programmes et à quel endroit le travail se fera-t-il?
7. Le cas échéant, un autre tableau spécifiant :	
	Les livrables du programme sur lesquels l'ONG n'apposera pas l'identité visuelle de l'USAID.
	Justifier la raison pour laquelle ces livrables de programme ne porteront pas l'identité visuelle.

C. Exceptions par inférence

Les ONG peuvent demander l'autorisation d'exceptions par inférence aux modalités d'utilisation des noms et logos. Le représentant de l'USAID en charge de la passation des marchés peut approuver ou rejeter l'exception par inférence.

DEMANDE D'EXCEPTION PAR INFÉRENCE

√ ou Néant	Contenu
	Exception par inférence N° 1 : le respect des normes d'utilisation des noms et logos de l'USAID pourrait compromettre l'indépendance intrinsèque ou la neutralité d'un programme ou des matériels utilisés lorsque l'indépendance ou la neutralité est essentielle au programme et aux matériels, tels que l'observation électorale ou la supervision d'urnes et les brochures d'information destinées aux électeurs; le soutien à un parti politique ou la défense ou réforme de la politique publique ; les médias indépendants tels que les stations de radiotélévision, les articles et les éditoriaux de journaux et les annonces de service public ou sondages et enquêtes d'opinion.
	Identification de l'objectif stratégique, des résultats préliminaires ou de la finalité du programme de l'USAID, teintés de neutralité, et expliquer les raisons pour lesquelles le programme, le projet, l'activité, la provision ou la communication est intrinsèquement neutre.
	Identification des matériels du programme par catégorie ou livrable pour lesquels l'ONG demande une exception par inférence.
	Exception par inférence N°2 : le respect des normes d'utilisation des noms et logos de l'USAID pourrait affecter la crédibilité des audits, rapports, analyses, études ou recommandations politiques dont les données ou les résultats sont censés être neutres.
	Identification des données, études ou autres livrables et explication des raisons pour lesquelles ces données, études ou livrables doivent être présentés comme des produits neutres.
	Exception par inférence N°3 : le respect des normes d'utilisation des noms et logos de l'USAID pourrait contrarier la propriété, par le gouvernements des pays-hôtes, des constitutions, textes législatifs, réglementations, politiques, études, évaluations, rapports, publications, enquêtes ou audits, annonces de service public ou toute autre communication perçus comme étant « initiés par » ou « élaborés par » un département ministériel ou représentant du gouvernement du pays partenaire.
	Identification de l'article/des articles ou des produits destinés aux médias et présentation des raisons pour lesquelles chaque article ou produit, ou catégorie d'article et de produit serait mieux positionné comme produit généré par le pays hôte partenaire.
	Exception par inférence N°4 : le respect des modalités d'utilisation des identités visuelles et logos de l'USAID pourrait affecter le bon fonctionnement d'un article tel que l'équipement stérilisé ou les pièces de rechange.
	Identification de l'article ou de la provision ou des catégories d'article ou de provision et explication des raisons pour lesquelles l'utilisation des identités visuelles et des logos pourrait affecter le bon fonctionnement de l'article ou de la provision.
	Exception par inférence N°5 : le respect des modalités d'utilisation des identités et logos de l'USAID peut entraîner des coûts élevés ou faire preuve d'inefficacité, comme par exemple, les articles dont la taille est trop petite ou alors ne pouvant être marqués, y compris les produits alimentaires en vrac
	Expliquer les raisons pour lesquelles l'utilisation de l'identité visuelle et du logo pourrait être désavantageux en termes de coûts ou pratiques.

√ ou Néant	Contenu
	Exception par inférence N°6 : le respect des normes d'utilisation des noms et logos de l'USAID pourrait heurter les pratiques culturelles ou normes sociales locales ou être considérés comme inappropriés sur des produits tels que les préservatifs, les toilettes, les bassins de lit ou tout autre article similaire.
	Identification de la norme culturelle ou sociale concernée et explication des raisons pour lesquelles l'utilisation de l'identité visuelle et du logo violerait ladite norme et serait donc inappropriée.
	Exception par inférence N°6 : le respect des normes d'utilisation des noms et logos de l'USAID pourrait violer le droit international.
	Identification de la réglementation internationale violée par l'utilisation des identités et logos.

D. Exonérations

Les ONG pourraient demander des exonérations des modalités d'utilisation des identités visuelles et logos présentées dans la stratégie de marque. L'utilisation de l'identité et du logo n'est pas obligatoire lorsqu'une demande d'exonération est en instance. Le directeur de l'USAID/OFDA peut approuver ou rejeter les demandes d'exonération dans leur intégralité ou en partie. Les exonérations pourraient être approuvées lorsque l'apposition obligatoire de l'identité de l'USAID pourrait susciter des préoccupations politiques, de sécurité ou de sûreté ou lorsque l'utilisation de la marque ou du logo pourrait avoir un impact négatif dans le pays hôte. Les exonérations pourraient être approuvées pour un programme, un projet, une activité, une communication publique, ou une provision, ou dans des circonstances exceptionnelles, pour une région ou un pays.

Le directeur de l'USAID/OFDA peut autoriser le retrait des marques de l'USAID déjà apposées, si les circonstances le justifient.

Les exonérations approuvées ne sont pas limitées dans le temps mais peuvent être revues à tout moment par le directeur de l'USAID/OFDA, en cas de changement de circonstances. L'ONG peut faire appel de la décision de rejet du directeur de l'USAID/OFDA auprès de l'administrateur assistant du DCHA.

DEMANDE D'EXONÉRATION

√ ou Néant	Contenu
	Expliquer les raisons pour lesquelles l'apposition obligatoire de l'identité et du logo de l'USAID pourrait susciter des préoccupations politiques, de sécurité ou de sûreté ou lorsque l'apposition de l'identité et du logo pourrait avoir un impact négatif dans le pays hôte.
	Préciser les circonstances et fournir une justification pour l'exonération.
	Indiquer les modalités spécifiques ou l'utilisation de l'identité visuelle faisant l'objet de la demande d'exonération.
	Si l'identité visuelle de l'USAID est retirée, présenter une description de la méthode d'apposition des identités visuelles et logos (s'il y en a).
	Fournir une justification pour toute utilisation de l'identité/du logo de l'ONG, ou d'un tiers, sur les matériels faisant l'objet de la demande d'exonération.